

# Marche des Marseillais.



## H Y M N E RELIGIEUX ET PATRIOTIQUE pour être chanté dans les fêtes nationales

### Romance

De l'objet qui toujours m'enchante  
vous voulez  
ah! tenez  
je vais voir  
il est bien  
ainsi j'y  
et la nuit  
ma perruque

# Une soirée à Penanros

Chez les le Déan

à la veille de la révolution

autrefois j'étais occupée  
de frivoler amusements;  
un papillon, une poupée  
faisaient mon plus doux passe-temps,  
que j'étais enfant quand j'y pense  
enfin la raison a son tour,  
adieu les jeux de mon enfance,  
ma perruque est tout mon amour.



# **Histoire de la famille**

## **LE DEAN**

**Pierre de Boishéraud  
Philippe le Grontec**

**août 2015**



## Table des matières

Histoire de la famille LE DÉAN	5
Descendance de LE DÉAN l'espagnol	6
Les maîtres sculpteurs LE DÉAN	13
Famille GOUDREL	23
Jean François LE DEAN,	27
François Jérôme LE DÉAN	30
Aimé Jean Louis LE DÉAN	35
Partages des derniers LE DÉAN	45
Partage des biens de Marie Michèle HUCHET DE KEROUREIN	45
Partage de la succession de Jean François LE DÉAN	45
Partage de la succession de François Jérôme LE DÉAN,	48
Partage LE DÉAN-RENOUARD	49
Descendance de Jean HUCHET	53
Descendance de Thomas LARCHER	64
René Théophile Hyacinthe LAENNEC	66
 ANNEXES	 70
Méthode d'analyse des filiations	70
Ascendance de Marie Jeanne Michèle LE DÉAN (1777-1848)	71
Descendance de LE DÉAN dit l'Espagnol, vivant en Espagne au XVIème siècle	73
Descendance de Jean François LE DÉAN (1737-1818), sieur du Glascoat et Penanros	75
Descendance de Jean HUCHET, bourgeois de Quimper (1604-1661)	85
Descendance de Thomas LARCHER, (?-1730), syndic de Quimper, sieur de Kerguellen	88
Tableau généalogique simplifié	90
Le mont Frugy	93
Les premiers pas vers la révolution	99
La révolution à Plomelin	107
Une soirée à Penanros	137
Plomelin, chapelles et manoirs	235
Lettres de René de Kerallain	285
Lestremeur, le château de Mme de Sevigné	291
Les maires de Quimper	295
Les notabilités quimpéroises en 1809	299
Lettres et documents	307
La famille Gobert de Neufmoulin	347



## HISTOIRE DE LA FAMILLE LE DÉAN DE QUIMPER

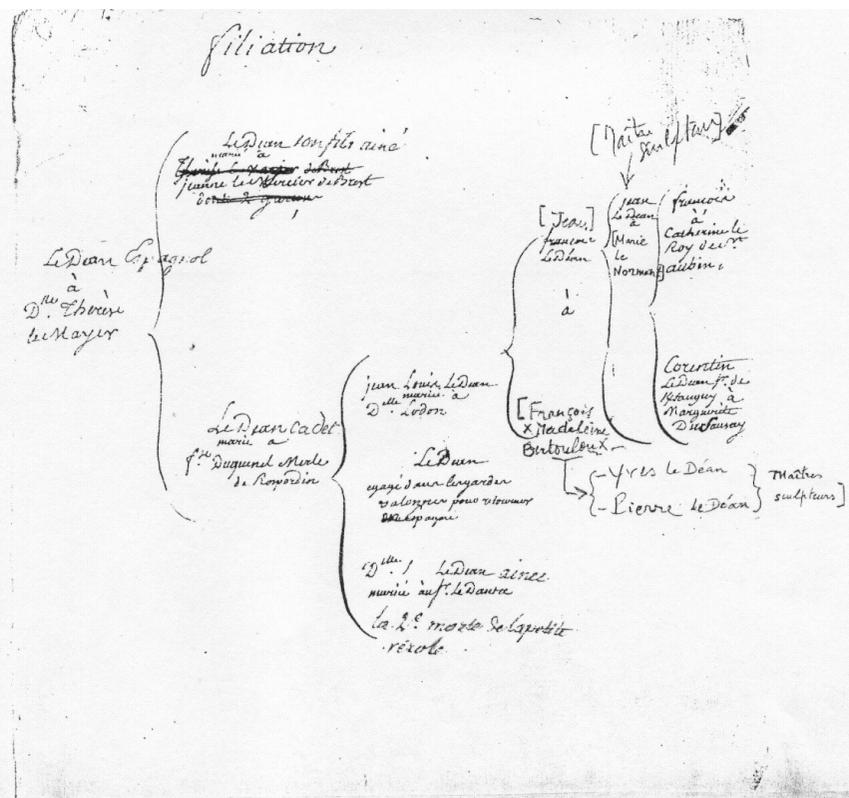
Une note généalogique ancienne (18<sup>ème</sup> siècle ?) trouvée dans nos archives familiales indique que la famille Le Déan tire son origine d'un Le Déan dit l'Espagnol, vivant en Espagne au XVIème siècle. Il appartenait sans doute à une famille de négociants en toiles fabriquées en Bretagne, exerçant le commerce maritime de génération en génération. Il tenait peut-être un comptoir à Cadix sur la route des Indes, comme beaucoup de marchands d'outre-mer de l'époque. Il eut deux fils, Le Déan l'aîné et Le Déan le cadet dont nous descendons. Au XVIIème siècle, plusieurs membres de la famille Le Déan se distinguèrent par leur talent de maîtres sculpteurs, dont les œuvres ornent de nombreuses églises et chapelles bretonnes.

Aimé Le Déan (1776-1841) a laissé aussi des notes généalogiques plus récentes.

« Je n'ai trouvé, écrit-il, aucun renseignement précis pour remonter au delà de Jean Le Déan, le premier qui soit inscrit au tableau suivant (le sculpteur). J'ai vu cependant un acte de 1710 et un autre de 1674 qui parlent de Marguerite Le Déan, veuve de Jean Loëdon et qui semblent indiquer qu'elle était cousine germaine de Jean Le Déan. Dans un de ces actes figure aussi M. Jean René Daniel de Kerjean demeurant à Rosporden, mari de Marie Simone Le Déan et parent des enfants Loëdon à cause de sa femme.

N'ayant pas eu de données pour établir cette filiation qui est cependant certaine, j'en ai encore trouvé bien moins pour remonter jusqu'à Guillaume Le Déan, dont le nom est inscrit aux Preuves de l'Histoire de Bretagne sous les dates de 1421 et 1437 ; à Jean Le Déan en 1381, à Henri Le Déan en 1371. » (Notes généalogiques d'Aimé Le Déan, vers 1830)

Cependant la note plus ancienne permet de préciser un peu plus cette filiation, en remontant au XVIème siècle.



## DESCENDANCE de LE DÉAN L'ESPAGNOL

### vivant en Espagne au XVIème siècle

#### LE DÉAN l'Espagnol , n° 8960

Il se maria avec Thérèse LE MAYER

Ils eurent au moins 2 enfants :

. LE DÉAN l'Aîné

. LE DÉAN le Cadet

#### LE DÉAN l'Aîné, n° 8960 A

marié avec Jeanne LE MERCIER

postérité inconnue, sa femme était originaire de Brest.

#### LE DÉAN le Cadet, n° 4480

marié avec Françoise DUQUENEL MERLE

d'où:

. Jean Louis LE DÉAN

Il eut au moins 4 enfants de sa femme Françoise Duquenel Merle originaire de Rosporden :

- Jean Louis marié à une demoiselle Loëdon,
- Le Déan engagé dans les gardes valonnes pour retourner en Espagne,
- delle Le Déan mariée au sr Le Dantec,
- delle morte de la petite vérole.
- 

#### Jean Louis LE DÉAN, n° 2240

marié avec Delle LOEDON

d'où:

. Jean François(?) LE DEAN n° 1120

. François LE DEAN n° 2240 B

Jean Louis était le grand-père de Jean notre aïeul et de Pierre, cousin germain de Jean, selon l'acte de tutelle de ses enfants du 19 juin 1692. Mais les registres paroissiaux de Quimper ne révèlent pas le prénom du père de Jean, ne donnant que celui de François, père de Pierre. La généalogie ancienne indiquant à tort que Jean est le fils de François, nous admettrons qu'il s'appelait peut-être Jean François, prénom de famille chez les Le Déan.

#### Jean François (?) LE DÉAN, n° 1120

1 enfant est né de mère dont le nom n'est pas connu:

. Jean LE DÉAN n° 560

**François LE DÉAN, n° 2240 B**  
Maître Sculpteur à Quimper

De l'union avec:

. Madeleine BERTOULOUX

sont nés:

. Yves LE DÉAN n° 2240 BA

né vers 1635

uni avec Jeanne GUILLAUME

décédé le 18/04/1675 à Plougastel-Daoulas (29)

. Pierre LE DÉAN n°2240 BB

né le 27/05/1642 à Quimper

marié le 23/07/1668 à Quimper à 26 ans avec Marie OLIVAUT

Il eut 4 enfants de 1635 à 1647. En 1658 et 1659, il sculpta le grand autel de Tregourez dans une « quarrée de bois de noyer » pour 78 livres. Il confectionna en 1674, pour l'église des Carmes de Pont-Labbé, un tabernacle que le donateur René Drouallen sieur de Lesnallec, paya onze cents livres.

sources :

L. Le Guennec, Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1926-1927 Artistes en Bretagne, 1987

D. Bernard, Tables des RP de Quimper.

**Yves LE DEAN, n° 2240 BA**  
Maître Sculpteur à Brest

né vers 1635

marié avec Jeanne GUILLAUME

Il est décédé le 18/04/1675 à Plougastel-Daoulas (29)

Il eut au moins 4 enfants de 1657 à 1669 (Brest St Sauveur et Sept-Saints), Mathieu, Jean, Catherine et Jeanne. Sa veuve rend aveu au roi le 15 mars 1689 pour 2 maisons à Brest rue des Sept Saints acquises en 1673 (Artistes en Bretagne).

« Honorable homme Yves Le Déan, maistre sculpteur de la ville de Brest », sculpta avec son frère Pierre Le Déan en 1660 le retable du Rosaire de l'église de Daoulas pour la somme de 1100 livres. Il mourut accidentellement à Plougastel-Daoulas et il y fut inhumé le 18 avril 1675.

(L. Le Guennec, Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1926-1927)

## Pierre LE DÉAN, n° 2240 BB

Maître sculpteur à Quimper puis sculpteur des poupes et proues des vaisseaux du Roi à l'arsenal de Brest

Né et baptisé le 27/05/1642 à Quimper, il a épousé le 23/07/1668 à Quimper, à l'âge de 26 ans:

. Marie OLIVAUT

Il décède en 1691 et l'inventaire fait état « *d'un intérieur assez aisé, d'une argenterie évaluée à 300 livres, de feuilles d'or et d'argent...* »(AD29 B1691)

Il eut 5 enfants à Quimper nés de 1670 à 1678 (St Sauveur), puis 6 autres nés à Brest de 1680 à 1688 (Recouvrance et Sept-Saints), de son mariage avec Marie Ollivaut. Mais l'acte de tutelle de 1692 ne mentionne plus que 2 filles mineures.

Procuration fut donnée à Jean Le Déan maître sculpteur à Quimper, cousin germain de défunt Pierre Le Déan maître sculpteur et peintre au service du Roi à Brest et Marie Olliveau sa femme le 19 juin 1692 :

*...devant nous notaires royaux de la Cour royale de Concarneau...a comparu nh Joseph Merle sieur de Penanguer procureur en notre dite cour, mary et procureur de droit de damoiselle Suzanne Le Dean son épouse demeurant en la ville close de Concarneau,...cousine germaine de def nh Pierre le Déan de son mariage avec dame Marie Ollivaud sa veuve...institué tutrice de ses enfants mineurs... signé Merle, Drouhet et Guillemain not roy. (AD29 B1797)*

*« L'an mil six cent quatre vingt douze le dix neuvième jour de juin après midy devant nous notaires royaux à Quimper, ont comparus en personne le sieur Jan le Dean maistre sculpteur demeurant en la rue Quereon ville close de Quimper et paroisse de Saint Julien, cousin germain du deffunct sieur Pierre le Déan aussy en son vivant maistre sculpteur,*

*et maistre Allain Loedon Chirurgien demeurant en la terre du faubourg de Quimper paroisse de Saint Mathieu, cousin germain aux enfants mineurs dudit deffunct sieur le Dean, de son mariage avec demoiselle Marie Olivo sa veuve,*

*lesquels par le présent donnent pouvoir et procures à maistre ...procureur en la cour royale de Brest... »*

*signé Jean Le Dean, Allain Loedon, Le Rouyer et Lemarchand notaires royaux. (AD29 B1797)*

28 juin 1692 acte de tutelle des enfants mineurs

*« Demoiselle Marie Ollivot veuve de feu Sieur Pierre Le Déan vivant sculpteur entretenu par Sa Majesté en le port de Brest, assistée de Me François Jamin son procureur...deux enfants : Anne Jeanne âgée de douze ans et Marie âgée de cinq ans,*

*signé: Marie Olivaud, Jamin, Le Mayer Baillif. (AD29 B1536)*

### Le sculpteur

Contrat passé pour la sculpture du retable du Rosaire de Plougastel :

*« L'an 1660 7 septembre, le retableau de ND du Rosaire a esté fait par honorable Yves Le Déan et par son frère Pierre Le Déan, maistre sculpteurs residantz en cette ville de Daoulas et ce fut en faveur d'onze cent livres, l'an mil six cent soixante deux et trois.*

*En foy de quoy j'ay signé le jour et an que cy devant, Mathieu Bodenès, prestre ; Me Jean Carlou procureur et notaire, marguillier (registre de la mairie de Plougastel-Daoulas). »*

(Bulletin de la Société Archéologique du Finistère 1930 XXX, BN 81c 20 36)

En 1663 et 1664, il sculpte avec son cousin Jean Le Déan les statues de St Jean et de la Trinité à l'église de Pont-Croix, pour 90 livres et en 1672-73 les retables de Ste Anne et St Pierre. (AD29 214 G29 G20).

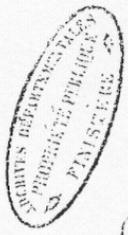
Un marché est passé avec la fabrique de Pleyben le 7 décembre 1666 :

*« Le septième jour de décembre 1666, devant nous notaires de la cour du Roy de Quimper Corentin...ont comparus noble et discret missire Jan Baptiste Tirel, vicaire perpétuel de Pleyben et Nicolas Foll maintenant fabrique de l'église paroissiale de Pleyben,...et honorables gens Yvon, Jan et Pierre Le Dean, maistres sculpteurs demeurant scavoir le dit Yvon en la ville de Brest et les dicts Jan et Pierre en cette ville et faubourg de Quimper Corentin...ont promis de faire un tabernacle avec ses gradins, parements d'autel, deux crédances, une à chaque bout de l'autel, une balustrade, les chaises pour les célébrants, le tout de boys de chesne sans aucun estoffement, le tout conformément au dessain par les dicts Le Dean présenté...lequel tabernacle sera mis sur le grand autel de la dite église paroissiale de Pleyben, a fournir sous quinze mois pour la somme de quinze cents livres... signé Yvon Le Déan, Jean Le Déan, Pierre Le Déan, Chardon not., Queffelec not royal.*

Il sculpte un retableau avec son frère Yves à l'hôpital de Landerneau, puis avec son cousin Jean au Cloître-Pleyben, à Pont-Croix (ND du Roscudon), à Cavan (tabernacle et statues), Plogonnec (retable chapelle St Pierre en 1677 avec « deux niches aux deux figures de Notre Dame et de St Pierre »), Cast (statues), Quimper, etc.

Sculpteur de la marine au port de Brest, il travaille sur le Glorieux en 1680 et 1681, sur le Dragon en 1680, à la décoration du Fier en 1684 pour la somme de 1550 livres etc. (AN Marine E183 et G.M. Thomas).

19 Juin 1692.



L'an mil six cents quatre vingt deux le  
 dixneuffiesme Jour de Juin apres midy devant  
 nous notaires Voyaux aquinper ont  
 comparu En personnes Le sieur Jean Le  
dean maistre sulteur demourant En la ville  
 de quebec Ville de dequiny paroisse  
 de saint julien rouis germain au  
 deffunct Le sieur pierre Le dean  
 aussi En son lieu maistre sulteur  
 Et maistre allain Ledon Chirurgien  
 demourant En la terre endue faubourg  
 de dequiny paroisse de saint mathieu  
rouis germain aux enfants mineurs  
 dudit deffunct sieur Le dean de son  
 mariage avecq demoiselle marie  
olivo sa femme, Lesquels par le present  
 donnent pouvoir Et procures a

*[Handwritten signature]*

Procuracion donnée le 19 juin 1692 par Jean Le Déan et Alain Loédon pour leur représentation au conseil de tutelle des enfants de Pierre Le Déan





## Jean LE DÉAN n° 560

Maître sculpteur à Quimper

Né à Quimper de Jean François LE DÉAN et de ?, il a épousé le 12/07/1660 à Quimper (Chandeleur) Marie LE NORMANT, fille de Nicolas LE NORMANT, procureur à Quimper et de Jeanne JEZEQUEL. Il est décédé le 18/03/1693 à Quimper.

Il exerçait la profession de maître sculpteur, mais aussi maintenait probablement la tradition de marchand drapier exercée par ses ancêtres et continuée par ses enfants.

Neuf enfants sont nés entre 1661 et 1678 de son mariage, dont deux fils furent marchands drapiers à Quimper et traitèrent des affaires commerciales avec la Compagnie des Indes

(D. Bernard, Registres paroissiaux de Quimper et notes familiales Le Déan) :

- François LE DÉAN, n° 280, sieur du Glascoat, dont est issue notre famille, né le 01/04/1662 à Quimper, marié à Catherine LE ROY décédé le 08/08/1720 à Quimper à l'âge de 58 ans.
- Joseph Corentin LE DÉAN, sr de Kertanguy, né le 30/08/1676 à Quimper, marié le 12/11/1698 à Quimper à 22 ans avec Marguerite du SAUZÉ, mort avant 1747.

Joseph eut 12 enfants, dont Marie Elisabeth mariée à Quimper en 1749 à Nicolas Yon de la Martinière, dont les enfants sont morts sans postérité, ainsi probablement que les autres enfants.

« Jean Le Déan appartenait à une famille de Maîtres sculpteurs à Quimper. Un membre de cette famille fut Maître. Il s'agit de Pierre Le Déan, cousin de Jean, né le 27 mai 1642 à Quimper paroisse St Sauveur, fils de François Le Déan, maître sculpteur, et de Madeleine Bertouloux. Il vint se perfectionner au port de Brest à la technique de la ronde bosse. »

« Jean Le Déan a sculpté entre autres pour les paroisses de Pont-Croix et Pleyben, avec ses cousins Pierre et Yvon Le Déan, en particulier, le retable du maître autel de l'église St Germain de Pleyben en 1667-68 et les retables de Ste Anne et St Pierre à Notre Dame de Roscudon-Pont-Croix en 1672-73 classés monuments historiques, du maître-autel de Cavan et St Pierre de Plogonnec en 1675 et 78 ». (Artistes en Bretagne)

Le mariage de Jean Le Déan est connu:

1° par un acte du 6 mai 1685, Jean Le Déan et son épouse acquièrent une maison à Quimper et la moitié du lieu de Kertanguy en Pluguffan,

2° par la quittance d'une rente payée le 19 février 1693 à la chapelle du Pénity par Marie Le Normant femme de Jean Le Déan.

Le nombre des enfants se trouve dans divers actes notariés, confirmé par les registres paroissiaux de Quimper :

1° Partage du 7 janvier 1694 où François Le Déan majeur et Joseph Corentin Le Déan de Kertanguy mineur émancipé sous l'autorité de Claude Le Dantec, son curateur honoraire, sont dits les seuls héritiers de Jean Le Déan et Marie Le Normant leur père et mère.

2° Projet de transaction du 13 juillet 1702 entre François et Joseph Corentin Le Déan seuls héritiers de leur père et mère.

3° Partage du 10 septembre 1699 où les deux frères (le 2<sup>ème</sup> autorisé du sieur Clément du Sauzé son beau-père) en leur qualité d'héritiers de Marie Le Normant leur mère, partagent avec leur tante Le Normant, veuve de Jean Le Dantec, le mobilier de la succession de Jeanne Jézéquel veuve Le Normant leur grand mère.

4° Partage du 21 septembre 1699, entre les dits héritiers les immeubles de cette succession (la maison dite du Cheval Blanc à Quimper était alors aux Le Déan).

(Notes généalogiques d'Aimé Le Déan)

## **Le sculpteur**

Les activités des sculpteurs Le Déan sont illustrées dans plusieurs ouvrages sur les artistes bretons, dont principalement « Artistes en Bretagne », tome I édité par la Société archéologique du Finistère en 1987 et tome II édité en 2013. Les commandes donnaient lieu à un contrat passé entre l'artiste « Jean le Déan maistre sculpteur demeurant en la rue Quéréon ville close de Quimper-Corentin et paroisse de Saint Julien » et le Recteur demandeur, comme celui-ci:

Marché pour la confection d'un retable le 1<sup>er</sup> décembre 1675 à Cavan, évêché de Tréguier:

*« Entre vénérable et discret Messire Charles Beuret, sieur recteur de la paroisse de Cavan, évesché de Tréguier, d'une part, et les sieurs Jean Le Déan et Pierre Le Déan, maistres sculpteurs demeurant en la ville de Quimper-Corentin, ville close, lesquels s'obligent de faire et contruire un tabernacle avec ses ornements, avec un retable avec ses ornements et figures d'un Saint Cavan, patron de ladite paroisse...le tout de bois de chesne ou chataignier bon loyal et marchand, que les dits Le Déan s'obligent fournir et mettre en place suivant le dessain...dans le mois de septembre suivant venant, ou plus tost si faire se peult, et ledit recteur faisant pour les fabriques et général de la paroisse...promet payer, rendre et faire avoir ausdits sieurs Le Déan la somme de cinq centz livres tournois...*

*signé Beuret recteur de Cavan, Jean Le Déan sculpeur, Pierre Le Déan, sculpeur, le Roux n.r., M. Primaigné notaire royal. »*

(L. Le Guennec, Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1926-1927)

Une visite des lieux où les Le Déan vécurent et exercèrent en famille leur talents de sculpteurs, a permis de retrouver leurs œuvres.

## **Inventaire des principaux sites des sculptures attribuées aux ateliers Le Déan :**

**Jean(J), Pierre(P), Yves Le Déan (Y),**

CAST : église St Jérôme, Ste Marguerite, Ste Marie, St Sébastien, Ange gardien (P)

St Pierre (J et P)

Chapelle ND de Quillidoaré : retable de la Nativité, Christ ressuscité du maître-autel, St Joachim, Ste Anne, St Joseph, St Jean-Baptiste

CAVAN : retable du maître-autel 1676, St Cavan (J et P)

COMMANA : retable Ste Anne

DAOULAS : retable du Rosaire chapelle Ste Anne, 1660 (P et Y)

DOUARNENEZ : retable à Ploaré

ERGUE-GABERIC : chapelle de Kerdevot, retables du baptême du Christ et la Vierge de Pitié

LANDERNEAU : chapelle de l'hôpital, retableau, 1671 (P et Y)

LE CLOÎTRE-PLYBEN : Notre Dame et l'Enfant Jésus, St Blaise, avec leurs niches, tabernacle, 1673 (J et P)

LE FAOU : église St Sauveur, 3 statuettes sur l'autel St Sébastien

PLYBEN : retable à tourelles du maître-autel, tabernacle à la Résurrection, 1667-1668 (J, P, Y), groupe de la Crucifixion dans la nef (J, P, Y)

- le retable à tourelles du maître-autel, l'un des plus beaux de ce genre en Bretagne, fut commandé en 1666 pour la somme de 1500 livres à Yvon, Jean et Pierre Le Déan, maîtres sculpteurs, le 1<sup>er</sup> à Brest et les deux autres à Quimper. Ce retable enrichi de détails prodigieux d'architecture offre une ordonnance d'un équilibre parfait avec ses jeux de perspective, ses courbes et contre-courbes, l'élancement de ses clochetons et de ses lanternons, la finesse de ses colonnettes...(Yannick Pelletier, Les Retables Bretons p76).

PLOEVEN : chapelle St Nicodème, St Nicodème

PLOGONNEC : église St Pierre, retable polychrome pour le maître-autel de la chapelle St Pierre, 2 niches pour Notre Dame et St Pierre, 1678 (J et P)

PLOUGASTEL : retable du Rosaire, 1662-1663 (Y et P)

PLOUNEOUR-MENEZ : église St Yves, retable du Purgatoire

PONT-CROIX : église Notre Dame du Roscodon, St Jean, La Trinité, 6 chandeliers noirs, 1663-1664, (J et P)

Retable de St Pierre aux Liens, St Jean-Baptiste, la Cène et les Fonts Baptismaux, 1673 (J et P)

PONT-L'ABBE : retable de St Crépin et St Crépinien

QUIMPER : Notre Dame du Pénity, ecce homo 5 grandes statues et 2 petites,

Descente de croix et grand médaillon de la Trinité

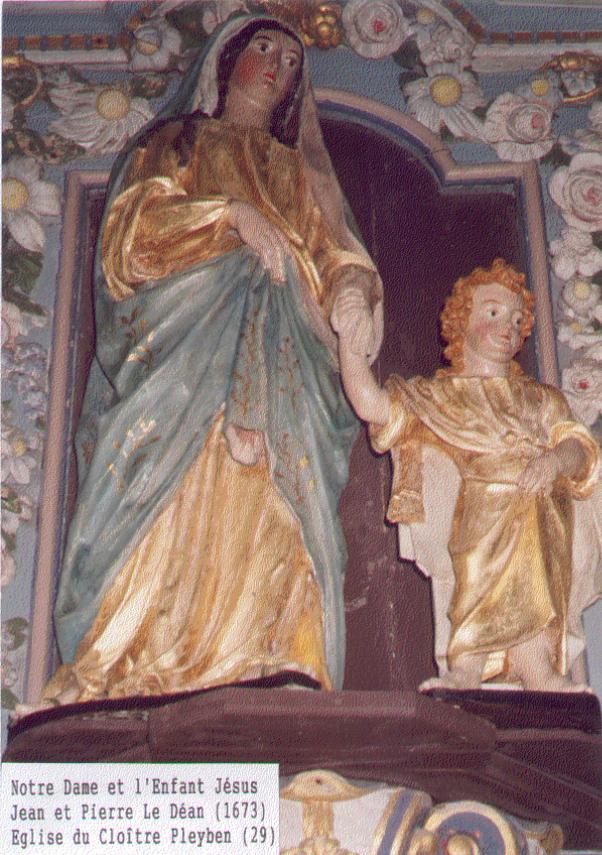
Cathédrale : groupe de Ste Anne et de la Vierge

SANTEC : église St Adrien, groupe de la Ste Famille

TREGUIER : cathédrale, Vierge à l'Enfant

-

Les reproductions photographiques jointes révèlent la beauté des sculptures et en particulier des statues rencontrées ici et là dans de belles églises et chapelles. Un véritable ouvrage serait à composer pour mettre en valeur ces sculptures et les faire connaître davantage.



Notre Dame et l'Enfant Jésus  
Jean et Pierre Le Déan (1673)  
Eglise du Cloître Pleyben (29)



Saint Sébastien  
Pierre Le Déan (1678)  
Eglise de Cast (29)



Sainte Marguerite  
Pierre Le Déan (1678)  
Eglise de Cast (29)



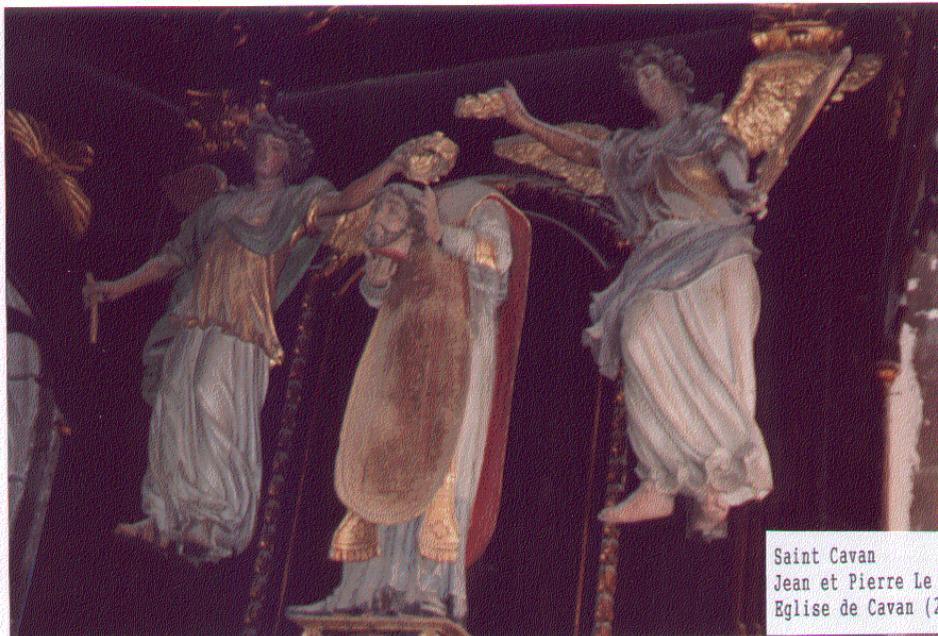
Saint Blaise  
Jean et Pierre Le Déan (1673)  
Eglise du Cloître Pleyben (29)



Sainte Marie  
Pierre Le Déan (1678)  
Eglise de Cast

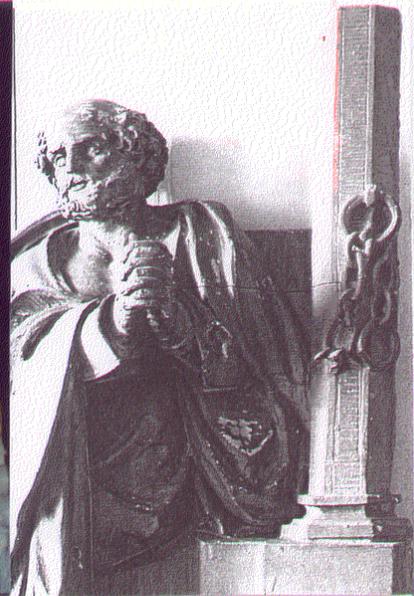
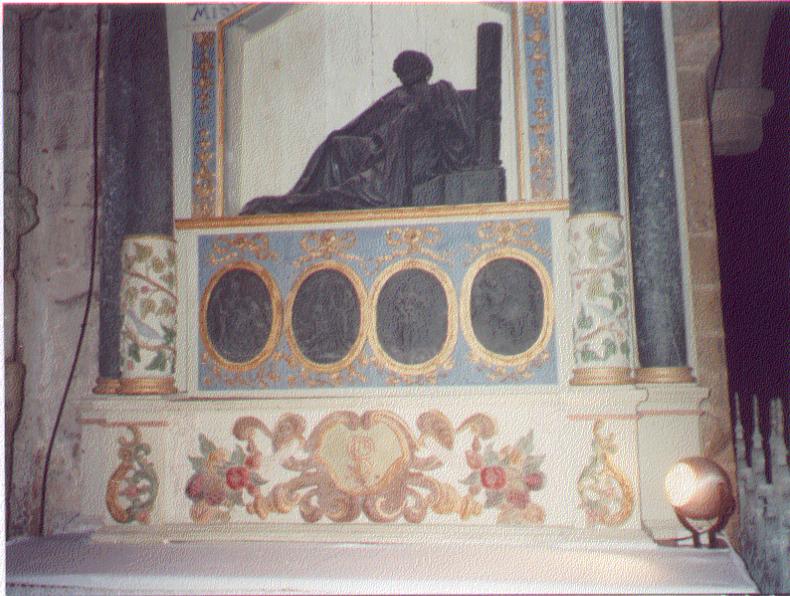
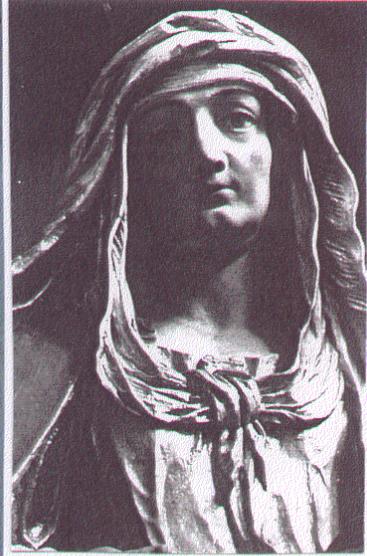
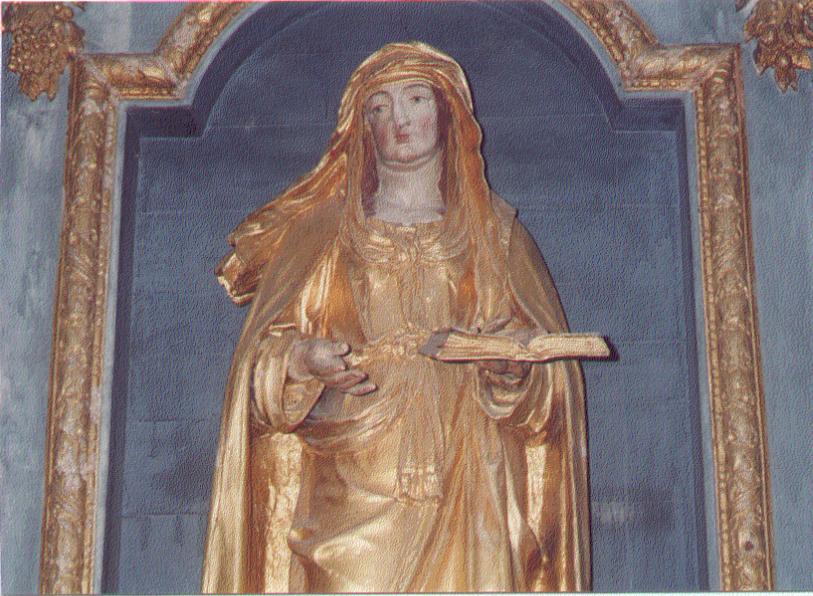


Saint Pierre  
Jean et Pierre Le Déan  
Eglise de Cast

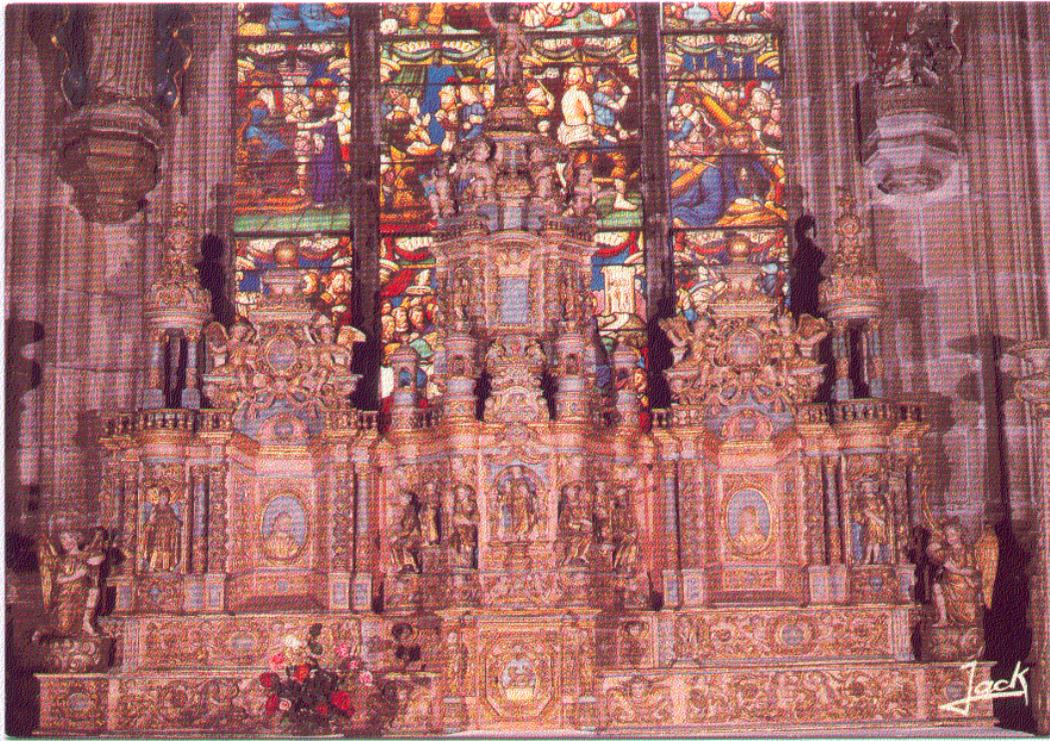


Saint Cavan  
Jean et Pierre Le Déan (1675)  
Eglise de Cavan (22)

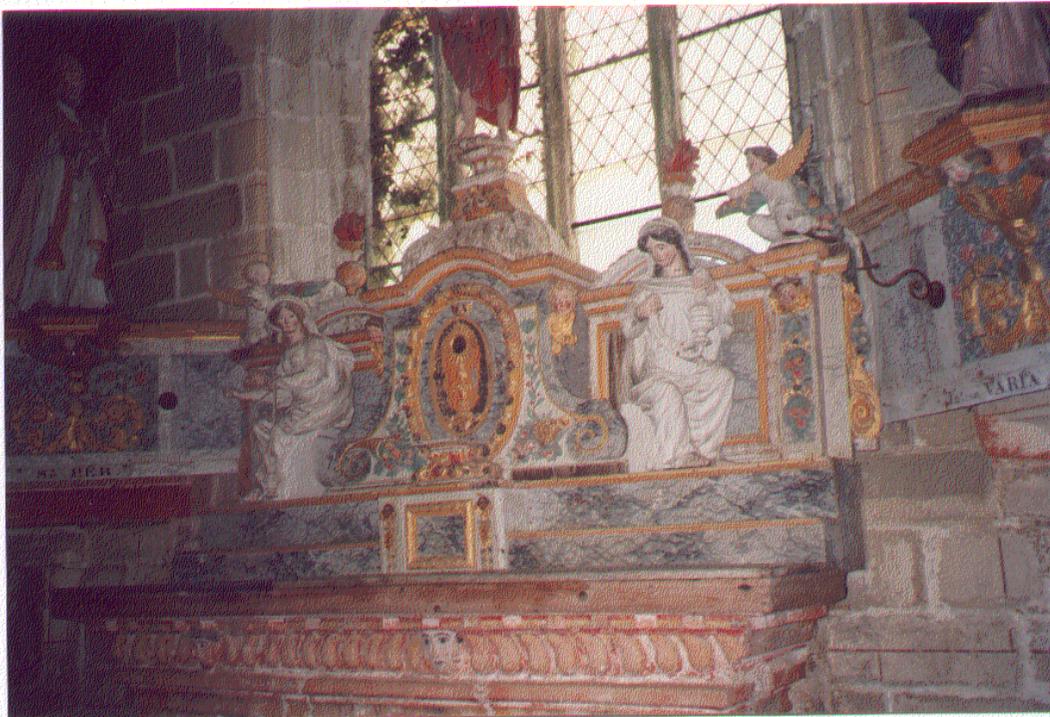
Sainte Anne *J.R.C.*  
Jean et Pierre Le Déan (1673)  
Eglise Notre Dame de Roscudon à Pont-Croix (29)



Saint Pierre aux liens *J.R.C.*  
Jean et Pierre Le Déan (1673)  
Eglise Notre Dame de Roscudon à Pont-Croix (29)



Yvon, Jean et Pierre Le Déan, maîtres sculpteurs  
Retable du maître-autel de l'église de Pleyben (1668)



Jean et Pierre Le Déan (1678)  
Retable de l'autel de la chapelle St Pierre de Plogonnec

**François LE DÉAN, n° 280**  
Marchand drapier à Quimper, Sieur du Glascoat

Né et baptisé le 01/04/1662 à Quimper, décédé le 08/08/1720 à Quimper, à l'âge de 58 ans  
Il était majeur le 7 janvier 1694 et demeurait à Quimper rue Keréon  
marié avec Catherine LE ROY  
décédé le 08/08/1720 à Quimper à l'âge de 58 ans

Ils eurent :

. Anne Françoise LE DÉAN n° 280 a  
née le 02/01/1695 à Quimper  
unie avec Maurice LE BROYER

. Anne Augustine LE DÉAN  
née le 13/07/1704 à Quimper, sans alliance  
décédée en 1752 à l'âge de 47 ans

. Louis Jean Marie LE DÉAN n° 140  
né le 11/11/1708 à Quimper  
marié le 10/02/1733 à Hénansal (22) à 24 ans avec Marie Renée GOUDREL de la COURBERIE  
décédé le 21/04/1779 à Plomelin (29) à l'âge de 70 ans

. Julie Claire LE DÉAN n° 280 d  
née le 23/02/1713 à Quimper  
unie avec Adrien DESBLEDS  
décédée le 21/03/1754 à Port Louis à l'âge de 41 ans, à la naissance d'Ambroise

Le 16 mars 1720, François Le Déan paraît dans un acte par lequel lui, son frère Joseph et son gendre Maurice Le Broyer (procureur) empruntent 4000 f au Receveur du Chapitre de Quimper, dont 3000 pour payer les dettes de Le Broyer : ils hypothèquent pour cet emprunt le Coatglas en Briec. Le 16 août 1720, Joseph Le Déan rembourse ce constitut.

François Le Déan et Catherine Le Roy de St Aubin ont eu 11 ou 12 enfants, 9 sont baptisés à St Julien, nés entre 1695 et 1714 (D. Bernard), dont un seul a eu une postérité, notre aïeul Louis Le Déan.

**Joseph-Corentin LE DÉAN, n° 560 B**

sieur de Kertanguy

né et baptisé le 30/08/1676 à Quimper, décédé avant 1747

Il a épousé le 12/11/1698 à Quimper, à l'âge de 22 ans:

. Marguerite du SAUZÉ  
est née de cette union:

. Marie Elisabeth LE DÉAN  
née le 22/06/1717 à Quimper  
mariée en 1747 à Quimper à 29 ans avec Nicolas YON de la MARTINIÈRE

Il eut 12 enfants nés entre 1701 et 1717, dont 8 sont baptisés à St Julien et 4 à la Chandeleur (Daniel Bernard), dont Marie Elisabeth dite la plus jeune. Il ne semble pas y avoir de postérité, sauf peut-être de Marie Elisabeth

Marguerite du Sauzé est dite veuve dans l'acte de fiançailles de sa fille Marie Elisabeth, avec Nicolas Yon de la Martinière, président au Présidial de Quimper. Deux sœurs de la fiancée, Marie Josèphe (née le 18/03/1702 St Julien, morte le 17/06/1749 St Julien) et Marie Anne (née le 08/02/1701) sont dites présentes.

(AF, notes Aimé Le Déan et Daniel Bernard, table des registres paroissiaux).

**Anne Françoise LE DÉAN, n° 280 a**

née le 02/01/1695 à Quimper

baptisée le 06/01/1695 à Quimper

mariée avec Maurice LE BROYER,

Elle eut une fille Sainte Marguerite Josèphe Le Broyer, morte à Lorient le 30 juillet 1753 sans postérité et un fils mort des écrouelles à l'Ile de France ou de Bourbon.

Le 11 novembre 1708, elle a signé l'acte de naissance de son frère Louis Jean Marie Le Déan.

Le 28 octobre 1756, elle a signé à Lorient l'acte de mariage de sa nièce Madame Bonniou née Louise Emmanuelle Le Déan.

(AF et Daniel Bernard, Table des registres paroissiaux de Quimper, 1962-64)

**Julie Claire LE DÉAN, n° 280 d**

née le 23/02/1713 à Quimper

baptisée le 26/02/1713 à Quimper

Elle est décédée le 21/03/1754 à Port Louis, à l'âge de 41 ans

De l'union avec:

. Adrien DESBLEDS

décédé avant 1771 à Ile de France

est né:

. Ambroise Noël DESBLEDS

né le 21/03/1754 à Port Louis

décédé à Ile de France

Adrien Desbleds est parti en décembre 1754 pour l'Ile de France, où il perdit sa femme à la naissance de son fils. Ambroise fut élevé par son oncle Louis Le Déan et il repartit en 1776 pour l'Ile de France, où il est mort sans postérité.(AF)

**Louis Jean Marie LE DÉAN, n° 140**

Receveur des Fermes de Bretagne

né le 11/11/1708 à Quimper

baptisé le 13/11/1708 à Quimper

Il a épousé le 07/10/1732(^) à Hénansal (22), à l'âge de 23 ans:

. **Marie Renée GOUDREL de la COURBERIE**

Née le 20/10/1705 (^) à Hénansal (22), mariée à l'âge de 26 ans, décédée le 25/11/1781 à Bodivit (29) à l'âge de 76 ans,

4 enfants sont nés de cette union:

. Louise Emmanuelle LE DEAN n° 140 A

Née le 06/08/1733 (^) à Hénansal (22)

mariée le 28/10/1756 (^) à Lorient à 23 ans avec Jean-Yves BONNIEU sr de la BRETECHE

décédée le 15/10/1808 à St Grégoire (35) à l'âge de 75 ans

. Thomas Louis LE DEAN n° 140 B

Né le 09/04/1735 à Loctudy Ile de Groix (56)

décédé le 28/06/1762 à Chandernagor à l'âge de 27 ans

. Jean François LE DÉAN n° 70

Né le 25/04/1737 à Ile de Groix (56)

marié le 29/08/1775 à Quimper à 38 ans avec Marie Michèle HUCHET de KEROUREIN

décédé le 13/12/1818 à Quimper à l'âge de 81 ans

. François Jérôme LE DÉAN n° 140 D

Né le 10/02/1744 à Douarnenez

décédé le 26/02/1823 à Bodivit (29) à l'âge de 79 ans

Louis Le Déan est décédé le 21/04/1779 à Plomelin (29), à l'âge de 70 ans.

Il a eu au moins 7 enfants dont l'un seulement a eu une postérité : Jean-François Le Déan, dont est issu de nombreux descendants.

1)- Louis a été Receveur des fermes du Roi, d'abord à Hénansal en 1733, où il s'est marié, puis à Groas, à Plouharnel, à Douarnenez et à Lorient.

Il a acquis le manoir de Penanros en Bodivit, ancienne trêve de Plomelin, au bas de la rivière de Quimper, sur l'anse de Combrit. Il s'est retiré dans ce manoir vers 1762.

2)- L'acte de possession de la terre de Penanros du 28 janvier 1763 mentionne le nom de l'acquéreur judiciaire : François Le Déan fils, officier de la Compagnie des Indes. Louis Jean Marie Le Déan aurait donc fait acheter ce manoir par son fils François, alors âgé de 19 ans.

« *Nous soussignés Notaires royaux de la Sénéchaussée et siège présidial de Quimper et y demeurant séparément paroisse de St Jullien, certifions et rapportons nous estre en compagnie et à requête du sieur François Le Dean fils, officier de la Compagnie des Indes, demeurant en la ville de Lorient paroisse de St Louis, acquéreur judiciaire du manoir et lieu noble de Penanros, son pourpris, courts, jardins, vergers, terres chaudes et froides, prés et prairies, bois de décoration, taillis, charmilles, bancs ou accoudoirs en l'église paroissiale de Bodivid etc...vendus d'autorité de la juridiction des réguares de Quimper, dans la succession bénéficiaire de défunt Monsieur Maître Germain Le Livec sieur de Trésurin, en son vivant conseiller au siège présidial de Quimper...pour la somme de seize mille six cent livres...signé Martin notaire royal. »*

(Acte de possession arch. Robert de Caumont).

## GOUDREL

Nom d'une ancienne famille de Haute Bretagne :

- François Goudrel de la Vallée demeurant à Lamballe, débouté le 17 juillet 1669,
- Guillaume Goudrel demeurant à Moncontour, débouté le 16 juillet 1669,
- Marie Renée Goudrel de la Courberie, femme de Louis Marie Le Déan, receveur des fermes à Douarnenez, puis à Groix au XVIIème siècle et père de Jean François (notre aïeul), l'introducteur de la pomme de terre en Plomelin et de François Jérôme, futur député de Quimper aux Etats Généraux de 1789, puis maire de Quimper et baron de l'Empire. »

(R. de Kerviler, Biobliographie bretonne).

Voici l'extrait des registres de baptême de Marie Renée Goudrel à l'église d'Hénansal pour l'an 1705 :

*« le vingt octobre 1705 a été baptisée delle Renée Goudrel fille légitime de nh Louis Gilles Goudrel et de delle Marguerite Courson sr et dame de la Courberie, née du vingt de ce mois, demeurant à Beaupère, ont été parrain messire René le Maintier sr de la Touche, marraine dame Françoise Radegonde Visdelou dame de la Lande, présents les soussignés Françoise Radegonde Visdelou, René le Maintier, Goudrel, Jan de Narbonne recteur de Hénansal. » (AF)*

Note d'Aimé Le Déan :

« Ma grand-mère fille de Louis Gilles Goudrel et de Marguerite Courson de la Courberie, avait un frère Jean Joseph Goudrel de la Courberie mort à Hénansal en 1792 sans postérité et trois sœurs :

- . Marie Goudrel morte en août 1764 sans postérité,
- . Jeanne Goudrel du Clos-Neuf, morte à Hénansal en 1780 sans postérité,
- . Emmanuelle Goudrel mariée à son cousin germain Mathurin de la Goublaye de Grandville; ils ont laissé deux enfants :
  - .. Emmanuelle de la Goublaye décédée à Bodivid le 18 novembre 1767 âgée d'environ 25 ans, sans postérité,
  - .. Sainte Louise Gabrielle de la Goublaye, née à Hénansal le 1<sup>er</sup> novembre 1745, morte à Quimper le 30 juin 1821, sans postérité ». (AF)



Extrait des Registres des mariages de la Commune d'Inva  
pour l'an mil sept cent trente trois ou. Et l'acte qui suit

Le jour six février mil sept cent <sup>trente</sup> trois j'ai donné  
la bénédiction. ecclésiastique à noble homme, Louis Jean Marie  
le Déan de la paroisse de saint Julien de Quimper Créteil, et  
à Dom. le Déan Goudrel D'assul de la Corberie, après que de  
les publications faites sans opposition. le Dimanche mil sept  
trente trois, le dix neuf et dimanche suivant vingt six, ainsi signé,  
Joseph Créteil, Curé de ploubarnac, ou le Curé de  
saint Julien de saint Julien signé Rodabaz le Curé, qui a publié  
à Drestur, le tout légalisé à l'archevêché le dix huit janvier mil  
sept cent trente trois signé & promues par Evêque de Quimper  
Bernard pr. surnaturel, ou la permission du saint Evêque de  
saint Briens de passer outre à la célébration du mariage  
signé à Lamballe le dix février mil sept cent trente trois, sous  
promues Evêque de saint Briens ou le Décret de mariage du  
nouveau marié du sept octobre mil sept cent trente deux, la  
signature de monsieur Cherezie Jombard Guillemin, procureur fiscal  
Bogou Giffard, ou procureur du saint évêque de la Villemaire de  
M. Goudrel, des trois Demeurés de la Villemaire et autres qui ont  
signé ont signé J. Guiffard Recteur D'Inva et J. M. le Déan

Mariage  
de Louis Jean Marie  
le Déan  
et de Renée Goudrel  
1733



Je soussigné maire de la commune de Hennebont, certifie le  
présent extrait conforme au registre auquel je l'ai fidèlement  
collationné et en ai extrait les qualités prescrites par la loi.  
Delivré en mairie à Hennebont le trois août mil huit cent sept

Un Bon pour légalisation de la signature de J. N. de la  
de la commune de Hennebont, Paul Marie Jean Baptiste Gasbert  
Président du Tribunal de première instance à Dinan, département de  
Cotes du nord le 14, août 1807.

Gasbert  
Guérin  
C. Giffard

28 janvier 1763.



Possession de la terre de  
Penanros & dépendances

..

Martin  
de

Nous soussignés  
Notaires Royaux de la Sénéchaussée  
& siége présidial de Quimper, &  
y demeurants séparément  
paroisse de Saint Julien, Certifions  
& Rapportons nous estre en  
Compagnie & à Requête du sieur  
François Le Déan fils, officier  
de la Compagnie des Indes, demeurant  
en la ville de Lorient paroisse de  
Saint Louis, acquereur Judiciel  
du Manoir & Lieu noble de  
Benanros, son pourpris, courts,  
jardins, vergers, terres chaudes &  
froides, prés & prairies, bois

Acte de possession de la terre de Penanros et dépendances à la requête  
de François Le Déan fils, le 28 janvier 1763

## Louise Emmanuelle LE DÉAN, n° 140 A

Née le 06/08/1733 (^) à Hénansal (Côtes d'Armor))

baptisée le 07/08/1733 (^) à Henansal

Elle a épousé le 28/10/1756 à Lorient, à l'âge de 23 ans:

**. Jean-Yves BONNIEU sr de la BRETECHE**

décédé le 18/06/1790 à Rennes

Elle est décédée le 15/10/1808 à St Grégoire (Ille et Vilaine), à l'âge de 75 ans, sans postérité.

Voici un extrait des registres de baptême de la paroisse d'Hénansal pour l'an 1733 :

*« Louise Emmanuelle Le Déan fille de nobles gens Louis Jean Marie Le Déan et delle Renée Goudrel son épouse, née le 6 août 1733, le lendemain baptisée, a été parrain Louis Guiguemer du Breil, marraine delle Emmanuelle Jacquemine Goudrel de Beaurepère, ont signé L.J.M. Le Déan, Louis Guiguemer, Emmanuelle Goudrel, Emilie Guiguemer, G. Queffelec recteur d'Hénansal. »*

Le manoir et la métairie nobles de La Bretèche en St Grégoire, avaient été acquis par adjudication judiciaire le 6 juin 1757 par Jean-Yves Bonniou, procureur au Parlement de Bretagne, pour 15.500 livres. Ces biens sont passés aux Le Déan puis Renouard et Le Grontec.

### **Partage du 7 mai et 14 juin 1791 :**

Partage des biens de la succession de Jean Yves Bonniou sr de la Bretaiche, entre Louise Le Déan veuve Bonniou et Claude Anne Bonniou son neveu, mineur émancipé de justice, sans postérité.

*« ...premier lot (échu à Louise Le Déan veuve)*

*Portion de l'appartement situé au premier étage de la maison d'encoignure des rues Royale et d'Estrée...*

*La terre et métairie de la Bretaiche, les logements cour et les deux jardins de la retenue...*

suit la description et la valeur estimée à 1803 livres.

*...second lot (à Claude Bonniou)*

*Autre portion du premier étage de la maison d'encoignure des rues Royale et d'Estrée...*

*La terre et métairie des Basmées, commune de Chavagne...1803 livres... »* acquise par Jean Yves Bonniou et son épouse en 1777.

En outre fut partagé le produit de la vente de l'office de Procureur au Parlement s'élevant à 12.000 livres.

Louise conservait l'usufruit de l'ensemble des immeubles.

### **Partage du 21 novembre 1808 entre Jean François et François Jérôme des biens de Louise Le Déan leur sœur :**

*« Napoléon, par la grâce de Dieu...*

*« Par devant Laumaillet et son collègue, notaires impériaux à Rennes,...*

*ont comparus M. Jean François Le Déan, propriétaire, membre du Collège Electoral du département du Finistère, demeurant ordinairement à sa terre de Penanros, commune de Plomelin, présentement à Rennes, rue Impériale, héritier pour moitié de Dame Louise Emmanuelle Le Déan, veuve de Jean Yves Bonniou, sa soeur germaine décédée à sa terre de La Bretaiche, commune de St Grégoire près Rennes le quinze octobre dernier, d'une part,*

*et M. Marie Vincent Jean Guitaud, rentier demeurant à Rennes stipulant pour M. François Jérôme Le Déan, membre du Collège électoral du Finistère demeurant à Quimper...*

*...Il a été reconnu que le sort attribue à M. Jean François Le Déan le premier lot composé de la terre de la Bretaiche et de l'appartement de Rennes formant le cours du premier étage de la maison d'encognure de la rue Impériale et de la rue d'Estrées,*

*et à M. François Jérôme Le Déan le second lot composé de le terre des Basmées, commune de Chavagne, de la ferme du Val, commune de Mordelles, de la rente convenancièrre sur le domaine de Coatglas, commune de Briec près Quimper et du tiers indivis de la métairie du Grand La Marche, commune de Trézilidé dept du Finistère... » (AF)*

**Thomas Louis LE DÉAN, n° 140 B**  
Officier de la Compagnie des Indes

Né le 09/04/1735 à Loctudy-Ile de Groix (56)

Il est décédé sans alliance le 28/06/1762 à Chandernagor, à l'âge de 27 ans.

Il était resté dans la famille 30 000 francs en contrats sur la Compagnie des Indes provenant de la succession de Thomas Le Déan. Cette somme a été anéantie par la Révolution...

(Notes généalogiques Le Déan)

**Jean François LE DEAN, n° 70**  
Receveur alternatif des Fouages de l'évêché de Quimper, Agronome,  
Sieur du Glascoat et de Penanros

Né le 25/04/1737 à Ile de Groix (56)

Il a épousé le 29/08/1775 à Quimper, à l'âge de 38 ans:

. Marie Michèle HUCHET de KEROUREIN

(voir ascendance Huchet)

née le 07/02/1756 à Quimper, âgée de 19 ans

décédée le 15/02/1781 à Quimper à l'âge de 25 ans,

4 enfants sont nés de cette union:

. Aimé Jean Louis LE DÉAN n° 70 A

né le 27/06/1776 (^) à Quimper

marié le 19/05/1806 à Lorient à 29 ans avec Anne-Marie REGNIER

décédé le 06/06/1841 à Vichy à l'âge de 64 ans

. Marie Jeanne Michèle LE DÉAN n° 35

née le 07/08/1777 à Quimper

mariée le 06/09/1797 à Quimper à 20 ans avec

Alexandre Jean Marie RENOARD du BOISBOULAY n° 34

décédée le 30/08/1848 à Quimper à l'âge de 71 ans

. Jean François Auguste LE DÉAN n° 70 C

né le 30/11/1779 à Quimper

décédé le 03/12/1813 à Pau à l'âge de 34 ans

. Eugénie Félicité Françoise LE DÉAN n° 70 d

née le 05/02/1781 à Quimper

mariée le 23/03/1802 à Quimper à 21 ans avec

Jean-Marie Pierre LE BASTARD de KERGUIFFINEC

décédée à Lorient le 30 janvier 1862

Jean François Le Déan est décédé le 13/12/1818 à Quimper, à l'âge de 81 ans. Il était Receveur alternatif des fouages de l'évêché de Quimper, puis membre du collège électoral du Finistère.

Il possédait le Glascoët et Penanros. Agronome, Jean-François Le Déan a introduit la **pomme de terre** en Cornouailles. (René de Kerviler)

Il acquit par adjudication le 28 décembre 1792 comme bien national du clergé, le presbytère, l'église et le cimetière de la trêve de Bodivit (rattachée à la paroisse de Plomelin), où étaient inhumés ses parents, ainsi que la métairie de Kerilis et les terres de St Roch.

*« ...sur l'estimation de 3.000 l, une première bougie allumée, Le Déan a offert 4.000 l et le citoyen Kernaflen 5.000 l. Une troisième bougie allumée, Le Déan a offert 7.225 l. Une quatrième bougie allumée et existante sans que personne ait mis d'autre enchère, nous administrateurs, du consentement du procureur syndic, avons adjugé au citoyen Jean François Le Déan les fonds et pleine propriété et possession du presbytère, de l'église, du cimetière, de la ci-devant paroisse de Bodivit et du lieu de Kerilis, chargé d'une rente domaniale de vingt six livres due au citoyen Chateaugiron, municipalité et canton de Plomelin, moyennant la somme de 7.225 livres... »* (arch. P. et F.Théry).

Cette lettre d'Alexandre de la Roche Tremaria, médecin à Quimper à son frère Victor à Port-Louis (neveux de Jean François Le Déan) donne une idée de l'ambiance à Quimper à la Révolution, au moment des élections:

Quimper, 6 février 1790

*« ...Il y avait à Quimper deux cabales, dont l'une voulait un gentilhomme pour maire et l'autre M. Le Déan l'aîné (Jean-François) : M. Kerincuff l'a donc emporté. C'est un honnête homme, capable, mais qui je pense, a trop d'ennemis pour être en état de faire le bien avec facilité. M. Le Déan est le premier conseiller, MM. Lamarre, Coïc et Villeblanche sont du nombre des sept autres. Parmi les notables on voit briller Elly, perruquier de M. Le Déan, Chevalier, ivrogne et boulanger, Cajean, ivrogne et menuisier, Armenou, ancien laquais d'un gentilhomme et le nommé Le Maire, ancien soldat, ivrogne, libertin, crapuleux et banqueroutier... »*

*La section de Saint Mathieu a été présidée par notre oncle Kerourein qui, trop sensible à cet honneur, a pleuré presque à chaque fois qu'il a parlé. Mon père, s'étant depuis retiré des districts et des comités, a perdu la faveur populaire. Quant à moi je n'y ai point paru. Ce que vous connaissez de mes principes doit vous faire croire que je n'avais pu proférer le serment qu'on exigeait... »*  
Alexandre

Alexandre et Victor de la Roche furent guillotiné le 26/12/1793 à Paris.

(bulletin de la société archéologique du Finistère-1926, p89)

Jean François Le Déan envoya sa démission le 31 décembre 1790 en ces termes:

*« Messieurs, moins confiant dans mon zèle pour la chose publique, j'aurais été plus clairvoyant sur les difficultés qui se rencontrent dans l'exercice des fonctions municipales. L'expérience est venue à mon secours: elle m'a appris que dépourvu des talents et des connaissances indispensables pour remplir dignement ces fonctions souvent importantes, je devais prononcer contre moi-même une exclusion que la délicatesse exige. Cette exclusion porte à la place que je quitte, un homme dont les connaissances et l'activité peuvent répondre aux vœux de la Commune.*

*Si vous aviez d'autres reproches à me faire que ceux arrachés à la vérité propre par mon amour pour la vérité, j'en serais désolé.*

*Agréez, Messieurs, ma démission d'officier municipal, elle m'est commandée par des réflexions devenues impérieuses.*

*Agréez aussi le respect avec lequel je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,*  
J.F. Le Déan. »(AF)

Lettre écrite après la députation du corps municipal en entier pour engager le sieur Le Déan à reprendre ses fonctions :

*« Messieurs, ma sensibilité aux marques d'estime que vous voulez bien me donner méritera que vous acceptiez avec bonté les témoignages de la reconnaissance qu'elles exigent; et que vous approuviez le*

*sage parti que j'ai pris et dans lequel je persiste à me démettre d'une place que je ne me voyais pas en état de remplir aussi dignement que je l'aurais désiré. Je suis avec etc.* (AF, copie des lettres écrites et conservées par J.F. Le Déan).



*Jean-François le Déan (1737-1818)*

## FRANCOIS JERÔME LE DÉAN (1744-1823)

SUBRECARGUE DE LA COMPAGNIE DES INDES  
DEPUTE DE QUIMPER AUX ETATS GENERAUX DE 1789  
BARON DE L'EMPIRE

(Douarnenez, 10 février 1744 - Quimper, 26 février 1823).

La notice présentée ici retrace la vie de François Jérôme Le Déan. Elle est extraite du « Répertoire de Biobibliographie Bretonne » de René POCARD du COSQUER de KERVILER

Un chevalier breton du nom de *Le Déan*, (en français *Le Doyen ou Le Gendre*), figure à la croisade de saint Louis, en 1248 <sup>(1)</sup> : mais je ne crois pas qu'il ait laissé de longue postérité, car on ne retrouve ce nom, pour le seizième et le dix-septième siècle, dans aucun Nobiliaire de Bretagne: cependant les Preuves de dom Morice citent encore plusieurs Le Déan au quatorzième et au quinzième siècle. En particulier : *Edouard*, dans la Liste des gens d'armes qualifiés de la suite de Richard de Bretagne en 1419; *Guillaume*, escuier, passant une revue de seize escuiers de sa chambre en 1421 ; et Jehan, parmi les gens de la retenue du maréchal de Bretagne, aussi en 1421 <sup>2</sup>.

Au plus loin que je puisse remonter dans les archives de la famille du député de Quimper, archives qui sont entrées en partie dans les miennes, attendu qu'il est le grand-oncle de ma femme, je rencontre Jean Le Déan, maître-sculpteur à Quimper, en 1680, fils ou neveu de maîtres-sculpteurs des poupes et proues des vaisseaux du roi à l'arsenal de Brest. Ce Jean Le Déan eut deux fils, marchands drapiers à Quimper, mais marchands de haute volée, car l'un d'eux Joseph-Corentin, épousa Marguerite du Saussay et s'appelaient *M. de Kertanguy*. L'autre fut père de Louis-Jean-Marie *Le Déan du Glascoët*, qui entra dans les fermes et fut commis ou receveur à Douarnenez, puis à Groix. Ce dernier est le père du futur député. Il avait épousé Marie-Renée *Gondrel de la Gourberie* et acquis le manoir de Penanros, en Bodivit, ancienne trêve de Plomelin, au bas de la rivière de Quimper, sur la charmante petite anse de Combrit. Son fils aîné, *Jean -François*, le bis-aïeul de ma femme, agriculteur distingué, qui acclimata la pomme de terre au sud de la Cornouailles, et fut d'abord receveur alternatif des fouages de l'évêché de Quimper, était né à Groix en 1737; mais le cadet, *François-Jérôme*, naquit à Douarnenez, en 1744, et fut élevé à Penanros : et c'est dans le vieux et pittoresque cimetière qui avoisine l'église en ruines de l'ancienne paroisse de Bodivit, véritable nécropole des Le Déan, qu'il désira plus tard être inhumé. Sa tombe s'y trouve encore, en pleine paix, au milieu d'arbustes odorants, à l'ombre de grands mélèzes et de chênes vigoureux qui font de ce lieu calme et solitaire, l'oasis la plus poétique que puisse rêver un mourant.

François-Jérôme s'adonna d'abord aux affaires, navigua en qualité de subrécargue de la Compagnie des Indes et chercha fortune aux colonies. Vers l'âge de quarante ans, ses entreprises ayant réussi, il vint se fixer à Quimper et ne tarda pas à y occuper une place des plus honorables dans la haute bourgeoisie de ce temps. Il ne s'était pas marié, mais son frère avait épousé en 1775, à Quimper, Marie-Michelle *Huchet de Kerourein*, proche parente des Laënnec, et les Kertanguy avaient contracté alliance avec les meilleures maisons du pays, en sorte qu'il fit bientôt partie des conseils de la communauté de ville où son expérience des affaires lui assura une influence considérable lors des mouvements de 1788.

Il y avait alors quatre foyers principaux d'agitation réformiste à Quimper : on s'assemblait, pour étudier les meilleurs moyens de résister aux prétentions des deux ordres privilégiés chez le sénéchal Le Goazre de Kervélégan, chez le futur maire Le Guillou de Kerincuff, qui tous les deux devaient être élus aux Etats-Généraux, chez le procureur du roi Guymard de Coatidreux, mais surtout chez Le

<sup>1</sup> Roger. *La noblesse de France aux croisades*.

<sup>2</sup> Dom Morice. Preuves, II, col. 373, 1036, 1104, 1107, etc.

Déan, chef du comité le plus en vogue : « On a chez lui, écrivait Laennec à son ami Thomas de Caradeuc à la Roche-Bernard, un bureau de nouvelles où un conseil de volontaires patriotes s'assemble pour recevoir les lettres de nos députés. C'est le grand foyer des mouvements publics <sup>3</sup>... »

Le Déan fut d'abord nommé avec Kervélégan, au mois de novembre 1788, pour se joindre à la grande députation des douze Nantais qui allaient porter en cour les revendications du tiers état. On sait quelle sensation produisit à Versailles et à Paris leur présence : ils y eurent des conférences avec les chefs du mouvement populaire, furent bien accueillis par le roi et adressèrent aux 42 villes de Bretagne un programme de vœux et charges dans lequel on demandait l'augmentation du nombre et la libre élection des députés du Tiers : l'obligation pour la noblesse d'envoyer aux Etats des représentants désignés au lieu d'y assister en corps; l'admission des curés et recteurs dans l'ordre du clergé, l'égalité répartition des impôts : etc. Ce qui nous consterne et nous désespère, écrivait le marquis de M\*\*\*, c'est que le gouvernement semble se prêter aux désirs du Tiers. «Nous en jugeons par la réponse favorable que le roi vient d'accorder aux députés qu'il a eu la hardiesse d'envoyer vers Sa Majesté. Cet accueil l'a enhardi, aussi ne garde-t-il plus aucune mesure. Chaque jour on voit sortir du dessous la presse des libelles diffamatoires, dans lesquels on nous traite de tyrans, de despotes, de parasites <sup>4</sup>...» Cela n'eût pas eu lieu, si la noblesse eût compris, au lieu de s'obstiner dans sa situation acquise, que le temps d'une réforme était arrivé : la réforme eût été certainement moins radicale, si la noblesse avait eu l'heureuse inspiration de s'y prêter.

Toutes les faveurs électorales furent réservées aux membres de la délégation à leur retour. Le Déan fut aussitôt nommé assesseur de Legendre aux Etats de Bretagne tenus à Rennes du 22 au 29 décembre <sup>5</sup> : il réclama énergiquement le vote par tête et toutes les autres revendications du Tiers, et fut maintenu agrégé de Quimper à la reprise de la session le 14 février 1789. Elu, le 16 membre de la commission intermédiaire des Etats pour l'évêché de Quimper, il devenait l'un des administrateurs principaux de la province, et ayant continué à donner sa maison pour le service de la propagande patriotique, il fut élu, le 22 avril second député de Quimper aux Etats-Généraux <sup>6</sup>.

Il s'installa à Versailles avec Le Guillou de Kerincuff, 13 rue Saint Médéric ; et vota constamment avec la gauche, sans phrases et silencieusement comme ses deux autres collègues. Aussi *l'almanach* de 1790 disait-il à leur propos : « Seraient-ce des conspirateurs? Ils ont presque l'air de tremper dans la ligue de silence faite par les trois recteurs de l'évêché de Quimper. <sup>7</sup> » Ils ne disaient rien et pourtant ils travaillaient ferme dans les commissions. Nommé le 26 avril 1790, membre du *Comité des recherches*, Le Déan ne se fit remarquer jusqu'à la clôture de la session par aucune motion spéciale, mais il figure, à la fin de 1791, sur la *Liste des députés patriotes qui n'ont pas varié*, publiée à la suite du *Véritable Portrait de nos Législateurs*.

Elu maire de Quimper à son retour de l'Assemblée, il exerça ces fonctions jusqu'au commencement de 1793, durant une période délicate, où il eut malheureusement à concourir aux mesures de violence prises contre les prêtres insermentés. Ce fut aussi pendant ce temps qu'eut lieu, le 30 avril 1792, l'adjudication de l'ancien couvent des Cordeliers de Quimper, comprenant la belle église du treizième siècle, le cloître, les cours, les jardins et la maison conventuelle. Le tout fut adjugé pour la somme de 25,900 fr., aux deux frères Le Déan qui s'y installèrent aussitôt et dont la famille a occupé les bâtiments jusqu'à la démolition en 1840. La halle actuelle de Quimper et les rues avoisinantes occupent aujourd'hui la majeure partie de l'emplacement.

Au commencement de l'année 1793, les députés du Finistère adressaient à leurs commettants des lettres fortes alarmantes sur l'attitude de la Montagne qu'ils accusaient d'entraver la liberté des

---

<sup>3</sup> du Chatellier. *Les Laennec*

<sup>4</sup> Cité par M. POCQUET. *Histoire des origines de la Révolution en Bretagne*. II. 101.

<sup>5</sup> Du Chatellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, I, 82.

<sup>6</sup> Procès-verbal de l'élection, P 4 et 20.

<sup>7</sup> Bulletin de la Société archéologique du Finistère, X, 202.

délibérations. Le département organisa un corps de volontaires pour marcher au secours de l'Assemblée nationale, et Le Déan, inquiet de voir les événements dépasser les limites de ce que ses opinions constitutionnelles avaient cru pratique ou possible, abandonna la mairie de Quimper : puis il offrit ses services aux Girondins proscrits, les aida dans leur fuite, contribua surtout à sauver son ami Kervélégan et fut bientôt obligé de se cacher lui-même pour échapper aux proscripteurs.

Un nègre qu'il avait gardé comme domestique depuis ses voyages aux Indes, et qui s'appelait Léveillé, réussit à le soustraire aux recherches, après avoir été le principal guide des Girondins fugitifs<sup>8</sup> : mais dénoncé lui-même, il dut songer à son propre salut. On sait assez quelle sanglante hécatombe la Montagne imposa au Finistère, en immolant le même jour ses vingt-six administrateurs.

Après le 9 thermidor, il fallut reconstituer toutes les administrations et Le Déan devint membre du directoire du département<sup>9</sup>. J'ai le regret de constater qu'il devint, en cette occasion, l'un des agents de la violente persécution religieuse suscitée par le gouvernement fructidorien, malgré les articles du traité de pacification de la Mabilais qui garantissaient à la Bretagne le libre exercice du culte orthodoxe aussi la Chouannerie reprit-elle bientôt sur tout le territoire : il fallut le concordat pour la tuer.

Survint le 18 brumaire. Les directoires furent remplacés par des préfets, des sous-préfets et des conseillers de préfecture. Le Déan reprit alors la mairie de Quimper qu'il gardât de 1799 à 1803 : mais de même qu'il avait voulu conserver son indépendance, en 1793, en se démettant pour ne pas devenir le séide de la Montagne, de même il se démit, à l'annonce de la création de l'Empire, pour ne pas accepter d'être l'agent du gouvernement dictatorial de Napoléon. Il faut croire cependant que ce scrupule n'était pas bien lourd pour sa conscience, car il ne refusa point le titre de *baron de l'empire*, que Napoléon lui conféra en 1810, après qu'il eut présidé le collège électoral du Finistère et fait partie de la députation envoyée à l'empereur qui le décora de sa propre main. Il prit alors pour armes : *de sable à la gerbe de blé d'or au franc quartier de gueules à la branche de chêne d'argent posée en bande*<sup>10</sup>.

Elu député du Finistère à la chambre des *Cent Jours*, il fut éloigné de tout emploi public sous la Restauration et s'occupa comme son frère aîné, qui mourut en 1818, de travaux agricoles. Il lui survécut cinq ans et mourut à Quimper, le 16 février 1823, à soixante-dix-neuf ans, célibataire. On a écrit sur sa tombe : « Il fit du bien : ce fut toute sa vie. », il eut du moins l'intention d'en faire. *Aimé-Jean-Louis-Nicolas-René* Le Déan, son neveu, né à Quimper, le 27 juin 1776, ingénieur de la marine et archéologue distingué, fut élu *député du Morbihan* à la Chambre des députés en 1834, 1837 et 1839 : il mourut à Vichy, le 6 juin 1841, laissant deux filles, *Madame de Najac*<sup>11</sup>, mère d'Émile de Najac, le vaudevilliste bien connu, et madame *Gobert de Neufmoulin*, mère de Madame *Borghi*<sup>12</sup>. Encore vivante à Lorient.

Les deux sœurs d'Aimé Le Déan épousèrent : l'une, *M. Renouard*, d'où les *Kerallain* qui habitèrent Bodivit et les *Le Grontec*; la seconde, le capitaine de frégate *Le Bastard de Kerguiffinec*, père de

---

<sup>8</sup> du Chatellier, *Histoire de la révolution en Bretagne*. IV, 120.

<sup>9</sup> du Châtellier. *La persécution religieuse dans le Finistère après le 18 fructidor*.

<sup>10</sup> *Armorial* de Guérin de la Grasserie, I, 145 et planche N° 29, D, N° 71.

<sup>11</sup> Madame de *Najac* avait épousé le fils du conseiller d'état de l'empire, ancien commissaire de la marine à Lorient et député suppléant du Morbihan à l'Assemblée législative en 1791.

<sup>12</sup> *M. Borghi*, ingénieur de la marine italienne et député au Parlement italien, est actuellement directeur de l'arsenal de la *Spezzia*. Son fils aîné, ingénieur de l'Ecole centrale au service de Fives-Lille est mort il y a quelques mois des fatigues contactées à monter des machines à l'étranger.

l'inspecteur des eaux et forêts en retraite à Quimper, et de Madame Armand *Guiaysse*<sup>13</sup>, dont j'ai épousé la fille. Le nom est donc tout à fait éteint.

Il n'existe pas de portrait gravé du constituant; je n'en connais que de son neveu l'ingénieur député de Lorient, et il ne faut pas confondre. Mais je citerai de lui un bon portrait à l'huile conservé chez M. Armand *Guiaysse* à Lorient.



*François Jérôme le Déan (1744-1823)*

---

<sup>13</sup> Fils de *Pierre Guiaysse*, capitaine de frégate, et petit-fils de *L.-F. Le Gallic de Kérizouet*, président du tribunal et député de Lorient en 1816, *Pierre-Armand Guiaysse*, né à Lorient en 1810, ingénieur de la marine, directeur des constructions navales à Lorient, à pris sa retraite dans cette ville en 1875.

**François Jérôme LE DÉAN , n° 140 D**  
Subrécargue de la Cie des Indes, député aux Etats Généraux, maire de Quimper  
baron de l'Empire en 1810  
(complément à la notice de René de Kerviler)

Né le 10/02/1744 à Douarnenez, il est décédé le 26/02/1823 à Bodivit (29), à l'âge de 79 ans, où il a été inhumé.

Il navigua en qualité de Subrécargue de la Compagnie des Indes, puis se fixa à Quimper vers l'âge de 40 ans. Il devint alors le chef du comité réformiste (en 1788) le plus en vogue à Quimper dont Michel Laënnec, Maire de Quimper écrivait : « c'est le grand foyer des mouvements publics ». Michel Laënnec, grand-père du célèbre médecin, avait épousé Jeanne Catherine Huchet, tante de la femme de Jean François Le Déan, frère de François Jérôme.

Il fut nommé avec Le Goazre de Kervélégan en novembre 1788 pour se joindre à la députation des douze Nantais qui allaient porter à la cour les revendications du Tiers-état et auxquelles Louis XVI donna une réponse favorable, au grand mécontentement de la Noblesse et du Haut Clergé.

Ancien Commissaire des Etats, il fut élu le 22 avril 1789, député de Quimper aux Etats Généraux. On peut lire dans les procès verbaux des Archives Parlementaires que :

*« Le Déan, député du tiers état de la Sénéchaussée de Quimper : répond à l'appel général du 13 juin 1789 ; signe le serment du jeu de paume le 20 juin 1789 ; est nommé membre du Comité de la Marine le 14 juin 1790. »*

L'Annuaire Royal de 1791 précise:

*« Déan (le) commissaire des Etats et député de la province de Bretagne rue de Gaillon, Hôtel de la Marine, membre du Comité de la Marine (9/6/1790), du Comité des Assignats (15/10/1790) et du Comité des Recherches (26/4/1790). »*

Il ne participe pas aux débats de l'Assemblée Nationale, vote en faveur des Assignats et pour le rattachement d'Avignon. Membre du club des Jacobins, il passe ensuite aux Feuillants plus modérés, refusant la déchéance du roi et partisan de La Fayette.

Elu maire de Quimper jusqu'au début de 1793, époque à laquelle il démissionne, il est inquiet de voir les événements dépasser les limites de ses opinions constitutionnelles. Il doit se cacher et échappe aux recherches grâce à l'intervention de son domestique noir appelé Léveillé, qu'il avait gardé depuis ses voyages aux Indes.

Il aide les Girondins à sauver son ami Le Goazre de Kervélégan, ancien constituant comme lui.

Après le 9 thermidor, il devient membre du Directoire du Finistère jusqu'au 18 brumaire où il reprend la mairie de Quimper, qu'il garde de 1799 à 1803. Il se démet à la création de l'Empire. Napoléon lui conféra (sur sa demande) en juin 1810 le titre de baron de l'Empire, après qu'il eut présidé le collège électoral du Finistère. Il adressa une demande de titre de baron au Ministre Cambacérès, accompagnée de la justification du majorat et des biens correspondants avec leurs revenus. Il reçut une réponse positive de Cambacérès du 23/02/1810 (dossier du Majorat de François Jérôme Le Déan, AN BB/30/1047, 10 p).

Son neveu Aimé Le Déan demandera l'annulation pour raisons fiscales du majorat dont il héritera ! Il prit pour armes : « de sable à la gerbe de blé d'or au franc quartier de gueules à la branche de chêne d'argent posée en bande ». Elu député du Finistère à la Chambre des Cent Jours le 16 mai 1815, il est éloigné ensuite de tout emploi public sous la Restauration. On a écrit sur sa tombe à Bodivit: *« il fit du bien : ce fut toute sa vie »*.

**Aimé Jean Louis LE DÉAN, n° 70 A**  
Ingénieur des Constructions navales, archéologue, député du Morbihan,  
chevalier de St Louis, officier de la Légion d'Honneur

Né le 27/06/1776 (^) à Quimper

décédé le 06/06/1841 à Vichy, âgé de 64 ans.

Il a épousé le 19/05/1806 à Lorient, à l'âge de 29 ans:

. Anne Marie REGNIER, fille de Joseph François Régnier et de Jeanne Delapierre du Meneguen, née le 06/03/1789, mariée à l'âge de 17 ans, d'où :

. Amélie LE DÉAN , née le 03/04/1807, décédée en janvier 1834 à Lorient à l'âge de 25 ans, mariée en 1833 à Lorient à Louis GOBERT de NEUFMOULIN , officier d'artillerie, dont postérité BORGHI,  
. Eugénie Louise LE DÉAN , née le 22/01/1810 à Lorient, mariée à Hippolyte de NAJAC en 1828, officier de marine. Elle décéda le 26/10/1857 à Bourdonnel en Ergué-Armel. Ils eurent deux fils :

- Emile de NAJAC, propriétaire de Bourdonnel en Ergué-Armel, fut un auteur connu à Paris de vaudevilles et opérettes. Raoul son fils se rendit célèbre par son école de pantomime à Neuilly; élu maire de Pont-Labbé en 1894, il se promenait sur le dos d'une chamelle de Sibérie au grand ébahissement des villageois.
- Adrien de NAJAC eut l'Ile Chevalier en Loctudy, domaine venant des Le Déan, Huchet et Guéguen. Il y fit bâtir une grande maison en 1862. Sans enfants, sa veuve Marie Victoire de CAMPOURCY entra en religion à l'âge de 25 ans. Raoul hérita alors de l'Ile Chevalier.

(La Messelière; S. Duigou, Loctudy à la Belle Epoque; G. Bourlignieux)

Reçu en 1794 à l'âge de 18 ans à l'Ecole Polytechnique, Aimé Le Déan fut admis ensuite à l'Ecole du Génie Maritime, dont il sortit en 1799 comme sous-ingénieur de 2ème classe. Il navigua d'abord puis fut nommé à Brest, Toulon, Nantes et enfin Lorient en 1824. Il dirigea avec talent la construction de plusieurs vaisseaux à voiles, dont la Duchesse de Berry (1816), le Neptune (1818) et la Surveillante (1825). Ingénieur de 1ère classe, il fut nommé le 19 juin 1830 directeur de l'Ecole spéciale du Génie Maritime transférée de Brest à Lorient, dont il se retira pour raisons de santé le 1er mars 1831. Il fut admis à la retraite en août 1837, avec une pension de 3447 f. Sa veuve obtint une pension de réversion de 750 f en 1841. Son dossier de carrière et deux plans de navires (le Neptune et la Surveillante) se trouvent au Service Historique de la Marine à Vincennes (ci-dessous).

Conseiller général et député du Morbihan en 1834, 1837 et 1839, il intervient à la Chambre sur le budget du Ministère de la Marine le 1er juin 1837. Après un long discours portant sur divers sujets concernant les travaux dans les ports et les arsenaux (maintien d'un volant d'ouvriers disponibles en cas d'urgence etc... ) et les précautions à prendre... il approuve le budget (arch. parlementaires T112 p 121 à 126).

Il intervient aussi le 22 mai 1838 sur le projet de loi supprimant l'affranchissement de certaines régions de l'impôt sur le sel :

"Les habitants (de ce petit pays du Morbihan) n'y peuvent récolter la moindre céréale : ils n'y récoltent que du sel et le troque s'est établi dans ce pays, parce qu'il faut bien que ces gens là qui ne récoltent que du sel, se procurent les denrées pour subsister...

Je prie la Chambre d'y avoir égard et de maintenir l'état des choses..."

*M. Lacave-Laplagne, ministre des Finances* : « ... il s'agit de certaines populations de la France qui par suite de tolérances introduites par les ordonnances et non par des lois, se trouvent affranchies de l'impôt sur le sel ... il n'est pas possible au Gouvernement de le défendre ... je regarde comme suffisant le délai de dix années pour ne pas froisser trop les intérêts de ces populations ... »

*M. Le Déan* : "Je demanderai à M. le Ministre des Finances quel seront les moyens d'existence de ces populations? si elles produiront des récoltes?"

*M. Lacave-Laplagne* : "Il est impossible d'admettre que le Gouvernement accorde une prime à titre d'exemption d'impôt à des individus par le motif que ces individus se sont habitués à vivre de cette prime ... » (id)

Dans ce temps là, le gouvernement ne faisait pas de démagogie! ...

Sa fille Amélie mourut en couches un an après son mariage et il en éprouva beaucoup de chagrin, qu'il exprima dans une lettre à sa nièce Fanchette Renouard du Boisboulay, épouse de Frédéric Le Grontec :

Lorient le 6 février 1834

"Ma chère Fanchette, tu comprendras toute l'étendue de la peine dont nous sommes atteints : il y a quelques jours qu'Amélie était accouchée d'une petite fille; mais cet évènement a été promptement suivi d'une inflammation dont les progrès ont été effrayants et le cinquième jour elle a été enlevée.

Je te souhaite de n'avoir plus un pareil malheur; ta part a déjà été assez forte (elle avait perdu un petit garçon de 5 ans en 1832). Mais si tu avais placé sur une tête vingt six ans de soins et d'affections, peut-être trouverais-tu que la perte est encore plus cruelle.

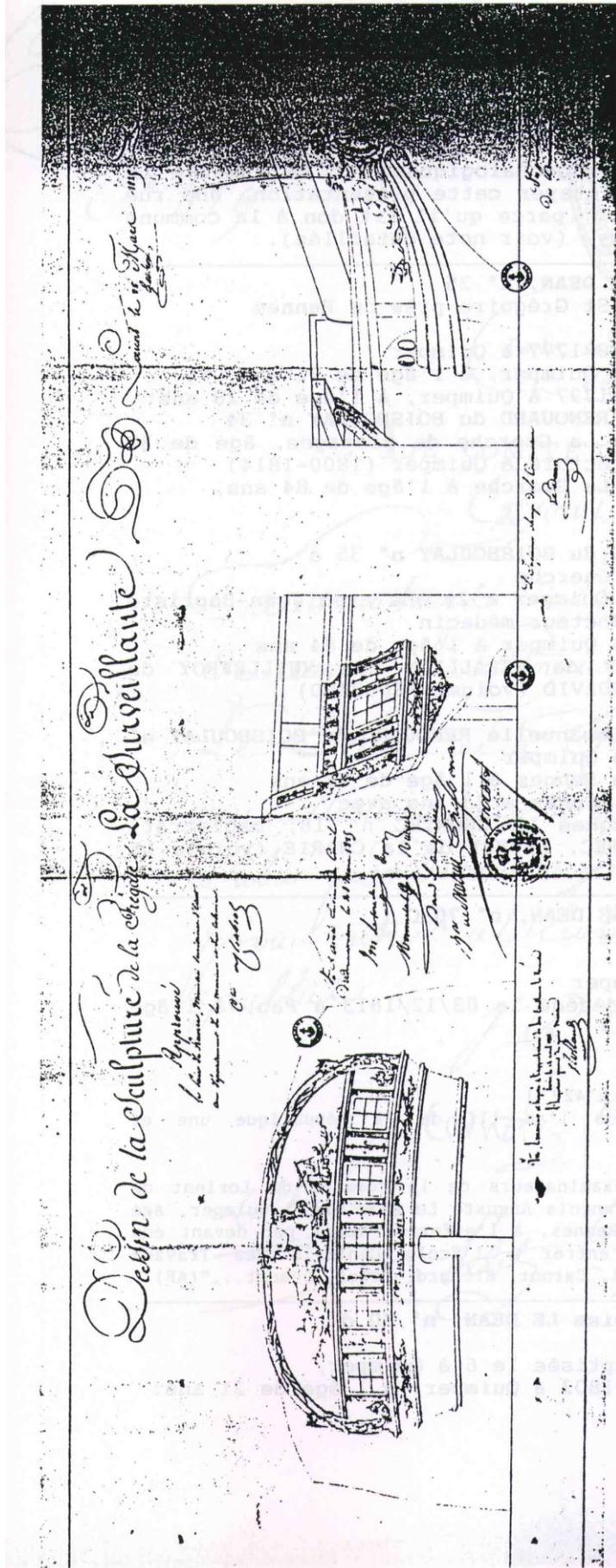
Puisses-tu ne jamais avoir à faire cette affreuse comparaison.

Au revoir, je désire que tu jouisses d'une bonne santé ainsi que ton mari et ton fils et je t'embrasse bien affectueusement.

ton oncle Le Dean." (Arch. Fam.)

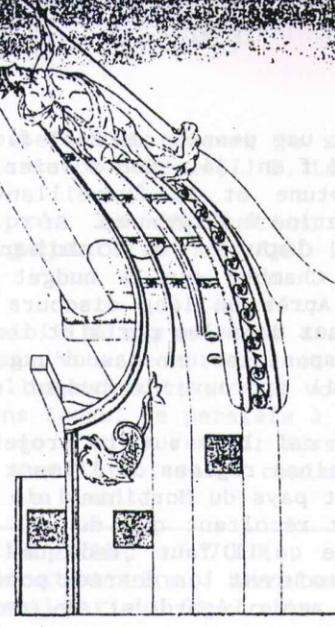
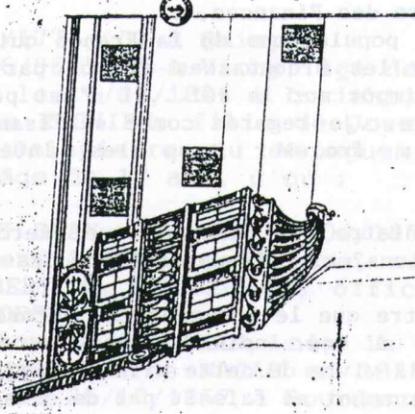
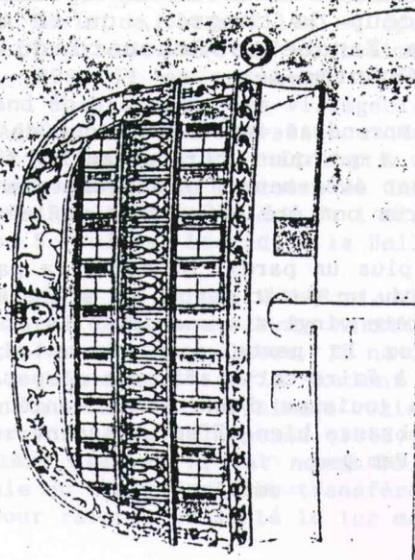
Aimé a rédigé les notes généalogiques sur la famille Le Déan, qui ont permis d'étayer cette présentation. Son nom a été donné à une rue de Quimper, parce qu'il fit don à la commune d'un champ sur le Mont Frugy, où fut créée la promenade de Frugy. C'est pourquoi sa vie est résumée dans "Les Rues de Quimper" de Pierre Allier (ed. France-Bretagne, 1950). Ce champ lui venait de son oncle François Jérôme Le Déan, d'origine patrimoniale.

Il demanda l'annulation du majorat de Bourdonnel hérité de son oncle Jérôme et refusa de reprendre le titre de baron ne souhaitant pas payer la retenue de 20% sur le revenu de ce majorat. (dossier majorat Le Déan, AN BB/30/1047).



*Projet de sculpture du Vaisseau Le Neptune de la Canon.*

*Approuvé  
le 17 Mars 1811  
le Comte*



*Paris le 9 Mars 1811  
Monsieur le Ministre  
des Finances  
M. de Brigny*

*Monsieur le Ministre  
des Finances  
M. de Brigny*

*Le 4 Mars 1811  
Monsieur le Ministre  
des Finances  
M. de Brigny*

## Rue Le Déan Aimé-Jean

(Ancienne rue Neuve Prolongée)

Son nom a été donné à une rue de Quimper, parce qu'il fit don à la commune d'un champ sur le Mont Frugy, où fut créée la promenade de Frugy. C'est pourquoi sa vie est résumée dans « Les Rues de Quimper » de Pierre Allier (ed. France-Bretagne, 1950). Ce champ lui venait de son oncle François Jérôme Le Déan, d'origine patrimoniale.

« L'hommage rendu ici à Aimé Le Déan vise principalement la portion Est de notre montagne et nous oblige à vous présenter d'abord les trois notables quimpérois de l'époque révolutionnaire qu'on verra reparaître dans les pages suivantes.

François Jérôme Le Déan (1744-1823), ancien subrécargue de la Compagnie des Indes, né à Douarnenez, navigua pendant la première moitié de sa vie, puis, ayant fait fortune aux Colonies, revint, la quarantaine sonnée, se fixer à Quimper où il continua de vivre dans le célibat.

En 1788, c'est lui et Kervélégan qui portèrent à Versailles les revendications du Tiers. En 1789, il fut député de la Sénéchaussée de Quimper aux Etats Généraux, puis député à la Constituante.

Elu Maire de Quimper de 1791 à 1793, il le fut à nouveau de 1799 à 1803, après le 18 Brumaire, lorsque les Directoires départementaux furent remplacés par les Préfets et Sous-Préfets, mais il démissionna dès la création de l'Empire.

Député du Finistère à la Chambre des Cent-Jours, il quitta la vie politique sous la deuxième Restauration et se retira à Penanros, en Bodivit, près de son frère aîné.

Celui-ci, Jean-François (1737-1818), après avoir fait à Quimper du commerce et de la banque, s'était pris d'une grande passion pour l'agriculture. Les deux frères furent les premiers à acclimater la pomme de terre en Basse Bretagne, et ils eurent beaucoup de peine à persuader les campagnards que le précieux tubercule n'était pas un poison.

François Jérôme, lorsqu'il portait l'écharpe, avait fait déguster le nouvel aliment aux gueux du bureau de bienfaisance qui, se croyant empoisonnés, remercièrent leur Maire par une grêle de cailloux.

Son neveu, Aimé Jean, reçu à 18 ans à l'Ecole Polytechnique en sortit premier avec le titre d'Ingénieur des constructions navales.

Attaché d'abord au port de Brest, puis à celui de Lorient, les plans des plus beaux navires de l'époque ont été tracés de sa main, et il fit adopter dans ces deux arsenaux plusieurs machines de son invention qui, tout en diminuant la fatigue des ouvriers, assuraient plus de rapidité à leur travail. Sa supériorité indiscutée lui valut la Direction de l'Ecole d'application du Génie Maritime de Lorient, en 1830.

De par ses fonctions, Aimé Le Déan était l'homme de France connaissant le mieux la question du déboisement, car la marine en bois, on le sait, faisait une effroyable consommation de forêts. Il était urgent de pousser un cri d'alarme. Aimé s'en chargea en publiant ses célèbres *Lettres sur le déboisement* qui remuèrent l'opinion.

François Jérôme qui, en sa qualité de Maire, avait action sur l'ancienne terre royale du centre du Frugy, commença par la reboiser, puis une saisie de biens nationaux ayant provoqué la vente du secteur de montagne s'étendant à l'Est jusqu'au ravin de Pen-ar-Stanc, son frère et lui s'en rendirent acquéreurs et le plantèrent aussitôt.

Napoléon Ier éleva François Jérôme à la dignité de Baron de l'Empire, et son domaine de Bourdonnel fut érigé en Majorat.

C'est dans ce manoir champêtre, aux portes de Quimper, que le Baron sentit, au cours de l'an 1823, les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Il regagna aussitôt sa résidence urbaine de la rue du Parc, et c'est là qu'il trépassa, léguant à son neveu Aimé cette moitié du Frugy que l'Ingénieur

s'empressait aussitôt d'offrir à titre gratuit à la ville de Quimper en la personne de son Maire, M. Gilart de Larchantel. La Ville, en l'acceptant, décida que la nouvelle promenade porterait le nom de Le Déan.

D'autres héritiers s'associèrent à ce geste en consentant à échanger des champs situés sur la hauteur contre divers terrains en bordure de la rue Neuve.

Aimé Le Déan, que les électeurs lorientais avaient élu à la Chambre des Députés en 1834, fut constamment réélu jusqu'à sa mort, survenue à Vichy, en 1841.

Il laissait deux filles : l'une se maria avec M. de Najac et fut mère du célèbre vaudevilliste, l'autre devint Madame de Neufmoulin.

Ses deux soeurs avaient épousé, l'une M. Renouard ; l'autre, le capitaine de frégate Le Bastard de Kerguiffinec.

Le nom est éteint. Les Le Déan et plusieurs membres de leur famille sont inhumés dans un enclos romantique attenant à l'église en ruine de Bodivit, sur l'une des pentes bocagères qui dominent l'anse de Combrit.

Par un bel après-midi d'été, tout ruisselant de soleil, nous avons pèleriné jusqu'à ce campo-santo. Un chemin creux abandonné, envahi d'une herbe épaisse, nous mena jusqu'à l'échalier du cimetière.

Onze sarcophages de pierre, dominés par une croix de granit, s'alignaient dans le demi-jour vert, filtré par les branches hautes des mélèzes dont les fûts serrés dominent le champ dolent.

Tout au fond de ce fragment de forêt vierge envahi par le lierre, quelques pans de murs et deux arcades sculptées, seuls vestiges de l'antique église paroissiale effondrée.

On se serait cru retranché du temps, et loin de toute vie humaine, dans ce silence et cette ombre, symboles de l'oubli où finissent par sombrer les plus brillants destins.

Tandis que nous écartions les vivaces rejets d'acacias jaillis de toutes parts du sol, et formant comme une pépinière sauvage, il nous fallut enjamber un mélèze géant, déraciné par une tempête, et qui s'était couché sur une rangée de trois tombeaux, les couvrant d'une jonchée d'aiguilles, les enlaçant de ces branches soyeuses.

Les noms, veloutés de lichens, que nous pûmes lire au flanc des sarcophages, étaient bien ceux que nous cherchions. Et il nous sembla que ce mélèze avait voulu se joindre dans la mort à ces trois amis des arbres qui, sans doute, l'avaient planté.

*« Il fit le bien, ce fut toute sa vie. Par sa persévérance et son exemple, il enrichit le pays de la précieuse culture de la pomme de terre »*

Telle est l'épithète plus glorieuse que vingt victoires guerrières et meurtrières.

Il faut lire les folliculaires de l'époque pour mesurer l'injuste réprobation qui entourait encore l'excellent aliment dont Parmentier, dans sa prison, avait pu apprécier les qualités nutritives.

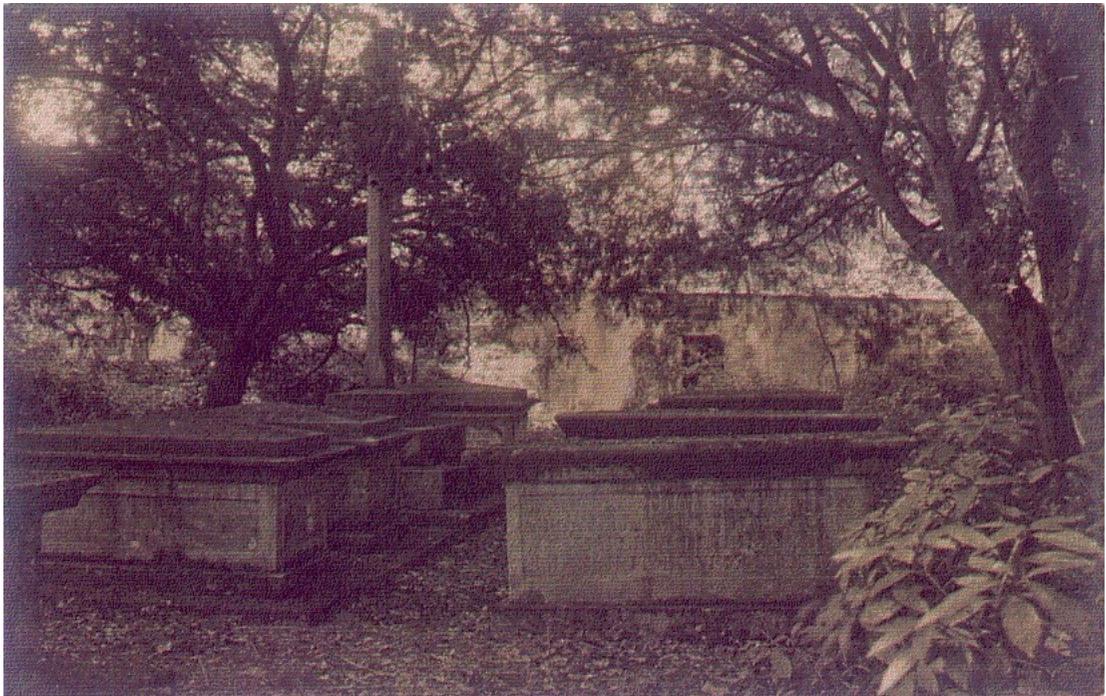
Quel enthousiasme chez ceux qui, après avoir expérimenté cette nouvelle nourriture humaine, s'efforçaient de convaincre les autres:

*« Parmentier et ses émules ont tué le monstre de la famine, cet enfant de notre ignorance qui domine les Empires. Ils ont justifié la Providence en montrant aux Rois et aux peuples que la disette est un mot qui s'effacera des langues modernes... »*

... Tandis que le côté de la rue bordant le Frugy porte le nom de Saint-Julien, et appartient, à partir de l'Entrepôt de chiffons, à la commune d'Ergué-Armel, le côté opposé porte le nom de Le Déan et fait partie de Quimper jusqu'au Café Saint-Julien.



*Aimé le Déan (1776-1821)*



*Tombes de la famille le Déan à Bodivit en Plomelin près de Quimper*

**Marie Jeanne Michèle LE DÉAN , n° 35**  
dame de la Bretèche en St Grégoire près de Rennes

née et baptisée le 07/08/1777 à Quimper  
décédée le 30/08/1848 à Quimper, à l'âge de 71 ans  
elle a épousé le 06/09/1797 à Quimper, à l'âge de 20 ans:

. **Alexandre Jean Marie RENOUARD du BOISBOULAY n° 34**

né le 19/08/1760 (^) à La Guerche de Bretagne, âgé de 37 ans, conseiller de Préfecture à Quimper (1800-1814)

décédé le 03/10/1844 à La Guerche à l'âge de 84 ans,  
d'où :

. Renée Jeanne RENOUARD du BOISBOULAY n° 35 a

née le 07/08/1798 à La Guerche

mariée le 29/04/1820 à Quimper à 21 ans avec Jean-Baptiste PRIGENT de KERALLAIN, docteur médecin

décédée le 16/10/1882 à Quimper à l'âge de 84 ans

dont postérité PRIGENT de KERALLAIN, de VUILLEFROY de SILLY, LE ROUGE de GUERDAVID (voir volume RENOUARD)

. Françoise Constance Emmanuelle RENOUARD du BOISBOULAY n° 17, née le 24/07/1803 à Quimper

décédée le 10/11/1875 à Rennes à l'âge de 72 ans

mariée le 21/02/1827 à Rennes à 23 ans avec

**Frédéric Guillaume Jacques LE GRONTEC n° 16**, magistrat, dont postérité LE GRONTEC, BRUNET de la CHARIE (volume LE GRONTEC)

**Jean François Auguste LE DÉAN, n° 70 C**

Inspecteur de l'Académie

né le 30/11/1779 à Quimper

sans alliance, il est décédé le 03/12/1813 à Pau, à l'âge de 34 ans

« *Comité de Salut Public*

*section des Travaux Publics n°429*

« *Paris le vingt nivose de l'an III de la République une et indivisible,*

*Le Comité de Salut Public*

*Enjoint aux Commissaires examinateurs de la commune de Lorient de recevoir le Citoyen Jean François Auguste Le Dean, né à Quimper, âgé de quinze ans, résident à Rennes, à l'effet de subir par devant eux l'examen nécessaire pour entrer à l'Ecole Centrale des Travaux Publics. signé : J.P. Chazal, Carnot, Richard, Pelet, Dumont... »(AF)*

Comité de Salut Public  
Section des Travaux Publics

n. 429



Paris, le vingt-neuf nivôse de l'an III de la  
République une et indivisible.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Enjoint aux Commissaires  
Examineurs de la Commune de l'Orient  
de recevoir le Citoyen Jean François Auguste  
Le Deun né à Quimper, âgé de quinze  
ans, résident à Rennes, à l'effet de  
subir pardevant eux l'examen nécessaire  
pour entrer à l'école centrale des Travaux  
Publics.

J. B. Charal

Carrot

~~Altharo~~

~~Altharo~~

~~Altharo~~

~~Altharo~~

## Eugénie Félicité Françoise LE DEAN, n° 70 d

Née le 05/02/1781 et baptisée le 6 à Quimper, elle a épousé le 23/03/1802 à Quimper, à l'âge de 21 ans :

. Jean-Marie Pierre LE BASTARD de KERGUIFFINEC

capitaine de Frégate, député de Quimper et de Morlaix, né le 20/04/1771 à Tréguennec (29)

Elle est décédée à Lorient le 30 janvier 1862.

Ils eurent 3 enfants, dont une fille eut une postérité :

. Jérónime Marie LE BASTARD de KERGUIFFINEC

née le 14/12/1817 à Quimper

mariée en 1841 à 23 ans avec Pierre Armand GUIEYSSE

Directeur des constructions navales de Lorient

Les Guieysse eurent 4 enfants, Ernest, Cécile, Léon, Georges :

. Ernest GUIEYSSE épousa Thérèse THIERRY d'ARGENLIEU, dont postérité GEORGEON , THERY

. Cécile GUIEYSSE (manoir de Penanros) épousa René POCARD du COSQUER de KERVILER , polytechnicien, ingénieur du port de St Nazaire, inspecteur général des Ponts et Chaussées, célèbre historien et généalogiste de la Bretagne, d'où 5 enfants, Georges, Marie, René, Cécile et Armand, dont postérité :

ROBIN , LE FRANC , GODINOT , GROLEAU , GABORY , du CHELAS , THOMINE , LEROY , THERY

BUSQUET de CAUMONT

LOIRET , FAIVRE , LEPRINCE-RINGUET , DUPRE-LA-TOUR, de LA NOUE , MOSNAY de BOISHERAUD , PETIT , de BLOIS ...

. Léon GUIEYSSE (manoir de Lanros venant des Huchet) épousa Louise CORRARD des ESSARTS, dont postérité THUREAU , de BROMMER

. Georges GUIEYSSE épousa Louise ROUSSEAU , dont postérité LE BOUCHER à Keremma (29)

### Sources

- archives parlementaires, archives nationales
- annuaire royal 1791
- Dictionnaire des Constituants (1789-1791) édité en 1989
- archives familiales (actes de partages)
- René de Kerviler, notices biographiques.

## PARTAGES DES DERNIERS LE DÉAN

(1814, 1819, 1824, 1849)

Trois partages eurent lieu entre Aimé Le Déan, Marie Jeanne Le Déan, épouse d'Alexandre Renouard du Boisboulay, et Eugénie Félicité Le Déan, épouse de Jean Marie Pierre Le Bastard de Kerguiffinec. Ils sont résumés ci-après. Les valeurs indiquées sont les revenus bruts annuels. L'origine des biens est précisée lorsqu'il s'agit d'un bien national (bn). Auguste Le Déan, mort le 3 décembre 1813, n'y figure pas.

### *Partage des biens de Marie Michèle Huchet de Kerourein*

3 octobre 1814

#### **lot échu à Mme Renouard du Boisboulay née Marie Jeanne Le Déan**

Pleyber-Christ : terre de Lesquiffiou, revenu brut 556 f,

Guiclan, le moulin de Kersauson, 330 f, bn

Plouénan, métairie de Keramprovost Izélaff, 180 f, bn

Quimper, le champ sur le mont Frugy, dit parc ar Porhiel, 75 f

total revenu brut 1141 f.

#### **lot échu à Aimé Le Déan**

Ile Chevalier: métairie de Penhoat, revenu brut 414 f, métairie de la Palue 414 f, domaine congéable de la Palue 36 f, domaine congéable de Keraliouarn 175 f,

Plouzané (Brest): métairie de Kerourein 120 f

total revenu brut 1159 f.

#### **lot échu à Mme Le Bastard de Kerguiffinec née Eugénie Le Déan:**

Ergué Armel: manoir de Lanros 700 f, métairie de Lanros bihan 230 f, métairie de la Tourelle 250 f,

total revenu brut 1180 f.

### *Partage de la succession de Jean François Le Déan décédé le 13 décembre 1818*

25 septembre 1819

domaines à héritage, ou acquis à M. Duhaffon et Melle La Bremaudière, ou acquis comme biens nationaux d'émigrés et du clergé

#### **lot échu à Marie Jeanne Le Déan :**

Rennes, l'appartement (2 rue Royale)revenu brut 600 f

St Grégoire, la métairie de la Bretèche, 1500 f

Trésilidé, le tiers de la Grande Marche 200 f, bn

Plomelin, le presbytère et le cimetière de Bodivit, la métairie de Kerilis et les terres de St Roch, 250 f, bn

Plomelin, la métairie de Lestremeur, 540 f,

Plomelin, le domaine congéable de Lestremeur, 265 f,

Plomelin, le domaine congéable de Kerautret, 172 f

Plozévet, le domaine congéable de Kerongard, 205 f, bn

Plozévet, la tenue de Penminy, 313 f, bn

Plozévet, la tenue du Pouldu, 6 f, bn

total du lot: revenu brut 4.050 f

Situation des Dettes respectives des trois Enfants LeDean  
au 11 Décembre 1879

M. LeDean doit à son père pour folie d'anciens Comptes	1800 <sup>fr</sup>
Renouard doit à id. .... 1. <sup>o</sup> pour folie d'anciens comptes d'emprunte...	1000 <sup>fr</sup>
2. <sup>o</sup> pour un envoi reçu de Rennes	500
3. <sup>o</sup> Procompte par approuvé des payemens faits à Rennes, sauf règlement ultérieur	1000
Renouard compte en outre le sac Gouffès.	2500 <sup>fr</sup>
Total	4300 <sup>fr</sup>

M. LeDean père fait abandon des créances ci-dessus, à condition qu'elles formeront une masse commune qui sera partagée également, après l'acquit d'une dette commune, savoir 1800<sup>fr</sup> dus à Eugénie par auctoris...

Cette dette acquittée, il restera à la masse — 2500<sup>fr</sup>

Si cette somme était réalisée et partagée immédiatement, il reviendrait à chaque part — 833<sup>fr</sup>

Ainsi Eugénie, prendrait avant tout pour sa créance particulière — 1800<sup>fr</sup>  
et il lui reviendrait ensuite pour son tiers directe — 833<sup>fr</sup>  
Total — 2633<sup>fr</sup>

M. LeD. après avoir fourni les 1800<sup>fr</sup> qu'il doit, retirerait 833<sup>fr</sup> pour sa part de la masse restante. Donc il se liquiderait en donnant seulement — 967<sup>fr</sup>

Mad. Renouard qui doit 2500<sup>fr</sup> ayant aussi 833<sup>fr</sup> à retirer, se liquiderait en comptant effectivement — 1666<sup>fr</sup>

Ces deux dernières sommes forment le complet de ce qui revient à Eugénie, savoir — 2633<sup>fr</sup>

Par conséquent les trois Enfants LeDean se trouveront quittes les uns envers les autres, pour tous leurs Comptes anciens et nouveaux, quand ils auront effectué les payemens ci-dessus indiqués. A Guimper le onze Décembre mil huit cent quatre-vingt

O. LeDean  
LeDean Renouard

pour approbation  
L. LeDean E. LeDean

**lot échu à Aimé Le Déan**

Quimper, les 6/7 du moulin au duc 772 f  
Plomelin, la tenue de Keralen huelaff 79 f, bn  
Plomelin, la tenue de Penanros 18 f, bn  
Plomelin, la tenue de Combren 206 f, bn  
Combrit, la tenue de Brengal 39 f, bn  
Combrit, la tenue de Keradilly 32 f, bn  
Plomeur, la tenue de Rosandon 26 f, bn  
Beuzec Capsaval, les deux tenues de Lestembeach 80 f, bn  
Beuzec Capsaval, la tenue de Kercadien 183 f  
Beuzec Capsaval, la tenue de Kerouil 105 f  
Beuzec Capsaval, moulin de Pors Mazéas 64 f  
Plobannalec, la tenue de Leach Carmès 52 f, bn  
Treffiagat, la tenue de Leschiagat Thibouty 17 f, bn  
Penmarch, la tenue de Lestanquier 42 f, bn  
Tréogat, ramage de terre 10 f  
Plozévet, la tenue de Brenfuez 66 f  
Plozévet, la tenue de Lézarvrec 59 f  
Plozévet, la tenue de Lez Plozévet 52 f  
Plozévet, les tenues de Porzanbarval 153 f  
Plozévet, les tenues de Pellan 122 f  
Plounéour, la tenue de Kerbrigant 180 f  
Briec, les tenues de Cosquéric 93 f  
Tourch, la tenue de Kerbrinen Douedal 25 f  
Ergué-Armel, la tenue de Prat Maria 201 f  
Ergué-Armel, la métairie de Guerlédan 600 f  
Ergué-Armel, la métairie de Kervao 330 f  
Ergué-Gabéric, la métairie de Kerveguen 300 f  
Ergué-Gabéric, la tenue de Keranous 110 f  
total du lot: 4.018 f

**lot échu à Eugénie Le Déan**

Quimper, la moitié des Cordeliers 600 f  
Plomelin, maison de Penanros avec la retenue 500 f,  
Plomelin, les deux Penvellet 700 f  
Plomelin, le petit Lestremeur, métairie 300 f  
Plomelin, bois de futaie 400 f  
Plomelin, le bois taillis de Coat an Dridy 190 f  
Plomelin, la métairie du Coat 700 f  
Pont-Croix, un champ 12 f  
Audierne, un champ 1 f  
Beuzec Capsizun, la tenue de Leilzach 21 f  
Esquibien, la tenue de Penfeuntun bihan 20 f  
Esquibien, la tenue de Kerodiern 9 f  
Mahallon, la tenue de Kergoderien 33 f  
Plogoff, la tenue de Kerhuon 25 f  
Plouhinec la tenue de Kersugard 16 f  
Plouhinec, la tenue de Kergaranton 27 f  
Ergué-Armel, domaine congéable de Kergrem 300 f

Ergué-Armel, domaine congéable du petit Lanros 150 f  
total du lot 4.003 f

***Partage de la succession de François Jérôme Le Déan,***

24 avril 1824

oncle des copartageants, décédé le 26 février 1823 à Penanros.

**lot échu à Marie Jeanne Le Déan :**

Briec, domaine congéable de Coat Glas, revenu brut 225f,  
Pouldrégat, domaine congéable de Kerguerhont, 21 f,  
Chavagne et Mordelles, métairies du Val et des Basmées, 2460 f,  
Penhars, métairie de Kereyen, 730 f, bn  
Pluguffan, métairie du Buzit bras, 360 f, bn  
Plougasnou, le convenant Corvez, 72 f bn  
    «    «    Kerangroaz, 132 f, bn  
    «    «    Talrun, 75 f, bn  
Plouegat-Guerrand, convenant Tachen-Kerbuel, 152 f, bn  
    «    , «    Kerstephan, 153 f, bn  
Morlaix, maison n° 659, 53 f,  
Quimper, la baraque et dépendances, 200 f,  
    «    , la maison rue du Chapître, 560 f, bn  
Trésilidé, les 2/3 de la grande marche, 400 f, bn  
Morlaix, maison grande venelle, 143 f, bn  
    «    , deux maisons contigües, 95 f, bn  
Landunez, métairie du petit Rivallen, 102 f, bn  
total du lot revenu brut: 5.933 f.

**lot échu à Aimé Le Déan**

contenant le majorat

Quimper, la métairie de Penanpavé 550 f  
    «    , la prairie de Locmaria 120 f  
    «    , la prairie du Calvaire 120 f  
Kerfeuntun, la prairie de Creach heuzen 400 f  
Ergué-Armel, la métairie de Bourdonnel 135 f  
    «    , la métairie de Pennot 300 f  
    «    , la prairie de St Julien 180 f  
Pleyber-Christ, la métairie de Kermorin 557 f  
    «    , la métairie du Vieux Moulin 756 f  
    «    , la métairie du Rest Glas lan 408 f  
    «    , la métairie de Castel Kermarquer 436 f  
    «    , la métairie de Pen ar Quinquis 170 f  
    «    , le moulin de Kermorin 90 f  
Ergué-Armel, maison et retenue de Bourdonnel 770 f  
    «    , les deux métairies de Kerouallic 500 f  
    «    , portion de métairie à St Julien 71 f  
Quimper, le bois du séminaire 75 f  
    «    , 1/7 moulin au duc 128 f

« , le champ Poupenez 10 f  
Plouzévédé, 4 champs à Kernezou 54 f, bn  
Plogonnec, chapelle St Alouenne 10 f, bn  
Plougastel-Daoulas, domaine congéable de Keravilly 72 f, bn  
St Thurien, domaine congéable de Kerminaouet 21 f, bn  
total du lot: 5.933 f

**lot échu à Eugénie Le Déan:**

Quimper, la moitié des Cordeliers 900 f  
« , les maisons neuves 1500 f  
Briec, la métairie de Keraliès 120 f  
« , la métairie du Ruguel 330 f  
Plougastel-St Germain, la métairie de Tréganou 400 f  
Ploaré, le domaine congéable de Kervogal 452 f  
Locronan, le Menec ou Kerjavry 634 f  
St Nic, le domaine congéable de Pennancreach 264 f  
Hénansal, la métairie de Beaupère 500 f  
Plouzévédé, la métairie du Bouleach 115 f, bn  
Ploudaniel, la métairie de Kerguéréon 141 f, bn  
Plouneventer, la métairie de Kerdonars 120 f, bn  
Plouigneau, le convenant Kerlaz ou Menou 192 f, bn  
Plougouven, le convenant Kermanou la Forêt 122 f, bn  
Guimaech, le convenant Lazare le Brigant 78 f, bn  
Plouzeoch, le convenant Tremenec 66 f, bn  
total du lot: 5.934 f

total général revenu brut des 3 lots plus rentes: 18.085 f  
(dont environ un quart provenant des acquisitions de biens nationaux notés bn)(AF)

***Partage Le Déan-Renouard du 18 juin 1849***

**Succession de Madame Renouard du Boisboulay née Marie Jeanne Michelle Le Déan :**

Partage du 18 juin 1849 entre Mme Frédéric Le Grontec née Françoise Constance Emmanuelle Renouard et Mme Veuve Jean Baptiste Prigent de Kerallain née Renée Jeanne Renouard sa soeur, chez Mes Joseph de Calan et Le Guillou, notaires à Quimper:  
2 lots furent tirés au sort :

**1<sup>er</sup> lot échu à Mme de Kerallain née Renée Jeanne Renouard:**

- manoir et métairie de Lestremeur (33ha65ca), y compris les terres de Kerillis, commune de Plomelin, canton de Quimper,

comprenant en outre :

- ancien presbytère de Bodivit, (devenu demeure des Kerallain, puis Vuillefroy de Silly par Marie Caroline de Kerallain, puis Pierre van den Broek d'Obrenan, par acquêt en 1998)
- métairie de Kerguinou en Plomelin, revenu 468 f
- métairie de Kereguen en Penhars, 1098 f
- métairie de Buzit Bras en Pluguffan, 400 f
- domaine de Coat Glas en Briec, 204 f

domaine de Kerongar Divisquin en Plozéret, canton de Plogastel, 215 f

Total du lot: revenu 5.557 f, capital 152.304 f.

**2<sup>ème</sup> lot échu à Mme Le Grontec née Françoise Renouard :**

- domaine de Kerangroas en Plougasnou, canton de Lanmeur, revenu 109 f
- domaine de Tachen-Kerbuel en Plouégat-Guérand, canton de Lanmeur, 168 f
- domaine de Kerstephan en Plouégat-Guérand, 161 f
- métairie de Keramprovost izelaff en Plouénan, canton de St Pol de Léon, 300 f
- métairie de la Grande Marche en Trésilidé, canton de Plouzévédé, 1000 f
- métairie de Trémazan en Landunvez, canton de Ploudalmézeau, 124 f
- métairie des Basmées en Chavagne, canton de Mordelles, 2016 f
- métairie du Val, commune de Mordelles, 600 f
- premier étage d'une maison à Rennes, à l'encoignure des rues Nationale et d'Estrées, 5 pièces principales, 1000 f

Total du lot: revenu 5.498 f, capital 152.239 f.

signé de Leissègues Rozaven, Duchélas père,  
Joseph de Calan notaire (voir volume Renouard)

Le manoir de Bodivit a été acquis par M. et Mme Pierre van den Broek d'Obrenan en 1999 et n'appartient plus à la famille Kerallain-Vuillefroy de Silly.



*Gilet d'un des deux frères le Déan, Jean François ou François Jérôme*



*Manoir de Penanros en Plomelin (29)  
Agrandi par René de Kerviler*



*Manoir de Bodivit en Plomelin (29)  
Ancien presbytère de la paroisse de Bodivit  
Agrandi par René de Kerallain*



Manoir de La Bretèche en St Grégoire (35)  
(vendu en 1957)

**DESCENDANCE de JEAN HUCHET**  
**(1604-1661)**

**Bourgeois de Quimper**  
**Famille alliée aux Le Déan en 1775**

**Jean HUCHET, n° 1136**  
Maître chapelier, Bourgeois de Quimper

né vers 1604 à Nantes (?), décédé le 08/05/1661 à Quimper

Il a épousé vers 1642 à Quimper:

. Marie LE LIEVRE

filles de Denis LE LIEVRE marchand chapelier à Quimper et de Françoise GICQUEL

décédée le 26/04/1708 à Quimper

sont nés de cette union:

. Pierre HUCHET n° 568

né le 19/02/1648 à Quimper

marié le 17/06/1680 à Crozon à 32 ans avec Catherine BOUILLOT de KERGADOU

décédé le 02/10/1686 à St Nic (29) à l'âge de 38 ans

. Perrine HUCHET

née le 11/11/1655 à Quimper

unie avec Jean-François GUEGUEN, sieur du Penquer

décédée le 04/03/1731 à Locronan à l'âge de 75 ans, sp

. Guillaume HUCHET n° 1136 C

né le 26/12/1656 à Quimper

marié le 03/10/1689 à Plounevez du Faou à 32 ans avec Renée Thérèse SALAUN

marié le 19/10/1699 à Quimper à 42 ans avec Thomase-Renée GUESDON

décédé à Quimper

. Jeanne HUCHET n° 1136 d

mariée à François LE GUILLOU de KERINCUFF

Il reste à retrouver le nom de ses parents. Une note de Gaétan de LANGLAIS , donnant sa descendance de la branche Huchet du Guermeur, mentionne que Jean Huchet serait sans doute un fils de François Huchet de la Bédoyère. Pour le prouver, il faudrait retrouver le nécrologe de la chapelle de St François des Cordeliers à Quimper, où se trouvait sa sépulture.

A l'origine, les deux familles auraient porté les mêmes armoiries :

« *d'argent à trois huchets de sable 2 et 1* ».

Jean Huchet a eu 11 enfants de Marie Le Lièvre, baptisés à la paroisse Saint Julien de Quimper dont 5 au moins vécut, parmi lesquels:

. Guillaume Huchet sieur du Rest qui épousa Renée Salaün grande tante de LA TOUR d'Auvergne CORRET et

. Pierre Huchet, sieur de Menenvret, auteur des branches Huchet sieur du Guermeur et Huchet sieur de Kerourein (la nôtre).

Les armoiries de la famille Le Lièvre sont mentionnées dans l'armorial d'Hozier à Quimper en 1699 : « d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un aigle de même ». (Bretagne t II p325)

Ce blason est aussi celui de Michel Le Lièvre, probablement frère de Marie, prêtre, recteur de la paroisse de St Etienne de Montluc près de Nantes (t II p310). La sœur de Marie, Jeanne Le Lièvre dame du Boisdanet, mariée à Guillaume Le Baron, n'eut pas d'enfants, aussi ses biens et ceux de son mari furent partagés entre ses neveux et petits neveux, dont Guillaume Huchet sieur de Kerourein notre aïeul.

sources :

- Daniel Bernard, Table des registres paroissiaux de Quimper-1962
- notes généalogiques d'Aimé Le Déan
- La Messelière, Filiations Bretonnes
- Gaétan de Langlais

**Guillaume HUCHET, n° 1136 C**  
sieur du Rest  
Bourgeois de Quimper, marchand

né le 26/12/1656 à Quimper, décédé à Quimper

Il a épousé le 03/10/1689 à Plounevez du Faou, à l'âge de 32 ans:

. Renée Thérèse SALAUN

née à Carhaix, décédée avant 1699

est né de cette union:

. Mathurin Théophile HUCHET d'ANGEVILLE n° 1136 C1A

né le 17/09/1693 à Quimper

Guillaume Huchet s'est remarié le 19/10/1699 à Quimper, à l'âge de 42 ans avec:

. Thomase Renée GUESDON

3 enfants sont nés de cette 2<sup>ème</sup> union:

. Corentin HUCHET, Recteur de Ploaré

. Jean-François HUCHET de KERNION n° 1136 C2C

né le 28/12/1700 à Quimper

marié le 04/10/1736 à 35 ans avec Jeanne de VILLEMONT

décédé le ..03/1770 à La Nouvelle Orléans à l'âge de 69 ans

. Pierre Guillaume HUCHET du REST n° 1136 C2D

Il était le grand oncle du Docteur Laënnec et sa femme Renée Salaün, la grande tante de La Tour d'Auvergne Corret, premier grenadier de France, dont la mère s'appelait Jeanne Lucrèce Salaün. Il eut 8 enfants de son 1<sup>er</sup> mariage et 6 du second.

(Daniel Bernard, notes d'Aimé Le Déan)

**Mathurin Théophile HUCHET d'ANGEVILLE, n° 1136 C1A**

Avocat au Parlement, Sénéchal de la juridiction de Cheffontaines en 1721, Procureur du Roi de la  
Maréchaussée à Quimper en 1753

né le 17/09/1693 à Quimper

baptisé le 19/09/1693 à St Julien

sans alliance

Il fut parrain de La Tour d'Auvergne Corret né le 23 décembre 1743 et de Théophile Guillaume Huchet de Kerourein né en 1725, notre aïeul. (SAF 1892 p235et257).

**Jean-François HUCHET de KERNION , n° 1136 C2C**

écuyer, officier d'Infanterie, conseiller de Louisiane

né le 28/12/1700 à Quimper, décédé le ../03/1770 à La Nouvelle Orléans, à l'âge de 69 ans

baptisé le 01/01/1701 à St Mathieu

Il a épousé le 04/10/1736, à l'âge de 35 ans:

. Jeanne de VILLEMONT

d'où:

. Jean-René HUCHET de KERNION

né en 1737 à La Nouvelle Orléans

écuyer, officier d'Infanterie, Alcade en 1785

marié le 17/06/1767 à La Nouvelle Orléans à 30 ans avec Louise Constance CHAUVIN de LERY

remarié le 22/09/1795 à La Nouvelle Orléans à 58 ans avec Marie Josèphe Modeste de VERGES de  
ST SAUVEUR

La postérité de cette branche Huchet se trouve dans La Messelière.

**Pierre Guillaume HUCHET du REST , n° 1136 C2D**

Avocat en la Cour, Procureur au Parlement de Bretagne

Maître Pierre Guillaume Huchet sieur du Rest était avocat en la Cour le 18 avril 1739.

**Jeanne HUCHET, n° 1136 d**

Marchande

décédée le 26/04/1708 à Quimper

mariée avec François LE GUILLOU de KERINCUFF

Elle est mentionnée dans l'armorial d'Hozier Bretagne (t II p324) :

Jeanne Huchet, veuve de M de Kerincuff, marchande :

« d'azur à trois huchets d'or, 2 et 1 ». Citée parmi les héritiers de Jeanne Le Lièvre et Guillaume Le Baron sieur de Boisdanet, dans un acte de 1719.(AF)

**Pierre HUCHET, n° 568**  
sieur de Menenvret

né le 19/02/1648 à Quimper, décédé le 02/10/1686 à St Nic (29), à l'âge de 38 ans

Il a épousé le 17/06/1680 à Crozon (29), à l'âge de 32 ans:

. Catherine BOUILLOT de KERGADOU

filie de Jacques BOUILLOT sieur de Kervennic, et de Béatrice NEDELEC

décédée le 07/07/1730 à Pont Labbé

sont nés de cette union:

. Béatrice HUCHET

née le 05/03/1681 à Crozon

mariée le 28/07/1710 à Quimper à 29 ans

avec Pierre BERNARD

décédée le ..04/1745 à Pont Labbé à l'âge de 64 ans

. François HUCHET n° 568 B

né le 30/11/1682 à Crozon (29)

uni avec Catherine LE TRAON

uni avec Marie MOULIN

décédé le 04/05/1754 à Quimper à l'âge de 71 ans

. Guillaume HUCHET de KEROUREIN n° 284

né le 02/10/1686 à Quimper

marié en 1719 à Quimper avec Marie-Thérèse LARCHER

décédé le 07/04/1747 à Quimper à l'âge de 60 ans

**François HUCHET, n° 568 B**

sieur du Guermeur

Notaire Royal, Procureur au Présidial, Maire de Quimper

né le 30/11/1682 à Crozon, décédé le 04/05/1754 à Quimper, à l'âge de 71 ans

baptisé le 30/11/1682 à St Julien

De l'union avec:

. Catherine LE TRAON

2 enfants sont nés:

. Jean HUCHET du MENEZ

né le 15/07/1714 à Quimper

décédé le 14/03/1783 à Quimper à l'âge de 68 ans

. Joseph Urbain HUCHET du GUERMEUR

né le 28/02/1716 à Quimper

marié en 1742 à Malestroit à 25 ans avec Marie Anne CHAIGNART

remarié à Marie Françoise Guillemette LE BROYER de ROSLAN

décédé le 07/05/1769 à Quimper à l'âge de 53 ans

François Huchet s'est remarié avec:  
. Marie MOULIN

Il a eu au moins 7 enfants de Catherine Le Traon, dont Joseph Urbain Huchet sr du Guermeur.

**Joseph Urbain HUCHET du GUERMEUR, n° 568 BB**  
Avocat en la Cour du Parlement, Sieur du Guermeur

né le 28/02/1716 à Quimper, décédé le 07/05/1769 à Quimper, à l'âge de 53 ans  
baptisé le 01/03/1716 à St Julien

postérité des 2 mariages

Il a épousé en 1742 à Malestroit, à l'âge de 25 ans:

. Marie Anne CHAIGNART

d'où:

. Marie Françoise HUCHET du GUERMEUR

née le 06/09/1746 à Quimper

unie avec François Marie L'ARBRE de LÉPINE BELLECOURT

décédée le 13/04/1776 à Quimper à l'âge de 29 ans

remarié avec:

. Marie Françoise Guillemette LE BROYER de ROSLAN

d'où:

. René Yves Maurice HUCHET du GUERMEUR

né le 25/02/1751 à Quimper

Avocat, Président au Tribunal Civil de Guingamp

dont postérité (voir La Messelière)

Ayant 5 enfants de sa 1<sup>ère</sup> femme, il s'est remarié vers 1750 et eut 9 enfants de la seconde, paroisses de La Chandeleur et St Julien.

(D. Bernard, tableau des registres paroissiaux de Quimper)

**Guillaume HUCHET de KEROUREIN, n° 284**  
Syndic de la Communauté de Quimper, colonel de la Milice Bourgeoise,  
maire de Quimper (1745)

né le 02/10/1686 à Quimper, baptisé le même jour à Quimper Psse St Julien,  
décédé le 07/04/1747 à Quimper, à l'âge de 60 ans, alors maire de Quimper, il a été inhumé dans la cathédrale.

Il a épousé vers 1719 à Quimper:

. Marie-Thérèse LARCHER

décédée le 28/04/1731 à Quimper

4 enfants sont nés de cette union:

. Marie-Thérèse HUCHET de KEROUREIN  
née le 04/02/1722

. Marie-Françoise Corentine HUCHET de KEROUREIN  
née le 18/03/1723 à Quimper  
mariée en 1750 à 26 ans avec  
Jean-Baptiste François de la ROQUE de TREMARIA  
décédée le 04/05/1771 à Quimper à l'âge de 48 ans

. Jeanne Catherine HUCHET de KEROUREIN  
née le 24/06/1724 à Quimper  
mariée le 06/09/1746 à Quimper St Julien à 22 ans avec Michel Marie Alexandre LAENNEC  
décédée le 22/08/1753 à Quimper à l'âge de 29 ans

. Théophile Guillaume HUCHET de KEROUREIN n° 142  
né le 03/09/1725 (^) à Quimper  
marié le 18/04/1754 (^) à Quimper à 28 ans avec Jeanne LE CLERC  
décédé le 01/04/1801 à Quimper à l'âge de 75 ans

Il eut au moins 7 enfants nés entre 1720 et 1727, dont les trois mentionnés.

(Daniel Bernard, table des registres paroissiaux de Quimper, 1962-64).

22 mai 1734

François de Kersulguen, écuyer sr de Billon, héritier principal de Hervé de Kersulguen son frère aîné,  
fait un procès contre Guillaume Huchet de Kerourein, héritier de Jeanne Le Lièvre (sa tante), veuve et  
donataire de Guillaume Le Baron sr de Boisdanet. (AD29 B1450)

#### **Marie-Françoise Corentine HUCHET de KEROUREIN, n° 284 b**

née le 18/03/1723 à Quimper, baptisée le 20/03/1723 à Quimper  
décédée le 04/05/1771 à Quimper, à l'âge de 48 ans, inhumée à Quimper  
Elle a épousé en 1750, à l'âge de 26 ans:

. Jean-Baptiste François de LA ROQUE de TREMARIA  
né en 1725, âgé de 25 ans  
décédé en 1803 à Quemeneven (29) à l'âge de 78 ans,

8 enfants sont nés de cette union:

. Alexandre Marie de LA ROQUE de TREMARIA  
né le 21/10/1751 à Quimper, docteur médecin  
guillotiné le 26/12/1793 à Paris à l'âge de 42 ans

. Jeanne Marie Thérèse de LA ROQUE de TREMARIA  
religieuse

. Guillaume de LA ROQUE de TREMARIA  
né en 1752, maire de Châteaulin

. Victor de LA ROQUE de TREMARIA

officier de la Compagnie des Indes  
guillotiné le 26/12/1793 à Paris

. Floride de LA ROQUE de TREMARIA  
guillotinée le 19/07/1794 à Paris

. Félix de LA ROQUE de TREMARIA  
né le 10/02/1756, Capucin

. Hyacinthe de LA ROQUE de TREMARIA  
née le 20/07/1761, guillotinée en 1794

. Marie-Françoise de LA ROQUE de TREMARIA  
née le 20/07/1763, guillotinée le 19/07/1794 à Paris à l'âge de 30 ans

Sur les huit enfants de son mariage avec Jean-Baptiste de La Roque de Trémaria, cinq furent guillotines en 1794: Alexandre, Victor, et leurs trois sœurs : Floride, Hyacinthe et Marie-Françoise. Guillaume est l'aïeul des Poulpiquet de Brescanvel. Jeanne fut religieuse Calvairienne et Félix, capucin sous le nom de Père Alexandre à Quimper.

**Alexandre Marie de LA ROQUE de TREMARIA, n° 284 bA**  
Médecin à Quimper, Conseiller de la Communauté de Quimper(1785-1789)

né le 21/10/1751 à Quimper, il a été guillotiné le 26/12/1793 à Paris, à l'âge de 42 ans.

« Il fut détenu à Quimper du 22 août au 14 octobre 1792. Le 15 mars 1793, une lettre très compromettante ayant été saisie par le comité de surveillance de Quimper, Alexandre et Victor de La Roque furent mis en arrestation, le premier à Quimper et le second à Lorient. Après une longue détention, tous deux comparurent devant le tribunal révolutionnaire de Paris, furent condamnés à mort et guillotines le 26 décembre 1793.

Quelques semaines plus tard, leurs deux sœurs Floride et Françoise également compromises par la correspondance de leurs frères, furent arrêtées, traduites au tribunal révolutionnaire et guillotines à Paris le 19 juillet 1794. » (Hyacinthe le fut ensuite)

Il écrivait à son frère Victor le 6 février 1790 pour lui rendre compte des élections municipales de Quimper, à la suite desquelles M. Le Guillou Kerincuff (parenté Le Guillou Kergoat et Le Grontec) fut élu maire et Le Déan aîné son oncle officier municipal

(voir à Jean François Le Déan).

(Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1926-1927 p84.)

**Jeanne Catherine HUCHET de KEROUREIN, n° 284 c**

née le 24/06/1724 à Quimper, baptisée le 27/06/1724 à Quimper,  
décédée le 22/08/1753 à Quimper, à l'âge de 29 ans, inhumée dans la cathédrale de Quimper, comme son père.

Elle a épousé le 06/09/1746 à Quimper St Julien, à l'âge de 22 ans :

. Michel Marie Alexandre LAENNEC, avocat en parlement, maire de Quimper (1764-1766), député aux Etats à Nantes en 1765, né le 29/09/1714 à Ploaré (29), marié à l'âge de 31 ans, décédé le 30/10/1782 à Quimper à l'âge de 68 ans,

sont nés de cette union:

. Théophile Marie LAENNEC n° 284 cA  
né le 16/07/1747 à Quimper  
marié le 17/04/1780 à Quimper à 32 ans avec Michèle GUESDON de CLECUNAN  
remarié en 1795 à Quimper à 47 ans avec Geneviève URVOY de St BEDAN  
décédé en 1836 à l'âge de 88 ans

. Guillaume François LAENNEC n° 284 cB  
né le 11/11/1748 à Quimper  
marié le 22/07/1783 à Rennes à 34 ans avec Anne-Marie de GENNES  
décédé le 08/02/1822 à Nantes à l'âge de 73 ans

. Michel Jean Alexandre LAENNEC  
né le 20/01/1750 à Quimper,  
prêtre, recteur d'Elliant, chanoine de Tréguier  
décédé en 1801 à Southampton à l'âge de 50 ans

**Théophile Marie LAENNEC, n° 284 cA**

Avocat, Juge à Quimper

né le 16/07/1747 à Quimper  
Il a épousé le 17/04/1780 à Quimper, à l'âge de 32 ans:

. Michèle GUESDON de CLECUNAN  
est né de cette union:

. René Théophile Hyacinthe LAENNEC n° 284 cAA  
Théophile s'est remarié en 1795 à Quimper, à l'âge de 47 ans à :  
. Geneviève URVOY de St BEDAN  
Il est décédé en 1836, à l'âge de 88 ans

**René-Théophile Hyacinthe LAENNEC, n° 284 cAA**

Docteur médecin, Inventeur du stéthoscope, Professeur de médecine

né le 17/02/1781 à Quimper  
Il a épousé en 1824 à Paris, à l'âge de 42 ans:  
. Jacqueline GUICHARD, veuve ARGOU  
Il est décédé le 13/08/1826 à Kerlouarnec en Ploaré (29), à l'âge de 45 ans  
Célèbre médecin, dont on trouvera de nombreuses biographies. La généalogie établie par l'Abbé Jacques Rousselot pour le colloque Laënnec de 1980 à Quimper, nomme toutes les familles qui descendent de Michel Laënnec grand-père de René-Théophile.  
(voir notice sur le Dr Laënnec)

**Guillaume François LAENNEC, n° 284 cB**

Docteur médecin, Fondateur de l'Ecole de médecine de Nantes,  
Médecin-chef des hôpitaux de Nantes,

né le 11/11/1748 à Quimper, décédé le 08/02/1822 à Nantes, à l'âge de 73 ans  
Il a épousé le 22/07/1783 à Rennes, à l'âge de 34 ans:  
. Anne-Marie de GENNES  
née le 30/01/1763, âgée de 20 ans  
3 enfants sont nés de cette union:

. Christophe LAENNEC  
né le 03/07/1785, mort en 1858, avocat à Nantes, assistant de René Théophile Laënnec  
marié en 1813 à Claire MARION de PROCE , dont postérité Laënnec, Allard de Grandmaison, Puget,  
Jégou d'Herbeline...

. Ambroise LAENNEC  
né le 11/06/1790, mort en 1839, docteur médecin à Nantes  
marié en 1822 à Fanny LEVESQUE , dont postérité Laënnec, Bussière, Bonjour, Levesque, de la Poix  
de Fréminville...

. Emmanuel LAENNEC  
né en 1802, mort en 1879, avocat et juge à Nantes  
marié à Nathalie FOURE, dont postérité Cheguillaume, Rousselot, Cochard, Le Gouvello, Babin  
Chevaye...  
(voir abbé J. ROUSSELOT, Généalogie de la famille Laënnec, 1980)

**Théophile Guillaume HUCHET de KEROUREIN , n° 142**  
Directeur des Postes à Quimper, Négociant

né le 03/09/1725 (^) à Quimper, baptisé le 05/09/1725 à St Julien de Quimper,  
décédé le 01/04/1801 à Quimper, à l'âge de 75 ans, inhumé à Quimper  
Il a épousé le 18/04/1754 à Quimper, à l'âge de 28 ans:

. Jeanne LE CLERC

née le 02/07/1725 à Tours (St Pierre Paillier), âgée de 28 ans

décédée le 17/03/1782 à Quimper à l'âge de 56 ans,

filie de Nicolas LE CLERC (1705-1793), Entrepouseur des Tabacs à Quimper originaire de Tours et de  
Jeanne MENOUE

sont nés de cette union:

. Marie Théophile HUCHET de KEROUREIN n° 142 a

née le 18/01/1755 à Quimper

mariée le 25/01/1781 à Quimper à 26 ans avec Jean-François LORET

décédée le 07/08/1798 à Morlaix à l'âge de 43 ans

. Marie Michèle HUCHET de KEROUREIN n° 71

née le 07/02/1756 à Quimper

mariée le 29/08/1775 à Quimper à 19 ans avec

**Jean François LE DEAN n° 70**

décédée le 15/02/1781 à Quimper à l'âge de 25 ans

(voir descendance Le Déan)

18 mai 1754, compte de succession de Guillaume Huchet de Kerourein (sentence)

*« Michel Marie Alexandre Laënnec, avocat, veuf de Jeanne Catherine Huchet, père et garde naturel des enfants de leur mariage et faisant pour Théophile Guillaume Huchet sr de Kerourein et Jean Baptiste François de la Rocque sr de Tremaria, mari de Marie française Corentine Huchet, les dits Huchet enfants et héritiers de Guillaume Huchet sr de Kerourein qui était héritier de Jeanne Le Lièvre, veuve et donataire de Guillaume Le Baron sr de Boisdanet, créancier de René Louis de Cornouaille sr de Revescart, contre Marie Charlotte de Cornouaille veuve de Jean François Le Borgne sr de la Palue, fille et héritière de Guillaume de Cornouaille sr de Kerinou, héritier de René Louis de Cornouaille de Kerinou...condamne de fournir dans 3 mois le compte de la succession... »(AD29 B1484)*

29 avril 1765

Sentence entre Michel Marie Alexandre Laënnec avocat, procureur fiscal des Reguaires de Quimper, veuf de Jeanne Catherine Huchet, et Théophile Guillaume Huchet sr de Kerourein, receveur des fermes du Roi à Quimper, Jean Baptiste de la Rocque sr de Tremaria...enfants de Guillaume Huchet sr de Kerourein maire de Quimper...(AD29 B1825)

### **Lettre de Théophile Guillaume Huchet à Victor de la Roque, son neveu, sur l'art de bien écrire le français**

Huchet de Kerourein, l'un des plus notables négociants de Quimper, tout absorbé qu'il fut par ses affaires, n'admettait pas qu'un homme bien élevé put offenser sans vergogne les règles de l'orthographe ou de la syntaxe. Il écrit à son neveu Victor de La Roque, qu'il avait recommandé aux administrateurs de la Compagnie des Indes :

Quimper, 25 novembre 1789

*« Je viens, mon cher La Roque, d'écrire à MM. Dodun et Jaffrai. Je souhaite, comme vous pouvez croire, que mes sollicitations aient l'effet que vous désirez.*

*« Je vois avec plaisir, dans votre dernière lettre, que vous y avez fait beaucoup moins de fautes d'orthographe que dans vos précédentes. J'y vois cependant que vous n'êtes pas encore affermi sur ce point. Il arrive trop souvent que ce défaut prévient contre nous les gens délicats et trop portés à juger par là d'une éducation négligée. Je vous inviterai à vous procurer, s'il était possible, quelque bonne grammaire française qui vous familiariserait à distinguer le masculin du féminin, le singulier du pluriel.*

*Dieu vous garde surtout de ce mauvais amour-propre ou sottise vanité qui nous fait rougir de demander des conseils et des instructions.*

*Puisque j'entame ici, vis-à-vis de vous, une espèce de petit sermon d'amitié, je vais encore attaquer une habitude prise dont vous ne vous déferez pas au premier instant et que je vous engage cependant à combattre et à surveiller : celle de la ricanerie en parlant et surtout en racontant. Je vous l'ai fait sentir, à Quimper, le plus honnêtement qu'il m'a été possible et je crois m'être aperçu de vos efforts pour réprimer cette mauvaise habitude qui donne un air niais aux meilleures choses racontées... »*  
*Kerourein Huchet.*

Il présida la section de vote de l'église St Mathieu aux élections municipales de Quimper du 28 janvier 1790. M. Le Guillou-Kerincuff fut élu maire et son cousin Le Déan l'aîné, officier municipal (voir à Jean François Le Déan).

(Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1926-1927 p83.)

**Marie Théophile HUCHET de KEROUREIN, n° 142 a**

née le 18/01/1755 à Quimper, décédée le 07/08/1798 à Morlaix, à l'âge de 43 ans

Elle a épousé le 25/01/1781 à Quimper, à l'âge de 26 ans:

. Jean-François LORET

né à Pipriac (35)

décédé le 22/04/1811 à Morlaix

3 enfants sont nés de cette union:

. Théophile Florimond LORET

né le 20/12/1783 à Quimper, négociant maritime

marié 1809 à Morlaix à 25 ans avec

Jeanne Olive NOROY du HIL

décédé le .. /05/1819 à la Gabarre « la Durance » à l'âge de 35 ans

. Henriette Jeanne Victoire LORET

née le 25/12/1790 à Morlaix

mariée le .. /07/1809 à Morlaix à 18 ans avec Jacques BORGNIS DESBORDES, négociant, né à Brest

. Louis Marie Constant LORET

né le 21/04/1792 à Morlaix, officier d'Artillerie

marié le 04/01/1820 à Brest à 27 ans avec Anne ROUJOUX

**DESCENDANCE de THOMAS LARCHER**  
**sieur de Kerguellen**  
**Syndic de Quimper en 1689**

**Thomas LARCHER , n° 570**  
**Syndic de Quimper en 1689, sieur de Kerguellen**

décédé le 14/05/1730 à Quimper

De l'union avec:

. Anne-Marie GUEGUEN

sont nés:

. Marie-Thérèse LARCHER n° 285

mariée vers 1719 à Quimper avec

Guillaume HUCHET de KEROUREIN n° 284

décédée le 28/04/1731 à Quimper

. Guillaume LARCHER n° 570 B

marié avec Jeanne LE PRESER

2 octobre 1711

Thomas L'Archer sr de Kerguellen fut « économiste » dans la succession de feu Allain Furic de Lanhuel et demandeur en « requête de plègement », arrêt de la Cour Royale de Brest contre Gilles Lazenec procureur en la Cour...Traneur, Laporte...tous fermiers applégés...

(AD29 B1392)

**Marie-Thérèse LARCHER, n° 285**

décédée le 28/04/1731 à Quimper,

elle a épousé vers 1719 à Quimper:

. Guillaume HUCHET de KEROUREIN

né le 02/10/1686 à Quimper

décédé le 07/04/1747 à Quimper à l'âge de 60 ans,

4 enfants sont nés de cette union

. Marie-Thérèse HUCHET de KEROUREIN

née le 04/02/1722

. Marie-Françoise Corentine HUCHET de KEROUREIN

née le 18/03/1723 à Quimper

mariée en 1750 à 26 ans avec

Jean-Baptiste François de la ROQUE de TREMARIA

décédée le 04/05/1771 à Quimper à l'âge de 48 ans

. Jeanne Catherine HUCHET de KEROUREIN

née le 24/06/1724 à Quimper

mariée le 06/09/1746 à Quimper St Julien à 22 ans avec Michel Marie Alexandre LAENNEC

décédée le 22/08/1753 à Quimper à l'âge de 29 ans

. Théophile Guillaume HUCHET de KEROUREIN n° 142  
né le 03/09/1725 (^) à Quimper  
marié le 18/04/1754 (^) à Quimper à 28 ans avec  
Jeanne LE CLERC  
décédé le 01/04/1801 à Quimper à l'âge de 75 ans

Sa cousine germaine Larcher avait épousé Mr Audouyn du Cosquer, grand-père de Mme de Pompery née Anne-Marie Audouyn du Cosquer (1762-1820), femme de lettres bien connue à Quimper et aimée de tous.

Marie Michèle Audouyn, sœur du père de Mme de Pompery, avait épousé Félix René Guesdon de Clécunan, sénéchal du Reguaire, d'où 2 filles :

- l'une Michèle Guesdon mariée à Théophile Laënnec, d'où René-Théophile célèbre médecin,
- l'autre mariée à Mr Duval de la Poterie, d'où 2 filles devenues Mme Le Bouteiller et Mme Tardy, cousines des Le Déan

René-Théophile Laënnec avait épousé Jacqueline Guichard, veuve Argou, recueillie par Mme de Pompery avec laquelle il était très lié.

Perrine Huchet tante de Guillaume Huchet avait épousé Mr Jean-François Gueguen sieur de Kermorvan.

sources :

- « Laënnec médecin breton », de Roger Kervran
- généalogie Laënnec de l'Abbé Jacques Rousselot
- archives familiales

**Guillaume LARCHER, n° 570 B**  
sieur de la Villeaudren

De l'union avec:

. Jeanne LE PRESER

sont nés:

. Jeanne Floride LARCHER

née le 02/03/1734

décédée en 1802 à Quimper à l'âge de 67 ans

. Anne Marie LARCHER

Le 29 floréal an 13, 18 mai 1805, les trois branches des petits enfants de Guillaume Huchet ont partagé les successions réunies d'Anne Marie et Jeanne Floride Larcher, filles sans alliance de Guillaume Larcher. (AF)

## **René Théophile Hyacinthe LAENNEC**

### **docteur médecin (1781-1826)**

Docteur médecin, Inventeur du stéthoscope, Professeur de médecine, médecin à la Salpêtrière puis à Necker, médecin de la Duchesse de Berry. Auteur du « Traité de l'Auscultation Médiante »(1819).

né le 17/02/1781 à Quimper, de:

. Théophile Marie LAENNEC

né le 16/07/1747 à Quimper,

décédé en 1836 à l'âge de 88 ans,

. Michèle GUESDON de CLECUNAN

Il a épousé le 16 décembre 1824 à Paris, église St Sulpice, à l'âge de 42 ans:

. Jacquette GUICHARD, veuve ARGOU

Il est décédé le 13/08/1826 à Ploaré (29), à l'âge de 45 ans

La généalogie établie par l'Abbé Jacques Rousselot, pour le colloque Laënnec de 1980 à Quimper, donne le nom des familles qui descendent de Michel Laënnec et de Jeanne Catherine Huchet de Kerourein son épouse, grands parents de René-Théophile.

Citons parmi celles-ci : Laënnec, Allard de Grandmaison, Puget, Jégou d'Herbeline et Hubert, Pichelin, Le Masne de Chermont et Julliot de la Morandière, Chéguillaume et Rousselot...

et du 2<sup>ème</sup> mariage de Michel Laënnec avec Hyacinthe des Landes : de Miniac, Perrio, Mazurié de Keroualin, Henry de Villeneuve, Le Levreur et Le Pomellec, Jourdain de Muizon, La Poix de Fréminville...

Les Le Déan descendent de Guillaume Huchet de Kerourein et de Marie Thérèse Larcher son épouse, arrières grands parents de René Théophile Laënnec. Guillaume Huchet sr de Kerourein, d'une famille de négociants, bourgeois de Quimper, fut maire de Quimper de 1745 jusqu'à sa mort en 1747. Il fut inhumé dans la cathédrale St Corentin dans l'allée latérale de gauche et Jeanne Catherine Huchet sa fille, en 1753 sous une dalle de l'allée latérale de droite.(F. Puget). La métairie de Kerourein était située à Plouzané près de Brest. Aimé Le Déan en hérita en 1814.

#### **Sa famille**

« Laënnec a subi la forte empreinte du milieu où il vécut ses premières années. Au physique, une santé délicate ; dans les familles Laënnec, Huchet et La Roque Tremaria, les mères meurent jeunes, vers la trentaine. Au moral, on remarque la prédominance des vocations intellectuelles, l'amour de l'étude, le goût des choses de l'esprit qui font des avocats, des médecins, des prêtres, des religieuses.

Les deux grands courants du XVIIIème siècle, l'esprit philosophique et l'esprit religieux et traditionnaliste, imprègnent fortement ces familles et divisent les opinions. »

« Jean-Baptiste François de La Roque et Théophile Laënnec (père de René Théophile) sont des épicuriens, jouisseurs et insoucians, libertins de mœurs et de croyance. Moins sceptiques, avec des dehors religieux même, Huchet de Kerourein, Guillaume Laënnec et Guillaume François de La Roque seront, comme leurs cousins par alliance, les Charuel, les Le Déan, des Jacobins. Par contre, le médecin Alexandre de La Roque, deux de ses frères et leurs sœurs, Michel Laënnec, les Guesdon, les Audouyn de Keriner, les Duval de La Poterie, demeureront fidèles à la double tradition catholique et monarchique. Il semble que les deux courants se soient rencontrés en Laënnec, ce qui expliquerait sa conversion à l'âge d'homme, conversion concordant avec le réveil religieux à l'aurore du XIXème siècle. »

(Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1926-1927 p74)



*René Théophile Laënnec (1781-1826)*

Michel Laënnec, son grand-père, fils de Nicolas Laënnec négociant et de Marie Ricard, était avocat à Quimper, rue Kéréon. Nicolas était lui-même le fils de René Laënnec, originaire de Bannalec, notaire royal puis corsaire, en 1694, sur « l'Aventurier » armé par Nicolas Ricard futur beau-père de son fils, banquier de Quimper. Michel Laënnec fut maire de Quimper de 1764 à 1766, député aux Etats à Nantes en 1765.

René Théophile était apparenté par son arrière grand-mère Marie Thérèse Larcher (notre aïeule commune) à Dom Morice, historien de la Bretagne. Poète et écrivain à ses heures et passionné de culture bretonne, il fut ami de Madame de Pompery, la muse de Quimper, dont il était aussi le neveu, par une alliance Larcher et Audouyn du Cosquer.(F. Puget).

Les Larcher avaient plusieurs maisons à Quimper et ses environs. On voit encore « la maison aux deux pignons » qui appartenait à Nicolas Larcher en 1636, quand Dubuisson Aubenay y rend visite et la décrit comme une des plus belles et les plus riches de la ville. C'est par ses ancêtres Larcher et Madec que Michel Laënnec hérita de la propriété de Kerlouarnec en Ploaré, près de Douarnenez, où vécut et mourut René Théophile. Deux soeurs Madec propriétaires de Kerlouarnec avaient épousé l'une Anne, M. Larcher, l'autre Louise, Jacques Halna du Fretay. Michel Laënnec acheta en 1753 la part des autres héritiers. Kerlouarnec fut racheté en 1848 par la famille Halna du Fretay qui le possède toujours. C'est dans ce manoir que se retrouvèrent les participants au colloque Laënnec en 1980. (F.Puget)

La famille Gueguen, par laquelle René Théophile était apparenté à sa femme Michèle Guesdon, se retrouve dans l'ascendance Larcher. La mère de Marie Thérèse Larcher étant née Anne Marie Gueguen, femme de Thomas Larcher, syndic de Quimper en 1689. Les Gueguen étaient des marchands et marins de l'île Tudy. Les fermes de la Palud, dans l'île Chevalier, près de Pont-Labbé, dont Aimé Le Déan hérita de sa mère en 1814, provenaient de leur héritage. René Gueguen, prêtre, périt noyé dans la Loire d'une des sinistres péniches de Carrier.(F.Puget)

### Ses découvertes

René Théophile commence ses études de médecine dès 1795 sous la bienveillante direction de son oncle Guillaume Laënnec docteur médecin à Nantes. Puis en 1800, après un intermède comme aide-major dans l'armée républicaine, il vient à Paris parfaire ses connaissances au contact de grands professeurs tels que Corvisart et Bichat. Il rencontre Bayle, disciple de Corvisart, qui deviendra son ami et le rapprochera de la foi chrétienne. Il soutient sa thèse avec succès en 1804.

Le traité de Bayle intitulé « Recherches sur la phtisie pulmonaire » paru en 1810, sera pour lui la référence essentielle. C'est en 1816 qu'il découvre le **stéthoscope**, après avoir vu des enfants jouer près du Carrousel, écoutant au bout d'une poutre les bruits amplifiés transmis à l'autre extrémité par le grattement d'un objet léger. Dès 1817 il commence à enseigner sa méthode du cylindre, qu'il pratique pour établir le diagnostic des maladies des poumons et du cœur. Son traité « de l'Auscultation Médiante » paraît en 1819 chez Brosson et Chaudet. Après un temps de repos à Kerlouarnec, il revient à Paris en 1821, où il est nommé médecin de la Duchesse de Berry, successeur de Hallé, puis professeur au collège de France, membre de l'Académie de Médecine, enfin professeur de clinique à la Charité en 1823. Il se marie en 1824 avec sa parente madame Argou. Son bonheur est de courte durée, puisqu'il meurt le 13 août 1826 à Kerlouarnec de la phtisie, dont il s'efforça toute sa vie de soigner ses contemporains!

(M. Valentin)

Le mérite de Laënnec est d'avoir défini un courant de pensée moderne et logique, un axe de recherche dont la médecine de pointe se nourrit encore aujourd'hui. L'invention du stéthoscope et de l'auscultation lui permit d'illustrer la justesse de ses vues, soulignant l'importance des signes cliniques pour dépister les maladies et mieux les guérir. Tout le génie de Laënnec est là.(P. de Rotalier)

« J'aime Laënnec, le grand médecin, auteur d'un livre immortel. J'aime le petit breton de bonne compagnie, tenace et fidèle. Sa physionomie pétillante d'intelligence, son esprit clair, juste et patient. J'aime l'homme pieux resté identique à lui-même, avec dans ses yeux un air de finesse et de malignité, le sourire aux lèvres et la bonté au cœur. » (Dr Knegetel)

« Pour apprécier le mérite de Laënnec, il faut savoir qu'il dut surmonter de gros obstacles. Il réalisa son œuvre

malgré l'égoïsme de son père,

malgré une gêne financière qui ne disparut que dans les dernières années,

malgré l'hostilité d'une partie du corps médical,

malgré une santé qui lui rendait souvent le travail pénible ou impossible.

Par contre sa foi chrétienne fut pour lui un soutien, sans lequel il n'aurait pu mener son œuvre jusqu'au bout. Il voulut contribuer à sauver des malades même au prix de sa vie. »  
(abbé Yves Rousselot)

Sources :

Interventions de Mr du Fretay, François Puget, Pierre de Rotalier, Dr Michel Valentin, Dr Knegtel, abbé Yves Rousselot, publiées dans les documents du Colloque Laënnec, les 6 et 7 septembre 1980 à Quimper.

Roger Kervran, « Laënnec médecin breton » 1955 Hachette.

Alfred Rouxeau, « Laënnec » 1912, réédité par F. Puget aux Editions de Cornouaille à Quimper en 1978.

Dr Knegtel, « Laënnec », chez l'auteur, Prins Hendriklaan 18, Aalst NB, Pays-Bas.

## ANNEXES

### METHODE D'ANALYSE DES FILIATIONS

1°- La numérotation Sosa-Stradonitz utilisée ci-après correspond au rang d'ascendance en partant du :

n°1 = Philippe LE GRONTEC, première génération,

puis 2 son père et 3 sa mère, 4,5,6,7 ses grands parents, 8...,16...,32...,64...,128...,256...,512...,1024...,2048, 4096..., 8192 ...,16384..., 32768...etc

L'ascendance de chaque personnage est un multiple de 2. Les femmes ont toujours le nombre impair qui suit celui de leur mari.

Chaque personne peut se classer par sa génération, ainsi le n°4614 se trouve dans la 13ème génération et sa femme a le n° 4615, dans la tranche de 4096 à 8192 .

En outre, les numéros des descendants **collatéraux** sont accompagnés d'une lettre majuscule pour un homme et minuscule pour une femme, dans l'ordre de primogéniture:

A,B,C,(3 fils)ou a,b,c (3 filles)ou A,b,C (fils-fille-fils), et ainsi de suite pour leurs descendants, AA,Ab,BA,Ca,AAA,BAA,CaA, etc.

2°- Les noms accompagnés de trois astérisques \*\*\* dans la liste d'ascendance ci-après, correspondent aux familles dont la descendance fait ensuite l'objet d'une note détaillée.

3°- le signe ^ signifie que la date est prouvée par un acte ou un document dont nous avons l'original, la copie, un extrait d'état civil ou de registres paroissiaux.

Dans les listes de descendance indentée, placées en annexe, chaque génération découle de la précédente par un décalage d'un point vers la droite.

signes distinctifs des dates:

° = naissance

x = mariage

+ = décès



#### Génération X

- 560 Jean LE DÉAN ° ..../.... Quimper (29) + 18/03/1693 Quimper (29)  
Maitre sculpteur à Quimper
- 561 Marie LE NORMANT ° ..../.... ..... x 12/07/1660 Quimper (29)
- 568 Pierre HUCHET ° 19/02/1648 Quimper (29) + 02/10/1686 St Nic (29)  
Sieur de Menenvret
- 569 Catherine BOUILLOT de KERGADOU ° ..../.... ..... x 17/06/1680 Crozon (29) + 07/07/1730 Pont Labbé
- 570 Thomas LARCHER ° ..... + 14/05/1730 Quimper (29)  
Syndic de Quimper en 1689, Sieur de Kerguellen
- 571 Anne-Marie GUEGUEN ° ..../.... .....

#### Génération XI

- 1120 Jean François(?) LE DÉAN
- 1122 Nicolas LE NORMANT  
Procureur à Quimper
- 1123 Jeanne JÉZÉQUEL
- 1136 Jean HUCHET ° ? ..../1604 Nantes ? + 08/05/1661 Quimper (29)  
Maitre Chapelier
- 1137 Marie LE LIEVRE ° ..../.... ..... x ? ..../1642 Quimper (29) + 26/04/1708 Quimper (29)  
Marchande chapelière à Quimper
- 1138 Jacques BOUILLOT  
Sieur de Kervennic
- 1139 Béatrice NEDELEC

#### Génération XII

- 2240 Jean Louis LE DÉAN
- 2241 Delle LOEDON
- 2274 Denis LE LIEVRE  
Marchand Chapelier à Quimper
- 2275 Françoise GICQUEL

#### Génération XIII

- 4480 Cadet LE DÉAN
- 4481 Françoise DUQUENEL MERLE

#### Génération XIV

- 8960 Espagnol LE DÉAN
- 8961 Thérèse LE MAYER

## DESCENDANCE de LE DEAN dit l'Espagnol, vivant en Espagne au XVIème siècle

Espagnol LE DÉAN, N° 8960

xThérèse LE MAYER

\*Ainé LE DÉAN

\*xJeanne LE MERCIER

\*Cadet LE DÉAN, N° 4480

\*xFrançoise DUQUENEL MERLE

\*\*Jean Louis LE DÉAN, N° 2240

\*\*xDelle LOEDON

\*\*\*Jean François(?) LE DÉAN, N° 1120

\*\*\*\*Jean LE DÉAN, N° 560

\*\*\*\*xMarie LE NORMANT

\*\*\*\*\*François LE DÉAN, N° 280

\*\*\*\*\*xCatherine LEROY

\*\*\*\*\*Anne-Françoise LE DÉAN

\*\*\*\*\*xMaurice LE BROYER

\*\*\*\*\*Anne-Augustine LE DÉAN

\*\*\*\*\*Louis Jean Marie LE DÉAN, N° 140

\*\*\*\*\*xMarie Renée GOUDREL de la COURBERIE

\*\*\*\*\*Louise Emmanuelle LE DÉAN

\*\*\*\*\*xJean-Yves BONNIEU de la BRETECHE

\*\*\*\*\*Thomas Louis LE DÉAN

\*\*\*\*\*Jean François LE DÉAN, N° 70

Quimper, Agronome

\*\*\*\*\*xMarie-Michèle HUCHET de KEROUREIN

\*\*\*\*\*Aimé Jean Louis LE DÉAN

\*\*\*\*\*xAnne-Marie REGNIER

\*\*\*\*\*Marie Jeanne Michèle LE DÉAN, N° 35

\*\*\*\*\*xAlexandre RENOARD du BOISBOULAY

Commissaire du Directoire

\*\*\*\*\*Jean François Auguste LE DÉAN

\*\*\*\*\*Eugénie Félicité Françoise LE DÉAN

\*\*\*\*\*xJean-Marie Pierre LE BASTARD de KERGUIFFINEC° 20/04/1771 Tréguennec (29)

Député de Morlaix(1837)

\*\*\*\*\*François Jérôme LE DÉAN

Général, Maire de Quimper

\*\*\*\*\*Julie-Claire LE DÉAN

\*\*\*\*\*xAdrien DESBLEDS

\*\*\*\*\*Ambroise Noël DESBLEDS

\*\*\*\*\*Joseph-Corentin LE DÉAN

° .././.... Quimper (29)

° .././.... .....

° 01/04/1662 Quimper (29)

° .././.... .....

° 02/01/1695 Quimper (29)

° 13/07/1704 Quimper (29)

° 11/11/1708 Quimper (29)

° 20/10/1705 Hénansal (22)

° 06/08/1733 Hénansal (22)

° .././.... .....

° 09/04/1735 Loctudy-Ile De Groix (56)

° 25/04/1737 Ile de Groix (56)

° 07/02/1756 Quimper (29)

° 27/06/1776 Quimper (29)

° 06/03/1789 .....

° 07/08/1777 Quimper (29)

° 19/08/1760 La Guerche de Bretagne (35)x 06/09/1797 Quimper (29)

° 30/11/1779 Quimper (29)

° 05/02/1781 Quimper (29)

° 20/04/1771 Tréguennec (29)

° 10/02/1744 Douarnenez (29)

° 23/02/1713 Quimper (29)

° 21/03/1754 Port Louis

° 30/08/1676 Quimper (29)

x 12/07/1660 Quimper (29)

x 07/10/1732 Hénansal (22)

x 28/10/1756 Lorient

x 29/08/1775 Quimper (29)

x 19/05/1806 Lorient

x 28/03/1802 Quimper (29)

+ 18/03/1693 Quimper (29) Maitre sculpteur à Quimper

+ 08/08/1720 Quimper (29) Marchand drapier à Quimper, Sieur du Glascoët

+ .././1752

+ 24/04/1779 Plomelin (29) Receveur des Fermes de Bretagne

+ 25/11/1781 Bodivit

+ 15/10/1808 St Grégoire (35) Dame de La Bretèche en St Grégoire près Rennes

+ 18/06/1790 Rennes (35) Procureur au Parlement de Bretagne

+ 28/06/1762 Chandernagor (00) Officier de la Cie des Indes

+ 13/12/1818 Quimper (29) Receveur Alternatif des Fouages de l'Evêché de

+ 15/02/1781 Quimper (29)

+ 06/06/1841 Vichy (03) Ingénieur de la Marine, Archéologue, Député du Morbihan

+ .././1865

+ 30/08/1848 Quimper (29) Dame de la Bretèche en St Grégoire

+ 03/10/1844 La Guerche De Bretagne (35) Conseiller de Préfecture à Quimper,

+ 03/12/1813 Pau (64) Inspecteur d'Académie

+ 30/01/1862 Lorient

+ 13/03/1850 Quimper (29) Capitaine de frégate, Député de Quimper(1830),

+ 26/02/1823 Quimper (29) Subrécargue de la Cie des Indes, Député au Etats

+ 21/03/1754 Port Louis

+ .././1771 Ile de France

Ile de France

+ .././1747

Marchand Drapier à Quimper

*****xMarguerite du SAUZÉ		x 12/11/1698 Quimper (29)	
*****Marie Elisabeth LE DÉAN	° 22/06/1717 Quimper (29)		
*****xNicolas YON de la MARTINIÈRE		x .././1747 Quimper (29)	Président au Présidial de Quimper
*****François Marie Nicolas YON de la MARTINIÈRE	° 22/02/1749		
***François LE DÉAN			Maître Sculpteur à Quimper
***xMadeleine BERTOULOUX			
***Yves LE DÉAN	° .././1635		+ 18/04/1675 Plougastel-Daoulas (29) Maître Sculpteur à Brest
***xJeanne GUILLAUME			
***Pierre LE DÉAN	° 27/05/1642 Quimper (29)		Maître Sculpteur, Sculpteur au service du Roi à Brest
***xMarie OLIVAUT		x 23/07/1668 Quimper (29)	

## DESCENDANCE de Jean François LE DEAN (1737-1818), sieur du Glascoat et Penanros

70 LE DÉAN Jean François, N° 70	° 25/04/1737	+ 13/12/1818	Receveur Alternatif des Fouages de l'Evêché de Quimper, Agronome
x HUCHET de KEROUREIN Marie-Michèle, N° 71	° 07/02/1756	x 29/08/1775 + 15/02/1781	
70-1 LE DÉAN Aimé Jean Louis	° 27/06/1776	+ 06/06/1841	Ingénieur de la Marine, Archéologue, Député du Morbihan
x REGNIER Anne-Marie	° 06/03/1789	x 19/05/1806 + .../1865	
70-1.1 LE DÉAN Amélie	° 03/04/1807	+ .../01/1834	
x GOBERT de NEUFMOULIN Louis Henri	° .../1788	x .../1833 + 31/10/1870	Colonel d'Artillerie de la Marine et des Colonies
70-1.1.1 GOBERT de NEUFMOULIN Amélie Adèle Louise	° .../01/1834	+ .../1890	
x BORGHI Luigi		x .../1854	Ingénieur de la Marine Royale Italienne, postérité
70-1.2 LE DÉAN Eugénie Louise	° 22/01/1810	+ 26/10/1857	
x de NAJAC Hippolyte	° 08/04/1794	x .../1828 + 30/09/1854	Propriétaire
70-1.2.1 de NAJAC Emile Ferdinand	° .../1828	+ 11/04/1889	Auteur dramatique, héritier du Bourdonnel e
x MAHÉRAULT Elisabeth		x .../04/1855	
70-1.2.1.1 de NAJAC Raoul Charles Eugène		+ 25/05/1915	Auteur de pantomime, héritier de l'Ile Chevalier
x CHAPLIN Marie Jeanne		x .../04/1882 + 27/10/1942	
70-1.2.2 de NAJAC Adrien	° 01/03/1831	+ 15/12/1866	Constructeur du château de L'Ile Chevalier(1862)
x de CAMPOURCY Marie Victoire	° 05/05/1841	x 15/05/1858	Religieuse après la mort de son mari en 1866
70-2 = 35 LE DÉAN Marie Jeanne Michèle, N° 35	° 07/08/1777	+ 30/08/1848	Dame de la Bretèche en St Grégoire
x RENOUARD du BOISBOULAY <u>Alexandre</u> Jean Marie, N° 34	° 19/08/1760	x 06/09/1797 + 03/10/1844	Conseiller de Préfecture à Quimper, Comm. du
Directoire			
35-1 RENOUARD du BOISBOULAY Renée Jeanne	° 07/08/1798	+ 16/10/1882	Propriétaire de Lestremeur en Bodivit
x PRIGENT de KERALLAIN Jean-Baptiste	° 10/10/1788	x 29/04/1820 + 14/09/1842	Docteur Médecin de la Faculté de Paris (25/07/1815)
35-1.1 PRIGENT de KERALLAIN François <u>Emmanuel</u>	° 27/09/1821	+ 17/08/1895	Propriétaire de Lestremeur en Bodivit
x de BOUGAINVILLE Alix Hyacinthe Suzanne	° 18/06/1829	x 11/09/1848 + 06/04/1872	
35-1.1.1 PRIGENT de KERALLAIN René Jean Baptiste Hyacinthe	° 09/10/1849	+ 05/09/1928	Docteur en Droit, Historien et Traducteur
x de BIGAULT d'AVOCOURT Marguerite Marie Suzanne	° 02/12/1862	x 30/12/1885	
35-1.1.1.1 PRIGENT de KERALLAIN Jacques	° 08/08/1887	+ 07/02/1969	Officier d'Artillerie
x LIGNEREUX Denise	° 01/02/1889	x 07/07/1920 + .../1961	
35-1.1.1.1.1 PRIGENT de KERALLAIN Jean Claude	° 26/04/1921		Travaux Publics, propriétaire de Lestremeur
x MERIC Jacqueline	° 02/09/1920	x .../1950 + 27/03/1956	
35-1.1.1.1.2 PRIGENT de KERALLAIN Arlette	° 12/02/1924	+ 17/10/1981	
35-1.1.1.2 PRIGENT de KERALLAIN Régine	° 25/08/1889		
x LE ROUGE de GUERDAVID Paul Joseph Marie	° .../1883	x 23/07/1912 + 06/03/1967	Colonel d'Infanterie, Maire de Botsorhel (29)
35-1.1.1.2.1 LE ROUGE de GUERDAVID Gilles	° 07/12/1914		
35-1.1.1.2.2 LE ROUGE de GUERDAVID Hervé	° 14/07/1922		Conseiller Général du Tarn
x de CARNÉ MARCEIN Guyonne		+ 23/12/1994	

	x de SEVIN Anne Marie		x 22/02/1996	
35-1.1.2	PRIGENT de KERALLAIN Adolphe Joseph Marie Alphonse	° 03/03/1854	+ 15/05/1915	Sans alliance
35-2 = 17	RENOUARD du BOISBOULAY Françoise Constance Emmanuelle, N° 17	° 24/07/1803	+ 10/11/1875	Propriétaire de La Bretèche en St Grégoire (35)
	x LE GRONTEC Frédéric, N° 16	° 06/01/1801	x 21/02/1827 + 05/09/1858	Avocat, Juge suppléant au Tribunal Civil de Rennes
17-1	LE GRONTEC Ernest Jules Marie	° 28/01/1828	+ 06/02/1832	
17-2	LE GRONTEC Albert Ernest Marie	° 05/07/1832	+ 24/01/1892	Capitaine Adjudant Major au 3e RTA
17-3 = 8	LE GRONTEC Ernest, N° 8	° 28/11/1839	+ 26/01/1902	Avocat, Licencié en Droit
	x HARDY de la LARGERIE Marie Thérèse, N° 9	° 24/11/1844	x 23/07/1867 + 20/09/1897	
8-1	LE GRONTEC Marguerite	° 16/05/1868	+ 19/12/1899	
	x BRUNET de la CHARIE Jacques	° 22/06/1869	x 27/10/1891 + 01/05/1926	Propriétaire à Châtelain (53)
8-1.1	BRUNET de la CHARIE Jacques	° 22/07/1892	+ 22/08/1914	
8-1.2	BRUNET de la CHARIE Louis	° 28/04/1894	+ 12/02/1973	Directeur d'Agence / Société Générale
	x PAVY de CHARANTAIS Madeleine	° 25/05/1899	x 14/04/1921 + 19/08/1990	
8-1.2.1	BRUNET de la CHARIE Jacques	° 04/05/1923	+ 29/01/1989	Directeur Laboratoire Médical
	x HUBERT Marie-Edith	° 03/02/1922	x 31/03/1948	
8-1.2.2	BRUNET de la CHARIE Patrick	° 08/04/1927	+ 05/11/2013	Directeur Technique
	x de LENS Rose Marie	° 17/09/1929	x 12/05/1951	
8-1.2.3	BRUNET de la CHARIE Annie	° 01/05/1929		
	x HUBERT Michel	° 04/06/1929	x 30/08/1952	Chef d'Agence d'une Société de Transport
8-1.3	BRUNET de la CHARIE Marguerite Marie	° 02/03/1896	+ 04/07/1961	
	x HUBERT Stanislas	° 22/11/1898	x 08/09/1920 + 18/12/1934	
8-1.3.1	HUBERT Jacques	° 01/07/1921		Chef de Service de la Chambre d'Agriculture (53)
	x JARNOÛEN de VILLARTAY Françoise	° 03/04/1922	x 12/06/1946	
8-1.3.2	HUBERT Marguerite	° 27/12/1922	+ 10/09/1970	
	x HUBERT* Patrice	° 12/07/1914	x 12/04/1944 + 04/06/1963	
8-1.3.3	HUBERT Annick	° 28/06/1924		
	x JARNOÛEN de VILLARTAY Jean		x 24/07/1946	Agriculteur, Div.
8-1.3.4	HUBERT Guy	° 14/10/1925	+ 05/07/1994	Directeur commercial
	x de GÉRAULT de LANGALERIE Simone	° 23/05/1928	x 10/07/1947	
8-1.3.5	HUBERT Michel	° 04/06/1929		Chef d'Agence d'une Société de Transport
	x BRUNET de la CHARIE Annie	° 01/05/1929	x 30/08/1952	
8-1.3.6	HUBERT Régis	° 12/02/1931		
8-1.3.7	HUBERT Marie-Françoise	° 03/05/1932		
	x LE MARCHAND GUIGNARD de ST PRIEST René	° 02/05/1930	x 08/11/1957 + ..12/2006	Directeur au Crédit Agricole
8-1.3.8	HUBERT Jean-Claude	° 08/01/1935	+ 07/10/1975	
	x CHEVEREAU Yvonne		x 18/02/1961	
8-2	LE GRONTEC Céline	° 02/09/1870	+ 15/12/1887	
8-3 = 4	LE GRONTEC Albert, N° 4	° 04/07/1872	+ 11/06/1933	Avocat, docteur en Droit, agriculteur
	x COURTOISE de FORGUES Marie Claire, N° 5	° 11/09/1871	x 10/08/1897 + 27/06/1928	

4-1 = 2 LE GRONTEC Henri, N° 2 x DUBOIS de LA SABLONNIÈRE Solange, N° 3	° 02/07/1898 ° 24/08/1902	+ 18/12/1954 x 21/05/1929 + 04/02/1979	Off. d'Artillerie, Admin. de l'INSEE
2-1 LE GRONTEC Marie-Françoise x JENNER Pierre	° 09/07/1930 ° 16/02/1923	+ 16/09/2007 x 05/01/1954 + 23/01/2012	Archiviste-paléographe Ingénieur ECP, Géophysicien
2-2 = 1 LE GRONTEC Philippe, N° 1 x de MONTMORILLON Anne-Marie	° 12/04/1933 ° 03/09/1936	x 29/05/1965	Ingénieur agro. ENSA Rennes, Dr en géographie Secrétaire de direction
2-3 LE GRONTEC Catherine x de DROUËS Jacques	° 07/07/1934 ° 23/05/1926	x 28/08/1954	Ingénieur agronome INA Paris
2-4 LE GRONTEC Pierre x GRASSI Marie-Rose	° 11/09/1943	+ 23/02/1976 x 10/07/1972 Psychologue	Maitr.Sc.Eco., Statisticien à la CEE Luxembourg
4-2 LE GRONTEC Marie Thérèse x BLANDIN Yves	° 20/12/1899 ° .././1900	+ 26/12/1981 + ../02/1953	Propriétaire Commissaire Colonel
4-2.1 BLANDIN Jean-Yves x BEAUSSANT Claudine	° 06/03/1931 ° 04/06/1933	+ 18/08/1995 x 24/04/1954 Écrivain	
4-3 LE GRONTEC Claire	° 05/08/1901	+ 03/08/1915	
4-4 LE GRONTEC Yves x HUBERT* Françoise	° 16/01/1903 ° 30/01/1913	+ 19/11/1956 x 11/02/1931 + 12/07/1977	Administrateur civil puis Colon en Guinée
4-4.1 LE GRONTEC Gilles x de NEUCHEZE Chantal	° 05/11/1931 ° ../11/1932	x 10/08/1955 Licenciée en droit	Banquier, licencié en droit
4-4.2 LE GRONTEC Claude x GUÉRIN du GRANDLAUNAY Philippe	° 24/08/1940 ° 22/06/1939	x 11/04/1964 Cadre commercial	Gestionnaire
4-5 LE GRONTEC Anne x LANGLOIS Hervé	° 23/12/1904 ° 05/06/1901	+ 20/07/1956 x 16/07/1929 + 26/12/1989	
4-5.1 LANGLOIS Marie-Claire Henriette x de PÉRIER Pierre-Léonor	° 09/10/1930 ° 07/07/1932	+ 24/03/1996 x 12/04/1961	Conseillère ménagère EDF-GDF Directeur d'agence à l'ANPE
4-5.2 LANGLOIS Hubert x de PENGUERN Guénola	° 28/09/1931 ° 01/11/1936	x 18/04/1960	Directeur Régional de Sté d'assurances
4-5.3 LANGLOIS Marguerite x BARBEY Patrice	° 30/09/1933 ° 30/12/1932	x 10/05/1958	Ingénieur agro ENSAR, Div.
4-5.4 LANGLOIS Bernadette x de SAINT GERMAIN Bertrand	° 02/05/1935 ° 07/05/1937	+ 15/06/1992 x 20/04/1963	Armée de l'Air puis directeur commercial
4-5.5 LANGLOIS Jean x HENRY Chantal	° 15/01/1937 ° 16/02/1938	+ 22/05/1993 x 19/10/1960	
4-5.6 LANGLOIS Marie x EVRARD Alain	° 22/10/1940 ° 25/04/1937	x 03/08/1968 Ingénieur de l'Armement (EP)	
4-5.7 LANGLOIS Françoise	° 07/02/1943	+ 22/10/1981	
4-5.8 LANGLOIS Anne x KIENER Jacques-Eloi	° 29/10/1945 ° 12/07/1942	x 14/09/1968 Ingénieur agro ENSAR, expert agricole	
4-5.9 LANGLOIS Gildas	° 27/12/1948		Ingénieur ICN

x GOULLIN Béatrice	° 09/10/1949	x 06/07/1974	
8-4 LE GRONTEC Louise	° 30/08/1875	+ 28/11/1952	Héritière de La Bretèche en St Grégoire
x FROLLO de KERLIVIO Pol	° 07/02/1872	x 18/07/1898 + 23/09/1923	Officier de Cavalerie
70-3 LE DÉAN Jean François Auguste	° 30/11/1779	+ 03/12/1813	Inspecteur d'Académie
70-4 <b>LE DÉAN Eugénie Félicité François</b>	° 05/02/1781	+ 30/01/1862	
x LE BASTARD de KERGUIFFINEC Jean-Marie Pierre	° 20/04/1771	x 28/03/1802 + 13/03/1850	Cap de frégate, Député de Quimper(1830),
Morlaix(1837)			
70-4.1 LE BASTARD de KERGUIFFINEC Elise	° 19/07/1813	+ 11/05/1828	
70-4.2 LE BASTARD de KERGUIFFINEC Jérôme Marie	° 12/12/1817	+ 05/10/1912	
x GUIEYSSE Pierre Armand	° 29/08/1810	x 21/07/1841 + 26/11/1891	Directeur des Constructions Navales de Lorient
70-4.2.1 GUIEYSSE Ernest	° .././1842	+ 07/10/1886	Inspecteur des Eaux et Forêts, post. Georgeon, Théry
x THIERRY d'ARGENLIEU Thérèse	°	x 14/10/1873	
70-4.2.1.1 GUIEYSSE Marie Amélie Anne	° 28/03/1875	+ 31/05/1917	Postérité Gervais, Théry, Renaud, Vachon, Théry
x GEORGEON Paul	° 05/02/1869	x .././1895 + 27/08/1914	Capitaine d'infanterie
70-4.2.1.1.1 GEORGEON Joseph	° .././1896	+ .././1947	Homme de lettres
x GERVAIS Madeleine	° .././1900	+ .././1981	
70-4.2.1.1.1.1 GEORGEON Paul	° .././1921	+ .././1971	Air France
x MULLER Marie Madeleine		x 11/09/1953	
70-4.2.1.1.2 GEORGEON Yvonne	° 25/06/1897	+ 07/07/1983	
x THÉRY Jean	° 31/07/1895	x 24/05/1921 + 07/11/1957	Industriel du textile
70-4.2.1.1.2.1 THÉRY Xavier	° 01/09/1922		Industriel du textile
x VANDAME Ghislaine	° 10/11/1922	x 04/04/1945	
70-4.2.1.1.2.2 THÉRY Gustave	° 10/07/1924	+ .././1980	Ingénieur
x SANDER Bernadette	° 18/10/1925	x 06/11/1947	
70-4.2.1.1.2.3 THÉRY Jean	° 13/12/1926		Ingénieur
x BOUTRY Marie Agnès	° 15/08/1930	x 11/07/1953	
70-4.2.1.1.2.4 THÉRY Elisabeth	° 14/05/1928		
x BOUTRY Édouard	° 31/07/1923	x 17/07/1951	Ingénieur
70-4.2.1.1.2.5 THÉRY Pierre	° 10/10/1929		Ingénieur
x ROBIN Françoise	° 27/08/1931	x 12/09/1958	Propriétaire de Penvelet en Plomelin
70-4.2.1.1.2.6 THÉRY Bernard	° 09/04/1936		Officier de marine
x HURBIN Brigitte	° 25/05/1936	x 29/07/1961	
70-4.2.1.1.3 GEORGEON Henri	° .././1901		Ingénieur
x RENAUD Suzanne		x .././1932	
70-4.2.1.1.3.1 GEORGEON Dominique	° 10/10/1933		Sciences politiques
x DUBOIS-DAIME Marie Christine		x .././1956	Sculpteur
70-4.2.1.1.3.2 GEORGEON Marie Thérèse	° 30/11/1934		
x FOLLEA Dominique		x .././1957	Sciences politiques
70-4.2.1.1.3.3 GEORGEON Elisabeth	° .././1936		

	x VAN BAREN Eric		x ../05/1961	Ingénieur industriel
70-4.2.1.1.3.4	GEORGEON Nicole	° ../08/1937		
	x RIVET François		x ../12/1960 + ../09/1979	Sciences politiques
70-4.2.1.1.3.5	GEORGEON Emmanuel	° ../02/1941		Ingénieur agronome
	x LUNEAU Marie Christine		x ../09/1967	
70-4.2.1.1.3.6	GEORGEON François	° ../11/1942		Historien CNRS
	x SEBBAGH Samia			
70-4.2.1.1.4	GEORGEON Madeleine	° 30/11/1903		
	x VACHON Gérard	° 13/06/1901	x 26/08/1926 + ../1969	Cadre commercial
70-4.2.1.1.4.1	VACHON Monique	° ../1928		
	x DELSOL Christian			
70-4.2.1.1.4.2	VACHON Anne Marie	° 21/11/1929		
	x CHARPY François	° 20/02/1928	x 26/09/1959	Ingénieur
70-4.2.1.1.4.3	VACHON Maurice	° 27/04/1932		Industriel
	x LUSSIGNY Annick		x ../1958	
70-4.2.1.1.4.4	VACHON Denise	° ../02/1934	+ ../1991	
	x NEROU Philippe		x ../1960	
70-4.2.1.1.4.5	VACHON Bernadette	° 13/12/1935		
	x CHARPY Claude	° 28/02/1928	x ../1962	Ingénieur
70-4.2.1.1.4.6	VACHON François	° 12/09/1944		Cadre commercial
	x CHAPUIS Dominique		../1977 + ../1988	
70-4.2.1.1.5	GEORGEON Alice	° 09/09/1905		
	x THÉRY Henry	° 28/02/1902	x 24/08/1926 + 14/10/1936	Ingénieur agronome
70-4.2.1.1.5.1	THÉRY Jean Joseph	° 13/07/1927		Industriel
	x COUSIN Anne Marie	° 18/08/1929	x 08/12/1951	
70-4.2.1.1.5.2	THÉRY Yves	° 19/05/1930		Architecte DPLG
	x LEBLOND Odile	° 15/12/1938	x 28/10/1961	
70-4.2.1.1.5.3	THÉRY Henry	° 29/09/1931		Ingénieur
	x DALLE Marie Madeleine	° 24/10/1934	x 07/06/1958	
70-4.2.1.1.5.4	THÉRY Patrick	° 11/02/1933		Ingénieur
	x BONDUELLE Marie Dominique	° 26/02/1937	x 20/02/1960	
70-4.2.1.1.5.5	THÉRY Marie Thérèse	° 13/05/1936		Religieuse du Sacré Cœur
70-4.2.1.2	GUIEYSSE Thérèse	° ../1876		
	x BIENAYMÉ André		x ../1897	Officier d'infanterie
70-4.2.1.2.1	BIENAYMÉ André	° ../1898		Officier de marine
70-4.2.1.2.2	BIENAYMÉ Jacqueline	° ../1903		
70-4.2.1.3	GUIEYSSE Armand	° ../1882		
	x MORIER Clotilde		x ../1906	
70-4.2.2	GUIEYSSE Cécile	° 17/07/1845	+ 05/07/1934	Héritière du manoir de Penanros

	x POCARD du COSQUER de KERVILER René Mathurin Marie	° 13/11/1842	x 26/04/1870 + 12/05/1907	Inspecteur général des Ponts et Chaussées
70-4.2.2.1	POCARD du COSQUER de KERVILER Georges René Marie Charles	° 17/07/1872	+ 13/08/1956	EP, Insp. général des P et C, Commandeur LH
	x COUVREUX Suzanne	° .././1883	x .././1906 + .././1914	deux fils Louis et Maurice sp
70-4.2.2.2	POCARD du COSQUER de KERVILER Marie Jérôme Joséphine	° 22/01/1874	+ ../06/1968	
	x ROBIN Paul	° .././1872	x .././1896 + .././1944	Docteur médecin à Rennes
70-4.2.2.2.1	ROBIN Marie	° 31/07/1897	+ ../06/1995	78 petits-enfants en 1995
	x LE FRANC Paul	° .././1888	x .././1920 + ../10/1963	Officier de marine
70-4.2.2.2.1.1	LE FRANC Annick	° 28/02/1921		
	x GODINOT Jacques	° .././1905	x .././1944	Assurances
70-4.2.2.2.1.2	LE FRANC Monique	° 24/08/1922	+ ../11/1993	
	x GROLEAU Elie	° .././1910	x 07/01/1945 + .././1978	Officier de marine
70-4.2.2.2.1.3	LE FRANC Cécile	° 10/07/1924		
	x GABORIT Pierre	° 06/04/1916	x 18/12/1945 + ../05/1992	Cadre commercial
70-4.2.2.2.1.4	LE FRANC Marie Paule	° 11/08/1926		
	x du CHÉLAS Bernard	° .././1923	x 11/07/1946 Ingénieur	
70-4.2.2.2.1.5	LE FRANC René	° 24/10/1928	+ 06/02/1991	Ingénieur
	x PLANTIER Pierrette	° 16/12/1929	x 08/12/1955	
70-4.2.2.2.1.6	LE FRANC Françoise	° 01/12/1931		
	x THOMINE Jean Paul	° .././1931	x .././1957	Officier de marine
70-4.2.2.2.1.7	LE FRANC Jean Yves	° 15/10/1933		
70-4.2.2.2.2	ROBIN Jean	° .././1899	+ ../10/1918	Polytechnicien
70-4.2.2.2.3	ROBIN Yves	° .././1900	+ ../02/1970	Prêtre
70-4.2.2.2.4	ROBIN Henri	° 15/03/1901	+ 11/02/1966	Ingénieur
	x POUGET-ABADIE Anne	° 15/01/1903	x 24/04/1927 + 14/10/1984	
70-4.2.2.2.4.1	ROBIN Jean	° 24/02/1928		Docteur médecin
	x GUÉRIN Andrée		x ../08/1957	
70-4.2.2.2.4.2	ROBIN Marie Antoinette	° 06/02/1930		Propriétaire de Penanros en Plomelin
	x LEROY Daniel		x 24/09/1955	Cadre commercial
70-4.2.2.2.4.3	ROBIN Françoise	° 27/08/1931		Propriétaire de Penvelet en Plomelin
	x THÉRY Pierre	° 10/10/1929	x 12/09/1958 Ingénieur	
70-4.2.2.2.5	ROBIN Anne	° .././1902	+ 05/05/1978	
70-4.2.2.2.6	ROBIN Madeleine	° .././1903	+ .././1976	Religieuse bénédictine
70-4.2.2.2.7	ROBIN Pol			Colonel d'infanterie
	x DURAND Madeleine		x .././1945	
70-4.2.2.2.7.1	ROBIN Jean Yves	° .././1945		
70-4.2.2.2.7.2	ROBIN François	° ../10/1947		
70-4.2.2.2.7.3	ROBIN Marie Joëlle	° 10/09/1950		
70-4.2.2.3	POCARD du COSQUER de KERVILER René Marie Armand	° 21/04/1876	+ 02/07/1953	EP, Officier de marine, Officier de la LH
	x IMBAUD Madeleine	° .././1881	x 11/04/1907 + 11/04/1980	

70-4.2.2.3.1	POCARD du COSQUER de KERVILER Yvonne x BUSQUET de CAUMONT Pierre	° 31/07/1908 ° 02/03/1903	x 19/05/1932 + 12/10/1978	manoir de Tregont-Mab Général de brigade, Commandeur de la Légion
d'Honneur				
70-4.2.2.3.1.1	BUSQUET de CAUMONT Robert x de CHAVAGNAC Marie Hélène	° 24/08/1933 ° 06/08/1938	x 31/10/1963	Docteur en droit, Délégué gal de la Féd. des syndicats des Papetiers
70-4.2.2.3.1.2	BUSQUET de CAUMONT François x MABILLE du CHESNE Emmanuelle	° 03/08/1935 ° 17/10/1940	x 17/12/1966	Ingénieur EBP, 5 enfants
70-4.2.2.3.1.3	BUSQUET de CAUMONT Chantal x de PÉRIER Jean	° 14/10/1937 ° 03/08/1929	+ 10/01/2002 x 04/07/1959	3 enfants
70-4.2.2.3.1.4	BUSQUET de CAUMONT Anne x de CARNÉ-CARNAVALET Bernard	° 07/04/1939	+ 01/10/2004 x 19/02/1962	4 enfants Colonel de cavalerie, Off. LH
70-4.2.2.3.1.5	BUSQUET de CAUMONT Odile x LE BOUTEILLER des HARIES François Régis	° 15/07/1942 ° 12/03/1936	x 08/07/1966	Colonel, Chev. LH
70-4.2.2.4	POCARD du COSQUER de KERVILER Cécile Marie Jéronyme x LOIRET Joseph	° 21/11/1877 ° .././1874	+ 03/03/1939 x .././1902 + 14/02/1938	EP, Insp. général des Mines, Maire de Meudon
70-4.2.2.4.1	LOIRET Renée x FAIVRE César	° 24/09/1903 ° 25/11/1897	+ 31/07/1982 x 18/08/1926 + 11/07/1958	Ingénieur civil des Mines
70-4.2.2.4.1.1	FAIVRE Henri x FARBOS de LUZAN Jacqueline	° 26/04/1931 ° 02/08/1931	x 22/07/1961	Délégué gén. Fed. Nat. de la Mutualité Française
70-4.2.2.4.1.2	FAIVRE Marie Thérèse x LE FALHER Henri	° 11/08/1932 ° 02/08/1931	x .././1958	
70-4.2.2.4.1.3	FAIVRE Marie Joseph x BAUDEU Guy	° 24/03/1940 ° 26/04/1932	+ 17/12/1991 x 10/07/1964	
70-4.2.2.4.1.4	FAIVRE Xavier	° 22/07/1941		Prêtre, Metz 26/06/1978
70-4.2.2.4.1.5	FAIVRE Dominique x CATTIN Evelyne	° 14/08/1942 ° 27/09/1933	x 02/02/1968	
70-4.2.2.4.1.6	FAIVRE Marguerite Marie x LANDRE Pierre	° 24/01/1944 ° 02/02/1934	x 04/07/1970	
70-4.2.2.4.1.7	FAIVRE Paul x FENESTRE Jacqueline	° 02/04/1949 ° 18/07/1953	x 06/07/1974	Ingénieur
70-4.2.2.4.2	LOIRET Suzanne x LEPRINCE-RINGUET Jean		+ 30/05/1978	6 enfants, 22 petits-enfants
70-4.2.2.4.2.1	LEPRINCE-RINGUET René x DELDIQUE Thérèse			Ingénieur général des Télécommunications 5 enfants
70-4.2.2.4.2.2	LEPRINCE-RINGUET Marie Cécile			Religieuse
70-4.2.2.4.2.3	LEPRINCE-RINGUET Hervé x BERNARD de RAYMOND Suzanne			6 enfants
70-4.2.2.4.2.4	LEPRINCE-RINGUET Bernadette x LEGRAND Olivier			4 enfants

70-4.2.2.4.2.5	LEPRINCE-RINGUET Alain x GRANGE Marie	° .././1938		4 enfants
70-4.2.2.4.2.6	LEPRINCE-RINGUET Laurent x HUBERT Agnès	° .././1944	x .././1969	3 enfants
70-4.2.2.4.3	LOIRET Joseph x KEYS Anastasia	° .././1908	+ 02/02/1963 + .././1995	Général, 4 enfants
70-4.2.2.4.3.1	LOIRET Patrick			
70-4.2.2.4.3.2	LOIRET Annick			
70-4.2.2.4.3.3	LOIRET Cédric			
70-4.2.2.4.4	LOIRET Hélène	° .././1911		
70-4.2.2.4.5	LOIRET Geneviève x DUPRÉ LA TOUR Laurent	° .././1916		10 enfants
70-4.2.2.4.5.1	DUPRÉ LA TOUR François	° .././1939		
70-4.2.2.4.5.2	DUPRÉ LA TOUR Clotilde	° .././1946		
70-4.2.2.4.5.3	DUPRÉ LA TOUR Vincent	° .././1948		
70-4.2.2.4.5.4	DUPRÉ LA TOUR Mireille	° .././1949		
70-4.2.2.4.5.5	DUPRÉ LA TOUR Rémi	° .././1953		
70-4.2.2.4.5.6	DUPRÉ LA TOUR Noël	° .././1954		
70-4.2.2.4.5.7	DUPRÉ LA TOUR Marie Hélène	° .././1956		
70-4.2.2.4.5.8	DUPRÉ LA TOUR Claire	° .././1958		
70-4.2.2.4.5.9	DUPRÉ LA TOUR Marie Charlotte			
70-4.2.2.4.5.10	DUPRÉ LA TOUR Agnès	° .././1962		
70-4.2.2.5	POCARD du COSQUER de KERVILER Armand Marie Joseph x LE LEPVRIER Marie Anna	° 03/11/1882 ° .././1890	+ 05/05/1973 x 20/09/1910 + .././1930	Ingénieur, Chevalier LH Parenté Le Grontec
70-4.2.2.5.1	POCARD du COSQUER de KERVILER Sabine x de la NOUE Guy	° 21/11/1911 ° 01/11/1910	+ 15/11/1996 x 18/08/1936 + .././1963	
70-4.2.2.5.1.1	de la NOUE Denis x MERLE Joëlle		x .././1972	Entreprise d'informatique
70-4.2.2.5.2	POCARD du COSQUER de KERVILER Geneviève x MOSNAY de BOISHÉRAUD Bernard	° 18/04/1916 ° 03/04/1912	+ 18/04/1995 x 18/08/1936 + 06/06/1996	Général de brigade d'Infanterie
70-4.2.2.5.2.1	MOSNAY de BOISHÉRAUD Marie Antoinette x HUOT de SAINT ALBIN Philippe	° 08/11/1937 ° 02/09/1931	+ .././05/1996 + 05/01/2013	Cadre commercial
70-4.2.2.5.2.2	MOSNAY de BOISHÉRAUD Dominique x ROUSSEL Philippe	° 24/04/1939 ° 27/02/1937		
70-4.2.2.5.2.3	MOSNAY de BOISHÉRAUD Hervé x PETIT de LA PERRELLE Françoise	° 06/08/1941 ° 20/09/1942	x 02/10/2006 Ingénieur Hydrogéologue BRGM + .././11/1996	Ingénieur en aérospatiale
70-4.2.2.5.2.4	MOSNAY de BOISHÉRAUD Alain x de LA ROCQUE Geneviève	° 25/10/1942 ° 29/11/1941		Cadre commercial
70-4.2.2.5.2.5	MOSNAY de BOISHÉRAUD Pierre	° 08/10/1948		Ingénieur informaticien

x LHÉRITIER Catherine	° 25/06/1957		
70-4.2.2.5.2.6 MOSNAY de BOISHÉRAUD Marc	° 03/03/1951		Cadre commercial
x BIGNAN Marie Hélène	° 03/07/1955	x 02/07/1977	
70-4.2.2.5.3 POCARD du COSQUER de KERVILER Roselyne	° 24/12/1922	+ 16/06/2013	Propriétaire de Rossulien en Plomelin
x PETIT Bernard Réginald	° 04/11/1927	x 20/06/1951	Directeur financier
70-4.2.2.5.3.1 PETIT Joëlle			
x de BLOIS Etienne	° 12/11/1957		Directeur de laboratoire pharmaceutique
70-4.2.3 GUIEYSSE Léon	° 16/06/1850	+ 22/11/1928	EP, Chef de bataillon du Génie
x CORRARD des ESSARTS Louise	° 29/06/1857	x 21/06/1876 + 06/01/1942	
70-4.2.3.1 GUIEYSSE Jeanne Marie	° 07/06/1877	+ 28/05/1968	
x THUREAU Edouard	° 26/04/1866	x 08/03/1897 + 03/07/1949	Général de division de Cavalerie
70-4.2.3.1.1 THUREAU René	° 29/06/1901	+ 01/09/1964	
x DOGNY Marthe	° 19/05/1908	x 11/04/1932 + 21/12/1983	
70-4.2.3.1.1.1 THUREAU Gérard	° 02/02/1933		
70-4.2.3.1.1.2 THUREAU Béatrix	° 22/02/1934		
x DESCHAMPS François	° 03/08/1930	x 09/06/1956 + 03/02/1962	
x NOUEL Robert	° 28/10/1923	x 20/06/1964	
70-4.2.3.1.1.3 THUREAU Edouard	° 26/09/1939		
x VALDELIEVRE Béatrice	° 10/02/1945	x 18/06/1977	2 enfants Nicolas(1980) et Sidonie(1981)
70-4.2.3.1.2 THUREAU Monique	° 11/03/1916		
x de BROMMER Stéphane	° 23/02/1905	x 22/04/1944 + 15/12/1972	Ingénieur Géographe
70-4.2.3.1.2.1 de BROMMER Nicole	° 19/12/1944		4 enfants
x ALEXIS Yves	° 31/10/1941	x 16/07/1968	
70-4.2.3.1.2.2 de BROMMER Chantal	° 18/04/1946		2 filles
x FERTÉ Antoine	° 26/08/1947	x 20/05/1972	
70-4.2.3.1.2.3 de BROMMER Armelle	° 16/07/1949		3 enfants
x CRISTOFARI François	° 28/09/1949	x 07/04/1973	
70-4.2.3.1.2.4 de BROMMER Erik	° 08/04/1955		3 enfants
x ANGLEYS Geneviève	° 27/08/1958	x 25/06/1983	
70-4.2.3.2 GUIEYSSE Louis Pierre Marie	° 07/06/1878	+ 16/01/1926	Officier de Cavalerie
70-4.2.4 GUIEYSSE Georges	° 13/02/1858	+ 13/09/1937	Magistrat à Rennes, postérité Le Boucher
x ROUSSEAU Louise Clotilde		x ../07/1884 + ../01/1919	
70-4.2.4.1 GUIEYSSE Clotilde	° ../../1886	+ 09/03/1978	Postérité LeBoucher, Ruais, Massenet
x LÉBOUCHER Paul		x ../../1907 + 11/09/1978	EP, Ingénieur SNCF, Officier LH
70-4.2.4.1.1 LÉBOUCHER Marc	° ../../1909		Architecte DPLG
x PALYART Geneviève			5 enfants
70-4.2.4.1.2 LÉBOUCHER Gillette	° ../../1911		4 enfants
x RUAIS Pierre		+ ../../1996	EP, Député, Pt Conseil Municipal Paris
70-4.2.4.1.3 LÉBOUCHER Solange			

	x MASSENET Philippe			
70-4.2.4.2	GUIEYSSE Odile	° .././1888		une fille Gisèle dont postérité
	x LEVAILLANT Jean		x 18/11/1909 + .././1914	
70-4.2.4.3	GUIEYSSE Andrée	° .././1896		4 enfants dont postérité
	x FRITEL Paul			
70-4.2.4.3.1	FRITEL Didier			Docteur médecin
	x DESGRANGES Francine		x .././1950	
70-4.2.4.3.2	FRITEL Guy			
70-4.2.4.3.3	FRITEL Hubert			
70-4.2.4.3.4	FRITEL Huguette			
70-4.2.4.4	GUIEYSSE Georges	° 23/10/1899	+ 05/02/1913	
70-4.3	LE BASTARD de KERGUIFFINEC Eugène	° 29/09/1820	+ 12/11/1894	

Philippe le Grontec 2015

## DESCENDANCE de Jean HUCHET, bourgeois de Quimper (1604-1661)

Jean HUCHET, N° 1136	° .././1604 Nantes ?		+ 08/05/1661 Quimper (29)	Maitre Chapelier
xMarie LE LIEVRE	° .././.....	x .././1642 Quimper (29)	+ 26/04/1708 Quimper (29)	Marchande chapelière à Quimper
*Pierre HUCHET, N° 568	° 19/02/1648 Quimper (29)		+ 02/10/1686 St Nic (29)	Sieur de Menenvret
*xCatherine BOUILLLOT de KERGAOU	° .././.....	x 17/06/1680 Crozon (29)	+ 07/07/1730 Pont Labbé	
**Béatrice HUCHET	° 05/03/1681 Crozon (29)		+ ../04/1745 Pont Labbé	
**xPierre BERNARD		x 28/07/1710 Quimper (29)		Sieur du Penquer
***François Guillaume BERNARD			+ .././1785	Sieur du Penquer
***xMarie Michèle GUEGUEN				
**François HUCHET	° 30/11/1682 Crozon (29)		+ 04/05/1754 Quimper (29)	Notaire Royal, Procureur au Présidial, Maire de
Quimper				
**xCatherine LE TRAON	° .././.....			
***Jean HUCHET du MENEZ	° 15/07/1714 Quimper (29)		+ 14/03/1783 Quimper (29)	
***Joseph Urbain HUCHET du GUERMEUR	° 28/02/1716 Quimper (29)		+ 07/05/1769 Quimper (29)	Avocat en la Cour, Sieur du Guermeur
***xMarie Anne CHAIGNART		x .././1742 Malestroit		
****Marie Françoise HUCHET du GUERMEUR	° 06/09/1746 Quimper (29)		+ 13/04/1776 Quimper (29)	Docteur Médecin
****xFrançois Marie L'ARBRE de LÉPINE BELLECOURT				
***xMarie Françoise Guillemette LE BROYER de ROSLAN				
****René Yves Maurice HUCHET du GUERMEUR	° 25/02/1751 Quimper (29)			Avocat, Président au Tribunal Civil de Guingamp
**xMarie MOULIN	° .././.....			
**Guillaume HUCHET de KEROUREIN, N° 284	° 02/10/1686 Quimper (29)		+ 07/04/1747 Quimper (29)	Syndic de la Communauté de Quimper, Colonel de la
Milice Bourgeoise				
**xMarie-Thérèse LARCHER	° .././.....	x .././1719 Quimper (29)	+ 28/04/1731 Quimper (29)	
***Marie-Thérèse HUCHET de KEROUREIN	° 04/02/1722			
***Marie-Françoise Corentine HUCHET de KEROUREIN	° 18/03/1723 Quimper (29)		+ 04/05/1771 Quimper (29)	
***xJean-Baptiste François de la ROQUE de TREMARIA	° .././1725 .....	x .././1750	+ .././1803 Quemeneven (29)	Négociant, Lieutenant de la Milice de
Quimper(1783-1789)				
****Alexandre Marie de LA ROQUE de TREMARIA	° 21/10/1751 Quimper (29)		+ 26/12/1793 Paris	Médecin à Quimper, Conseiller de la Communauté
de Quimper(1785-1789)				
****Jeanne Marie Thérèse de LA ROQUE de TREMARIA	° .././.....			Religieuse
****Guillaume de LA ROQUE de TREMARIA	° .././1752 .....			Maire de Chateaulin
****Victor de LA ROQUE de TREMARIA	° .././.....		+ 26/12/1793 Paris	Officier de la Compagnie des Indes
****Floride de LA ROQUE de TREMARIA	° .././.....		+ 19/07/1794 Paris	
****Félix de LA ROQUE de TREMARIA	° 10/02/1756 .....			Capucin
****Hyacinthe de LA ROQUE de TREMARIA	° 20/07/1761 .....			
****Marie-Françoise de LA ROQUE de TREMARIA	° 20/07/1763 .....		+ 19/07/1794 Paris	
***Jeanne Catherine HUCHET de KEROUREIN	° 24/06/1724 Quimper (29)		+ 22/08/1753 Quimper (29)	
***xMichel Marie Alexandre LAENNEC	° 29/09/1714 Ploaré (29)	x 06/09/1746 Quimper St Julien	+ 30/10/1782 Quimper (29)	Avocat en Parlement, Député aux Etats de B., Maire
de Quimper, Receveu				
****Théophile Marie LAENNEC	° 16/07/1747 Quimper (29)		+ .././1836	Avocat, Juge à Quimper
****xMichèle GUESDON de CLECUNAN	° .././.....	x 17/04/1780 Quimper (29)		
****René-Théophile Hyacinthe LAENNEC	° 17/02/1781 Quimper (29)		+ 13/08/1826 Ploaré (29)	Docteur médecin, Inventeur du stéthoscope,

Professeur de médecine, Méd				
*****xJacquette GUICHARD	° ..../.....	x ..../1824 Paris		
****xGeneviève URVOY de St BEDAN	° ..../.....	x ..../1795 Quimper (29)		
****Guillaume François LAENNEC	° 11/11/1748 Quimper (29)		+ 08/02/1822 Nantes (44)	Docteur médecin, Fondateur ec médecine, Médecin-
chef hopx Nantes, Rect				
****xAnne-Marie de GENNES	° 30/01/1763 .....	x 22/07/1783 Rennes (35)		
****Christophe LAENNEC	° 03/07/1785 .....		+ ..../1858	Avocat à Nantes, assistant de René Théophile Laennec
****xClaire MARION de PROCÉ		x ..../1813	+ ..../1876	
****Ambroise LAENNEC	° 11/06/1790 .....		+ ..../1839	Docteur médecin à Nantes
****xFanny LEVESQUE		x ..../1822	+ ..../1869	
****Emmanuel LAENNEC	° ..../1802 .....		+ ..../1879	Avocat, Juge à Nantes
****xNatalie FOURÉ		x ..../1829	+ ..../1867	
****Michel Jean Alexandre LAENNEC	° 20/01/1750 Quimper (29)		+ ..../1801 Southampton (00)	Prêtre, Recteur d'Elliant, Chanoine de Tréguier
***Théophile Guillaume HUCHET de KEROUREIN, N° 142	° 03/09/1725 Quimper (29)		+ 01/04/1801 Quimper (29)	Directeur des Postes à Quimper, Négociant
**xJeanne LE CLERC	° 02/07/1725 Tours (37)	x 18/04/1754 Quimper (29)	+ 17/03/1782 Quimper (29)	
***Marie-Théophile HUCHET de KEROUREIN	° 18/01/1755 Quimper (29)		+ 07/08/1798 Morlaix (29)	
****xJean-François LORET	° ..../..... Pipriac (35)	x 25/01/1781 Quimper (29)	+ 22/04/1811 Morlaix (29)	Inspecteur des Domaines
****Théophile Florimond LORET	° 20/12/1783 Quimper (29)		+ ..../1819 Gabarre"la Durance"	Commerce maritime
****xJeanne-Olive NOROY du HIL	° ..../.....	x ..../1809 Morlaix (29)		
****Henriette Jeanne Victoire LORET	° 25/12/1790 Morlaix (29)		+ ..../1835	Sp
****xJacques BORGNIS DESBORDES	° ..../.....	x ..../07/1809 Morlaix (29)		
****Louis Marie Constant LORET	° 21/04/1792 Morlaix (29)			Officier d'Artillerie
****xAnne ROUJOUX	° ..../1801 .....	x 04/01/1820 Brest (29)		
****Marie-Michèle HUCHET de KEROUREIN, N° 71	° 07/02/1756 Quimper (29)		+ 15/02/1781 Quimper (29)	
****xJean François LE DÉAN	° 25/04/1737 Ile de Groix (56)	x 29/08/1775 Quimper (29)	+ 13/12/1818 Quimper (29)	Receveur Alternatif des Fouages de l'Evêché de
Quimper, Agronome				
**** Aimé Jean Louis LE DÉAN	° 27/06/1776 Quimper (29)		+ 06/06/1841 Vichy (03)	Ingénieur de la Marine, Archéologue, Député du
Morbihan				
****xAnne-Marie REGNIER	° 06/03/1789 .....	x 19/05/1806 Lorient	+ ..../1865	
****Amélie LE DÉAN	° 03/04/1807 .....		+ ..../01/1834 Lorient	
****xLouis Henri GOBERT de NEUFMOULIN	° ..../1788	x ..../1833 Lorient	+ 31/10/1870 Esvres (37)	Colonel d'Artillerie de la Marine et des Colonies
****Eugénie Louise LE DÉAN	° 22/01/1810 Lorient		+ 26/10/1857 Ergué-Armel (29)	
****xHippolyte de NAJAC	° 08/04/1794	x ..../1828	+ 30/09/1854	Propriétaire
****Marie Jeanne Michèle LE DÉAN, N° 35	° 07/08/1777 Quimper (29)		+ 30/08/1848 Quimper (29)	Dame de la Bretèche en St Grégoire
****xAlexandre Jean Marie RENOARD du BOISBOULAY	° 19/08/1760 La Guerche	x 06/09/1797 Quimper (29)	+ 03/10/1844 La Guerche De Bretagne (35)	Conseiller de Préfecture à
Quimper, Commissaire du Directoire				
****Renée Jeanne RENOARD du BOISBOULAY	° 07/08/1798 Le Guerche		+ 16/10/1882 Quimper (29)	Propriétaire de Lestremeur en Bodivit
****xJean-Baptiste PRIGENT de KERALLAIN	° 10/10/1788 Lannion (22)	x 29/04/1820 Quimper (29)	+ 14/09/1842 Quimper (29)	Docteur Médecin de la Faculté de Paris (25/07/1815)
****Françoise RENOARD du BOISBOULAY, N° 17	° 24/07/1803 Quimper (29)		+ 10/11/1875 Rennes (35)	Propriétaire de La Bretèche en St Grégoire (35)
****xFrédéric Guillaume Jacques LE GRONTEC	° 06/01/1801 Lannion (22)	x 21/02/1827 Quimper (29)	+ 05/09/1858 Lannion (22)	Avocat, Juge suppléant au Tribunal Civil de Rennes
****Jean François Auguste LE DÉAN	° 30/11/1779 Quimper (29)		+ 03/12/1813 Pau (64)	Inspecteur d'Académie
****Eugénie Félicité Françoise LE DÉAN	° 05/02/1781 Quimper (29)		+ 30/01/1862 Lorient	
****xJean-Marie Pierre LE BASTARD de KERGUIFFINEC	° 20/04/1771 Tréguennec (29)	x 28/03/1802 Quimper (29)	+ 13/03/1850 Quimper (29)	Capitaine de frégate, Député de Quimper(1830),
Député de Morlaix(1837)				
****Elise LE BASTARD de KERGUIFFINEC	° 19/07/1813 Quimper (29)		+ 11/05/1828 Nantes (44)	

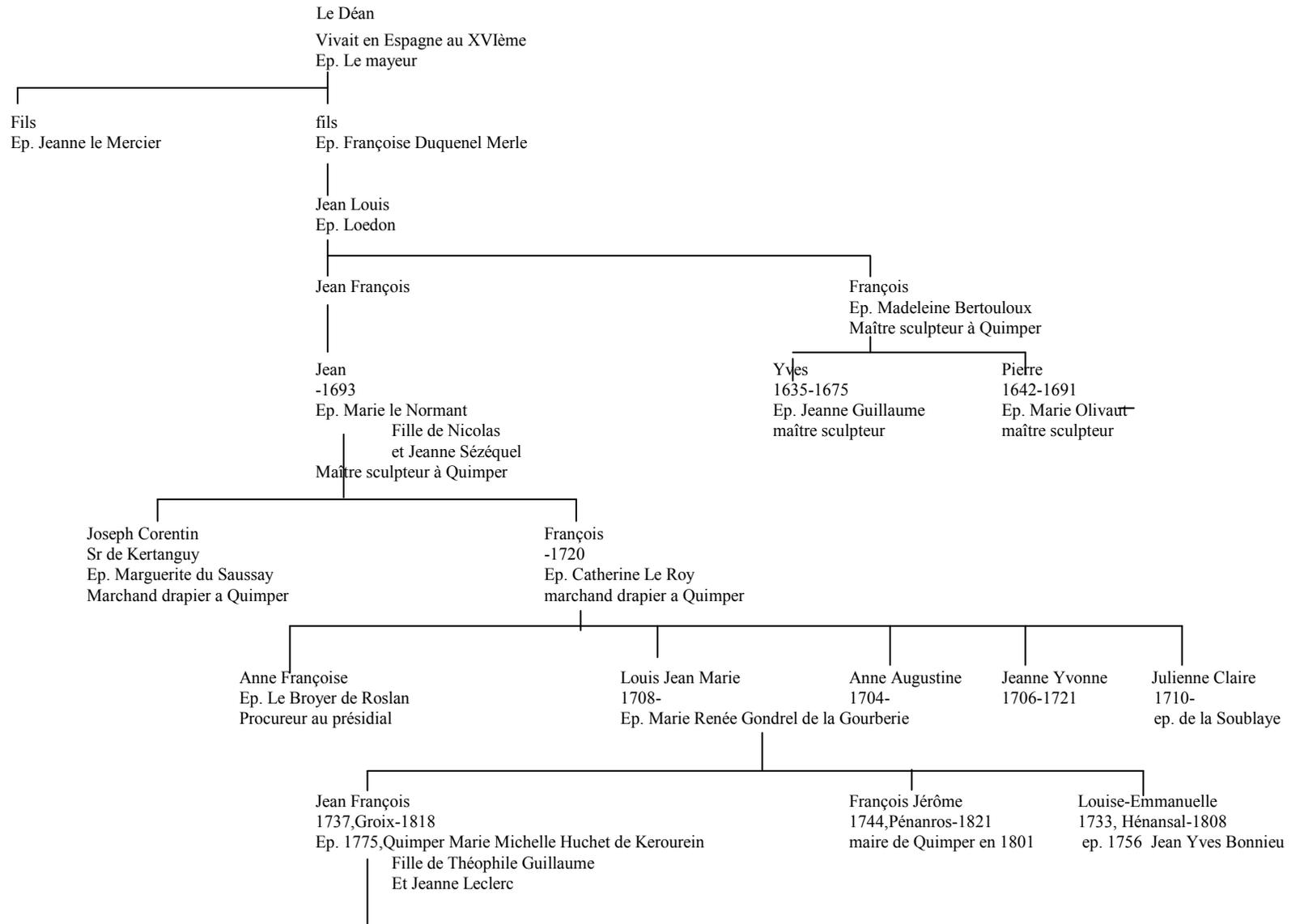
*****Jérôme Marie LE BASTARD de KERGUIFFINEC	° 12/12/1817 Quimper (29)	+ 05/10/1912 Lorient	
*****xPierre Armand GUIEYSSE	° 29/08/1810 Lorient	x 21/07/1841 Quimper (29)	+ 26/11/1891 Lorient
*****Eugène LE BASTARD de KERGUIFFINEC	° 29/09/1820 Quimper (29)		+ 12/11/1894 Quimper (29)
*Perrine HUCHET	° 11/11/1655 Quimper (29)		+ 04/03/1731 Locronan (29)
*xJean-François GUEGUEN	° ..../.....		
*Guillaume HUCHET	° 26/12/1656 Quimper (29)		Quimper (29)
*xRenée Thérèse SALAUN	° ../..... Carhaix (29)	x 03/10/1689 Plounevez Du Faou	
**Mathurin Théophile HUCHET d'ANGEVILLE	° 17/09/1693 Quimper (29)		Avocat en Parlement, Sénéchal de Cheffontaines en 1721, Procureur
*xThomase-Renée GUESDON	° ../.....	x 19/10/1699 Quimper (29)	
**Corentin HUCHET	° ../.....		Recteur de Ploaré
**Jean-François HUCHET de KERNION	° 28/12/1700 Quimper (29)		+ ../03/1770 La Nouvelle Orléans Officier d'Infanterie, Conseiller de Louisiane
**xJeanne de VILLEMONT	° ../.....	x 04/10/1736	
***Jean-René HUCHET de KERNION	° ../1737 La Nouvelle Orléans (00)		Officier D'Infanterie, Alcade en 1785
***xLouise Constance CHAUVIN de LERY		x 17/06/1767 La Nouvelle Orléans (00)	
***Pierre HUCHET de KERNION	° ../1784		
***xMarie Josephe Modeste de VERGES de ST SAUVEUR		x 22/09/1795 La Nouvelle Orléans (00)	
***Crispin Charles HUCHET de KERNION	° 25/11/1796		
**Pierre Guillaume HUCHET du REST			Avocat en la Cour, Procureur au Parlement de Bretagne
*Jeanne HUCHET			Marchande
*xFrançois LE GUILLOU de KERINCUFF			

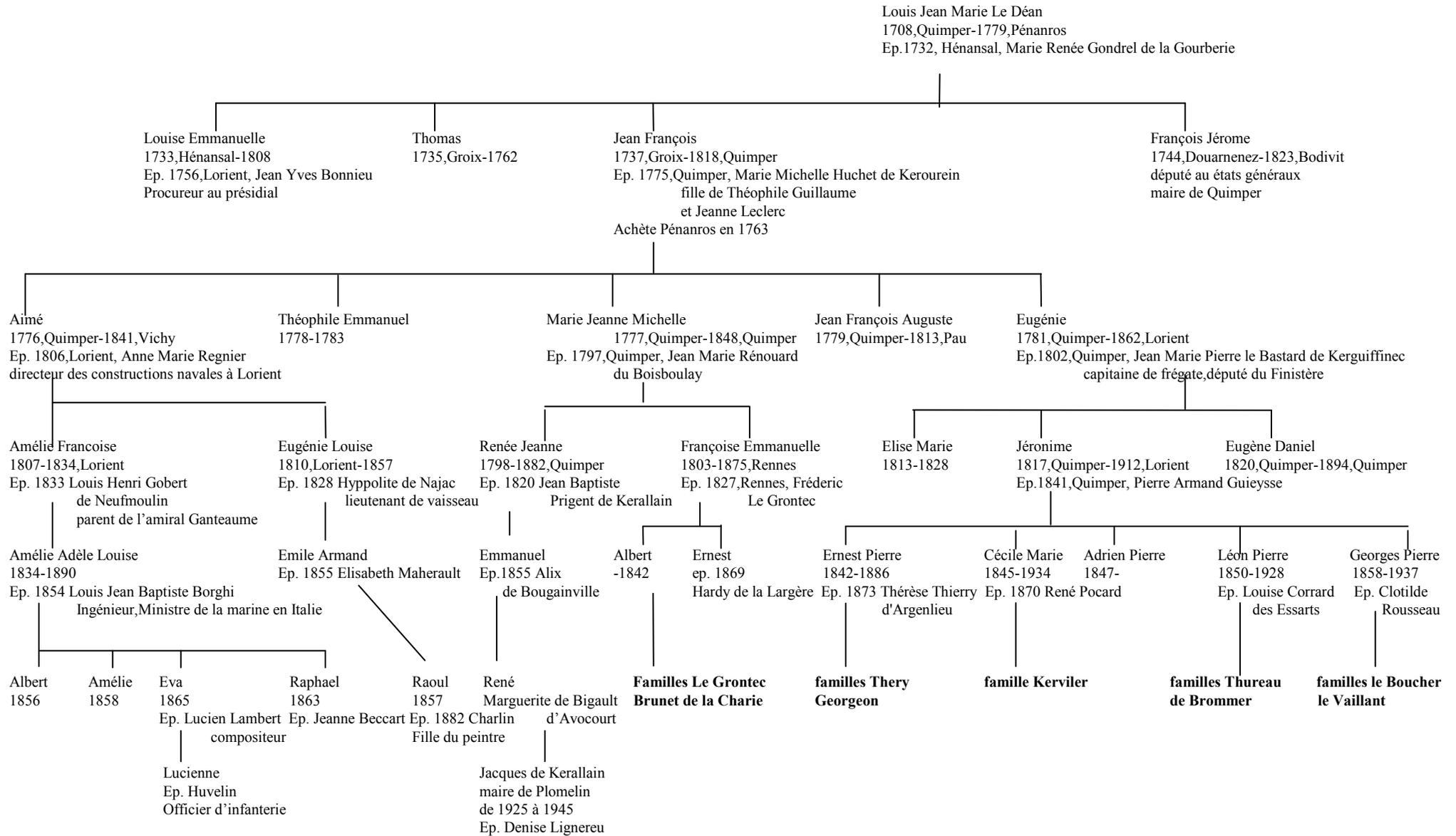
## DESCENDANCE de Thomas LARCHER, (?-1730), syndic de Quimper, sieur de Kerguellen

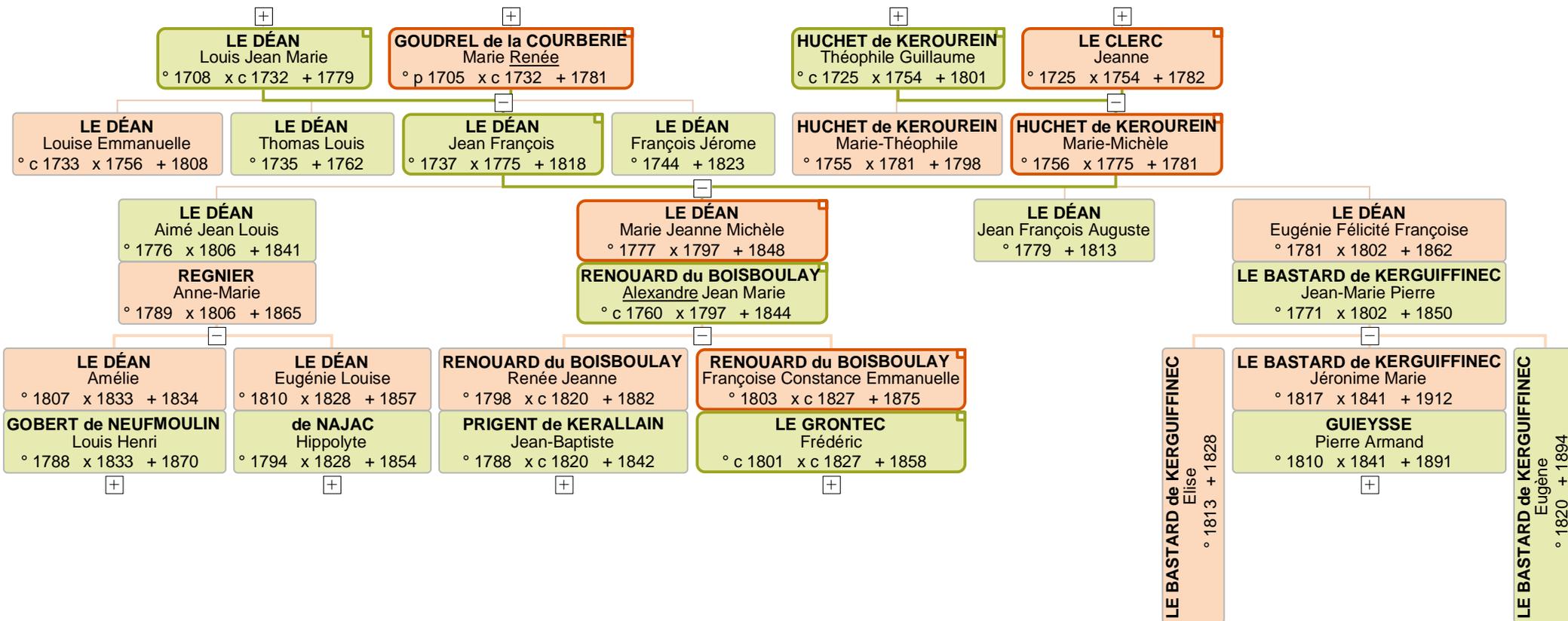
Thomas LARCHER, N° 570	.....		+ 14/05/1730 Quimper (29)	Syndic de Quimper en 1689, Sieur de Kerguellen
xAnne-Marie GUEGUEN	° ..../.....			
*Marie-Thérèse LARCHER, N° 285	° ..../.....		+ 28/04/1731 Quimper (29)	
*xGuillaume HUCHET de KEROUREIN	° 02/10/1686 Quimper (29)	x ..../1719 Quimper (29)	+ 07/04/1747 Quimper (29)	Syndic de la Communauté de Quimper, Colonel de la
Milice Bourgeoise				
**Marie-Thérèse HUCHET de KEROUREIN	° 04/02/1722			
**Marie-Françoise Corentine HUCHET de KEROUREIN	° 18/03/1723 Quimper (29)		+ 04/05/1771 Quimper (29)	
**xJean-Baptiste François de LA ROQUE de TREMARIA 1789)	° ..../1725 .....	x ..../1750	+ ..../1803 Quemeneven (29)	Négociant, Lieut de la Milice de Quimper(1783-
***Alexandre Marie de LA ROQUE de TREMARIA de Quimper(1785-1789)	° 21/10/1751 Quimper (29)		+ 26/12/1793 Paris	Médecin à Quimper, Conseiller de la Communauté
***Jeanne Marie Thérèse de LA ROQUE de TREMARIA	° ..../.....			Religieuse
***Guillaume de LA ROQUE de TREMARIA	° ..../1752 .....			Maire de Chateaulin
***Victor de LA ROQUE de TREMARIA	° ..../.....		+ 26/12/1793 Paris	Officier de la Compagnie des Indes
***Floride de LA ROQUE de TREMARIA	° ..../.....		+ 19/07/1794 Paris	
***Félix de LA ROQUE de TREMARIA	° 10/02/1756 .....			Capucin
***Hyacinthe de LA ROQUE de TREMARIA	° 20/07/1761 .....			
**Marie-Françoise de LA ROQUE de TREMARIA	° 20/07/1763 .....		+ 19/07/1794 Paris	
**Jeanne Catherine HUCHET de KEROUREIN	° 24/06/1724 Quimper (29)		+ 22/08/1753 Quimper (29)	
**xMichel Marie Alexandre LAENNEC de Quimper, Receveur	° 29/09/1714 Ploaré (29)	x 06/09/1746 Quimper St Julien	+ 30/10/1782 Quimper (29)	Avocat en Parlement, Député aux Etats de B., Maire
***Théophile Marie LAENNEC	° 16/07/1747 Quimper (29)		+ ..../1836	Avocat, Juge à Quimper
***xMichèle GUESDON de CLECUNAN	° ..../.....	x 17/04/1780 Quimper (29)		
****René-Théophile Hyacinthe LAENNEC Professeur de médecine, Méd	° 17/02/1781 Quimper (29)		+ 13/08/1826 Ploaré (29)	Docteur médecin, Inventeur du stéthoscope,
****xJacquette GUICHARD	° ..../.....	x ..../1824 Paris		
***xGeneviève URVOY de St BEDAN	° ..../.....	x ..../1795 Quimper (29)		
***Guillaume François LAENNEC chef hopx Nantes, Rect	° 11/11/1748 Quimper (29)		+ 08/02/1822 Nantes (44)	Docteur médecin, Fondateur ec médecine, Médecin-
***xAnne-Marie de GENNES	° 30/01/1763 .....	x 22/07/1783 Rennes (35)		
****Christophe LAENNEC	° 03/07/1785 .....		+ ..../1858	Avocat à Nantes, assistant de René Théophile Laennec
****xClaire MARION de PROCÉ		x ..../1813	+ ..../1876	
****Ambroise LAENNEC	° 11/06/1790 .....		+ ..../1839	Docteur médecin à Nantes
****xFanny LEVESQUE		x ..../1822	+ ..../1869	
****Emmanuel LAENNEC	° ..../1802 .....		+ ..../1879	Avocat, Juge à Nantes
****xNatalie FOURÉ		x ..../1829	+ ..../1867	
***Michel Jean Alexandre LAENNEC	° 20/01/1750 Quimper (29)		+ ..../1801 Southampton (00)	Prêtre, Recteur d'Elliant, Chanoine de Tréguier
**Théophile Guillaume HUCHET de KEROUREIN, N° 142	° 03/09/1725 Quimper (29)		+ 01/04/1801 Quimper (29)	Directeur des Postes à Quimper, Négociant
**xJeanne LE CLERC	° 02/07/1725 Tours (37)	x 18/04/1754 Quimper (29)	+ 17/03/1782 Quimper (29)	
***Marie-Théophile HUCHET de KEROUREIN	° 18/01/1755 Quimper (29)		+ 07/08/1798 Morlaix (29)	

***xJean-François LORET	° .././.... Pipriac (35)	x 25/01/1781 Quimper (29)	+ 22/04/1811 Morlaix (29)	Inspecteur des Domaines
***Théophile Florimond LORET	° 20/12/1783 Quimper (29)		+ ../05/1819 Gabarre"la Durance" Commerce maritime	
***xJeanne-Olive NOROY du HIL	° .././.....	x .././1809 Morlaix (29)		
***Henriette Jeanne Victoire LORET	° 25/12/1790 Morlaix (29)		+ .././1835	Sp
***xJacques BORGNISS DESBORDES	° .././.....	x ../07/1809 Morlaix (29)		
***Louis Marie Constant LORET	° 21/04/1792 Morlaix (29)			Officier d'Artillerie
***xAnne ROUJOUX	° .././1801 .....	x 04/01/1820 Brest (29)		
***Marie-Michèle HUCHET de KEROUREIN, N° 71	° 07/02/1756 Quimper (29)		+ 15/02/1781 Quimper (29)	
***xJean François LE DÉAN	° 25/04/1737 Ile de Groix (56)	x 29/08/1775 Quimper (29)	+ 13/12/1818 Quimper (29)	Receveur Alternatif des Fouages de l'Evêché de
Quimper, Agronome				
***Aimé Jean Louis LE DÉAN	° 27/06/1776 Quimper (29)		+ 06/06/1841 Vichy (03)	Ingénieur de la Marine, Archéologue, Député du
Morbihan				
***xAnne-Marie REGNIER	° 06/03/1789 .....	x 19/05/1806 Lorient	+ .././1865	
***Marie Jeanne Michèle LE DÉAN, N° 35	° 07/08/1777 Quimper (29)		+ 30/08/1848 Quimper (29)	Dame de la Bretèche en St Grégoire
***xAlexandre Jean Marie RENOARD du BOISBOULAY	° 19/08/1760 La Guerche	x 06/09/1797 Quimper (29)	+ 03/10/1844 La Guerche De Bretagne (35)	Conseiller de Préfecture à
Quimper, Commissaire du Directoire				
***Jean François Auguste LE DÉAN	° 30/11/1779 Quimper (29)		+ 03/12/1813 Pau (64)	Inspecteur d'Académie
***Eugénie Félicité Françoise LE DÉAN	° 05/02/1781 Quimper (29)		+ 30/01/1862 Lorient	
***xJean-Marie Pierre LE BASTARD de KERGUIFFINEC	° 20/04/1771 Tréguennec (29)	x 28/03/1802 Quimper (29)	+ 13/03/1850 Quimper (29)	Capitaine de frégate, Député de Quimper(1830),
Député de Morlaix(1837)				
*Guillaume LARCHER				Sieur de Villeaudren
*xJeanne LE PRESER				
**Jeanne Floride LARCHER	° 02/03/1734		+ .././1802 Quimper (29)	
**Anne Marie LARCHER				

## Le Dean du Glascoet







Notre vieux Quimper

## Le Mont Frugy

Quand et comment le Mont Frugy est-il devenu la promenade publique si chère aux amis du vieux Quimper et si appréciée des touristes ? Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler les circonstances qui permirent à la ville d'en acquérir la pleine propriété. Chemin faisant, nous marquerons les grandes étapes de l'aménagement du Frugy et nous sortirons d'un injuste oubli les noms des anciens édiles qui se sont plu à embellir cette délicieuse promenade.

Le Mont Frugy constitue l'un des traits les plus saillants de la physionomie traditionnelle de Quimper. On ne peut imaginer Quimper sans le Frugy, pas plus que Luchon sans sa montagne de Superbagnères, ni Brest sans sa rade. Autant que l'Odet et le Steïr, le cadre de collines granitiques qui de toutes parts entoure la capitale de la Cornouaille a maintenu à travers les siècles, en dépit des transformations de l'urbanisme, l'originalité vigoureuse de la vieille cité.

Le Frugy n'a qu'une altitude modeste (71 mètres), cependant, vue du Champ-de-Bataille, sa masse paraît imposante, car la toison de verdure qui garnit le versant monte dans l'azur par la frange verticale des hautes frondaisons. La pente, très abrupte, atteint 0 m. 50 par mètre, mais des allées judicieusement tracées, larges de quatre, cinq ou même six mètres, parfois taillées en corniche dans le roc, serpentent en lacets par des rampes douces. Le promeneur peut donc, sans effort, gravir le flanc boisé de la montagne et accéder à l'immense terrasse du Champ-de-bataille.

C'est au printemps surtout que le Frugy se présente dans toute sa splendeur, à l'heure où les rayons du soleil perçant la brume matinale viennent caresser sa croupe verdoyante. Les tilleuls et les marronniers de la Déesse marient harmonieusement leur vert plantureux aux teintes changeantes et tendres des hêtres. Faites alors l'ascension. Les hêtres des allées se rejoignent en arcades et s'alignent par gradins comme pour mieux contempler l'Odet. La brise vous apporte un parfum de verdure saine et, à deux pas de la ville, vous avez l'illusion de vous trouver dans la campagne solitaire.

Du belvédère du Frugy, la vue est fort belle elle s'étend sur la ville couchée le long de ses claires rivières, sur les faubourgs étagés aux flancs de quatre collines.

Le soir donne au Frugy l'attitude sereine d'un monstre accroupi qui regarde la cité. Ainsi l'a vu le poète Anatole Le Braz

« Et sur l'ombre flottante où s'enfonce la ville,  
Le noir Frugy s'accoude ainsi qu'un vieux berger  
Qui rêve, sous la lune, à quelque jeune idylle. »

Le passé du Frugy, la place qu'il a tenue, à travers les âges, dans la vie des populations riveraines de l'Odet est, comme les origines de Quimper, environné de mystère. Le mont paraît avoir eu à l'époque gallo-romaine et même antérieurement une grande importance stratégique. Les archéologues y ont découvert de nombreux vestiges d'un oppidum gaulois, de villas et d'un camp gallo-romain. Quatre voies romaines, naguère encore reconnaissables, y aboutissaient.

L'histoire devait modifier le système de défense des agglomérations et le tracé des grands chemins. Lorsque la capitale fut transférée de *Civitas Aquilonia* (Locmaria) à *Kemper*, au confluent, la nouvelle ville se ceignit de murailles crénelées, derrière le fossé naturel de ses rivières, et le camp de Parc-ar-Groas, au point culminant de la montagne, devenu inutile, fut abandonné. Le nœud de routes se fixa au pied de la cathédrale, près du gué de l'Odet.

Au moyen-âge, le chemin qui escalade le Frugy, prenant la montagne en écharpe servait de limite entre le fief du prieuré de Locmaria et le fief des Regaires. Au haut de ce chemin se trouvaient les patibulaires du Duc. Par là passait chaque année, le jour de la Fête-Dieu, la procession du *Trominihy* ou tour de l'asile de Locmaria.

Au pied du Frugy, dans ses escarpements, furent bâties deux chapelles, aujourd'hui disparues, celles de Sainte-Thérèse et du Penity. Plus tard, entre ces deux édifices, fut planté le chêne du *Papegaut*, autour duquel, pendant des siècles, s'assemblèrent solennellement, le premier dimanche de mai, les meilleurs tireurs de la milice quimpéroise.

Encore au début du XVIIIème siècle, le flanc dénudé du Frugy laissait apparaître, par endroits, l'affleurement des rocs ou la lèpre des mousses. Dans les actes, le terrain est qualifié « taillis et landes ». Lors des grandes averses, les eaux dévalaient du versant abrupt en d'innombrables cascates, appauvrissant sans cesse la maigre couche de terre végétale et inondant la rachine de l'Odet.

La ville, alors, ne possédait que la portion centrale de la croupe du Frugy, environ cinq journaux, au sud du Champ-de-Bataille et de la rue Sainte-Thérèse. Le reste était propriété privée. La partie occidentale, au-delà de la chapelle du Penity (cinq journaux), appartenait au maître faïencier Pierre Bousquet et, plus tard, à M. Bérardier de Rosmaria, frère de l'abbé Bérardier, principal du Collège. Enfin, la partie du levant, au sud de la rue Neuve jusqu'à Pen-ar-Stang, aussi en mains de particuliers, fut acquise par les frères Le Déan, à l'époque de la Révolution.

Le terrain communal, traversé par la montée raide du « chemin vert », servait aux lavandières du faubourg de la rue Neuve pour y faire sécher leur linge. Cette industrie féminine devait être particulièrement prospère en ce quartier puisqu'elle avait valu à la rue Sainte-Thérèse le nom de rue des *Lavandières*. La montagne recevait aussi d'autres hôtes assidus : les porcs du faubourg, laissés en liberté, qui vauquaient sur la rachine et dans les rues.

Jadis en effet, quand la plupart des ménages portaient leur pâte au four banal, beaucoup de maisons quimpéroises comptaient dans leurs dépendances une « soue à pourceaux ». Vers 1800 encore, il en subsistait une dizaine dans ce quartier. Quimper, on le voit, garda longtemps des habitudes toutes rustiques.

En 1744, la Communauté de ville s'intéressait si peu à sa propriété du Frugy que des particuliers s'enhardirent au point d'y usurper des parcelles. Ainsi le sieur Amette, procureur fiscal des Regaires, déjà connu pour son sans-gêne, s'avisait un beau jour de s'y tailler un enclos de quelques cordes et d'y bâtir une chaumière.

Cependant, depuis la création du Champ-de-Viarmes (Champ de Bataille), des promeneurs de plus en plus nombreux avaient pris l'habitude de franchir la montagne pour se rendre à Locmaria. De temps immémorial, il y avait eu une servitude de passage le long de la crête par un sentier qui encore aujourd'hui descend près la fontaine de Locmaria. Les allées et venues des promeneurs intrus déplurent au propriétaire riverain, Pierre Bousquet, qui y mit un terme en interceptant le passage par un mur en pierres sèches. Pierre Bousquet (1671-1749), originaire de la Provence, était le fils aîné de Jean-Baptiste Bousquet qui en 1690 vint fonder à Locmaria la première manufacture de faïences.

En présence des agissements impudents des sieurs Amette et Bousquet, la Communauté de ville s'émut, se plaignit à l'Intendant, menaça de poursuivre les usurpateurs et obtint gain de cause.

Depuis le XVIIIème siècle, une partie du Frugy était boisée. Ça et là émergeaient quelques baliveaux. On fit même quelques plantations, le long du « chemin vert », mais sans grand succès. Le sol était ingrat, mais surtout on eut à compter avec des malveillants, ennemis des arbres. La nuit, des actes de vandalisme se commettaient. Des « ribleurs de pavés » découronnaient et mutilaient les jeunes plants.

Le 1er février 1744, on constata que « des malfaiteurs, des coureurs de nuit avaient coupé, rompu et écorché » un grand nombre de plants du Frugy et du Champ-de-Viarmes. La Communauté, indignée du vandalisme « des malfaiteurs qui ne font le mal que pour l'odieux et détestable plaisir de le faire », fit requête à M. de Silguy, sénéchal et seul juge de police, de descendre sur les lieux. L'enquête ne donna point de résultat bien que l'évêque eût publié des lettres monitoires pour parvenir à la découverte des coupables.

En somme, il ne semble pas qu'avant la fin du XVIIIème siècle les Quimpérois aient su apprécier le site du Frugy ni qu'ils se soient beaucoup soucié de l'embellir. Aux monts âpres, aux sites sauvages, ils préféraient les plaines cultivées, les vallées paisibles et les frais gazons. Le goût changea vers la fin de l'Ancien régime quand apparurent les nouvelles tendances de la littérature. A Quimper, une société aimable et polie, amie des lettres et des arts, suivit avec passion le mouvement de préparation au romantisme La prospérité de la *Chambre littéraire*, le *Voyage* de Cambry, les *Lettres* de Mme de Pompery, correspondante de Bernardin de Saint-Pierre, portent témoignage des préoccupations nouvelles des esprits cultivés. Après s'être enthousiasmés aux oeuvres de Buffon, de J.-J. Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre et des poèmes d'Ossian, en attendant de lire Chateaubriand, nos bourgeois se prirent à goûter le pittoresque des sites quimpérois. Le Frugy allait bénéficier de leur engouement, car tout le long du XIXème siècle, il sera l'objet de leur constante sollicitude.

C'est François-Jérôme Le Déan (1744-1823), ancien subrécargue de la compagnie des Indes puis député à la Constituante, maire de Quimper de 1791 à 1793, maire pour la deuxième fois de 1800 à 1803, qui eut l'honneur d'entreprendre l'aménagement et la plantation de la partie centrale du Frugy. Riche propriétaire avant la Révolution, il avait acquis une fortune considérable par d'heureuses spéculations sur les biens nationaux. Comme son frère aîné, Jean-François, il s'intéressait vivement au progrès de l'agriculture et, pour son propre compte, se plaisait à embellir ses propriétés.

En février 1802, le Conseil municipal, tout entier favorable aux projets de Le Déan, invita et autorisa le maire « à employer à l'embellissement du Frugy tous les fonds qu'il pourra économiser sur les dépenses générales de la ville ». Des travaux importants furent immédiatement entrepris.

Cependant, à ce moment, la situation financière devenait difficile. Chose paradoxale, les finances de Quimper, prospères en temps de guerre, périlclitaient en temps de paix. La ville n'avait guère d'autres revenus que le produit de son octroi. La paix d'Amiens avec l'Angleterre réduisait la recette des deux tiers. En temps de guerre maritime, Quimper devenait l'entrepôt du Finistère et même de la Basse-Bretagne. « Tous les convois destinés au port de Brest et à ceux de la Manche sont obligés de décharger à Quimper parce que la station permanente d'une armée anglaise à la hauteur de Brest les empêche de passer outre. D'où une affluence considérable de navires dans le port de Quimper, ce qui augmente de plus du triple le produit de l'octroi ».

L'aménagement du Frugy terminé dans la partie centrale, Le Déan entra en pourparlers avec M. Bérardier, propriétaire de la partie occidentale. Bérardier consentit à céder à la ville, moyennant 500 fr., un chemin de 25 pieds de large, le long de la crête, avec le droit de planter, en dehors des 25 pieds, une allée d'arbres dont la propriété, appartiendrait à la commune. Ainsi, l'allée supérieure se prolongerait jusqu'à Locmaria.

L'acquisition, différée, par le maire Le Déan, fut faite en 1806 par son successeur, Corentin Vinoc. Le Conseil municipal vota 2.000 fr. pour aplanir et planter la nouvelle allée. « Ce travail, disait Vinoc, sera moins dispendieux que celui des rampes et quand il sera achevé, il procurera une promenade salubre, dans un lieu élevé à 200 pieds et plus au-dessus de la ville. On y jouira d'un horizon très étendu et on pourra y respirer, en tout temps, un air pur.

Désormais, la municipalité veilla à la propreté et au bon entretien de cette promenade. En 1821, le maire, M. Larchantel, écrivait au commandant de la Place : « La promenade de la

montagne du Frugy forme le plus bel agrément de la ville et je viens de faire placer sur des poteaux la défense de la dégrader et d'y déposer des ordures. Je vous prie de vouloir bien donner pour consigne au Poste de la préfecture d'empêcher de dégrader la promenade et de faire connaître à la police la défense que j'ai faite à cet égard».

Le 26 février 1823, Jean-Baptiste Prigent de Kerallain, médecin, et Jean-Marie Le Bastard de Kerguiffinec, capitaine de frégate en retraite, tous deux neveux par alliance de François-Jérôme Le Déan, annonçaient le décès à Quimper, rue du Parc, du baron de l'Empire domicilié en Ergué Armel, sans doute dans son majorat de Bourdonnel.

L'année suivante, le 10 juin 1824, Aimé Le Déan, ingénieur de la Marine, neveu du défunt baron, écrivait au maire de Quimper, M. de Larchantel fils

« Lorsque M. le baron Le Déan, l'un de vos prédécesseurs, s'occupait de planter le Mont Frugy, un particulier mit en vente un champ contigu à cette promenade. Mon oncle, voulant éviter qu'un acquéreur pût apporter aucun obstacle à la continuation de la plantation, acheta lui-même le champ et le planta à ses frais.

« Cette propriété m'étant aujourd'hui dévolue, je désire qu'elle ait la destination qu'elle a toujours eue dans la volonté de mon oncle. Mes sœurs (Mmes Renouard et Le Bastard de Kerguiffinec) et mes beaux-frères, s'associant à cette intention, m'en ont facilité l'exécution.

« En conséquence, je propose de donner purement et simplement à la commune de Quimper le champ sur le Mont Frugy provenant de l'héritage de mon oncle et faisant suite aux plantations qui attestent le zèle de cet ancien administrateur pour tout ce qui pouvait contribuer au bien-être de ses concitoyens. Sa mémoire ne peut être plus dignement honorée que par un magistrat animé des mêmes intentions recommandables ».

Le Conseil municipal accepta avec reconnaissance le don fait à titre gracieux par Aimé Le Déan, et « dans le désir d'éterniser la mémoire de son oncle, magistrat qui dans l'exercice de ses fonctions a rendu tant de services et à qui la ville est particulièrement redevable de ses promenades, arrêta que la partie Est du Mont Frugy, provenant de son héritage et plantée par lui, prendrait le nom de *Promenade Le Déan* ». La donation, évaluée en vue du paiement des droits de mutation, fut estimée en capital à 500 fr.

Le 19 octobre 1827, le député-maire de Quimper, François Briant de Laubrière, exposa au Conseil municipal qu'à l'extrémité orientale du Frugy et dans le prolongement du terrain donné à la commune en 1824 par Aimé Le Déan, il existait une pièce de montagne appartenant à Mme Le Bastard de Kerguiffinec et plantée par Jean-François Le Déan, son père, que cette parcelle formait obstacle à la continuation de la promenade et privait la ville d'un grand agrément.

M. et Mme Le Bastard de Kerguiffinec, cédant aux instances du maire, consentirent à échanger cette parcelle contre un terrain vague, appartenant à la commune, terrain propre à bâtir et situé en bordure de la rue Neuve. L'acte d'échange, passé au rapport de M. Chauvel, notaire, le 12 novembre 1827, était certes avantageux pour M. de Kerguiffinec qui obtenait par surcroît une indemnité de 300 fr.

L'acquisition fut donc assez onéreuse, mais le maire, M. de Laubrière, s'en consolait auprès du préfet, disant : « Cette pièce de montagne est plantée avec soin et régularité ; les arbres sont d'une belle venue et offrent déjà beaucoup d'ombrage. Le Conseil municipal désirait depuis longtemps que la ville en devint propriétaire et que la promenade pût se continuer ».

En mai 1829, des travaux furent exécutés pour le raccordement des allées de la promenade Le Déan et l'on décida que des sièges y seraient placés dans les endroits les plus pittoresques.

Ainsi, en moins de 4 ans la promenade du Frugy s'était accrue de plus d'un hectare.

Le 15 août 1862, eut lieu l'inauguration du château-d'eau construit au flanc du Frugy. Depuis 60 ans, Quimper, qui manquait d'eau potable, réclamait l'adduction des eaux de Pen-ar-Stang et de Pratmaria pour alimenter les fontaines publiques de la ville. Le projet venait enfin d'être réalisé. L'eau excellente des sources de Pratmaria, amenée au réservoir du

Frugy par une conduite en fonte, allait être, de là, distribuée dans les principaux quartiers de la ville. Le réservoir recevrait, en moyenne, 60 mètres cubes d'eau par jour, quantité insuffisante pour l'alimentation d'une ville de 12.000 âmes. Mais c'était une amélioration sérieuse, un événement mémorable dans la vie quimpéroise qui méritait d'être célébré par une cérémonie publique.

Donc, le jour de la fête patronale de Locmaria, l'administration municipale, représentée par M. Edouard Porquier, maire, et François Veisseyre, premier adjoint, sortit de l'Hôtel-de-Ville, accompagnée du Conseil municipal et escortée par la Société philharmonique et la compagnie des sapeurs-pompiers pour aller prendre en son hôtel le baron Richard, préfet du Finistère, et le Conseil de préfecture, à l'effet d'assister à la bénédiction du château-d'eau par Mgr Sergent, évêque de Quimper et de Léon.

Rendu sur le Frugy, M. le préfet, « avec cette sollicitude qui préside à tous ses actes, a témoigné à M. le maire de Quimper sa satisfaction pour avoir mené à si bonne fin une œuvre depuis longtemps attendue. Mgr l'évêque, dont la parole sympathique va droit à tous les cœurs, a joint ses félicitations à celles de M. le préfet, en termes aussi bienveillants que généreux. M. Porquier a remercié ensuite M. le préfet et Mgr l'évêque, au nom de l'administration et du Conseil municipal, des sentiments qu'ils venaient d'exprimer et a ajouté qu'il était heureux d'avoir pu réaliser un projet qui a été l'objet, depuis 1806, de vives discussions au sein du Conseil municipal. Mgr l'évêque étant ensuite entré dans le château-d'eau, avec M. le maire, a procédé à la bénédiction de cet édifice et des nouvelles fontaines publiques de Quimper ».

En novembre 1872, la municipalité entreprit de compléter et de modifier l'aménagement du Frugy. A cet effet, des spécialistes, des « hommes de l'art », furent consultés : MM. Le Bastard de Kerguiffinec, ancien inspecteur des Eaux-et-Forêts, Louis Paugam, pépiniériste, et Bigot, architecte.

Le Bastard conseilla d'abattre au moins 108 arbres et un assez grand nombre d'arbrisseaux qui tendaient à prendre trop de développement et de convertir en taillis les espaces situés entre les allées. Le Bastard prenait pour guide le principe qui régit le service des Eaux-et-Forêts « à savoir que toutes les plantes ont besoin d'air pour vivre et grandir et que lorsqu'elles sont trop serrées, elles se nuisent entre elles ».

Beaucoup de membres du Conseil ne purent se résoudre à sacrifier tant d'arbres. La population s'émut, pétitionna comme elle l'avait fait 20 ans auparavant pour empêcher l'abattage des arbres magnifiques du Parc, sacrifice alors exigé par l'Administration des Ponts-et-Chaussées.

Cette fois, il se trouva un homme de grand talent pour défendre les arbres du Frugy, M. Bigot, architecte du département, constructeur des flèches de la cathédrale, conseiller municipal depuis 1870, qui deviendra adjoint-maire en 1875. M. Bigot, bon juge en la matière, estimait que les arbres de la montagne faisaient un des charmes de la cité. Il n'admettait pas la rigueur du principe suivi par l'Administration des Eaux-et-Forêts. Le but à atteindre n'était pas le même : il ne s'agissait pas de produire quelques beaux arbres pour bois d'œuvre mais de la décoration du Frugy. L'effet d'ensemble du décor importait plus que le développement de chaque arbre. M. Bigot pensait que, dans la montagne, l'air suffisait amplement pour une libre végétation et il conseilla de n'abattre que quelques plants chétifs qui dépérissaient çà et là. Dans une telle situation, disait-il, mieux valait « laisser agir la nature qui rarement fait défaut et qui charme toujours ».

M. Bigot recommandait aussi de favoriser la pousse des taillis dans les espaces qui séparaient les allées : « c'est le moyen efficace, par des racines multiples, de retenir la faible couche de terre qui couvre la montagne et d'empêcher celle-ci de se dénuder ».

Enfin, M. Bigot rendait un juste hommage à François Jérôme Le Déan : « En parcourant cette montagne presque unique dans les villes et dont chaque pas rappelle le souvenir de M.

Le Déan qui l'a plantée, on éprouve un sentiment pénible en la voyant si peu fréquentée. Sans doute, la solitude est cause des dégradations qui s'y commettent. On ne pourra remédier à cet état de choses que lorsque les ressources de la ville permettront l'établissement d'une maison de garde. Alors seulement il sera possible, au fond d'un hémicycle pourtouré d'une banquette en gazon, d'y apporter sur le granit une inscription rappelant aux générations futures la mémoire de l'administrateur qui a rendu viable (accessible par de bons chemins) cette montagne couverte d'ombrage et dont l'aspect donne un cachet particulier à la ville. Agir ainsi ce serait justice, car une cité s'honore toujours en perpétuant la mémoire de ceux qui l'ont embellie ».

Jusqu'en 1878, une rangée d'ormes bordait la rive gauche de l'Odet, au nord du Champ-de-Bataille. Le docteur Coffec proposa de l'abattre, disant que ces ormes nuisaient à la perspective générale en masquant la montagne aux promeneurs du Parc. « Le rideau d'ormes, une fois éclairci ou entièrement abattu, l'oeil embrassera mieux l'ensemble du tableau : les splendides allées de Locmaria, la montagne en étages, admirable couronne de verdure mise par nos devanciers au front de notre cité et pour laquelle nos visiteurs n'ont pas assez d'éloges».

Cette proposition fut vivement combattue par la majorité des membres du Conseil municipal qui estimait au contraire que ces arbres complétaient bien l'ensemble décoratif de la montagne, du Champ-de-Bataille et des allées de Locmaria.

La proposition de M. Coffec fut donc rejetée. Mais quelques mois plus tard, pour des motifs d'utilité et non plus d'esthétique, on résolut d'abattre tous les arbres du Champ-de-Bataille. En effet, l'ingénieur en chef fit valoir que les racines et les oscillations de ces arbres, lors des grands vents, nuisaient considérablement à la solidité des parements du quai.

En novembre 1879, M. Astor, maire, présenta au Conseil municipal un important projet d'embellissement du Frugy. Il comportait la construction d'un escalier et la réfection du mur de soutènement de la Déesse, la création de nouvelles allées et la plantation de divers massifs. La dépense totale s'élevait à 25.000 fr. On appela sur les lieux un artiste, dessinateur de parcs, chargé de dresser un plan d'ensemble indiquant tout le parti qu'on pourrait tirer du Frugy.

A la même époque, se réalisa le voeu de M. Bigot. La ville acquit d'un sieur Robin, pour 2.100 fr., une petite maison et un jardinet enclavés dans la montagne et destinés au logement d'un gardien des promenades publiques.

Enfin, en 1882, une occasion favorable se présenta pour l'acquisition de la partie occidentale du Frugy, dépendant de la succession de M. Darnault, de Rosmaria. Il y eut, à cet effet, une véritable conspiration du bien public des notables de Quimper, sans distinction de partis. En faveur de la commune, MM. Porquier, Soudry, de Chamaillard et bien d'autres s'entremirent auprès de la famille Darnault afin que la ville devînt propriétaire de la totalité du Frugy. Pour ne pas mettre en éveil les spéculateurs, les pourparlers demeurèrent secrets. Le maire, M. Astor, fit l'acquisition sous sa responsabilité, sans même consulter le Conseil municipal. L'affaire conclue au prix avantageux de 5.500 fr., le Conseil, le 4 juin 1883, félicita M. Astor de son heureuse initiative. Le Frugy, désormais, se trouvait à l'abri du vandalisme éventuel d'un acquéreur étranger ou de la cupidité de quelque lotisseur peu soucieux de la beauté des paysages.

# Les premiers pas vers la Révolution

## Les nobles à Quimper au XVIIIème siècle

Les châteaux de l'Odet connurent jadis une époque de vie élégante et même fastueuse. Ce fut vers la fin du dix-huitième siècle, où Quimper à la faveur de la réforme de Maupeou, faillit voir s'étendre jusqu'aux confins du Pays Malouin et du Penthièvre la juridiction de son présidial, et prit plus que jamais figure de petite capitale.

Sans doute la misère était-elle profonde dans les campagnes, où le peuple gémissait sous le régime des congéments et des quévaisés. Mais Quimper, exempt de soucis, presque complètement affranchi de fougues, jouissait en paix d'un âge d'or.

Une « société » s'y était formée insouciant et sceptique, joyeuse et raffinée, qui en faisait comme une petite image de Versailles. Quimper était devenu, surtout depuis un siècle, le refuge d'une grande partie de la noblesse rurale, que la crainte des séditions paysannes avait portée à désert ses terres. Elle avait élu domicile en la Terre-au-Duc, ou dans les quartiers grimpants du Pichéry, de la Ville-Close, en ces hôtels de pierre grisonne, aux pignons carapacés d'ardoises, aux étages encorbellés, ornés de quelque peinture.

Assez pauvre noblesse, en vérité, qu'on ne voyait point à Versailles et dont le roi ne se préoccupait guère. A l'exception de quelques familles bien assises, comme les Carné, les Ploeuc, les Saint-Luc, qui ne résidaient en Cornouaille que par intermittence, elle menait une existence fort humble et parfois besogneuse.

Presque tous les gentilshommes quimpérois passaient leur jeunesse dans l'armée. D'un naturel généralement timide, ayant moins d'à-propos et de façon que les cadets du Midi, ils se haussaient rarement au-dessus des grades subalternes. Passé la quarantaine, ils s'en revenaient vivre dans leurs hôtels ou sur leurs terres, avec une pension médiocre et la croix de saint Louis.

Vivant noblement, c'est-à-dire à ne rien faire, pour éviter les dérogances, la dureté des temps les conduisait à reviser leurs terriers et à exiger plus âprement leurs redevances, ce qui leur aliénait la sympathie paysanne et préparait, pour des temps proches, l'explosion longtemps contenue des colères. Certains, tel M. de Pompery, ex-garde du corps, redoraient leur blason en épousant des bourgeoises bien rentées. Lors de son second mariage, M. de Pompery devait cinq mille livres. Sa femme dut rembourser ces dettes criardes et payer en outre les douze cents francs du marc d'or, le voyage de noces et les habits d'uniforme. Beaucoup de nobles quimpérois étaient logés à la même enseigne. Ils étaient les victimes des Shylock de la ville basse et une légende sans indulgence l'appelait de ce nom parce que, parallèle à la rue Keréon, elle était le détour habituel des nobles criblés de dettes, qui n'osaient braver les quolibets d'une bourgeoisie médisante.

Mais, toute gueuse qu'elle fût, cette petite noblesse savait vivre. Elle avait de vieilles traditions d'élégance qui, malgré son dénuement, maintenaient son prestige. Elle représentait l'ancien régime à son déclin, dans ce qu'il eut de plus primesautier et de plus charmant. Aveu de médiocres ressources, elle donnait le ton en cette ville perdue de Basse-Bretagne où la vie ne coûtait guère.

La Dépêche de Brest du 22 décembre 1926.

## Le clergé à Quimper au XVIIIème siècle

Le clergé, comme la noblesse, vit, au cours de l'ancien régime, sa richesse et son rôle politique et social s'amoinrir.

Cela avait été, durant de longs siècles, un puissant personnage que l'évêque comte de Cornouaille. Il jouissait, sur la ville close et sur de nombreuses paroisses avoisinantes, des prérogatives d'un véritable souverain temporel, qu'il défendit avec âpreté contre les empiètements des ducs de Bretagne, aussi bien

que des rois de France. Il y exerçait, sauf sur la Terre-au-Duc, sa juridiction des Régaires; ses fourches patibulaires se dressaient sur la colline de Kerallan, face au vieux moulin de Saint-Denis.

Mais ces beaux temps n'avaient pas duré. L'évêque, dès le règne de Louis XIII, avait dû rendre les clés de ville au gouverneur. Puis il avait vu restreindre, au bénéfice du Présidial, sa juridiction des Régaires. Les XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles avaient été remplis par la lutte surnoise, mais sans merci, de l'évêque et du sénéchal. Tout était prétexte, pour ces deux personnages, à chicanes et à procédures. Une nuit, le sénéchal faisait planter, devant l'église Saint-Corentin, une potence aux armes royales, ou bien profitant d'une tournée pastorale, il faisait enlever de ruse au Porchet du Baptême, l'étalon de pierre communal dont il faisait piquer les armoiries.

La communauté de ville, en cette guerre acharnée, se fit l'alliée de la monarchie, tirant elle-même parti des circonstances pour arracher à l'évêque de sérieux avantages : l'administration de la léproserie, la libre disposition de levées d'impôts, le droit d'user, comme église privative, de la chapelle du Guéodet.

Sans doute, l'évêque jouait-il encore un rôle important dans la cité et telles figures de prélats, comme Coëtlogon et Saint-Luc, se détachent en assez beau relief sur cette partie agitée de l'histoire bretonne. Mais il souffrait dans son prestige et son impécuniosité, dont il se plaignait sans cesse, s'aggravait d'inquiétudes que lui inspirait le Chapitre.

Les chanoines de Saint-Corentin se sont de tous temps distingués par une assez grande liberté d'allures et par une curiosité intellectuelle très vive. En dehors des offices et des prières, ils étaient mêlés à la vie séculière, en partageaient les agitations, les engouements, les révoltes, les enthousiasmes.

Il leur arrivait, au XVI<sup>ème</sup> siècle déjà, sortant de leur messe, de s'arrêter à la taverne de messire Denys Perrault, à l'angle de la tour du Chastel et de la rue Obscure, et d'y trinquer volontiers à la façon de Jérôme Coignard, en discutant sur un point de droit ou d'histoire. Ou bien, retirés dans la solitude de leurs maisons prébendales, ils s'adonnaient aux délices parfois périlleux des études profanes.

Plus que quiconque, à Quimper, ils donnèrent, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, dans les idées des philosophes et de l'Encyclopédie. De même sacrifièrent-ils au culte de Mesmer, alors en honneur jusque dans cette capitale perdue de Basse-Bretagne. Cet esprit du siècle, tout de révolte et de malsaine curiosité, n'épargna point, dans la ville du roi Gradlon, les ordres monastiques; il souffla jusque dans les cellules des couvents et sous les arcades des cloîtres. Les Cordeliers et les Bénédictines de Loc-Maria en furent plus particulièrement infectés.

Les premiers, depuis longtemps déjà, s'étaient écartés de la stricte observance de la règle franciscaine ; l'évêque Mgr de Saint-Luc fut des plus ardents à tonner contre la « race cordière » tombée dans l'avalissement et à se plaindre de la conduite scandaleuse de ces religieux. Mais les moniales de Loc-Maria lui devaient causer une peine plus amère.

Traitant leur prieure avec arrogance et dédain, ces religieuses ne fréquentaient qu'irrégulièrement les offices, n'assistaient point après complies à la lecture de la méditation ou n'y faisaient que rire ou murmurer. Dame Sylvie de Saint-Maur, nous rapporte un écrit du temps, passait son temps à lire des romans.

La Dépêche de Brest, 21 mai 1927.

### **La misère en Cornouaille**

Est-il vrai que la misère ait été si grande, aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, que les paysans surtout, pendant ces deux siècles, aient été si malheureux en France et particulièrement en Bretagne?

Telle est la question que s'est posée Charles Le Goffic, dans une des plus intéressantes études de *l'Ame bretonne* en parlant d'un ouvrage consacré par Jean Lorédan à «Marion du Faouët et à la Grande Misère du XVIII<sup>ème</sup> siècle » (Le Goffic, *l'Âme bretonne*, 3<sup>e</sup> série, Paris, Champion, p. 74 et suiv.)

Et l'éminent écrivain breton se refuse à croire à cette détresse que les historiens auraient eue le tort de généraliser et de présenter en un tableau trop assombri. Les paysans étaient-ils, à tout prendre - se demande Charles Le Goffic - beaucoup plus malheureux à cette époque que ne pouvaient l'être, au début

du vingtième siècle, la plupart de nos journaliers agricoles, de nos fermiers, de nos métayers, voire de nos petits propriétaires ruraux? « Il ne faut pas, dit-il, se laisser piper aux grands mots, aux belles phrases, et sur la prétendue misère comme sur l'état d'ignorance où l'on veut qu'aient croupi les populations de l'ancien régime, il est prudent de faire de sérieuses réserves ».

Et peut-être, en effet, pour ce qui concerne certaines régions particulièrement fertiles et favorisées - la Touraine, l'Île-de-France - y a-t-il eu des exagérations. Mais les Cahiers de doléances, tout récemment publiés par Savina et Bernard, des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, nous montrent que ce ne fut point le cas pour la région cornouaillaise.

Il y avait bien, sur la bordure maritime, exposée aux vents tièdes, et humides, fertilisée par le goémon des grèves, deux ou trois cantons privilégiés : ceux de Plougastel-Daoulas, qui était déjà le jardin potager de Brest, de Fouesnant, dont les cidres avaient une juste renommée, de Pont-l'Abbé, dont les environs, au dire de Cambry, étaient « un pays de promission ».

Mais dans l'ensemble, la Cornouaille était bien ce « bro du » dont la pauvreté fut longtemps proverbiale. Les trois-quarts des terres maigres de l'intérieur, où le seul mode de culture était l'écobuage et où le soc atteignait à peine huit à dix centimètres de profondeur, ne rapportaient qu'une médiocre récolte de seigle, suivie d'un semis d'ajonc et de genêt.

Le paysan y menait une vie rude, triste et casanière. Les communications, de ferme à ferme ou de village à village, étaient difficiles et hasardeuses. Il y avait des hivers de famine et de froidure où les loups s'attaquaient aux voyageurs et où il fallait organiser de grandes battues auxquelles participait la population tout entière.

L'alimentation était insuffisante et peu variée. La soupe au lard, servie deux fois la semaine, était le mets de choix. Quant à la viande, c'était un luxe inconnu.

Le paysan buvait pour oublier sa misère; il avait deux grands consolateurs : l'église et le cabaret. Aussi l'ivrognerie était-elle un fléau, source de fainéantise et de libertinage.

Les cahiers de doléances de 1789 ou les rapports des ecclésiastiques et des subdélégués débordent de témoignages de cette détresse où toute une province se mourait. « La misère est affreuse, écrit en 1786 le subdélégué de Quimper. Les pauvres des campagnes manquent de pain parce que les blés sont portés à des prix excessifs et parce qu'un journalier, qui ne rapporte chez lui que 5 sous chaque jour qu'il trouve à travailler, n'en a pas assez pour nourrir une femme et plusieurs enfants ».

L'évêque de Quimper, cette même année, adresse à l'intendant de Bretagne un appel désespéré : « La misère augmente. J'apprends chaque jour les choses les plus affligeantes et dans les campagnes les colons meurent de faim ».

Le recteur d'Elliant, « entouré d'une foule de misérables » déclare « que les enfants sont d'une nudité qui outrage la pudeur ». Un tiers des habitants de Plouhinec « ne peut suffire à sa subsistance, que la moitié de l'année, étant obligé de mendier les autres six mois; un autre tiers est absolument réduit à la mendicité ». A Audierne, « sur 1080 âmes, l'on peut compter avec vérité au moins 600 misérables dont il est essentiel de pourvoir aux nécessités. Il y a une multitude effrayante de gueux fainéants et dangereux qui courent la paroisse ». Plozévet demande dans ses cahiers, qu'un tiers des dîmes qu'elle paie à un gros décimateur, chanoine de Quimper, « qui n'a jamais rendu aucun service à la paroisse et n'y a jamais mis les pieds », soit consacré au soulagement des pauvres.

De toutes parts, ce ne sont ainsi que plaintes, cris de misère, appels à la justice et à la pitié. Les années révolutionnaires furent sans doute trop troublées pour apporter des remèdes à d'aussi grands maux. Mais depuis lors, la Cornouaille est un des pays de France où la richesse s'est le plus développée.

Ainsi, quelque précaire que puisse être encore, dans nos campagnes bretonnes, la situation des journaliers, des manœuvres, des petits fermiers, des « ménagers laboureurs de terre », il paraît injuste de dire que, dans leur grande majorité, ils ne sont pas beaucoup plus heureux que leurs ancêtres à de la fin du XVIIIème siècle ».

La Dépêche de Brest, 27 juin 1926.

## Les doléances et les débuts de la Révolution

Dans les *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les États Généraux de 1789* (Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution. Rennes, Imp. Oberthur, 1927), Jean Savina et Daniel Bernard nous ont décrit, avec leur objectivité bien connue, l'état économique du pays à la veille de la Révolution, le déroulement des événements locaux pré-révolutionnaires et comment ont été établis les cahiers de revendications du Tiers-Etat quimpérois.

Ce travail fut présenté à la réunion de la société archéologique du 28 février 1928, Louis Le Guennec en rend compte :

« Invité à exposer dans quel esprit il a accompli ce beau et sérieux travail, et quelles déductions on peut en tirer, Jean Savina fait une attachante causerie sur les cahiers des doléances de la Basse-Cornouaille. Ces cahiers semblent avoir été rédigés d'après quelques modèles mis en circulation par la bourgeoisie quimpéroise. Bien que les juges des juridictions seigneuriales fussent appelés à présider les assemblées, l'influence de la noblesse ne paraît pas s'être exercée dans le sens de la conservation des privilèges car tous les cahiers s'élèvent énergiquement contre les abus des moulins et des fours banaux et autres droits féodaux et royaux, rachat, franc-fief, corvées, fouages, etc... Détail curieux, le mot « capitalisme » paraît avoir été employé pour la première fois en France dans les cahiers des marins de Concarneau et de Lanriec dont certaines réclamations véhémentes font déjà songer aux théories du syndicalisme révolutionnaire.

Savina expose, avec une clarté parfaite, l'état économique et social de la région à cette époque, la situation des paysans, la répartition de la propriété, la question du domaine congéable, usage dont la suppression tenait tant au cœur des électeurs royaux que de tous les députés du Finistère. Bohan fut le seul à être constamment réélu, depuis l'Assemblée législative jusqu'au Directoire, parce qu'il fut aussi le seul à se prononcer énergiquement pour l'abolition de ce mode de tenue. Malgré les incontestables abus qu'il y a lieu de reprocher à l'ancien régime, l'auteur n'hésite pas, sur certains points, à lui rendre justice.

L'instruction était plus répandue qu'on se l'imagine. A Esquibien, Plogoff, Cléden-Cap-Sizun, les signatures sont nombreuses.

Le montant des baillées convenancières n'avait, en beaucoup d'endroits, guère varié depuis deux siècles, ce qui en rendait la charge d'autant plus légère que de 1750 à 1789, le prix de la vie avait augmenté de 50%. Aussi, à Plozévet, les domaniers du marquis de Châteaugiron se déclarèrent-ils satisfaits de leur sort.

Les banalités de fours et de moulins, les corvées pour l'entretien des grandes routes, la milice, la propriété des bois sur les domaines congéables, les exigences des hommes de loi sont le sujet des plaintes les plus multipliées.

Il faut y ajouter une réclamation qui paraît tenir extrêmement au cœur de nos paysans cornouaillais, ils estiment que l'eau-de-vie est beaucoup trop chère et ils exigent le droit de se griser à meilleur marché. Pour établir les cahiers de revendications et désigner, au premier degré, les délégués qui éliront les députés aux États Généraux, on réunit le 13 avril 1789, à la mairie, les membres de la communauté de ville et des représentants des différentes corporations sous la présidence de Joseph-Marie Le Gendre, conseiller du roi, maire de la ville et communauté de Quimper; Jean Baptiste de La Roque-Trémaria, lieutenant de maire(3); Joseph Bernard Démizit; Julien Le Thou (4), Des Déserts-Danguy, anciens maires; Huchet de Kerourein, ancien lieutenant de maire, Vallet et Charuel, échevins, Ricou, ancien échevin; Debon (5) et Le Gendre cadet, assesseurs; Gélén, Rateau, Le Breton, Trémaria de La Roque (6), Le Guillou de Kerincuff (7), Le Déan jeune (8), Moulin, le Déan aîné, Derrien, Frolo de Kerlivio, Morvan (9), tous conseillers délibérants et Hernio, avocat et procureur du roi en la communauté.

Etaient aussi présents: Delécluse de Longraye, pour le siège présidial; Laënnec, lieutenant particulier, pour le siège de l'Amirauté; Le Breton de Villeblanche, porteur de procuration pour MM. les juges des traites; Girard et Le Guillou de Penanros, pour l'ordre des avocats; L'Arbre de l'Épine et Vinac, pour les

médecins; Piriou et Codic pour la communauté des procureurs; Moreau pour les notaires royaux; de Lannegrie et Poullier, pour la communauté des chirurgiens; Flamand et Potier, pour les huissiers; Vée et Feillet, pour les orfèvres; Gloaguen, syndic, pour la communauté des maîtres perruquiers; Molet, pour la confrérie de Saint-Eloi, savoir les forgerons, serruriers, et autres; Le Corre pour les maîtres tailleurs; Laporte pour les maîtres cordonniers; Guédès, pour les maîtres tisserands; Morvan fils pour les maîtres bouchers; Cajean, pour les maîtres menuisiers et charpentiers; Perrin et Vacherot, pour les financiers, négociants et autres habitants ni corps ni corporation; Laurent Le Bihan et François Marie Bodet, pour les laboureurs, propriétaires et fermiers; Kergozien, pour les maîtres maçons, couvreurs et autres; Chevalier, pour les boulangers, meuniers et autres; et finalement, Salsa et Le Moyne pour les habitants non compris dans les classes ci-dessus.

Le Cahier fut définitivement rédigé le 27 avril 1789. Il s'inspire des revendications déjà présentées par d'autres villes de Bretagne et ne comporte rien de spécifique à la ville de Quimper.

Une assemblée générale des délégués des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau députèrent aux Etats Généraux: Le Goazre de Kervélégan, Le Déan et Le Guillou-Kerincuff, comme représentants du Tiers-Etat.

Les Quimpérois apprirent, dans la soirée du dimanche 19 juillet, la prise de la Bastille. Le lendemain, le maire donnait connaissance à la population de la lettre qu'il avait reçue des députés:

« La religion du meilleur des rois a été malheureusement surprise, la force a été employée. L'alarme était déjà générale et de plus grands malheurs encore menaçaient d'en être la suite. Notre vertueux et digne monarque parvient à découvrir cette fatale erreur.

Uniquement occupé du bien général, n'écoutant que la voix de la patrie, il suit les seuls mouvements de son cœur attendri et, plein d'une juste confiance, accompagné de ses frères, il paraît sans cortège au sein de l'Assemblée nationale. En bon père, il lui confie ses peines, l'invite à concourir avec lui au rétablissement de l'ordre, ne voulant faire qu'un avec la nation».

Les récoltes de l'année 1788 avaient été désastreuses, les paysans de la Cornouaille s'étaient soulevés pour protester contre les exportations de grains. Douze émeutiers étaient emprisonnés à Quimper.

Dès l'annonce de la prise de la Bastille, les Quimpérois voulurent également libérer les prisonniers, ils se présentèrent en grand nombre à la Communauté. Sous leur pression, ils obtinrent des juges de la Prévôté la libération de huit prisonniers, sous condition de se tenir éventuellement à la disposition de la justice, et l'adoucissement de la détention des quatre autres dont on enleva les fers.

(3) Un de ses fils, capucin, émigra en 1792, deux de ses fils et deux de ses filles furent guillotines.

(4) Devenu en 1792 administrateur du département, fut guillotiné avec 25 de ses collègues, à Brest, le 22 mai 1794.

(5) Devint maire en 1794.

(6) Fils du lieutenant de maire. Son frère Victor et lui, arrêtés comme conspirateurs, furent guillotines à Paris le 26 décembre 1793. Leurs deux soeurs, reconnues complices, subirent le même sort le 19 juillet 1794.

(7) Joseph Le Guillou de Kerincuff, avocat, élu député aux États Généraux, démissionna en novembre 1789 et fut remplacé par le député suppléant Tréhot de Clermont, sénéchal de Pont-Croix. Elu maire de Quimper le 26 janvier 1790 et, le 17 novembre 1792, président du tribunal criminel du Finistère, fonction qu'il exerçait encore en l'an IX.

(8) François Jérôme Le Déan, ancien subrécargue de la Compagnie des Indes, député agrégé aux Etats de Bretagne en 1788-1789, élu député aux États Généraux, maire de Quimper en 1792 et 1793 et en l'an IX, député du Finistère aux Cent Jours.

(9) Olivier Morvan, avocat et poète de talent, membre du directoire.

La population exigeait aussi une participation plus grande à la gestion de la ville et, à l'exemple de ce qui s'était fait ailleurs, on créa un *Comité permanent*, qui devait, dans l'esprit des intéressés, se

substituer à la Communauté de ville. De fait, Communauté de ville et Comité permanent existèrent en même temps, se supportaient assez mal, cherchant l'un et l'autre à faire un travail constructif.

Une loi du 14 décembre 1789 organisa dans chaque commune un conseil général. A Quimper, les élections eurent lieu en fin janvier 1790, furent élus :

Joseph-J. Le Guillou, Kerincuff, avocat, maire.

Jean-V. Desnos, procureur au Présidial, procureur de la commune.

Jean-F. Le Déan aîné, négociant et banquier, frère du député à la Constituante, officier municipal.

Jean-J. Le Breton de Villeblanche, avocat, officier municipal.

Joseph-H. Le Guillou-Penanros, avocat, officier municipal, deviendra en 1791 le chef de l'opposition aux Jacobins.

Hervé Piriou, procureur au Présidial, officier municipal.

Jacques-F. Kerillis-Calloch, procureur au présidial, officier municipal.

Clet Lamarre de Bellecour, avocat, officier municipal.

René Codic, procureur au Présidial, officier municipal.

Louis Charuel, avocat, sénéchal du Quéménet, officier municipal.

Jean-F. Elly, marchand et perruquier, notable.

Jean Marie Cajan, maître menuisier, notable.

Bernard-A. Gélén, greffier au Présidial, notable.

Jacques-Th. Debon, négociant, notable.

Etienne Bigot, entrepreneur, notable.

Guillaume Girard, avocat, président du comité révolutionnaire en l'an II, notable.

Jean-B. Duval, bijoutier, notable.

Joseph Le Gendre, aîné, avocat, notable.

Louis Chevalier, boulanger, notable.

Jacques Bonnaire, aubergiste au *Lion d'Or*, notable.

Danguy des Déserts, procureur au Présidial, notable.

Louis Tahon, perruquier, notable.

Julien Le Thou, avocat, maire de 1768 à 1770, notable.

Jean-A. Guerneur, avocat, notable.

François Kergozien, maître maçon, anti-jacobin en 1791, notable.

Nicolas Daniélou, procureur au Présidial, notable.

Etienne Lemaire, cloutier, notable.

Mathurin Armenou, marchand-épiciier, notable.

Jean-L. Moreau, notaire, greffier.

Une curieuse correspondance, recueillie dans les archives du tribunal révolutionnaire, fournit des détails savoureux sur certaines personnalités marquantes de Quimper et d'ailleurs.

Beaucoup de ces notables, acquièrent, à vil prix, des biens nationaux et, par crainte d'en être dépouillés, devinrent eux et leurs héritiers des adversaires de l'Empire, de la monarchie et du clergé.

Le clergé constitutionnel n'est guère plus épargné : Gomaire, le futur député à la Convention, a tout l'air d'« un fouilleur de filles»; un autre, Le Franc, mange de l'andouille le vendredi. Un des fils de la Roque, capucin à Roscoff, adresse à son frère, avant de s'embarquer pour Jersey, des vers satiriques sur quelques ecclésiastiques de sa connaissance. Le chanoine Rémond se voit attribuer cette épitaphe :

*Ci-gît Monsieur l'abbé Rémond Dieu nous préserve d'un second!*

Ne se croirait-on pas déjà au cours d'une période électorale du XX<sup>ème</sup> siècle!

Des événements qui se produisaient depuis plus d'un an, un peu partout en France, peut-être plus accentués encore à Quimper, citons la tumultueuse assemblée électorale du 27 juin 1790 pour la désignation des administrateurs du département qui inquiétaient une bonne partie de la population; elle ne comprenait pas ce qui se passait.

Le 24 juillet 1790, le roi promulguait, à contrecœur vraisemblablement mais il ne pouvait faire autre chose, la constitution civile du clergé votée le 12 du même mois par l'Assemblée Nationale.

A l'époque, l'évêque était le pieux Mgr de Saint-Luc. Les premières agitations populaires, les menaces qui s'élevaient contre l'Eglise de France et le chagrin qu'elles causèrent à l'évêque ne furent pas étrangères à la maladie mortelle qui l'emporta au moment où la Constitution civile lui fut notifiée. Il laissa comme expression de ses dernières pensées un manuscrit célèbre qui fut répandu à profusion dans les campagnes, à la grande irritation des patriotes et qui contribua puissamment à l'attitude du clergé.

Quelques jours plus tard, le 30 septembre, Mgr de Saint-Luc décéda, créant en France la première vacance dont le remplacement serait pourvu par l'élection. Aussitôt, le district fit mettre les scellés sur tous les titres et papiers qui se trouvaient à l'évêché.

On attendit le 15 février suivant pour effectuer l'inventaire. Il y avait les biens de l'Evêché sur lesquels l'administration entendait sans doute faire valoir les droits et ceux propres à Mgr de Saint-Luc dont le frère, seul héritier, avait donné procuration à Jacques Corentin Royou, avocat, pour le représenter.

Les opérations ne furent pas faciles. Etaient présents : Abgrall, administrateur-commissaire, Le Coz, procureur-syndic, Bréhier secrétaire et J.C. Royou. Des scellés existent sur trois armoires remplies de titres et papiers divers. On ne sait pas où sont les clefs. Un serrurier vient, ouvre les portes. Abgrall veut d'abord l'inventaire fait après le décès du prédécesseur. Royou répond que cet inventaire est probablement dans ces papiers, on le cherche, on ne le trouve pas, on recommence, finalement le document est là.

Abgrall réclame les titres mentionnés dans l'inventaire, Royou dit : ils doivent être dans ces papiers, ajoutant n'avoir aucun moyen empêchant, « sans néanmoins qu'il entende approuver cette opération ». Le procureur syndic demande à Royou ce qu'il entend par ces mots: « sans néanmoins qu'il entende approuver cette opération » si son approbation porte sur le caractère des officiers ici présents ou sur la nature de l'opération comme aussi l'interpelle d'exhiber la procuration dont il se dit porteur. Royou répond que la procuration a déjà été déposée au district pendant plusieurs jours, qu'elle est notoire.

Le lendemain, Royou a apporté sa procuration. On lui demande de la déposer, il veut la garder car il en aura peut-être besoin pour d'autres opérations. On la lui laisse étant bien entendu qu'il devra la représenter si nécessaire. On le prie encore de s'expliquer sur le sens qu'il donne aux mots « *sans néanmoins qu'il entende approuver cette opération* ». Il répond : ces mots sont très clairs et ne paraissent pas exiger d'interprétation, qu'il a voulu et entendu dire que sa présence ne devait pas être prise pour une participation à l'expropriation des biens du clergé (12). L'inventaire dura cinq jours, toujours dans la même atmosphère (13).

Le Gouvernement ne voulait pas tarder à donner un successeur à Mgr de Saint-Luc. Il fixa l'élection au 1er novembre. Expilly, recteur de Saint Martin des Champs, fut élu et sacré par Talleyrand le 24 février 1791. »

(12) Le 27 novembre 1790 était voté le décret qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation, à charge à celle-ci de supporter les frais du culte, l'entretien de ses ministres et le soulagement des pauvres.

(13) Arch. Fin. 49 J 525.





# KANNADIG PLOVEILH 1789



## *LA REVOLUTION A PLOMELIN*



*Le bon may ou la vraie fête des bonnes gens*

## PRESENTATION <sup>1</sup>

### **A la veille de la Révolution**

Le territoire de l'actuelle commune de Plomelin correspond à celui des deux paroisses de Bodivit et Plomelin (délimitées par le lieu-dit « Daou Zouar », « les Deux Terres ») ainsi qu'à une partie de la paroisse de Pluguffan rattachée en 1791 (les quartiers de Kéraval, Kerhuel, Kergadiou, Kombrenn, Kerdavid, Ti Koad, Penhoad Braz, Menez et Meilh Kerem, Kerem Braz, Kerem Bihan et Pen Menez), en tout environ 1.100 habitants (contre 4.000 deux siècles plus tard). Il s'agit essentiellement de petits paysans, payant la dîme (1/30ème d'une récolte surtout constituée de seigle et de chanvre, ainsi que de blé dans « l'opulente paroisse de Bodivit ») et les droits féodaux, pratiquant un mode d'exploitation particulier à la Basse Bretagne : le domaine congéable (caractérisé par la double propriété, l'une pour le fonds, l'autre pour les « édifices et superficies », c'est à dire les bâtiments, la couche de terre arable à la profondeur d'un soc de charrue, les talus et les fossés ainsi que certains bois dits convenanciers); le reste de la population est constitué d'une trentaine d'artisans (tailleurs, meuniers, charrons, sabotiers, tisserands, ... ) et de quelques propriétaires vivant dans les manoirs (nobles comme Du Marhallac'h ou Botmiliau, ou bourgeois comme Souché ou Le Déan); les indigents sont nombreux et l'ignorance répandue : il est reconnu qu'un coup de vin est un remède efficace pour les malades...

### **Survient alors la Révolution**

Elle se déroule d'une manière relativement modérée (sans guillotine ni têtes coupées... avec les cahiers de Doléances et l'élection des délégués; la suppression des dîmes et droits féodaux; les nombreuses élections (qui se déroulent soit à l'église principale, l'actuelle église ne date que de la fin du XIXème- soit à la chapelle St Philibert ) pour désigner le maire, les grands électeurs, le juge de paix; les levées d'impôts et de soldats; les fêtes; la laïcisation de l'état civil et l'usage d'un nouveau calendrier. Les prêtres doivent prêter le serment : le curé de Plomelin, Jean Lagadec, accepte, tout comme son vicaire et neveu, l'autre Jean Lagadec, mais celui de Bodivit, Thomas Compagnon, refuse et est contraint à l'exil. Les nobles Botmiliau et du Marhallac'h sont suspectés et partiellement spoliés. Les bourgeois se placent pour acheter les biens nationaux. C'est surtout sous la convention montagnarde que des violences s'exercent, le Finistère en général et Plomelin en particulier ayant choisi le camp des Girondins, mais il n'y a ni insurrection ni chouannerie.

### **Dix ans plus tard la situation a-t-elle changé?**

Les paysans continuent de payer les impôts (appelés contributions il est vrai ... ) et de fournir des soldats; leur condition matérielle a peu changé, que ce soit du point de vue de l'outillage, de la lenteur des communications (une seule route en bon état, celle qui va de Quimper à Pont l'Abbé), de la mortalité infantile (un enfant sur quatre meurt avant sa première année), de la faible durée moyenne de vie (environ trente ans), de l'analphabétisme (rares sont les signatures sur les registres de l'état civil). La structure agraire n'a guère été modifiée, tout au plus quelques transferts de propriété de la noblesse et surtout du clergé vers la paysannerie aisée et surtout la bourgeoisie; quant au domaine congéable, il a été peu retouché. Après 1815, on assiste même à un retour des nobles et dans un chassé-croisé significatif Le Déan doit céder sa place de député à du Marhallac'h. Quant à Jean Lagadec, il a été remplacé en 1802 par un ancien réfractaire, l'abbé Cajan. Un demi-siècle plus tard, le

---

<sup>1</sup> Ce chapitre est un mélange d'extraits du *kannadig ploveilh* de 1989, et du livre *Plomelin - 3000 ans d'histoire*, tous deux de Jean Pierre Royant et de l'équipe de la mairie, ainsi que du site internet <http://www.infobretagne.com/plomelin.htm>

recensement de 1851 indique la présence de 6 propriétaires rentiers, 29 propriétaires cultivateurs, 21 artisans ou commerçants, mais aussi 33 fermiers, 55 métayers et surtout 200 journaliers, 187 domestiques et 9 mendiants. Peut-on dans ce cas parler de « Révolution »? C'est quand même oublier qu'il y a eu la Déclaration des Droits de l'Homme et son immense portée politique et morale...

### **1789, les Plomelinois ont la parole**

5 avril 1789 : étonnante nouvelle, annoncée au prône dans les deux paroisses de Plomelin et de Bodivit, comme dans chaque paroisse du royaume : le roi convoque les États généraux ! Cette antique assemblée n'a pas été réunie depuis 1614. Mais les protestations contre le "despotisme royal" se sont amplifiées depuis quelques années, celles des privilégiés qui refusent les réformes royales, celles des « patriotes » qui les trouvent trop timides. Enfin, la crise économique et la menace de banqueroute ont fait céder le roi.

Deux questions sont étroitement liées : d'une part, l'élection de députés, par un système complexe à plusieurs degrés ; d'autre part, la rédaction d'un cahier de doléances, c'est-à-dire des besoins et réclamations des habitants (il s'agit, bien entendu, des habitants roturiers, car les nobles et les membres du clergé ont alors rédigé, séparément, des cahiers spécifiques).

Pour remplir ces deux tâches, tous les hommes âgés de 25 ans au moins, et inscrits sur les rôles d'imposition, ont été consultés ; seuls les plus pauvres ont été exclus. Pour la première fois, l'autorité centrale demande "à la base" de donner son avis !

### **Une quarantaine de présents**

Les assemblées électorales se réunissent, conformément aux règlements royaux, celle de Bodivit le 13 avril, et celle de Plomelin le 14. Pour Bodivit, aucune indication du lieu de réunion : peut-être l'église paroissiale ? Pour Plomelin, les délibérants se réunissent dans la sacristie. Ils sont en effet peu nombreux : 27 à Plomelin, et 14 à Bodivit. Les votants sont, pour la quasi-totalité, des cultivateurs. Deux exceptions : à Bodivit, Jean Deniel, de Guilly-Hervé, est procureur terrien, et à Plomelin, François-Noël Souché de la Brémaudière est un bourgeois, « *propriétaire vivant de ses rentes* » au manoir de Rossulien, également membre de la loge maçonnique Quimpéroise, "La Parfaite-Union", tout comme un des frères Le Déan.

*« A Plomelin, les paysans comparaissent devant M<sup>e</sup> Arnoult, représentent que, pénétrés de reconnaissance pour les services que M. Souché de la Brémaudière a, dans toutes les circonstances, rendus aux habitants de la paroisse, et connaissant le zèle dont il est toujours pénétré pour leurs intérêts, ils désirent qu'on députe vers lui, pour le prier de les aider de ses lumières et de ses conseils dans la rédaction de leur cahier de charges et même de les représenter comme l'un de leurs députés à l'assemblée générale de Quimper .... Sur quoi, délibérant tous ont d'une voix unanime adopté cet avis et envoyé deux d'entre eux au château de Rossulien, où ils ont communiqué à M. de la Brémaudière le vœu de l'assemblée. M. de la Brémaudière a répondu qu'il était sensible à cette marque de confiance et qu'il se rendait volontiers à leur désir ».*

*Pour la paroisse de plomelin :*

Assemblée électorale, le 14 avril, en la sacristie de l'église paroissiale, lieu ordinaire des délibérations, sous la présidence de Jacques-René Arnoult, notaire royal demeurant à Pont l'Abbé, Sur la paroisse de Plobannalec, "requis par les habitants de Plomelin, à défaut de présence d'aucun de MM. les juges du Quemenet dont relève cette paroisse", comparants : François-Louis Guitot de Kergorentin, Yves Le Brusque du Poulhouat, François Le Bouar de Keranguen, Sébastien Tanguy de Saint-Conogan, Jean Lelgouarch de Pouragen, Pierre Flatrès de Keramer, Laurent Liziard de Rossulien, Hervé Le Roux de Keramer, Nicolas Flatrès du même lieu, Jacques Le Quéré de Lisle, Jacques Le Guillou de Penanros, Nicolas Pol de Keramer, Jean Salaun de Kergoff, Alain Tanguy, du bourg paroissial, Alain Hélias de

Kerhuel-Bras, Guillaume Le Bihan du Cosquer, Hervé Lelgouach de Kergoff, Yves Trevennec de Keralen-Huella, Yves Malécot de Kerlen, Joseph Kerfriden de Keramer, François Le Moënnier du Penquer, Sébastien Le Moal de Keralen-Huella, Jacques Deniel de Kerlen, Alain Guéguen du manoir de Kerlot, Barthélémy Cozic de Kervatret, Guillaume Hélias de Kervouyen.

## Doléances de la paroisse de Plomelin

1- *Que les Etats particuliers de la province de Bretagne soient, à l'avenir, constitués sur les mêmes principes et en la même forme qu'il a plu à Sa Majesté d'établir pour la formation des Etats généraux qui vont se tenir; qu'on y votera par ordre, celui du Tiers formant deux voix, celui de la Noblesse une et celui du Clergé, dont la moitié des votants sera choisie dans les membres du corps pastoral, ne formant aussi qu'une voix et que, dans le cas d'égalité de voix, la décision du roi fixera l'arrêté des Etats.*

2- *Que l'une des deux places de procureurs généraux syndics soit à l'avenir remplie par des membres du Tiers et celle de greffier et autres offices des Etats, à l'alternative, après le décès de ceux actuels qui seront remplacés par d'autres pris dans l'ordre du Tiers.*

3- *Que le franc-fief et fouages soient supprimés et convertis en imposition commune aux trois ordres; que la contribution aux casernements, fournitures de troupes et autres corvées, soit qu'il faille les faire en nature ou autrement, sera également répartie, capitation et autres impôts sur bien réels, sur les trois ordres indistinctement, proportionnellement aux facultés et biens.*

4- *Que la corvée aux grands chemins et toutes autres corvées publiques soient supprimées et suppléées par une imposition commune aux trois ordres; que les banalités de fours et moulins et toutes corvées féodales et foncières soient supprimées, sauf à en indemniser les propriétaires, soit par création d'une rente perpétuelle ou un racquit en deniers; que les milices provinciales, garde-côtes et matelots, seront désormais recrutés ou fournis, payés et entretenus aux frais des trois ordres.*

5- *Qu'à l'avenir, il n'y ait plus que deux degrés de juridiction, l'un pour juger en première instance, l'autre en dernier ressort et que, pour rapprocher la justice des justiciables, l'on augmente la compétence et le ressort des présidiaux.*

6- *Que tous droits de coutumes, minage, pavage, péage dans les villes, assemblées, foires et marchés soient abolis.*

7- *Que dans les pays des usements à domaine congéable, les domaniers seront désormais exempts de payer les commissions de baillées et que la moitié des arbres qui croîtront, à l'avenir, sur les domaines appartiendront aux domaniers, parce qu'ils remplaceront par des plants les arbres que l'on coupera désormais.*

8- *Que les droits de débit sur les vins, en Bretagne, soient supprimés et convertis en une imposition convenable sur chaque barrique de vin et payable dès que les vins débarqueront dans les ports de la province.*

*Tels sont les vœux, doléances et réclamations formés et arrêtés par les dits habitants de la paroisse de Plomelin qui ont, au surplus, déclaré se référer, pour les autres cas non prévus par le présent cahier, à la prudence et aux lumières de l'assemblée générale de Quimper, et, spécialement, à l'équité et à la tendresse paternelle de notre bon roi auquel ils ne cesseront jamais de porter la soumission et l'obéissance qu'ils leur doivent en bons et fidèles sujets et pour la conservation duquel et de son auguste famille ils ne cesseront de renouveler les vœux.*

*Le présent cahier fait et arrêté, en la dite assemblée, et y rédigé par nous, soussigné Jacques-René Arnoult, notaire royal de la sénéchaussée de Quimper, demeurant à Pont l'Abbé, sur la paroisse de Plobannalec, requis des habitants, attendu qu'il ne se trouve sur les lieux aucun des juges de la juridiction du marquisat de Pont-Croix au siège du Quéméné*

*dont relève cette paroisse, sous les seings des soussignants, les autres habitants ayant déclaré ne savoir signer.*

*François-Louis Guitot, Yves Le Brusque, Souché de la Brémaudière, Arnoult, notaire royal*

***Pour la paroisse de bodivit :***

*Assemblée électorale, le 13 avril, sous la présidence de Pierre-Augustin mettez, procureur au présidial de Quimper, comparants : Jean Deniel, procureur terrien, du lieu de Guilly-Hervé, Jean Le Cornec de Kerustan Izella, François Quilliec de Gorré-Bodivit, Jacques Le Guillou du Leuré, Jean Guichaoua de Kerivoal, Jean Nédélec de Kerlec, Pierre Le Bolzer de Penvelet-Huela, Jean Cosmao de Coat-Izella, François Guichaoua de Lestrémeur, Yves Le Cloarec de Kermeur-Huella, Pierre Fauroux de Penfoul-Creiz, Jean Bodivit de Kerhascoët et Alain Le Bars de Coat-Creiz.*

**Cahier des charges et doléances de la paroisse de Bodivit**

*Nous, habitants de la paroisse de Bodivit, régulièrement convoqués et assemblés pour arrêter le cahier de nos charges, réclamations et doléances pour les Etats généraux convoqués par Sa Majesté à Versailles, le 27 de ce mois :*

*1 - Déclarons et professons fidélité et obéissance au roi notre souverain seigneur; déclarons et professons sa personne sacrée.*

*2- Consentons et désirons qu'il soit pris des mesures sûres pour acquitter la dette nationale.*

*3- Que, pour y parvenir plus sûrement, les citoyens de tous ordres, rangs ou dignités, supportent tous les impôts, indistinctement, proportionnellement à leurs facultés et à leurs biens.*

*4- Qu'il soit fait une répartition proportionnelle de tous les biens ecclésiastiques, sans distinction, de manière que tous les membres du clergé y aient une part raisonnable et graduelle, depuis l'archevêque jusques aux simples prêtres habitués des paroisses, afin que ceux-ci soient affranchis de la honte de la quête, c'est-à-dire de celle de mendier.*

*5- Que les citoyens de tous les ordres, sans distinction, contribuent à l'entretien des chemins publics et à la confection des nouveaux, s'il en était besoin.*

*6- Que le franc-fief, établi lorsque la Noblesse seule faisait le service des armes, soit aboli, aujourd'hui que les armées ne sont composées que du Tiers Etat.*

*7- Que la justice ne se rende qu'au nom du roi; que l'exercice de justice au nom des seigneurs soit supprimé; que la compétence du présidial de Quimper soit élevée de manière que les sujets du roi, de cette extrémité de la province, ne soient contraints d'aller à Rennes que pour les Intérêts majeurs.*

*8- Que les aides coutumières soient supprimées, toutes corvées déclarées franchissables, le fief anormal ou domaine congéable converti en censive.*

*9- Nous déclarons adhérer, comme il est juste, aux charges arrêtées par le Tiers Etat dans sa dernière assemblée, desquelles charges qui sont imprimées nous avons parfaite connaissance et lesquelles aussi nous ont été remises au roi par nos députés vers Sa Majesté.*

*10- D'après toute lecture du présent, les délibérants et autres ont observé ce qui suit, savoir :*

*Demandent qu'il soit donné à chaque domanier ou fermier les arbres de dessus les fossés, tous les arbres fruitiers, les bois courants dans les champs, jusqu'en un journal de terre; que la maltote en général soit supprimée; que Sa Majesté ait la bonté de fixer les droits d'entrée de toutes boissons à sa volonté, les répartissant sur tous et chacun de ses sujets; que le droit d'écobue qu'exigent les seigneurs, au cas, soit aussi supprimé, étant juste que ceux qui défrichent les terres aient le fruit de leur travaux pour dédommagement et récompense.*

*Mettez, procureur au présidial.*

Peu de délibérants signent le texte des cahiers faisant procès-verbal de deux assemblées : à Bodivité, aucun ne signe, en dehors du Président. A Plomelin, avec le président, signent François-Louis Guitot, de Kergorentin et Yves le Brusque, du Polhoat (qui seront tous deux plus tard maires de la nouvelle commune de Plomelin) ainsi que Souché de la Brémaudière, « *les autres habitants ayant déclaré ne savoir signer* ».

Deux personnages qui n'habitent pas les paroisses ont dû jouer un rôle important : les présidents des deux assemblées. A Plomelin, la présidence fut assurée par Pierre-Augustin Mettez, procureur au présidial de Quimper. Il s'agit donc de "spécialistes", d'hommes de loi. Ils ont pu influencer les débats de deux manières : d'une part, ils ont assuré la régularité de la consultation ; d'autre part, ils ont probablement fourni des "modèles" de revendications aux paysans des deux assemblées. En effet, une étude comparative des cahiers rédigés par les diverses paroisses de Cornouaille fait apparaître des "filiations" indiscutables. Ainsi, le cahier de Plomelin reprend l'essentiel de celui de Plomeur, qui, lui-même, copie en partie le texte retenu à Combrit. Quant au cahier de Bodivité, il reprend textuellement le cahier de Plonéis, sauf le dernier article. Que penser de ces "modèles" ? Certains historiens spécialistes de cette période pensent que ces modèles, rédigés et diffusés par les bourgeois des villes, favorables au parti patriote, ont largement influencé les communautés rurales qui auraient été incapables, dans bien des cas, de présenter un avis argumenté en faveur de telle ou telle réforme fiscale, juridique, ou institutionnelle touchant l'ensemble du royaume. D'autres rétorquent qu'il n'est pas impossible que des échanges d'idées et de projets aient eu lieu, alors, entre bourgeoisie des villes et aristocratie rurale (notables des campagnes et paysans les plus riches).

### **Cinq délégués**

Quoi qu'il en soit, la réunion des deux assemblées électorales, à Plomelin et à Bodivité, répond à deux objectifs précis :

–élire les délégués de chaque paroisse qui vont désigner, avec d'autres délégués, les députés aux États généraux.

–mettre sur le papier les "doléances" des deux paroisses, c'est-à-dire les vœux des habitants.

Le nombre des délégués étant proportionnel à l'importance démographique de la paroisse, Bodivité en élit deux : Pierre Faroux, de Penfoul-Creiz, et Jacques Le Guillou, du Leuré. Plomelin choisit François-Louis Guitot, Yves Le Brusque et François-Noël Souché de la Brémaudière.

Les cinq délégués de Plomelin et de Bodivité rejoignent ceux des autres paroisses rurales, et ceux des villes de la sénéchaussée de Quimper. Ces 184 délégués du Tiers forment l'assemblée électorale de la sénéchaussée de Quimper, qui siège dans les locaux du collège du 16 au 20 avril 1789, et choisit en son sein 16 députés pour l'assemblée d'arrondissement (sénéchaussée de Quimper et sénéchaussée de Concarneau) : Souché de la Brémaudière est élu en tête des 16 députés. Le 21 avril, l'assemblée d'arrondissement désigne les trois députés qui iront siéger à Versailles dans la prestigieuse assemblée des États généraux ; ce sont LE GOAZRE de Kervelegan, Le GUILLOU de Kerincuff, et F.J. LE DEAN, habitant Quimper mais né au manoir de Penanroz. SOUCHE de la BREMAUDIÈRE, choisi seulement comme suppléant, a refusé.

### **Des revendications modérées**

Quelles sont les doléances des habitants de Bodivité et de Plomelin ? Ils ne négligent pas les revendications provinciales ou nationales : 5 articles sur 10 pour le cahier de Bodivité, 3 sur 9 pour celui de Plomelin.

La fidélité au roi apparaît nettement : le cahier de Plomelin évoque « *la tendresse paternelle de notre bon roi, pour la conservation duquel et de son auguste famille ils ont, en*

ce moment, unanimement renouvelé des vœux... », et à Bodivit, on déclare « sa personne sacrée ».

Mais les réformes, favorables au Tiers, sont revendiquées avec force : le cahier de Bodivit réclame des « mesures sûres pour acquitter la dette nationale » pour cela, il faut que « les citoyens de tous ordres, rangs ou dignités, supportent tous les impôts, indistinctement, proportionnellement à leurs facultés et à leurs biens ».

114  
115

**Cahier de Charges**

Et doléances de la paroisse de Bodivit pour les  
Etats généraux fixés au 27. avril 1789.

Nous habitants de la paroisse de Bodivit  
régulièrement convoqués et assemblés pour arrêter le  
Cahier de nos charges réclamations et doléances pour les  
Etats généraux convoqués par Sa majesté à Versailles  
pour le 27. de ce mois.

1.° Déclarons et professons foy, fidélité, obéissance  
au roi. Notre souverain seigneur, déclarons et professons  
encore sa personne sacrée.

Début du cahier de doléances du tiers état de la paroisse de Bodivit

116  
117

**Doléances plaintes**

Et Requisitions, Des habitants formés  
Levée par le Roy au village de Plomelin  
arrêté dans son assemblée des 27. pour quatorze  
avril. Mois Sept. Oct. & novembre 1789.

Joseph de la Bremaudière  
François Louis Guille  
& Yves Le Brusquet  
Amoult  
Frochard

Début du cahier de doléances du tiers état de la paroisse de Plomelin

Une autre série d'articles évoque les problèmes spécifiques de la province de Bretagne. Pas de référence aux privilèges ou aux libertés particulières de la province, mais des allusions très évidentes aux tensions politiques et sociales qui, à Rennes, ont agité récemment les sessions des Etats de Bretagne. Le Tiers y demandait le doublement du nombre de ses représentants et le vote "par tête" et non plus "par ordre". L'enjeu était considérable, car il s'agissait de contrebalancer, par ces nouvelles dispositions, la prééminence des deux ordres privilégiés. Le cahier de Bodivit se contente, par une formule générale, de soutenir les demandes des députés du Tiers aux Etats ; en revanche, celui de Plomelin est plus explicite : il demande que le vote ait lieu par ordre (ce qui est une proposition modérée par rapport à celle des "patriotes" qui réclament le vote par tête), mais aussi que le bloc des représentants du Tiers ait deux voix, la noblesse et le clergé une voix chacun. En cas d'égalité des voix (2 du Tiers et 2 des ordres privilégiés), la décision du roi pourrait l'emporter : illusion ou non, on tenait alors le roi pour favorable aux réformes...

Cependant, la moitié des articles du cahier de Bodivit, et la majeure partie de celui de Plomelin s'attachent à réclamer des réformes qui toucheraient concrètement la vie des paroissiens.

En ce qui concerne la fiscalité, les doléances sont nombreuses, précises, mais restent modérées. Avec un grand bon sens, les rédacteurs des cahiers acceptent que les paysans payent des impôts, mais ils réclament que les autres aussi - et notamment les privilégiés - prennent leur part du fardeau. Le cahier de Plomelin demande la suppression des banalités (c'est-à-dire l'obligation d'utiliser, contre rétribution, le four et le moulin du seigneur) et des corvées seigneuriales. Bons princes, nos paysans acceptent de dédommager les nobles qui seraient ainsi privés de certains revenus ancestraux ! Pour les autres taxes ou impôts (impôts versés au roi, taxes et corvées levées pour l'entretien des routes et chemins, taxes pour l'organisation des milices et des garde-côtes, etc...), ils demandent qu'ils ne soient plus les seuls à les subir, mais que les trois ordres contribuent équitablement à leur recouvrement.

Même modération pour la fiscalité due à l'Eglise, en particulier la dîme : le cahier de Bodivit demande seulement - mais ce serait déjà un grand changement ! - que le produit de cette fiscalité ecclésiastique soit réparti sans distinction « *de manière que tous les membres du clergé y aient une part raisonnable et graduelle, depuis l'archevêque jusqu'aux simples prêtres... afin que ceux-ci soient affranchis de la honte de la quête...* ». On perçoit là l'hostilité du petit peuple envers le haut clergé qui accaparait la richesse de l'Eglise, au détriment des simples recteurs de paroisse, (Jean Lagadec pour Plomelin et Corentin Duval pour Bodivit), ou des vicaires, qui sont d'origine roturière et ont la confiance des paysans.

Après la réforme des impôts, les cahiers demandent une réforme de la justice : la justice seigneuriale doit être supprimée. « *Que la justice ne se rende plus qu'au nom du roi* » déclare le cahier de Bodivit. Mais, de plus, dans deux cahiers, on réclame que cette justice royale soit plus proche des usagers : la cour royale (le "présidial") qui siège à Quimper devrait pouvoir régler une plus grande partie des causes, le parlement de Rennes ne tranchant que d « *intérêts majeurs* ». On sent dans cette "doléance" la crainte, la fatigue, les frais enfin que devait entraîner le soutien d'un procès dans la ville de parlement, Rennes, qui est à plus de 50 lieues de nos paroisses : quel voyage...

### **Le domaine congéable contesté**

Enfin, le droit touchant la terre et le travail de tous les jours intéresse au plus haut degré ces paysans. Quoi de plus normal ? C'est le régime du domaine congéable qui est en jeu : en cas de désaccord entre propriétaire domanier pour le renouvellement du contrat, de nombreuses difficultés surgissaient, à cause de l'enchevêtrement des droits, si bien que le domanier, de peur d'être lésé, en cas de congédiement, n'avait pas intérêt à améliorer et développer les infrastructures nécessaires à une bonne exploitation.

Le cahier de Bodivit demande, dans son article 8, que le régime du domaine congéable soit remplacé par celui de la censive, c'est-à-dire celui d'un fermage où les droits de chacun soient nettement définis. Dans l'article 10 (le seul article du cahier qui soit vraiment original par rapport aux cahiers des paroisses voisines), les délibérants de Bodivit reviennent sur la question, comme s'ils pressentaient que leur demande de suppression du domaine congéable ne pourrait pas être acceptée : alors, qu'au moins on aménage ce système dans un sens favorable au domanier, en particulier pour le régime des bois à exploiter ; ils réclament la possession des arbres propre à faire du bois d'œuvre, qui restaient acquis aux seuls propriétaires du fond dès que ces arbres avaient assez de force pour supporter une échelle.

Le cahier de Plomelin, dans son article 7, donne également des précisions intéressantes sur cette question du domaine congéable : il demande une réforme des droits à payer par le domanier (les « baillées ») quand il change de propriétaire. La précision des demandes indique avec quel intérêt les délibérants de Bodivit et de Plomelin ont débattu de ces problèmes. On voit aussi l'ampleur de ces revendications. Malgré une certaine modération dans le ton et dans le contenu, c'est tout l'antique régime seigneurial qui est contesté. Cette contestation sociale est, dans un premier temps, minimisée et contrôlée par les bourgeois qui dominent les assemblées électorales de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux. Ces assemblées, outre la désignation des députés du Tiers aux états généraux, doivent rédiger la synthèse des cahiers des paroisses rurales et des corporations des villes. Or nous constatons que les plaintes des domaniers contre le régime du domaine congéable ne sont plus exprimées dans le cahier général de la sénéchaussée de Quimper !

Malgré tout, ces doléances de la "base", celles de Bodivit, de Plomelin, de toutes les paroisses de Cornouaille, de Bretagne, et du reste du royaume, ont pesé lourd dans les événements de l'été 1789. La France nouvelle, celle de la suppression des privilèges (4 août 1789) et celle de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 Août 1789), n'aurait pas vu le jour sans la puissante clameur des cahiers de doléances.

## **Bleus et blancs**

### **Une commune bleue**

La suppression des libertés bretonnes, effective dès 1789, n'a pas suscité de protestation et si, comme la majorité de l'ancienne Cornouaille, Plomelin est une commune "bleue", elle le doit certainement à l'influence des bourgeois de Quimper, la ville toute proche devenue chef-lieu du Finistère (après une rude compétition avec Brest et Landerneau) et où sont regroupés les administrateurs du département et du district. Elle le doit aussi à l'action de quelques notables locaux : le "pseudo-noble" Souché de la Brémaudière, des bourgeois comme les Le Déan, les trois maires successifs (Yves Le Brusque, Alain Daniel et François Guitot), qui sont des paysans aisés, et enfin la plupart des membres du clergé local, surtout Jean Lagadec. Seul le secteur de Bodivit semble être resté "blanc".

### **Souché de la Brémaudière**

C'est à Plomelin que naquit, le 25 décembre 1749, (ce qui explique le prénom de Noël), François-Noël Souché de la Brémaudière. Son frère, François et sa mère Françoise-Magdeleine Marion de la Brémaudière, craignant pour ses jours, le firent ondoyer. Cela n'allait pas l'empêcher de vivre jusqu'à 75 ans.

Son père mourut à Quimper, rue du Sallé, chez M. Dagen, le 28 janvier 1780 et fut enterré à la cathédrale. Il portait à ce moment le titre de la Brémaudière. Son fils l'adopta aussi, mais fut condamné à 400 livres d'amende pour avoir pris le titre de gentilhomme.

Partisan des idées nouvelles, il devient vénérable de *la Parfaite Union*, la loge maçonnique quimpéroise.

Souché de la Brémaudière jouissait de l'estime de ses compatriotes, et lorsqu'il s'agit de rédiger les cahiers de doléances de la paroisse de Plomelin, on fit appel à lui.

Officier municipal de Plomelin, député de la même paroisse aux séances de la sénéchaussée de Quimper, chargé de la rédaction des cahiers de doléances (16-23 avril 1789) représentant du département à Pontivy en 1790, il était nommé capitaine de la gendarmerie par le Directoire du département, le 9 juin 1791 et à ce titre se présente à Fouesnant avec 5 gendarmes et 100 hommes en mai 1792 pour prévenir les troubles.

Il commande le bataillon des 279 fédérés finistériens qui gagne Paris en février 1793, où il réprime les émeutes suscitées par les Enragés et protège la Convention dans la nuit insurrectionnelle du 9 au 10 mars.

En juin 93, il aide les girondins fugitifs réfugiés à Caen et les escorte jusqu'à Quimper dans leur fuite vers Bordeaux.

Plus tard, il fut nommé conseiller d'arrondissement, puis conseiller général (1804). Il partageait alors son temps entre sa gentilhommière de Rossulien et son logis de la rue Vis, où il vivait avec sa seconde femme, Jacquette de Kergos, la première étant Hélène du Haffont de Lestrédiagat.

Il devait mourir à Quimper, le 9 juin 1825, sans descendance de ses deux mariages.

### **Les frères le Déan**

C'est en 1763 que le manoir de Penanroz a été acquis par leur père Louis Le Déan, un receveur des fermes issu d'une famille de marchands drapiers. L'aîné, Jean-François, né à Groix en 1737, acquiert comme biens nationaux la chapelle St. Roch, le presbytère et l'église de Bodivit. En juin 1800, le Préfet le nomme maire de la commune de Plomelin, avec Lagadec pour adjoint. Après 1802, il se consacre surtout aux travaux d'agronomie, notamment sur la pomme de terre et l'élevage ovin (en 1813, il est doyen du jury d'amélioration des bêtes à laine). Il meurt en 1818 et est inhumé au cimetière familial de Bodivit. Sur sa tombe, l'épithaphe porte :

*« transivit benefaciendo. Par sa persévérance et son exemple, il enrichit le pays de la précieuse culture de la pomme de terre ».*

Le fils cadet, François-Jérôme, né à Douarnenez en 1744, mais élevé à Penanroz, joue un rôle important sous la Révolution et l'Empire où il montre son sens de l'opportunisme et de l'adaptation. Après avoir travaillé pour le commerce maritime, comme subrécargue de la compagnie des Indes, il s'établit à Quimper. Son expérience des affaires lui assure une grande influence dans la bourgeoisie réformiste et les chefs du mouvement populaire. Le Goazre de Kervélégan, Le Guillou de Kérincuff, Guymard de Coatidreux, etc. se réunissent chez lui. Il devient membre du Conseil de la Ville ; en 1788, il fait partie de la députation extraordinaire du Tiers état breton à Versailles, puis est commissaire aux Etats de Bretagne où il réclame le vote par tête.

En avril 1789, aux élections pour les États généraux, il est désigné second député du Tiers état des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau. En 1791, il est élu maire de Quimper mais se démet au moment de la Terreur. Acquéreur de biens nationaux, il achète avec son frère pour 25.900 francs le couvent des cordeliers, comprenant l'église, le cloître, les cours les jardins et la maison conventuelle. La famille occupa la maison jusqu'à sa démolition en 1840.

Comme Souché de la Brémaudière et Lagadec, il secourut les Girondins proscrits, les aidant dans leur fuite, fut proscrit lui-même et obligé de se cacher. Son nègre, nommé l'Éveillé, réussit à le soustraire aux recherches.

Après la chute de Robespierre, il revient en bonne place comme administrateur du département. Au 18 brumaire, il se rallie à Napoléon Bonaparte, ce qui lui permet de devenir, pour la seconde fois, maire de Quimper de 1799 à 1803 puis baron de l'Empire, et enfin

député du Finistère au moment des Cent-Jours (par 43 voix sur 84 votants). Sous la Restauration, par contre, il se tient éloigné de tout emploi public et ne s'occupe guère que de travaux agronomiques. Il meurt en 1823, à Quimper, à l'âge de 79 ans et est enterré à Bodivit, comme son frère.

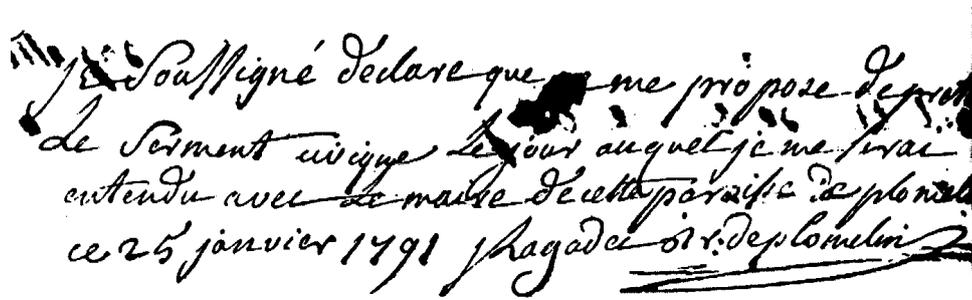
Le cimetière comprend dix autres tombes dont la plus ancienne, (celle de Louis Le Déan) est datée de 1779 et la plus récente de 1928. Sont particulièrement émouvantes celle de la vieille servante Catherine Carel, née à Auray en 1746, décédée à Quimper en 1825, dont l'épithaphe porte ces mots « *Reposez en paix près de vos premiers maîtres* » et celle d'une fillette décédée à Nantes en 1828 à l'âge de 14 ans : « *tu nous aimas bien ma chère Elise, jusqu'à ton dernier soupir.* »

Son neveu, **Aimé Jean Le Déan**, ingénieur de la marine, archéologue, député du Morbihan, laissa deux filles dont Mme de Najac mère d'Emile de Najac, auteur de vaudevilles connus.

### Un exemple de curé patriote à Plomelin : Jean Lagadec

En 1742 Jean Lagadec est à Plouhinec, il est nommé recteur de Plomelin en 1786 ; il va y rester seize années. Il est nommé, en 1790, trésorier de la municipalité de Plomelin. La municipalité s'occupa à ce moment de l'entretien des pauvres de la paroisse. Réunie le premier dimanche de chaque mois, elle mettait au point la liste des indigents qui serait publiée au prône de la grand'messe. Défense de donner l'aumône à d'autres. Les mendiants non reconnus comme tels devaient être dénoncés et semoncés. En cas de récidive, ils seraient conduits au district. Quant aux mendiants étrangers, on les arrêterait au premier village où ils seraient trouvés ; deux fusiliers les reconduiraient dans leur commune ; en cas de récidive, ils seraient menés au district.

La municipalité se chargeait des enfants de moins de dix ans, qu'elle plaçait chez des particuliers. Ceux-ci les nourrissaient et devaient les traiter « *selon Dieu et leur conscience* » ; en cas de mauvais traitement, on les placerait ailleurs.



Je soussigné déclare que me propose de prêter le serment civique le jour auquel je me serai entendu avec le maître de cette paroisse de Plomelin ce 25 janvier 1791 Lagadec curé de Plomelin

*Jean Lagadec se propose de prêter le serment à la constitution civile du clergé*

Très vite il se montre un serviteur zélé de la Révolution. En janvier 1791 il prête le serment à la Constitution Civile du Clergé, tout comme 52 % du clergé français mais seulement 21 % du clergé finistérien. Il se met ainsi en rupture avec le pape, mais non pas avec son évêque Expilly (le Finistère possède la particularité d'avoir eu en sa personne le premier évêque assermenté de France, élu dès le 31 octobre 1790, un mois après le décès de Mgr Conen de-Saint-Luc) ; de ce fait, il perçoit désormais un salaire de l'État. Il n'est alors plus seulement un homme d'Église, il est aussi le représentant de l'État dans la commune, durant presque toute la Révolution ; sous les titres successifs de "procureur de la commune", "agent national", "commissaire du Directoire Exécutif du canton", c'est lui qui rédige les rapports de la municipalité, fait lever les contributions et les recrues, organise les fêtes civiques.

En Juillet 1792, Jean Lagadec, membre du Directoire du district, prend part, avec un certain nombre de ses paroissiens, à la fête de la Fédération qui se célébra à Quimper. « *On a vu avec plaisir, note le secrétaire Desnos, un piquet de grenadiers, le sabre en main, conduire à une certaine distance de la ville leurs frères d'armes du canton de Plomelin* [Plomelin était chef-lieu d'un canton comprenant les communes de Plomelin, Bodivit, Tréméoc, Pluguffan et une partie de celle de Combrit], *distinction due à un canton dont les habitants, guidés par les leçons d'un curé patriote, ont toujours fermé l'oreille aux insinuations perfides des ennemis de la chose publique, qui dans la quinzaine après la réception des rôles de leurs contributions, les ont versées au trésor public, et qui, enfin, dans ces derniers temps, ont montré leur zèle pour l'ordre en éloignant de leurs parages, par une surveillance continuelle, des brigands soudoyés par un malheureux cultivateur, instrument et victime de la ligue impie du fanatisme et de l'aristocratie* » [Allusion à Alain Nédélec, cultivateur et juge de paix du canton de Fouesnant, dont l'élection venait d'être invalidée].

Le 19 Juin 1793 il préside la séance du Conseil de district de Quimper, où le substitut Vinoc prononce un violent réquisitoire contre les terroristes Marat, Robespierre, et conclut en demandant que leur agent dans le Finistère, le citoyen Royou-Guermeur, soit tenu en état de surveillance. Ce dernier ne l'a pas oublié et il ne lui a pas fallu six mois pour tenir sa vengeance (Archives départementales, Fonds P. Hémon).

A l'époque de la Terreur et de la déchristianisation, sa situation se dégrade. Rejetés par une partie de la population, les prêtres assermentés sont bientôt suspectés par les Montagnards. A Quimper, c'est le sac de la cathédrale, le jour même de la Saint-Corentin, le 12 décembre 1793, en pleine crise hébertiste (seul "Santig Du" a pu échapper à la fureur iconoclaste de Dagorne). Deux semaines plus tard, le lendemain de Noël, 26 décembre 1793, l'ordre arrive, de Brest puis de Quimper (le Comité de Surveillance) de faire arrêter Lagadec. Que lui reproche-t-on ?

Quatre mois plus tôt (les 16, 17, 18 août) avec Souché, il a donné asile à 6 Girondins proscrits et fugitifs.

A dix heures du matin, un détachement de soldats du Loir-et-Cher, dirigé par le commandant Sotineau, vient l'arrêter et mettre les scellés sur ses papiers. D'abord conduit au bureau de surveillance de Quimper, il est hébergé pour le restant de la nuit chez Alain Chauvel, le juge de paix du canton, qui a demandé et obtenu de le prendre sous sa responsabilité. Puis il est traîné de brigade en brigade à Ville-Sur-Aulne (Châteaulin) et à Brest, où il est incarcéré.



L'ancienne église de Plomelin

Le Comité délibérant a arrêté d'appeler sur le  
 Champ le Commandant de Vire & C<sup>te</sup> qui commandera  
 vingt hommes pour arrêter les nourrices logées au curé  
 de Plomelin & perdon vicairie Dupont de la ci-devant  
 pour Liabbi et les conduire dans la maison d'arrêt  
 de cette ville pour qu'ils ne soient transférés au château de  
 Brest sous bonne garde.

Mais il ne reste que quelques jours en prison, la municipalité d'Alain Daniel ayant écrit pour demander sa libération, et il peut ainsi reprendre ses fonctions.

Nouvelle alerte quelques mois plus tard : en avril 1794, un décret de Le Carpentier menace d'arrêter ceux qui ne déposent pas leurs lettres de prêtrise. Le 4 mai, pour sauver sa tête, il renonce à ses fonctions de prêtre et de curé :

Le quinze floréal. Lan deux de la République française  
 et indivisible, j'est présenté en la commune Jean Lagadec  
 né le 22 novembre 1742 curé de Plomelin et a déclaré  
 Renoncer a ses fonctions de prêtre et de curé et a  
 signé Jean Lagadec.

« Il renonce à ses fonctions de prêtre »

Trois jours plus tard... il les reprend à la demande du conseil de la commune, «vu la démission ci-dessus : Considérant la disposition des esprits ; Considérant qu'il est de son devoir de prévenir les troubles pouvant résulter de la cessation du culte ; Considérant que la démarche du sieur Lagadec, bien qu'elle soit conforme aux vues de la Convention, ne peut que nuire à la chose publique au lieu de la servir, a été d'avis d'appeler le citoyen Lagadec et de l'inviter, au nom de son patriotisme et de son amour pour la tranquillité, de reprendre ses fonctions. Ledit citoyen a comparu et sentant toute la sagesse de nos représentations s'est rendu à nos vœux, déclarant qu'il était disposé à tout sacrifier pour le bien et à signer avec nous. TANIQU fils, DANIEL, maire, J. LAGADEC, curé, TANGUY, secrétaire » (Archives municipales de Plomelin).

A partir de 1795, l'Etat assure le libre exercice du culte mais ne reconnaît ni ne salarie plus les ministres du culte ; Lagadec se retrouve alors "sans caractère officiel" et sans ressources, sauf celles que lui procurent les fonctions temporaires d'instituteur puis de commissaire aux grains et farines de la commune de Tréméoc. Bien que le port du costume ecclésiastique et la sonnerie des cloches restent interdits, il demeure fidèle à son idéal et, le 2 Vendémiaire an IV (24 Septembre 1795), il se présente en la maison commune en qualité d'« ex-curé constitutionnel de Plomelin », déclarant qu'il se propose de faire sa résidence en la commune « pour y exercer son culte connu sous la dénomination de culte catholique, apostolique et romain » et qu'il y vivra soumis aux lois de l'Etat. Le 1er Brumaire an IV (23 Octobre 1795), il reconnaît en la maison commune que l'universalité du citoyen français est le souverain, puis promet soumission et obéissance aux lois de la République. Le 16 Novembre 1795, la direction du district le désigne pour remplir les fonctions de commissaire du Directoire exécutif près des administrations municipales du canton de Plomelin.

Dans une lettre du 11 ventôse an IV (1796), J. Lagadec se plaint de la présence de prêtres réfractaires : « *nos bons prêtres, sources de tous nos maux, sont dans les parages... je ne doute pas qu'on me voie d'un mauvais œil dans le canton : je suis entouré de Pluguffan, Bodivit, Tréméoc et du Pont-l'Abbé, où il existe des personnes qui me verraient avec plaisir céder le champ de bataille parce qu'ils savent que j'entrave leur projet* ».

Puis il relate comment un meunier a été abordé non loin du grand chemin de Pont-l'Abbé, à la hauteur du Korroach, par cinq cavaliers dont le premier lui dit ironiquement : « *faites sans faute mes compliments à Lagadec et dites-lui bien qu'il ne dise plus de messes ; je saurai bien si vous vous êtes acquitté de ma commission...* »

Un peu plus tard, il demande l'arrestation d'un « *soi-disant prêtre de Pont l'Abbé, Le Corre, surnommé Le Noir, coquin et méchant sujet qui a passé au bourg de Plomelin* ».

Le 8 Germinal an IV (18 Mars 1796), la municipalité, présidée par François Guitot, ordonne de dénoncer et d'arrêter tout étranger et prêtre réfractaire trouvé sur le territoire de la commune, puis il frappe d'amende ceux qui leur donneraient asile, les rendant responsables des suites de l'affaire.

Le 29 Messidor et le 2 Thermidor an VI (17 et 20 Juillet 1798) il s'agit de faire des visites domiciliaires pour rechercher les suspects et estimer les biens nationaux du canton.

Toutes cela explique le désarroi de Lagadec, moins effrayé cependant que son collègue recteur assermenté de Tréméoc, « *qui a reçu des menaces de mort et vit dans une crainte continuelle* », tandis qu'à Pluguffan « *l'esprit des habitants n'est pas généralement parfait* ».

Il accepte la Constitution de l'an III et prête en 1797 « *le serment de haine à la royauté et à l'anarchie* ». En 1798, il reprend confiance car, après une vacance de 4 ans du siège épiscopal, arrive un nouvel évêque, Mgr Audrein, qu'il invite à une fête civique à Plomelin.

Dans une lettre du 3 brumaire an VIII (25 octobre 1799), il raconte comment Jean Guirriec, du moulin de Kerran, s'est écrié au cours d'un mariage : « *plaît à Dieu que cela fût vrai, je voudrais les voir tous (les émigrés) revenus en ce pays* ».

Le 1er Vendémiaire an VII (22 Septembre 1799), Jean Lagadec, Le Cam et Diquélou, respectivement ministres du culte à Plomelin, Pluguffan et Tréméoc, se présentent à Plomelin, à la municipalité du canton, pour y prêter le serment de haine à la royauté, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

Le 23 Prairial an VIII (12 Juin 1800), sous le Consulat de Bonaparte, le Préfet nomme maire de Plomelin le citoyen Le Déan, et adjoint le citoyen Lagadec. Ce dernier signe encore à la fin de cette année « *adjoint au maire* ».

En juillet, il est le porte-parole, auprès des autorités constituées, du synode de 60 prêtres assermentés réunis par Audrein ; mais l'assassinat de l'évêque en novembre le laisse à nouveau désemparé : que va-t-il devenir ? Le 11 septembre 1802, 5 mois après la publication du Concordat il décède à l'hospice civil de Quimper.

Comme d'autres adeptes de l'abbé Grégoire, Jean Lagadec n'est ni un saint, ni un mauvais prêtre, et c'est le préfet Rudler qui est peut-être le plus objectif lorsqu'en 1801 il écrit à son sujet : « *constamment soumis - beaucoup de talents et de moralité* ».

### **Une certaine résistance « blanche »**

C'est donc surtout dans le quartier de Bodivit que s'est maintenue une certaine résistance à la Révolution. Cela peut s'expliquer par sa particularité géographique et administrative (peut-être le refus d'admettre son rattachement à la commune de Plomelin ?), par l'éloignement de la ville de Quimper, et enfin par l'influence de deux personnalités ; d'une part Jacques Charles du Marhallac'h, du Pérennou, et d'autre part le recteur Thomas Compagnon, réfractaire au serment et qui y a certainement conservé des partisans, même après son départ en exil.

Sous la Révolution, le domaine du Pérennou appartient au "ci-devant" Jacques-Charles du Marhallac'h (1746-1813), son acquéreur en 1774, époux de J.F. Euzenou de Kersalaün, descendante du marquis du Cosquer, mortellement blessé en 1675 par les bonnets rouges. Sa signature figure au bas de la célèbre protestation de la noblesse bretonne, en 1788. Mais il nous est surtout connu par ses démêlés avec les autorités révolutionnaires, en 1794. A cette date, il s'efforce, en effet, de faire lever le séquestre établi sur ses biens, en raison de l'émigration clandestine de ses deux enfants vers la Prusse-Rhénane, en 1792. Ses efforts sont vains, puisque les deux tiers de ses biens sont mis à la disposition de la Nation. Toutefois, il ne perd pas le Pérennou, où il meurt sous l'Empire.



*Jean-Félix du Marhallac'h (1772-1858)*

Son fils Jean-Félix a quitté le Pérennou à 12 ans, en 1784, pour poursuivre ses études à Vendôme et, de là, a rejoint sa mère en cure à Pont-à-Mousson, avant de partir à l'étranger, probablement à Coblenz, le point de ralliement des émigrés français. Il ne semble pas en avoir gardé un bon souvenir, si l'on se fie à ses cahiers, où il évoque « *les maux qui ont si cruellement agité ma jeunesse sur la terre d'exil, pendant les affreux orages de notre révolution...* » ... « *à l'épouvantable époque où les philosophes en haillons gouvernaient notre malheureuse patrie* ».

A-t-il combattu dans l'armée des émigrés ? Un certificat signé du Prince de Condé stipule qu'il a fait plusieurs campagnes, de 1792 à 1797, dans une compagnie d'artillerie et qu'« *il s'est conduit avec honneur et courage* ». A l'inverse, un certificat de résidence établi à Angers en juin 1800 indique qu'il a résidé près de Segré « *d'avril 1792 à octobre 1793 et de mars 1794 à août 1799* », et une lettre de 1801 du Ministère de la Police précise « *qu'il n'a jamais porté les armes contre sa patrie ni fait partie des bandes de l'Ouest* »... En tout cas, il est amnistié par Bonaparte et est nommé bientôt maire de Plomelin. *En 1815, à la Restauration, c'est avec joie qu'il voit rétablir « le trône de l'auguste et antique famille de nos Rois », il devient alors député, de tendance ultra-royaliste (à la fameuse « Chambre Introuvable »), est réélu en 1816, 1827 et 1830 mais se retire de la vie politique après l'avènement de l'« usurpateur » Louis-Philippe. Son fils, Auguste-Félix deviendra Mgr du Marhallac'h (sa tombe est au cimetière de Plomelin); l'un de ses gendres sera amiral (l'amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine) et l'autre membre de l'Académie Française (Louis de Carné). Lui-même meurt en 1858.*

## Thomas Compagnon : le prêtre réfractaire de Bodivit



*L'ancien presbytère de Bodivit*

Thomas Compagnon, né à Quimper, a été curé successivement à Logonna-Daoulas, à Berrien (son évêque, Mgr Conen de Saint-Luc écrit alors à son sujet : "excellent pour tout, piété éminente") et à Peumerit. Il est nommé en juin 1790 dans la petite paroisse de Bodivit. Contrairement à Lagadec, il se brouille avec la Révolution car il refuse de prêter le serment à la Constitution Civile du clergé. Désormais considéré comme réfractaire, il subit les rigueurs de la loi : obligation de s'éloigner de quatre lieues, menaces de déportation.

Il doit bientôt se cacher (son dernier acte officiel suivi de sa signature, concernant la publication de bans de mariage, est daté du 18 décembre 1791) et finalement, dans la nuit du 1er au 2 juillet 1792, avec 35 autres réfractaires, il embarque au large de Bénodet à bord d'un petit navire qui arrive à Bilbao quatre jours plus tard.

On ne sait presque rien de son exil espagnol. Sa présence est seulement signalée dans deux lettres ; dans la première, datée de septembre 1793, Loedon de Keromen (ancien recteur de Gourin, député aux États généraux, déporté en Espagne) écrit : *je suis et je vivote à Gonès (près de Tolède). Nous sommes cinq dont Monsieur Bodivit. Le pays est assez riant quoique entouré de montagnes. Mais, d'un autre côté, nos désagrèments sont sans nombre ; nous habitons une auberge, c'est tout dire ; nous y sommes fort mal nourris. Je crois notre retour en France bien éloigné, et je désire bien sincèrement me tromper. Du pays nous ne recevons aucune nouvelle... Si le Bon Dieu nous rappelaient en France, quel changement n'y trouverions nous pas ! »*

*Th. Fr. Compagnon Curé de Bodivit*

Dans la seconde, datée de janvier 1797, l'évêque de Calahorra signale encore sa présence au milieu de 1423 prêtres français, notamment à Bilbao et dans les environs. Il dit d'eux : « *Tiene facultades para mantenerse por algun tiempo. Vive en casa particular* » « *De quoi se suffire pour quelque temps. Se trouve dans une maison particulière* ». Ensuite, plus aucune trace de lui, et en 1803 son nom ne figure pas dans la liste des prêtres revenus d'exil : on peut donc logiquement penser qu'il est mort en Espagne. Du reste, à la différence de ceux qui se réfugièrent en Angleterre, très peu de réfractaires revinrent d'Espagne (l'"Archivo Historico Nacional" de Madrid pourrait peut-être nous apporter des précisions sur la fin de celui qui fut le dernier recteur de Bodivit...)

## Quelques violences

Depuis la déclaration de guerre à l'Europe et les premières défaites, la chute et la mort du roi Louis XVI, les événements ont pris en France une tournure dramatique. Accusés de mollesse, les Girondins sont chassés du pouvoir et les conflits se durcissent. Le Finistère, quant à lui, reste relativement calme et quasiment étranger à la chouannerie ; les incidents les plus violents sont l'exécution des administrateurs girondins du département (dont l'évêque Expilly), la chasse accrue aux prêtres réfractaires, la bataille de Kerguidu dans le Léon, l'attaque de la poudrerie de Pont-de-Buis par des chouans venus du Morbihan, et l'affaire Nédélec à Fouesnant (mais qui reste sans effet sur la rive droite de l'Odet).

## Réquisition et surveillance

A Plomelin, les actes de violences restent limités. Gabriel Le Bouteiller, à Kerdour, et son beau-frère Jean-François Roussin, à Kéralval, ne semblent pas avoir connu d'ennuis ; ils étaient pourtant les héritiers (indirects) de la riche et puissante famille Gouesnou qui, pendant un siècle, avait possédé ces deux manoirs ainsi que celui de Kerlagatu, et tenu un rôle brillant dans la société quimpéroise du XVIIIème siècle. Peut-être leur qualité de fonctionnaires de l'Enregistrement et des Domaines les a-t-elle protégés ?

Par contre il faut signaler des emprunts forcés sur 25 contribuables en 1796 (les plus imposés étant Marhallach à 2 250 livres, Délécluse-Longray à 1 020 livre et quatre membres des familles Daniel à 750 livres chacun), et divers réquisitions telles que chevaux, charrettes et argent pour la construction d'un vaisseau de guerre en 1794, bois, graines et fourrages en 1795, foins pailles puis chevaux pour l'armée en 1796 et 1799, céréales, principalement du seigle, en 1799.

*Etat des sommes payées pour l'emprunt forcé de l'an 4.*  
*Sur la Commune de Plomelin*  
*Note simplifiée.*

Marhallach	2 250.
Longray	1 020.
Jean Daniel du Reste	750.
Jean Daniel quillier	750.
Mari Daniel & quitot	750.
Jacques Daniel Krel bian	750.
Jean Ouel	500.
Jacques Leques	500.
Jos quichou	500.
Estimilien	250.
Alain Bellier	250.
Abastien tangu	250.
Jean Daniel pennanguer	200.
Jacques Daniel Lalle	200.
Jos le Grug	200.
Ceciliae Floh	200.
Jean quichou	200.
Jos quitot	200.
Jean perou	150.
Thérèse Raignon	150.
peire tannou	150.
Jos loare	150.
Jacques que's	150.
Jean quire	120.
Mari goriter	120.

Emprunt forcé de 1796

Auparavant, sous la Terreur, quelques personnes ont été déclarées suspectes ; ce sont des aristocrates ou parents d'immigrés (comme Botmiliau, de Kerbernès, placé quelques mois en résidence surveillée à Quimper, ou Marhallach, du Pérennou), des prêtres réfractaires comme Thomas Compagnon, des fédéralistes comme les frères Le Déan dont le nom d'abord inscrit sur le registre du Comité de surveillance de Quimper, a été ensuite curieusement barré d'un trait de plume (pourquoi et par qui ?), et qui furent contraints de se cacher dans les bois de Penanroz ; (leur serviteur noir, "l'Eveillé", fut pris à leur place). On y trouve aussi deux défenseur zélés de la Révolution : Lagadec qui, on l'a vu, a été arrêté et même emprisonné quelques temps, et Souché de la Brémaudière.

### **Un refuge pour les députés girondins**

Après le coup de force montagnard du 2 juin 1793, plusieurs députés girondins fugitifs se regroupent à Caen et décident de rallier le Finistère où, espèrent-ils, leurs amis politiques font encore la loi. Un bataillon de fédérés bretons, une nouvelle fois commandés par Souché, les escorte du Calvados à Quimper, où ils arrivent le 8 août. Au cours de la nuit, pour qu'ils passent inaperçus, on les répartit ainsi : trois chez La Hubaudière, à Locmaria, Buzot fut hébergé au Calvaire par le capitaine de gendarmerie Daniel du Coloé. Pétion s'installa chez Roujoux, tandis que les députés Jean-Baptiste de Salles, élu de la Meurthe, Gabriel de Cussy (Calvados), François Bourgoing (Gironde), Arnaud Meillan (Basses-Pyrénées) ainsi que le publiciste Joseph Girey-Dupré, ex-directeur du *Patriote français*, sont d'abord, du 9 au 17 août, cachés chez l'âme de la Gironde à Quimper, l'intrépide Le Goazre de Kervélégan, dans son manoir de Toulgoat en Penhars,

A la mi-août, craignant d'être découverts, six d'entre eux furent conduits à Plomelin, où le curé constitutionnel, Jean Lagadec les reçut en amis : les députés Meillan, Cussy, Salles, Bourgoing, l'adjutant-général Bois-Guyon et le journaliste Girey-Dupré; (témoignages du Représentant en mission Prieur de la Marne et du proscrit Meillan : « *nous restâmes 3 jours dans la maison du curé* »). Ils attendaient avec impatience le sloop qui devait les conduire à Bordeaux. Las d'attendre, ils déménagèrent encore une fois et furent les hôtes de Souché de la Brémaudière, en son manoir de Rossulien.

L'un des témoins, Meillan, rappelle en ces termes le séjour au manoir : « *Nous y restâmes une nuit et un jour, renfermés dans une chambre, sans remuer, sans parler, de crainte d'être entendus des gens de la maison qui ne savaient pas que nous y fussions.* » Ils sont rejoints par Riouffe et Marchena et ils partent dans la nuit du 21 août pour embarquer avec Duchatel :

« *La barque était prête. Nous achevâmes de descendre la rivière, au bas de laquelle nous nous arrê tâmes jusqu'au soir pour attendre la marée et pour achever de lester le bâtiment. Pendant cette opération nous reçûmes la visite des préposés de la douane et de la municipalité du lieu, accompagnés d'un détachement de paysans armés. Nous étions heureusement en règle.* »

La *Diligente*, sloup de quinze tonneaux commandé par le Concarnois Michel Le Scanvic, les conduit, ainsi que trois autres proscrits, dont Honoré Riouffe, avocat et ancien employé des bureaux de la Convention, à Bordeaux... où un comité d'accueil montagnard les attend. Cussy, Salles et Girey-Dupré sont arrêtés et condamnés à l'échafaud, tandis que Meillan et Bourgoing parviennent à s'échapper et survivent à la Terreur.

Mais la fuite des Girondins ne passa pas inaperçue et le retour de « La Diligente » amena, le 13 Vendémiaire an II, (4-8-93), l'ordre d'arrestation de Souché de la Brémaudière, Roujoux, Abgrall, de la Hubaudière, Pichot de Kerdizien, Veller, Kervélégan et Lèveillé (nègre au service de Le Déan) comme fédéralistes et fauteurs de l'évasion des députés girondins réfugiés en Bretagne ».

Souché fut incarcéré à Paris, à la Conciergerie, par ordre de la commission

administrative. On lui reprochait « *d'avoir quitté son poste de capitaine de la gendarmerie pour commander la force armée fédérative et d'avoir permis que les députés girondins prennent rang dans la force armée qu'il commandait en revenant de Caen.* »

Il y retrouve Riouffe, qui ayant échappé à la mort à Bordeaux mais non à l'incarcération, lui rend un vibrant hommage dans ses *Mémoires d'un détenu*: « *C'est là que pendant quatorze mois entiers, j'ai vécu avec Souché, le brave commandant du Finistère, celui qui, au 10 mars, sauva la Convention nationale et qui, sans se démonter un seul instant au milieu de tant de souffrances, nous donna le modèle le plus accompli d'égalité d'âme, de bienfaisance, d'aménité et d'une invincible politesse. Tous mes amis en dehors m'avaient abandonné. Il m'en tint lieu; je l'admirais et je l'aimais.* »

Le patron Le Scanvic est lui aussi arrêté à son retour, et traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Souché recouvre la liberté après le 9 thermidor et reprend ses fonctions de capitaine de gendarmerie. Il figure sur la liste des notabilités de l'an IX et meurt en 1825.



*Le manoir de Rossulien*

## **Les apports de la Révolution**

### **Le premier maire**

Le droit de vote a bien été accordé aux Français mais il ne s'applique encore, à Plomelin comme ailleurs, qu'à une minorité, les citoyens actifs, c'est-à-dire payant un impôt équivalent à 3 journées de travail. Un document intéressant de 1791 nous fournit leur liste nominative : ils sont 75 à Plomelin et 25 à Bodivit, pas même un dixième de la population. Inquiétude ou désintérêt, dans les années suivantes, le nombre des votants ne cesse de baisser.

En 1790, le premier "conseil général de la commune de la paroisse" de Plomelin est composé de 19 membres : le maire (Yves Le Brusque), cinq autres "officiers municipaux" (Jean Daniel, Yves Le Bihan, Alain Tanguy, Jean Pezron et Jacques Daniel), douze "notables" (Laurent Liziard, Henri Tanguy, Germain Cap, Sébastien Tanguy, un autre Jacques Daniel, François Guitot, Hervé Rognant, Yves Le Vigouroux, Noël Morvan, Guillaou Hélias, François Garséon et Joseph Kerfriden), plus le "procureur de la commune" représentant du Roi : le recteur Jean Lagadec. Ce sont quasiment ces mêmes personnes qui composaient déjà le conseil de fabrique et avaient participé à la rédaction du cahier de doléances...

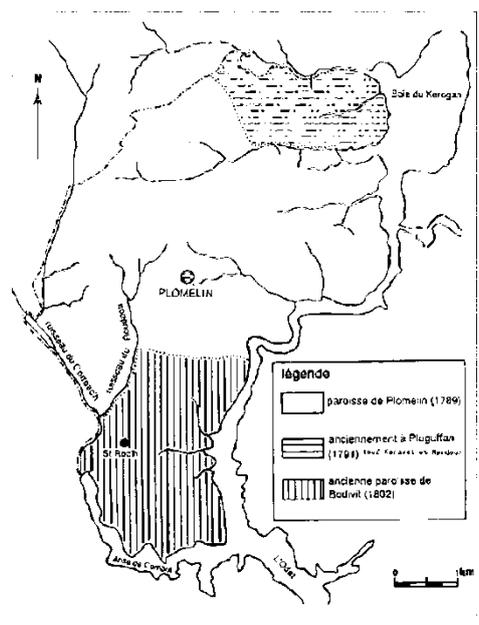
## Plomelin chef-lieu de canton

La nouvelle organisation administrative en départements, districts, cantons, communes, propulse Plomelin au rang de chef-lieu d'un canton comprenant Pluguffan, Tréméoc, Bodivit et Plomelin, ce qui lui vaut aussi d'avoir un juge de paix : le premier est Alain Chauvel, désigné le 20 décembre 1790 et au sujet duquel Lagadec écrit en 1794: « depuis la Révolution, il nous a toujours guidés de manière à mériter la réputation de l'une des communes les plus patriotes du Finistère ». Par ailleurs, son territoire propre se trouve bientôt agrandi de la totalité de Bodivit et d'une partie de Pluguffan. En 1795, la Constitution de l'an III supprime le district et augmente l'importance du canton. Celui-ci devient une véritable unité administrative pourvue d'une municipalité que dirige un président (le premier président de cette municipalité de canton est François Guitot) et que contrôle un "commissaire du directoire exécutif" (l'inévitable J. Lagadec...). Nouvelle modification en l'an VIII (1800) : les municipalités de canton sont supprimées et on voit apparaître les arrondissements... et Plomelin redevient simple commune.

## Une école

La tentative de créer une école primaire se traduit par un échec. La Convention Nationale a décidé « qu'il sera créé dans chaque canton une ou plusieurs écoles pour apprendre à lire, écrire, calculer », apprendre la langue française, les éléments de la morale républicaine et « expliquer les lois tous les décadi ». A Plomelin, on a donc préparé « dans l'endroit le plus commode de l'église un local propre tant pour les écoles que pour tenir les séances de la municipalité » et un instituteur est désigné : successivement P. Morvan, M. Le Berre et J. Lagadec. Pourtant, constate avec regret J. Lagadec, « la loi n'a pas été si favorablement accueillie » par les familles qui donnent comme prétextes à l'absence de leurs enfants l'éloignement des lieux et les travaux des champs...

L'expérience n'est donc guère concluante, ni pour la fréquentation des élèves, ni pour la propagation de la langue française (c'est en langue bretonne que "lecture" est faite ici de la Constitution de l'an III) ou pour l'alphabétisation de la population ; en tout cas, le nombre d'adultes sachant signer les registres de l'état civil n'a pas augmenté dans les décennies suivantes. Qui plus est, en 1803 sur les 12 membres du conseil municipal, trois seulement savent signer...



Changement des limites territoriales de Plomelin

## La levée des volontaires

Au printemps 1793, la situation militaire est grave pour la France ; aussi la Convention a-t-elle décrété une levée de 300 000 volontaires et Plomelin doit en fournir 10 puis 2. Le 15 mars, Lagadec écrit dans son rapport : « *J'ai trouvé dans la cour de la maison commune les jeunes gens et veufs sans enfants depuis 18 ans jusqu'à 40 ans, convoqués par moi au prône dimanche dernier. On ne pouvait satisfaire à l'ardeur de leur zèle vu qu'on n'en demandait que dix...* » (un zèle quand même étonnant, puisqu'à Combrit, la commune voisine, personne ne se présente pour « *s'engager de bonne volonté* », et qu'à Fouesnant et Briec, la levée provoque de sérieux incidents). Il faut donc procéder à un tirage au sort pour désigner les "heureux élus" !

*Les "volontaires" de mars 1793 - Le plus grand mesure 1,67 m et le plus petit 1,32 m :*

Louis TERIDEC	de Lézourmel	20ans 5 pieds
Denis LE GARREC	de Kerbernez	4 pieds 11 pouce
Yves KERAUVEN	de Kergadiou	5 pieds 1 pouce
Henri COLLENNEC	de Kerveven	25 ans 4 pieds 11 pouces
Jean LE QUERE	de Kerustans	30 ans 5 pieds 1 pouce
Gabriel DAOUPHARS	de Kerlec	29 ans 4 pieds 11 pouces
Corentin LE COR	de Le Coat	22 ans 5 pieds 2 pouces
Yves DANIEL	de Le Coat Huella	18 ans
Jean RIOU	de Keraudren	30 ans 5 pieds
Jean LE BELLEC	de Tingoff	27 ans 4 pieds 10 pouces
Nicolas QUINIOU	de Penvénez	21 ans 4 pieds 1 pouce
Charles CORNIC	de Kerautret	24 ans 5 pieds

En 1794, meurt à l'hospice militaire de Nantes "après 20 jours d'hôpital d'une fièvre" (probablement consécutive aux guerres de Vendée), un fusilier du bataillon des Côtes-du-Nord, Jean Le Mignon, originaire de Plomelin.

## Les biens nationaux

Les dîmes et droits féodaux sont abrogés et tout le monde paie désormais l'impôt, mais la suppression tant attendue du domaine congéable n'a pas vraiment eu lieu : simplement réformé en 1791 puis aboli en 1792... , il est en effet rétabli dès 1795 dans sa forme de 1791 (il sera de nouveau modifié en 1897 et après 1945). D'autre part, la vente des biens nationaux a évidemment profité aux catégories aisées et non aux domaniers.

Ces biens nationaux comprennent d'une part les biens "de première origine" (ayant appartenu au clergé, mis à la disposition de la Nation le 2 décembre 1789, dont l'inventaire est fait dans le courant de 1790, vendus principalement en 1791) et d'autre part, les biens de "seconde origine" : (ceux des émigrés et des suspects confisqués plus tard. A Plomelin, il s'agit en partie de terres appartenant aux émigrés Baude St Père, de Tinténac, Desrivières, De Cheffontaines ou Penfeunteniou (et situées par exemple à Kerguiniou et Kerguel Vraz), mais surtout des biens du clergé. Ils proviennent, en effet, des deux fabriques locales ainsi que des deux abbayes quimpéroises de Locmaria (notamment Kergoff, Kombrenn, Kerriou, Penanguer, Kerrun, Kervouyen, Nénez, Kervatret) et de Kerlot, (Kerdauid, Reuniat, Kerlot, Moulin de Bossavarn, Kerbiguet, Pen-Ménez, Kervéo, Kerautret, Kéropars, Prat-Lan et Saint-Konneg).

Les acquéreurs sont soit des bourgeois de Quimper (Kervelegan, du Haffont, le maire Calloch, les Perrin), soit des bourgeois de Plomelin (Souché de la Brémaudière déjà propriétaire du manoir de Rossulien et qui achète le presbytère de Plomelin, ou encore Jean-François Le Déan, de Penanroz, qui achète le presbytère et l'église de Bodivit, ainsi que la chapelle Saint-Roch), soit encore des paysans aisés comme les Daniel, Corentin le Floch, Alain Hélias, Sébastien Tanguy, Alain et Jacques Quéré. On comprend l'amertume des petits

domaniers, si nombreux dans la commune, et privés, pour la plupart, du droit de vote en tant que citoyens passifs.



La chapelle st. Roch - XVI<sup>e</sup> siècle -  
vendue comme Bien National

### **L'état civil**

L'état civil est laïcisé et le calendrier révolutionnaire mis en application. Le premier exemple de ces changements nous est donné lors de la naissance *le vingt neuvième du troisième mois (frimaire) de l'an II de la République d'Anne Cap, fille de Germain Cap, cultivateur au bourg, et de Jeanne Talidec* Par contre, les prénoms chrétiens ont été maintenus et l'état d'esprit n'était pas très montagnard, puisque pas un seul prénom révolutionnaire (du genre de "Egalité", "République",... comme on en trouve à Elliant) ne figure dans les registres de naissances, mariages, décès de ces dix années.

### **Des fêtes civiques**

Pour consolider l'esprit révolutionnaire et contrer les opposants encore nombreux, les gouvernements, notamment le Directoire, organisent des festivités comme celle de la fondation de la République, le 1er Vendémiaire an VII (22 septembre 1798).

*"Le premier vendémiaire, an septième de la République française, en conséquence des dispositions de l'arrêté de l'administration municipale de Plomelin du 28 fructidor dernier, a été célébrée en la Commune de Plomelin, chef-lieu de canton, la fête de la fondation de la République, comme suit :*

*A six heures du matin, les citoyens Chauvel et Daniel, commissaires nommés pour diriger les opérations de la fête, ont fait arborer sur le clocher le pavillon national qui a été à l'instant salué par douze décharges de fusil.*

*A neuf heures, toutes les autorités constituées décorées de leurs costumes respectifs, le Commissaire du Directoire exécutif, les officiers publiques et les pensionnaires de l'Etat, se sont réunis en la maison commune; l'on y a déployé le drapeau (ce monument précieux de la libéralité des citoyens de Quimper envers les habitants de Plomelin; il sera à jamais le gage de l'amitié et de la fraternité qui réunissent ces deux communes), et déposé entre les mains*

*d'un vénérable vieillard, dont le fils unique combat pour la liberté sous les ordres de Bonaparte; il va se placer entre vingt-quatre jeunes gens armés et rangés sur deux lignes. Le cortège ainsi disposé, l'on se rend au temple destiné au culte, au bruit des tambours et au son des cloches. Le chemin était bordé de tout côté d'un nombre infini de citoyens de tout âge et de tout sexe, et tous gardaient un silence respectueux; entré au temple, chacun y a rendu ses hommages à L'être suprême à sa manière. Le citoyen Audrein y a prononcé un discours de morale propre à inspirer à tous, les vertus républicaines.*

*A midi, le cortège précédé du drapeau, s'est rendu au bruit des tambours et au son des cloches en la maison commune où toutes les autorités constituées du canton et autres, ont pris part à un repas frugal qui leur avait été préparé par les soins, et générosité du Commissaire du Directoire Exécutif.*

*A une heure, le son des cloches et le bruit des tambours ont annoncé que les jeux civiques allaient commencer; les commissaires ont à l'instant quitté la table pour aller disposer le tout.*

*A une heure et demie, l'un des commissaires est venu annoncer que tout était prêt pour le jeu de la course; à l'instant chaque membre des autorités constituées s'est muni de son costume et après avoir porté les santés ordonnées par les commissaires et analogues aux circonstances, s'est rendu au lieu destiné précédé de tambours battants. La municipalité déstituée de ressources, n'avait destiné que trois modiques prix pour la course, ainsi que pour les autres jeux civiques (elle n'avait accordé que six à sept francs pour l'achat des prix) mais la générosité des assistants a bientôt suppléé surabondamment à la modicité du nombre et de la valeur des prix; les citoyens Audrein, Chauvel, Mougeat, Souché et Diquélou se sont surtout fait remarquer par leur libéralité. La course a duré environ une heure. Après la distribution des prix, l'on s'est rendu à la maison commune dans le même ordre qu'on en était sorti le matin pour aller au temple; après que chacun y a adoré L'être suprême de la manière qu'il entendait, le Commissaire du Directoire Exécutif est monté à la tribune et y a prononcé avec chaleur un discours analogue aux circonstances et plein d'un républicanisme épuré; après quoi, l'on est sorti du temple pour aller déposer le drapeau à la maison commune dans le même ordre qu'on en était sorti.*

*A quatre heures, l'on s'est rendu au lieu destiné aux jeux civiques, et l'on a commencé par un jeu d'équilibre et qui a été suivi de celui dit Le chat et le Ras. Les deux ont fait beaucoup rire tout le monde, même les vaincus et les perdants, les prix ont été distribués par le président de l'administration, il a donné l'accolade fraternelle à tous les couronnés.*

*A six heures, quoique les fonds ne fussent pas encore épuisés (le restant a été distribué aux soldats qui étaient sous les armes) le président de la municipalité considérant que plusieurs des assistants dont la foule étaient éloignés de leurs domicile, a déclaré que la fête était finie et à l'instant chacun s'est retiré en témoignant sa joie et sa satisfaction par des cris répétés de « VIVE LA REPUBLIQUE ».*

*Fait et rédigé en administration municipale du canton de Plomelin le même jour et an que dessus*

*Y. Le Brusque président*

*Lastennet secrétaire*

Si le repas est frugal, c'est parce que les communes sont appauvries par la crise économique. Officiellement l'Eglise reste séparée de l'Etat, mais la persécution contre les prêtres réfractaires a repris depuis un an, d'où le vocabulaire un peu particulier ; manifestement « *les hommages rendus au temple à l'Être Suprême* » par le « *citoyen Audrein* », le matin et l'après-midi, sont la messe et les vêpres, célébrées par le tout nouvel évêque assermenté de Quimper. (Il a été auparavant député du Morbihan à la Législative et à la Convention, où il a voté la mort du Roi ; deux ans plus tard, le 21 novembre 1800, les chouans vont l'arrêter et le fusiller sur la route de Briec). Quant au commissaire du directoire exécutif du canton, il s'agit de l'inévitable Lagadec... Les autres personnalités assistant à la

fête sont Souché, Alain Daniel, Yves Le Brusque, Chauvel et Diquélou (curé assermenté de Tréméoc).

Le premier vendémiaire (ou Septième) de la République  
française, En conséquence des dispositions de l'arrêté  
de l'Administration municipale de Plomelin du 28 fructidor  
dernier a été célébrée en la commune de Plomelin chef-lieu  
de canton La fête de la fondation de la République  
comme suit:

À six heures du matin Les citoyens Chauvel, & Daniel com<sup>mes</sup>  
nommés pour diriger les opérations de la fête ont fait arborer  
sur le clocher le pavillon national qui a été à l'instant  
salué par deux décharges de fusils.

À neuf heures, toutes les autorités constituées décorés de leurs  
couronnes respectives, Le commissaire du Directoire exécutif, les  
officiers publics, & les pensionnaires de l'État se sont réunis  
à l'Église paroissiale commune; On y a déployé le drapeau (ce  
monument précieux de la liberté des citoyens de quinze  
ans envers les habitants de Plomelin - il sera à jamais le gage  
de l'union & de la fraternité qui unissent ces deux communes  
et déposé entre les mains d'un respectable vieillard dont le  
seul combat pour la liberté sous les ordres de Buonaparte

La fête du 1er Vendémiaire an VII

### Bonaparte et la pacification intérieure

Avec l'arrivée au pouvoir de Napoléon Bonaparte en novembre 1799 se termine la Révolution. A Plomelin, bien des choses ont changé, on l'a vu, mais les structures matérielles n'ont pas été bouleversées ; le système de propriété a vu tout au plus quelques transferts, des abbayes vers les notables locaux ou quimpérois, et le domaine congéable a été finalement peu retouché. Les paysans rechignent à payer les contributions, qui rentrent mal, tout comme les patentes auxquelles sont soumis les artisans (dont 10 tailleurs, 7 meuniers, 3 charrons, 2 tisserands, 1 sabotier et 1 maréchal en l'an VII). Les communications restent lentes : une seule route en bon état, celle de Quimper à Pont-l'Abbé. La mortalité demeure considérable ; sur les 57 décès de l'an VII, 37 concernent des enfants de moins de 10 ans, et d'une manière générale un enfant sur quatre meurt avant sa première année : pour le seul an VII, 6 enfants meurent en nourrice. La triste description de la Cornouaille faite par Cambry ("Voyages dans le Finistère") peut fort bien s'appliquer à Plomelin.

Le premier Consul, soucieux à la fois du maintien de l'ordre et de la réconciliation des "deux Frances", s'appuie sur toutes les compétences ; en 1800, le préfet nomme maire de la commune un "bleu", Jean-François Le Déan ; en 1802 c'est un "blanc", Jean-Félix du Marhallach, qui reçoit son « *certificat d'amnistie pour fait d'émigration* » et, quelques années plus tard il est nommé maire de Plomelin, succédant à Yves Le Cloarec, de Guerveur. Mais, sous l'Empire (1804-1815), les guerres européennes reprennent de plus belle et Plomelin doit fournir sa part de recrues : 11 jeunes soldats trouvent ainsi la mort sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux militaires ; presque tous ont entre 18 et 21 ans ; plus de la moitié décèdent en 1813 et 1814 ; 5 meurent sur une terre étrangère : Belgique (Anvers et Ostende) Autriche (Vienne), Espagne (Miranda).

Dans le domaine religieux, le nouveau maître des Français a l'habileté de signer un accord avec le pape, le Concordat, et le nouvel évêque, Mgr André est bien décidé à contrôler ses ouailles, puisqu'il nomme comme successeur à Jean Lagadec, mort en 1802, un ancien prêtre réfractaire, Yves Cajan, qui était quelques mois plus tôt, dans la région de Saint-Thois, Leuhan, Châteaulin a « *injurie de manière grossière les prêtres soumis et a dit hautement qu'ils ont renoncé à leur foi* ». Cajan peut aussi récupérer l'ancien presbytère, vendu précédemment comme bien national à Souché de la Brémaudière ; pour le prix de 1 200 francs, le bâtiment est racheté avec ses dépendances (écuries, crèche, jardin, vergers et une petite prairie) au maître de Rossulien, par l'entremise du conseil municipal. De 1808 à 1817, le recteur est également un ancien réfractaire, Jean-Marie Colcanap, qui, avant d'être arrêté, avait vécu, clandestinement parmi les chouans de la région de Gourin.

Aussi l'esprit révolutionnaire ne tarde-t-il pas à s'éteindre. "L'Union du Trône et de l'Autel", manifeste dans la France de la Restauration, ne paraît pas se démentir à Plomelin durant la majeure partie du XIX<sup>ème</sup> siècle, et ce n'est pas par hasard que la commune va alors fournir au Finistère et à la France plusieurs députés monarchistes.

*Ministère de la Police  
générale de la République.*

Liberté.



Égalité.

**CERTIFICAT D'AMNISTIE.**

*Paris, le 2<sup>e</sup> fructidor an 10 de la République française.*

LE MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE,  
en exécution de l'article VIII du *Sénatusconsulte*, en  
date du 6 floréal an 10;

Vu la déclaration faite le *Centre Tribunal an 10*  
devant le *Préfet du Dép. du Finistère*  
par *Marhallach (Jean-François)* âgé de 30  
ans, né à *Plonévez*, résidant à *Quimper*;

ARRÊTE ce qui suit :

ARTICLE I<sup>er</sup>

Amnistie est accordée pour fait d'émigration à

*Marhallach (Jean-François)*

II.

Il rentrera, en conséquence, dans la jouissance de  
ceux de ses biens qui n'ont été ni vendus ni exceptés  
par l'article XVII du *Sénatusconsulte*.

III.

Le présent Certificat d'amnistie sera envoyé au  
Ministre de la justice.

*Le Ministre de la Police générale,*

*Certificat d'amnistie délivré par Bonaparte à J. F. du Marhallac'h*

## LES PREMIERS MAIRES DE PLOMELIN

- Yves Le Brusque, cultivateur, Polhoat	7-02-1790 – 9-12-1792
- Alain Daniel, cultivateur, Penanguer	1729 – 1795
- François Guitot, cultivateur, Kergorentin	1795 - 1798
- Yves Le Brusque, cultivateur, Polhoat	1798 - 1799
- Alain Daniel, cultivateur, Penanguer	1799 -1800
- Jean François Le Déan, receveur, Penanros	1800 - 1802
- Yves Le Cloarec, cultivateur, Guerveur	

## CALENDRIER REVOLUTIONNAIRE



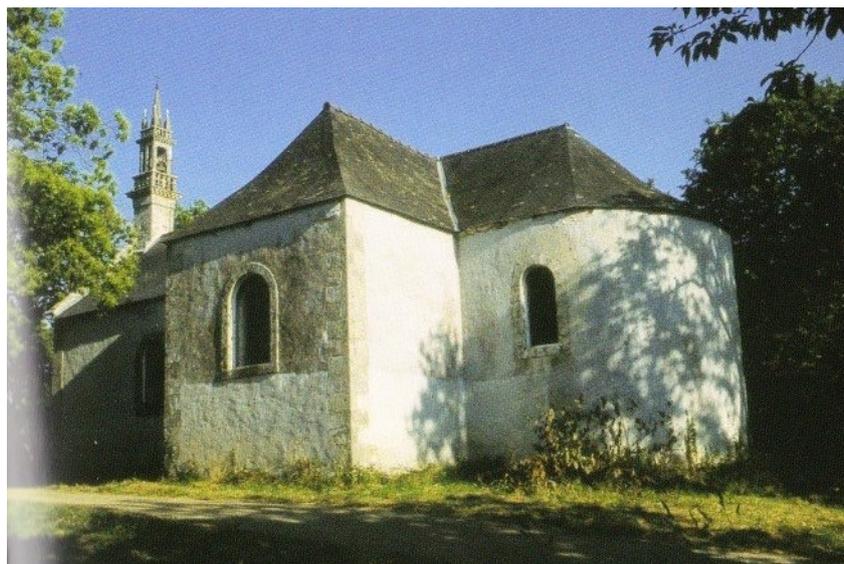
## FETES SANS-CULOTTIDES

1 Primedi	Fête de la VERTU	17 Di
2 Duodi	Fête du GENIE	18 Lu
3 Tridi	Fête du TRAVAIL	19 ma
4 Quartidi	Fête de POPINION	20 Me
5 Quintidi	Fête des RECOMPENSES	21 Je

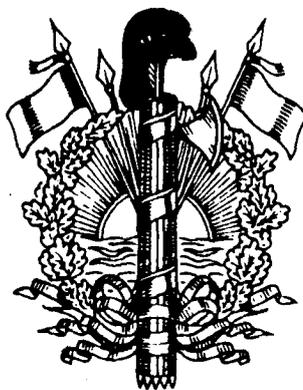
6 Fin de FRANCIADE : Fête de la REVOLUTION  
(année sextile)

*Ce calendrier a été en usage du 24 novembre 1793 au 31 décembre 1796 (puis, sous la Commune de Paris du 6 au 25 mai 1871). Les dates sont comptées à partir du 22 septembre 1792, date de la fondation de la République. L'année de 365 jours est divisée en 12 mois de 3 décades de 10 jours et se termine par 5 jours supplémentaires dits sans-culottides.*

A U T O M N E				H Y V E R													
VENDANTRE		BRUMAIRE		FRIMAIRE		NIVOSE		PLUVIOSE		VENTOSE							
1 Primièdi	raisin	22 Je	SEPT	potée	22 Sa	raisonce	21 Lu	1 Primièdi	tourbe	21 Me	lauréole	20 Ve	kussilage	19 Di			
2 Duodi	safran	23 Ve	céleri	23 Di	turneps	22 Ma	2 Duodi	houille	22 Je	mousse	21 Sa	cornouiller	20 Lu	cornouiller	20 Lu		
3 Tridi	chataigne	24 Sa	poire	24 Lu	chicorée	23 Me	3 Tridi	bitume	23 Je	iragon	22 Di	villier	21 Ma	villier	21 Ma		
4 Quartidi	colchique	25 Di	betterave	24 Ma	néfle	24 Je	4 Quartidi	sofre	24 Sa	perce neige	23 Lu	troune	22 Me	troune	22 Me		
5 Quintidi	CHEVAL	26 Lu	OYE	24 Me	COCHON	25 Ve	5 Quintidi	CHIEU	25 Di	TAUREAU	24 Ma	BOUC	23 Je	BOUC	23 Je		
6 Sextidi	balsoème	27 Ma	hélotrope	27 Je	mache	26 Sa	6 Sextidi	lave	26 Lu	laurier thym	25 Ma	asaret	24 Me	asaret	24 Me		
7 Septidi	carottes	28 Me	figue	28 Ve	chou-fleur	27 Di	7 Septidi	terre végétale	27 Ma	amadouvier	26 Ma	alaterne	25 Sa	alaterne	25 Sa		
8 Octidi	safranthe	29 Je	scorsonère	29 Sa	ail	28 Lu	8 Octidi	lucier	28 Me	ozeron	27 Ve	violette	26 Di	violette	26 Di		
9 Nonidi	panais	30 Ve	alisier	30 Di	genévre	29 Ma	9 Nonidi	salpêtre	29 Je	cauplier	28 Sa	marceau	27 Lu	marceau	27 Lu		
10 Decadi	CUVE	1 Sa	CHARRUE	31 Lu	PIGNE	30 Me	10 Decadi	FLÉAU	30 Ve	COIGNEE	29 Di	BECHE	28 Ma	BECHE	28 Ma		
11 Primièdi	potée de terre	2 Di	salsifis	1 Ma	NOV	cire	1 Je	11 Primièdi	granit	31 Sa	ellebore	30 Lu	narcisse	1 Me	MARS		
12 Duodi	saumortelle	3 Lu	oevre	2 Me	NOV	raifort	2 Ve	12 Duodi	argile	1 Di	JANV	brocoli	31 Ma	orose	2 Je	orose	2 Je
13 Tridi	potiron	4 Ma	topinambour	3 Je	cédré	3 Sa	13 Tridi	ardoise	3 Ma	laurier	1 Me	fuseterre	30 Lu	fuseterre	30 Lu		
14 Quartidi	réséda	5 Me	andive	4 Ve	sapin	4 Di	14 Quartidi	ardoise	4 Ma	avelinier	2 Je	villard	4 Sa	villard	4 Sa		
15 Quintidi	ANE	6 Je	DIMOND	5 Sa	CHEVREUIL	5 Lu	15 Quintidi	orge	4 Me	MACNE	3 Ve	CHEVRE	5 Di	CHEVRE	5 Di		
16 Sextidi	belle de nuit	7 Ve	chervi	6 Di	ajonc	6 Me	16 Sextidi	saies	5 Je	buis	4 Sa	épinars	6 Lu	épinars	6 Lu		
17 Septidi	citrouille	8 Sa	cresson	7 Lu	cyprès	7 Me	17 Septidi	saarne	6 Ve	lichen	5 Di	doronie	7 Ma	doronie	7 Ma		
18 Octidi	sarrasin	9 Di	dentelaire	8 Ma	lierre	8 Je	18 Octidi	pietre à chaur	7 Sa	if	6 Lu	oeuron	8 Me	oeuron	8 Me		
19 Nonidi	tournecol	10 Ma	gramede	9 Ma	sabine	9 Ve	19 Nonidi	marbre	8 Di	pulonaire	7 Me	cerfeuil	9 Je	cerfeuil	9 Je		
20 Decadi	PRESSOIR	11 Ma	HERSE	10 Je	NOYAU	10 Sa	20 Decadi	VAN	9 Lu	SERPETTE	8 Me	CORDEAU	10 Ve	CORDEAU	10 Ve		
21 Primièdi	chanvre	12 Me	bacchante	11 Ve	érable sucre	11 Di	21 Primièdi	pietre à plâtre	10 Ma	thiapi	9 Je	sandragora	11 Sa	sandragora	11 Sa		
22 Duodi	peche	13 Je	azerole	12 Sa	bruyère	12 Lu	22 Duodi	sel	11 Me	thimel	10 Ve	percil	12 Di	percil	12 Di		
23 Tridi	navet	14 Ve	garance	13 Di	roseau	13 Ma	23 Tridi	fèr	12 Je	chiment	11 Sa	cochlidaria	13 Lu	cochlidaria	13 Lu		
24 Quartidi	saarillis	15 Sa	orange	14 Lu	oseille	14 Me	24 Quartidi	cuivre	13 Ve	frainasse	12 Di	écluerette	14 Ma	écluerette	14 Ma		
25 Quintidi	BOEUF	16 Di	FAISAN	15 Ma	GRILLON	15 Je	25 Quintidi	CHAT	14 Sa	LIEVRE	13 Lu	THON	15 Me	THON	15 Me		
26 Sextidi	aubergine	17 Lu	pistache	16 Me	ignon	16 Ve	26 Sextidi	ATAIN	15 Di	quède	14 Ma	pissenlit	16 Je	pissenlit	16 Je		
27 Septidi	piement	18 Ma	macjonc	17 Je	liège	17 Sa	27 Septidi	plomb	16 Lu	noisetier	15 Me	syllive	17 Ve	syllive	17 Ve		
28 Octidi	tomate	19 Ma	coing	18 Ve	truffe	18 Di	28 Octidi	zinc	17 Ma	ciclaeen	16 Je	capilaire	18 Sa	capilaire	18 Sa		
29 Nonidi	orge	20 Me	coraier	19 Sa	olive	19 Lu	29 Nonidi	mercure	18 Me	chélidoine	17 Ve	frêne	19 Di	frêne	19 Di		
30 Decadi	TORNEAU	21 Ve	ROULEAU	20 Di	PELLE	20 Ma	30 Decadi	CRIBLE	19 Je	TRAINÉAU	18 Sa	PLANTOIR	20 Lu	PLANTOIR	20 Lu		
P R I N T E M P S				E T E													
GERMINAL		FLOREAL		PRAIRIAL		MESSIDOR		THERMIDOR		FRUCTIDOR							
1 Primièdi	primevère	21 Ma	rose	20 Je	luzerne	20 Sa	1 Primièdi	seigle	19 Lu	épeautre	19 Me	prune	18 Ve	prune	18 Ve		
2 Duodi	platana	22 Me	chêne	21 Ve	hédrocale	21 Di	2 Duodi	avoine	20 Ma	bouillon blanc	20 Je	aillet	19 Sa	aillet	19 Sa		
3 Tridi	asperges	23 Je	fougère	22 Sa	tréfle	22 Lu	3 Tridi	oignon	21 Me	melon	21 Je	licopode	20 Di	licopode	20 Di		
4 Quartidi	tulipe	24 Ve	aubépine	23 Di	angélique	23 Ma	4 Quartidi	veronique	22 Je	BELE	22 Sa	escourgeon	21 Lu	escourgeon	21 Lu		
5 Quintidi	POULE	25 Sa	ROSSIGNOL	24 Lu	CAMARD	24 Me	5 Quintidi	HUET	22 Sa	BELIER	23 Di	SAUMON	22 Ma	SAUMON	22 Ma		
6 Sextidi	biette	26 Di	ancolie	25 Ma	oélisse	25 Je	6 Sextidi	roamarin	24 Sa	prêle	24 Lu	tubéreuse	23 Me	tubéreuse	23 Me		
7 Septidi	bouleau	27 Lu	auguet	26 Me	frontal	26 Ve	7 Septidi	concombre	25 Di	arnoise	25 Ma	acricon	24 Je	acricon	24 Je		
8 Octidi	jonquille	28 Ma	championn	27 Je	martagon	27 Sa	8 Octidi	échalottes	26 Lu	carthage	26 Me	apocun	25 Sa	apocun	25 Sa		
9 Nonidi	auline	29 Me	hyacinthe	28 Ve	serpolet	28 Di	9 Nonidi	absynthe	27 Ma	MÛRES	27 Je	réglisse	26 Lu	réglisse	26 Lu		
10 Decadi	CONVOIR	30 Je	RATEAU	29 Sa	FAULX	29 Lu	10 Decadi	FAUCILLE	28 Me	ARROSOIR	28 Ve	ECHELLE	27 Di	ECHELLE	27 Di		
11 Primièdi	perveche	31 Ve	rhubarbe	30 Di	fraise	30 Ma	11 Primièdi	coriandre	29 Je	panis	29 Sa	pestéque	28 Lu	pestéque	28 Lu		
12 Duodi	charon	1 Sa	saufinon	1 Lu	MAI	31 Me	12 Duodi	artichaut	30 Je	salicor	30 Di	venouil	29 Ma	venouil	29 Ma		
13 Tridi	oeuille	2 Di	baton d'or	2 Ma	pois	2 Je	13 Tridi	giraflee	1 Sa	abricot	31 Lu	épine-vinette	30 Me	épine-vinette	30 Me		
14 Quartidi	hêtre	3 Lu	chrérisier	3 Me	acacia	2 Ve	14 Quartidi	lavande	2 Di	basilic	1 Ma	noix	31 Je	noix	31 Je		
15 Quintidi	ABELLE	4 Ma	VER-A-SOIE	4 Je	CAILLE	3 Sa	15 Quintidi	CHAMUIS	3 Lu	METSIS	2 Me	TRUITE	1 Ve	TRUITE	1 Ve		
16 Sextidi	laitue	5 Me	consoude	5 Ve	oeillet	4 Di	16 Sextidi	tabac	4 Ma	guisauve	3 Je	citron	2 Sa	citron	2 Sa		
17 Septidi	mélèze	6 Je	piaprenelle	6 Sa	sursau	5 Lu	17 Septidi	gasse	5 Me	lin	4 Ve	cardère	3 Di	cardère	3 Di		
18 Octidi	cique	7 Ve	corbeil d'or	7 Di	pavot	6 Ma	18 Octidi	gasse	6 Je	lin	5 Sa	nerpuc	4 Lu	nerpuc	4 Lu		
19 Nonidi	radis	8 Sa	arrêche	8 Lu	tilleul	7 Me	19 Nonidi	carise	7 Ve	gentiane	6 Di	tagette	5 Ma	tagette	5 Ma		
20 Decadi	RUCHE	9 Di	SARCLDIR	9 Ma	FOURCHE	8 Je	20 Decadi	PARC	8 Sa	ECLUSE	7 Lu	NOTTE	6 Me	NOTTE	6 Me		
21 Primièdi	gaisier	10 Lu	statice	10 Me	barbeau	9 Ve	21 Primièdi	menthe	9 Di	carline	8 Ma	églantier	7 Je	églantier	7 Je		
22 Duodi	romaine	11 Ma	tristillaire	11 Je	casonille	10 Sa	22 Duodi	cumin	10 Lu	scaprier	9 Me	edouette	8 Ve	edouette	8 Ve		
23 Tridi	maronnier	12 Me	bourrache	12 Je	chèvre-feuille	11 Di	23 Tridi	haricots	11 Ma	lentille	10 Je	houblon	9 Sa	houblon	9 Sa		
24 Quartidi	rougette	13 Je	valériane	12 Ve	caille-lait	12 Lu	24 Quartidi	orcanète	12 Me	saugue	11 Ve	sorgho	10 Di	sorgho	10 Di		
25 Quintidi	PIGEDN	14 Ve	CARPE	13 Sa	TANCHE	13 Ma	25 Quintidi	PINIADE	13 Je	érythe	12 Sa	ECREVISSE	11 Lu	ECREVISSE	11 Lu		
26 Sextidi	anémoine	15 Sa	lysain	14 Di	jusain	14 Me	26 Sextidi	sauge	14 Sa	colza	13 Lu	bigarade	12 Ma	bigarade	12 Ma		
27 Septidi	lilas	16 Ma	civette	15 Me	vervelne	15 Je	27 Septidi	ail	15 Sa	lupin	14 Ma	verge d'or	13 Me	verge d'or	13 Me		
28 Octidi	pensee	17 Lu	buglose	16 Ve	thys	16 Je	28 Octidi	vesce	16 Di	coton	15 Ma	oats	14 Je	oats	14 Je		
29 Nonidi	mirtil	18 Ma	sénévé	17 Me	piovine	17 Sa	29 Nonidi	blé	17 Lu	MOULIN	16 Me	harron	15 Ve	harron	15 Ve		
30 Decadi	GREFFOIR	19 Me	MOULETTE	18 Ve	CHARLOT	18 Di	30 Decadi	CHAMELIE	18 Ma	MOULIN	17 Je	PANIER	16 Sa	PANIER	16 Sa		



La chapelle St-Philibert  
(lieu de réunion de plusieurs assemblées électorales)



## DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Les Représentants du Peuple Français, constitués en ASSEMBLÉE NATIONALE, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des Citoyens, fondées; désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, et au bonheur de tous. En conséquence, l'ASSEMBLÉE NATIONALE reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

### ARTICLE PREMIER.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

### II.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

### III.

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

### IV.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

### V.

La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

### VI.

La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs Représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

### VII.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout Citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi, doit obéir à l'instant: il se rend coupable par la résistance.

### VIII.

La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

### IX.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne seroit pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la Loi.

### X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

### XI.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme: tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre des abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

### XII.

La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

### XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

### XIV.

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

### XV.

La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

### XVI.

Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

### XVII.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



# Une soirée à Penanros

A la fin du XVIIIème siècle, les gens de qualité avaient à cœur de recevoir les bons esprits dans leurs salons pour y forger les idées nouvelles. Et celui qui avait alors le bon goût de savoir réunir des gens d'esprit s'en retrouvait lui même éclaboussé et paré. Chacun affichait ainsi ce jour de la semaine sur sa carte, et venait un peu qui voulait, avec en poche son monologue, sa chanson ou son poème.

Il y avait alors, rapporte René de Kerviler dans son livre « *La Bretagne pendant la révolution* », quatre foyers principaux d'agitation réformiste à Quimper. On s'assemblait pour étudier les meilleurs moyens de résistance aux prétentions des deux ordres privilégiés, chez le sénéchal le Goazre de Kervélégan, chez le futur maire le Guillou de Kerincuff, qui tous les deux devaient être élus aux états généraux, chez le procureur du roi Guymard de Coatidreux, mais surtout chez François-Jérôme le Déan, chef du comité le plus en vogue, député aux états généraux, puis maire de Quimper jusqu'au début de 1793 durant une période délicate, où il eut malheureusement à concourir aux mesures de violence prises contre les prêtres insermentés. « *On a chez lui, écrivait Laennec, un bureau de nouvelles où un conseil de volontaires patriotes s'assemble pour recevoir les lettres de nos députés. C'est le grand foyer des mouvements publics* ». Il était de la tendance « fédéraliste », girondin donc, opposé à la mainmise de la commune de Paris sur la révolution, et soucieux de défendre les intérêts des anciennes provinces face au centralisme jacobin.

Son frère Jean-François habitait Penanros qui avait été acheté par leur père en 1763 à Germain le Livec de Trezuron, marié à Marie Ursule Goueznou. Et dans un dossier d'archives intitulé par René de Kerviler « *A quoi on occupait ses loisirs dans un vieux manoir du fond de la Bretagne à la fin du siècle dernier* » on trouve toute une liasse de feuilles volantes de plusieurs couleurs, la plupart manuscrites, d'une encre souvent passée, portant des chansons, des poésies, des vaudevilles, ....

Jean-François était moins engagé politiquement que son frère, on ne trouvera ici aucune diatribe extrémiste, mais simplement les idées des lumières, brocardant les nobles dont « la perruque est tout leur amour », et prônant l'égalité :

« Ces grands, jadis tes oppresseurs,  
Sont tes égaux sur la terre »

« Par le sort de la naissance  
L'un est roi, l'autre est berger  
Le hasard fit leur distance  
L'esprit seul peut tout changer  
De vingt rois que l'on encense  
Le trépas brise l'autel  
Et Voltaire est immortel. »

et critiquant la religion.

« Ce dogme nous donne du noir,  
A quoi sert une étude infinie  
Qui nous montre à ne rien savoir ? »

alors qu'enfin

« La raison te parle et t'éclaire. »

« D'un choix de morale sublime  
Je me suis longtemps occupé.  
Pourquoi se piquer de constance  
Lorsque tout change autour de nous ?

« Tout meurt et tout se renouvelle  
Tout commence et tout doit finir  
Il n'est point de peine éternelle».

N'auraient-ils pas eux aussi déclamés ces vers, rapportés ailleurs ?

« Du clergé tu supprimeras  
La moitié nécessairement  
De tout moine tu purgeras  
La France irrévocablement,  
Et de leurs mains tu reprendras  
Les biens volés anciennement. »

En tout cas, les deux frères le Déan parachevèrent leur fortune à cette époque, grâce à l'acquisition de nombreux biens nationaux.

Une forme très large d'œcuménisme se fait sentir, en plus de la démarche gallicane d'opposition à un pape étranger et considéré comme déformateur de la communauté chrétienne égalitaire primitive :

« Etre infini que l'homme adore  
Sous des noms, des cultes divers ».

En ce siècle des lumières particulièrement, l'être suprême, le grand architecte de l'univers prouve son existence par la grandeur de sa création :

« Dieu créateur, suprême essence !  
Le ciel atteste ta Puissance  
Des astres les disques sublimes  
Roulent sous tes pieds glorieux. »

Le thème des *lendemains qui chantent*, qui aura plus tard quelque succès, est déjà présent :

« Le temps présent est une fleur  
Qu'étouffent les épines.  
Bientôt l'épine s'oubliera  
En faveur de la rose. »

Et la liberté aussi est bien chérie :

« Pour un français qui perd la liberté  
Il n'est plus de bien sur la terre. »

Le procès de Louis XVI est cependant l'occasion de l'affirmation d'une résolution sans concession :

« Punis un roi perfide à ses serments,  
N'écoute plus des avis indulgents  
Et donne un exemple à la terre. »

Cependant, un de nos poètes, lucide, s'exclame :

« De tous côtés je peins l'horreur,  
Et la vengeance en perspective. »

Il y a aussi plusieurs écrits nettement « *féministes* » où les hommes, ingrats, perfides et trompeurs n'ont pas le beau rôle et où le mariage apparaît comme une chaîne bien lourde aux femmes :

Ainsi l'une dit

« Du perfide objet que j'aime  
J'ai trop écouté l'ardeur. »

Et l'autre

« D'avoir un cœur sensible  
C'est le plus grand des malheurs. »

Et une autre encore :

« Fiez-vous aux vains discours des hommes  
Ils nous parlent, ils nous charment  
Ils nous flattent, ils nous trompent.  
Et nous aimons toujours. »

Et pour finir cette sage résolution :

« Je veux vous obéir, vous plaire :  
Ordonnez donc et dans l'instant  
Je fais, Monsieur, tout le contraire ».

En fait toutes et tous s'accordent à dire que :

« L'ennui se glisse parmi nous  
Au sein du plus heureux ménage  
Mais on aime ce qu'on n'a pas  
Et ce qu'on a cesse de plaire. »

Et donc, si

« Il est bien doux dans son ménage  
De n'être qu'un quand on est deux »

Mais comme bien vite

« On s'aperçoit que l'on est deux »

Alors, il est urgent dans son ménage de prendre soin

« De n'être qu'un et jamais deux. »

Quant à moi, j'en reste, Allah ouakbar, au premier couplet !

La raison elle même semble parfois déraisonnable

« Qu'à l'aide d'un gaz inflammable  
Montgolfier traverse les airs.  
La machine aérostatique  
N'est qu'un écart de la raison. »

On s'interroge aussi sur des sujets divers, par exemple :

« Au fol amour sur l'amitié, qui peut donner la préférence ? »

Et finalement, après avoir constaté que certains

« N'ont pour se nourrir  
Qu'un peu de pain qu'on donne à leur misère. »

On reconnaît les mérites de notre bonne vieille charité chrétienne dans cette maxime pleine de fraternité :

« Le plus heureux est celui qui peut donner ses fruits à l'autre »

Mais, si l'on s'occupe ainsi vertueusement de choses hautes et graves, on apprécie aussi les divertissements simples et gais, car après tout :

« Nous n'avons qu'un temps à vivre  
Amis, passons le gaiement. »

Le thème éternel de l'amour est évidemment présent, avec des romances, des bergeries, des amoureux transis, patients ou déçus, ...

On se souvient que Vincent Pocard, dans ses mémoires datant de la même époque, rapporte que l'on passait chez ses parents à Vannes de longs moments à faire des anagrammes sur les noms des personnes présentes, et ainsi en était-il aussi à Penanros : les jeux de lettres et de mots le disputaient aux jeux de cartes. On se posait des énigmes sous forme de bout rimés (il fallait écrire un poème dont les derniers mots de chaque vers sont imposés), de charades et de logogriphes, on montait des petites pièces de théâtre pour illustrer un proverbe, on chantait en s'accompagnant au piano-forte, au violon ou à la harpe. On dessine ou on écrit, et on se fait la lecture des lettres reçues, des livres et des journaux littéraires auxquels on s'abonne.

Les lettres, publiées par ses descendants, de madame Anne-Marie de Pompery à son cousin Augustin Kergus racontent ces soirées délicieuses à Pont l'abbé et à Quimper.

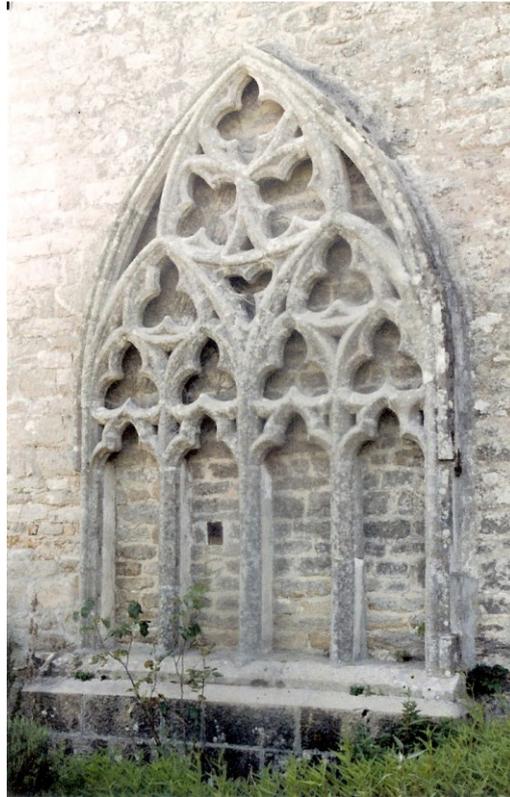
Il est curieux de comparer ce recueil à cet autre de nos archives familiales : « *Une soirée à Fontenay le comte chez Hanaël Jousseau à la fin du XIXème siècle* » : la foi y est alors revenue, ainsi que la fidélité au pape; les femmes, soumises à leur époux, se sont tues, et si les souvenirs révolutionnaires restent vifs et sanglants, en pleine Vendée, on se plait à ridiculiser les hommes en place, tout en chérissant la fière et noble Liberté bien plus que la trompeuse et inaccessible Egalité ; car en effet , comment peut-on être égaux si on a la liberté de choisir et donc de développer des talents divers de manière à y trouver satisfaction et accomplissement ? Et, plutôt que de régénérer la société pour soi disant créer un *homme nouveau*, bon mais standardisé, prévisible, enrichissons nous de nos différences, cultivons les et restons libres ! Ne voilà-t-il pas là un bon sujet de réflexion pour un lecteur philosophe ?



*Pénanros*



*Pierres du couvent des cordeliers*



*Cloître et rosace des cordeliers*

## *Les lumières du temps*

## Fanfare du bon temps

*Nous n'avons qu'un temps à vivre  
Amis, passons le gaiement  
De tout ce qui le peut suivre  
N'ayons jamais aucun tourment.*

*D'un choix de morale sublime  
Je me suis longtemps occupé  
Mais voici la seule maxime  
Dont l'évidence m'ait frappé.*

*Nous n'avons qu'un temps à vivre*

...

*Chérissons notre jouissance  
Satisfaisons tous nos goûts  
Pourquoi se piquer de constance  
Lorsque tout change autour de nous.*

*J'ai vu naître au matin la rose  
Sous les doux rayons de Phébus  
Aussitôt qu'elle était éclos  
Le soir elle n'existait plus.*

*Tout meurt et tout se renouvelle  
Tout commence et tout doit finir  
Il n'est point de peine éternelle  
Il n'est point d'éternel plaisir.*

*Cette mort dont on nous menace  
Ne sera qu'un plus long sommeil  
Et jamais je ne m'embarrasse  
Quel sera demain mon réveil.*

*Nargue de la Parque ennemie  
Buçons aimons jusqu'au tombeau  
Le bon vin et femme jolie  
Font braver le coup du ciseau.*

*Accorde moi cette journée  
Belle Flore fais mon bonheur  
Que celle qui fuit soit donnée  
Aux nouveaux désirs de bon cœur.*

*Le sauvage suit la nature  
Le savant suit la même voix  
Suivons ce que dit Épicure  
Vivre aimé c'était là sa loi.*

*Nargue de la théologie  
Ce dogme nous donne du noir  
A quoi sert une étude infinie  
Qui nous montre à ne rien savoir.*

*Qu'à l'aide d'un gaz inflammable  
Montgolfier traverse les airs  
Moi j'aime mieux rester à table  
Et borner là mon univers.*

*La machine aérostatique  
N'est qu'un écart de la raison  
De ce punch la flamme élastique  
Fait voler ici mon ballon.*

*Lorsque mes yeux sur ma pendule  
Vont chercher les heures du jour  
Je vois l'aiguille qui circule  
Et je trouve écrit à l'entour.*

*Nous n'avons qu'un temps à vivre*

...

Sanfare du Bon sens

5

Vous n'avez qu'un temps à vivre  
amir passionne gaiment  
de tout ce qui le peut suivre  
n'ayez jamais aucun tourment.

1<sup>er</sup> D'un choix de morale sublime  
je me suis long temps occupé  
mais voici la seule maxime  
dont l'évidence m'a frappé.  
2<sup>e</sup> Vous n'avez qu'un temps à vivre.

3<sup>e</sup> Vous n'avez qu'un temps à vivre  
à notre jouissance  
Satisfait de nos gonts  
pour qui se pique de constance  
tout qui tout change autour de nous  
vous n'avez qu'un temps à vivre.

4<sup>e</sup> J'ai vu naître au matin le rois  
soudain et d'un rayon de soleil  
à peine elle était éclosé  
le soir elle n'existait plus  
vous n'avez qu'un temps à vivre.

5<sup>e</sup> Tout meurt et tout se renouvelle  
tout commence et tout doit finir  
il n'est point de peine éternelle  
il n'est point d'éternel plaisir  
vous n'avez qu'un temps à vivre.

Cette mort dont on nous menace  
ne sera qu'un plus long sommeil  
et jamais je ne m'embarasse  
qu'il sera demain mon réveil.  
vous n'avez qu'un temps à vivre.

6<sup>e</sup> Vous n'avez qu'un temps à vivre  
Parquedela l'arque ennemie  
Parons ai mon jus qu'en tombeau  
le bon vin et femme jolie  
font braver le coup du ciseau  
vous n'avez qu'un temps à vivre.

7<sup>e</sup> accorde moi cette journée  
belle terre fait mon bonheur  
qui celle qui fut fait donnée  
aux nouveaux des ind et on creux  
vous n'avez qu'un temps à vivre.

8<sup>e</sup> le sauvage suit la nature  
le savant suit la même voie  
suivons ce que dit éprouvé  
vivre aimé c'était la loi  
vous n'avez qu'un temps à vivre.

9<sup>e</sup> marquedela théologie  
ce Dogme nous donne du nois  
à qui sert une étude infime  
qui nous montre à rien savoir  
vous n'avez qu'un temps à vivre.

---

# H Y M N E

RÉLIGIEUX ET PATRIOTIQUE,  
FAIT pour être chanté dans les Fêtes et Cérémonies  
nationales.

---

Air : *Allons, Enfans de la Patrie, etc.*

ÊTRE infini, que l'homme adore  
Sous des noms, des cultes divers,  
Entends, d'un peuple qui t'implore,  
Les vœux et les pieux concerts. (bis.)  
Que toute la terre fléchisse  
Devant ta sainte volonté:  
Nous espérons en ta bonté,  
Même en redoutant ta justice.  
Brise par-tout les fers de la captivité :  
Dieu bon ! Dieu bon !  
Donne aux mortels la Paix, la Liberté :

---

EN faisant l'homme à ton image,  
Tu le fis libre comme toi :  
Vouloir le mettre en esclavage,  
C'est donc attenter à ta Loi. (bis.)  
Dieu vengeur, défends ton ouvrage  
Des entreprises des tyrans ;  
Tous les hommes sont tes enfans ;

## Hymne religieux et patriotique

Fait pour être chanté dans les fêtes et cérémonies nationales.

Air : allons enfants de la patrie.

*Etre infini, que l'homme adore  
Sous des noms, des cultes divers,  
Entends, d'un peuple qui t'implore,  
Les vœux et les pieux concerts. (bis)  
Que toute la terre fléchisse  
Devant ta sainte volonté ;  
Nous espérons en ta bonté  
Même en redoutant ta justice.*

*Brise partout les fers de la captivité :  
Dieu bon, dieu bon !  
Donne aux mortels la paix, la liberté.*

*En faisant l'homme à ton image,  
Tu le fis libre comme toi :  
Vouloir le mettre en esclavage,  
C'est donc attenter à ta loi.  
Dieu vengeur, défends ton ouvrage  
Des entreprises des tyrans,  
Tous les hommes sont tes enfants.*

*Approchez, enfants de tout âge ;  
Jeunes filles, venez aussi,  
Venez présentez votre hommage  
Au dieu qui nous rassemble ici.  
D'une bouche innocente et pure  
Demandez-lui que ses bienfaits  
S'étendent sur tous les français,  
Comme sur toute la nature.*

*Dieu créateur, suprême essence !  
Le ciel plein de ta majesté,  
Le ciel atteste ta Puissance,  
La terre atteste ta Bonté,  
Des astres les disques sublimes  
Roulent sous tes pieds glorieux  
Et les éclairs de tes cent yeux  
Percent les plus profonds abymes.*

## La rose et les épines du temps présent

*Le temps présent est une fleur  
Qu'étouffent les épines.  
Leur ombre ternit sa fraîcheur,  
Ses couleurs, son parfum.  
On ôte à ses épines là  
Chaque jour quelque chose,  
Vous verrez qu'il ne restera  
Bientôt plus que la rose.  
Bientôt plus que la rose.*

*Dans peu vous verrez la gaieté  
Reprendre son empire.  
Aux attraits de la liberté  
Tout français va sourire.  
De la tristesse il perd déjà  
Chaque jour quelque chose,  
Bientôt l'épine s'oubliera  
En faveur de la rose,  
En faveur de la rose.*

Le temps présent est une fleur que  
Qu'étouffent les épines

Le temps présent est une fleur, qui étouffent les épines,  
leur ombre ternit la fraîcheur. Les couleurs, plus précieuses,  
on ôte à les épines là, chaque jour quelque chose  
vous verrez qu'il ne restera, bientôt plus la rose,  
Bientôt plus que la rose.

Dans peu vous verrez la gâtée  
reprendre son empire,  
aux attraits de la liberté  
territ français va sourire  
de la tristesse il perd déjà  
chaque jour quelque chose,  
Bientôt l'épine l'oubliera  
en faveur de la rose,  
en faveur de la rose.

Qui du Sauré Jacques.

Brave peuple quand tu flattais ton roi  
et quand tu le nommais ton père  
des courtisans tu recevais la loi  
tu manquais de tout sur la terre

bis

mais à présent tes Droits te sont rendus  
la raison te parle et t'éclaire  
de tels pouvoirs tes tyrans sont déchus  
tu seras heureux sur la terre.

2

Brave peuple quand tu flattais ton roi  
et quand tu le nommais ton père  
des courtisans tu recevais la loi  
tu manquais de tout sur la terre

bis

ces grands jadis tes lâches opprimés  
exhalent en vain leur colère  
tu peux braver leur dépit leurs fureurs,  
tu es leur égal sur la terre.

Brave peuple si tu veux être heureux  
écoute un avis salutaire  
chasse à jamais les rois car ce sont eux  
qui font les malheurs de la terre

bis

ponis un roi perfide à sa renouance  
montre toi grand juste, et sévère  
n'écoute plus de avis indulgens  
et donne un exemple à la terre.

4

Brave peuple si tu veux être heureux  
écoute un avis salutaire.

## Air du pauvre Jacques

*Brave peuple quand tu flattais ton roi,  
Et quand tu le nommais ton père  
Des courtisans tu recevais la loi.  
Tu manquais de tout sur la terre. (bis)*

*Mais à présent tes droits te sont rendus  
La raison te parle et t'éclaire  
De leurs pouvoirs les tyrans sont déchus.  
Tu seras heureux sur la terre.*

*Ces grands jadis tes lâches oppresseurs  
Exhalent en vain leur colère  
Tu peux braver leur dépit, leurs fureurs,  
Ils sont tes égaux sur la terre.*

*Brave peuple si tu veux être heureux  
Ecoute un avis salubre  
Chasse à jamais les rois car ce sont eux  
Qui font les malheurs de la terre.*

*Punis un roi perfide à ses serments  
Montre toi grand, juste et sévère  
N'écoute plus des avis indulgents  
Et donne un exemple à la terre.*

*Brave peuple soutiens ta dignité  
Ecrase un parti téméraire  
Pour un français qui perd la liberté  
Il n'est plus de bien sur la terre.*

## Couplet chanté par le citoyen Léger

**Auteur et acteur au théâtre des troubadours.**

**Air : femmes voulez-vous éprouver**

*De nos ministres égorgés  
J'offre l'image ensanglantée  
Les français dans ce dénis plongés  
Plus loin l'Europe épouvantée.  
Je peins le regret, la douleur  
Embrassant leur ombre plaintive  
De tous côtés je peins l'horreur,  
Et la vengeance en perspective.*

## Marche des Marseillais

*Allons enfants de la patrie  
Le jour de gloire est arrivé ;  
Contre nous de la tyrannie  
L'étendard sanglant est levé. (bis)  
Entendez-vous dans nos campagnes  
Mugir ces féroces soldats  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Egorgez vos fils et vos compagnes.*

*Aux armes citoyens  
Formez vos bataillons,  
Marchons, marchons,  
Qu'un sang impur abreuve nos sillons.*

*Que veut cette horde d'esclaves  
De traîtres, de rois conjurés  
Pour qui ces ignobles entraves  
Ces fers si longtemps préparés. (bis)  
Français, pour nous ah quel outrage  
Quels transports il doit exciter  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage.*

*Quoi des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers,  
Quoi ces phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers. (bis)  
Grand Dieu par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se ploieraient,  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées.*

*Tremblez tyrans et vous perfides  
L'opprobre de tous les partis  
Tremblez, vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leur prix. (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre ;  
S'ils tombent nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux  
Contre vous tout prêts à se battre.*

*Français, en guerriers magnanimes  
Portez ou retenez vos coups ;  
Épargnez ces tristes victimes  
A regret s'armant contre nous. (bis)  
Mais ces despotes sanguinaires,  
Mais les complices de Bouillé  
Tous ces tigres qui sans pitié  
Déchirent le sein de leur mère.*

*Amour sacré de la patrie  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.  
Liberté, liberté chérie  
Combats avec tes défenseurs. (bis)  
Sous nos drapeaux, que la victoire  
Accours à tes mâles accents  
Que tes ennemis expirant  
Voient ton triomphe et notre gloire.*

# Marche des Marseillois.



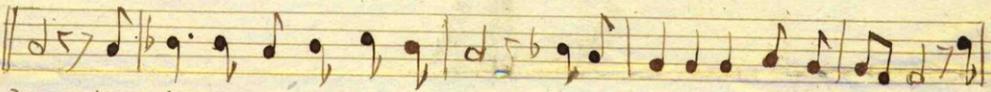
allons enfance de la pa-tri-e, le jour de gloire est arri-ve; contre



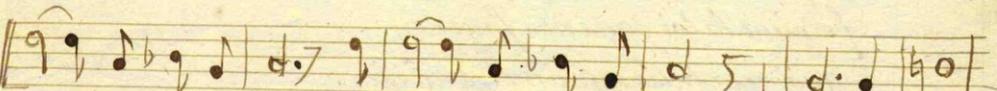
nous de la ty-ran-ni-e l'é-tan-dart sanglant est le-ve l'é-tan-dart san-



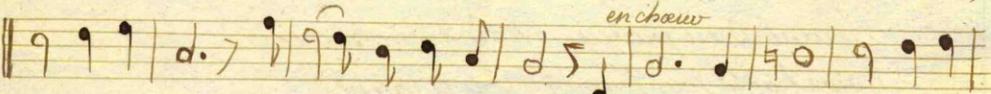
glant est le-ve' entendez-vous dans les Campagnes mugis ces féroces sol-



dats ils viennent jusqu'à dans vos bras égor-gez vous les vos Compagnes, aux



at-mes citoyens former vos bataillons marchez, marchez,



qu'un sang impur a-breuve nos sillons. marchons, marchons, qu'un sang im-



pur a-breuve nos sillons.



## *La parole aux femmes*

## Romance de mademoiselle Dub

*Trop charmant dieu de Cythère  
Que de maux continuent tes douceurs  
Fallait-il devenir mère  
Pour jouir de tes faveurs  
Du perfide objet que j'aime  
J'ai trop écouté l'ardeur  
C'est au sein du bonheur même  
Que j'ai trouvé mon malheur.*

*Jamais le doux nom de mère  
Ne saura charmer mon cœur  
De l'honneur la loi sévère  
Proscrit ce nom si flatteur  
Gâge de mon imprudence  
Malheureux fruit de l'amour  
C'est pour l'heure de ta naissance  
Que tes yeux verront le jour.*

*De l'ingrat qui m'a séduite  
Ah ! ne m'offre plus les traits  
L'état où je suis réduite  
Est le prix de ce forfait.  
J'oublierai cet infidèle  
Dès que tu verras le jour.  
La tendresse maternelle  
Est préférable à l'amour.*

*Si tu nais d'un sexe tendre  
Et trop facile à tromper  
Crains de te laisser surprendre  
Et surtout de succomber.  
Souviens toi d'être inflexible  
A la prière et même aux pleurs.  
Ah ! d'avoir un cœur sensible  
C'est le plus grand des malheurs.*

*De ma trop faible existence  
Comment supporter l'horreur  
Sous le poids de l'indigence  
Je vais pleurer mes malheurs  
Heureuse dans ma misère  
Si pour prix de mon amour  
Tu ne méprises ta mère  
De t'avoir donné le jour.*

*Que dis-je, écartons d'avance  
Ce soupçon rempli d'horreur  
C'est l'appui de ton enfance.  
J'ai d'autres droits à ton cœur  
Du préjugé trop sévère  
Pourrais-tu suivant l'horreur  
Insulter ta pauvre mère  
A qui tu coûtes l'honneur.*

## Du secret

*Qu'on soit jaloux dans sa jeunesse,  
Ce mal sied bien à deux amants :  
Tout est plaisir dans leur ivresse.  
Leurs chagrins même sont charmants. (bis)  
Mais hélas ! quand on est épouse  
Et depuis longtemps, Dieu merci,  
Qu'il est cruel d'être jalouse  
Et de l'être de son mari ! (bis)*

*Pour lui, l'hymen est une chaîne ;  
Jadis hélas ! c'était un jeu :  
Il ne me dit plus qu'avec peine  
Un mot qui lui coûtait si peu ... (bis)  
Sans médire, plus d'une épouse  
S'en vengerait bien ; Dieu merci :  
Mais je suis fidèle et jalouse ;  
C'est trop d'honneur pour un mari ... (bis)*

*Il ne vient pas, où peut-il être ?  
Il ne sent pas tout mon ennui.  
Il cherche une femme peut-être,  
Quand la sienne l'attend chez lui. (bis)  
Ah ! mon Dieu ; quand on est jalouse,  
Et qu'on aime bien, Dieu merci,  
Qu'il est cruel pour une épouse  
D'attendre toujours son mari ! (bis)*

## Les chaussons

*Jadis je faisais des chansons  
Aujourd'hui, je fais des chaussons ;  
C'est ce qui me désole.  
Mais j'ai l'espoir qu'à mon époux  
Ils rendront les sabots plus doux ;  
C'est ce qui me console.*

## Chanson nouvelle

*D'un époux chéri, la tendresse  
Rendit longtemps mes jours serins ;  
Mais l'ingrat par mille chagrins  
Aujourd'hui m'accable et me blesse.  
Homme cruel et sans loyauté,  
Que vous me causez d'alarmes !  
Car le meilleur en vérité  
Ne vaut pas une de nos larmes. (bis)*

*La douceur et la patience,  
Un cœur sensible et généreux  
Furent les dons que reçut des dieux  
Un sexe faible et sans défense.  
A vous, messieurs assurément  
La raison échut en partage ;  
Et c'est sans doute un beau présent,  
Si vous saviez en faire usage. (bis)*

*On pardonne à l'Amour, à l'âge  
Et la folie et la gaieté.  
Mais il faut plus de gravité  
Dans les saints nœuds du mariage.  
Le cœur contrit et repentant  
Je veux vous obéir, vous plaire ;  
Ordonnez donc et dans l'instant  
Je fais monsieur tout le contraire. (bis)*

## Fiez-vous

*Fiez-vous, fiez-vous  
Aux vains discours des hommes  
Ils nous parlent, ils nous charment  
Et, faibles que nous sommes  
Écoutons, écoutons  
Leurs doux propos d'amours.  
Ils nous flattent, ils nous trompent  
Et nous aimons toujours.*

# Chanson nouvelle

<sup>1<sup>er</sup></sup>  
D'un époux choisit la tendresse  
Rendit Longtemps mes jours serins;  
mais L'ingrat par mille chagrins  
aujourd'hui m'acable et me blesse.  
Homme cruel, sans Loyauté,  
que vous me causez d'allarmes!  
Car le meilleur en vérité  
est sans pas une de nos larmes. Vers

<sup>2<sup>e</sup></sup>  
La Douceur et la Patience,  
un cœur sensible et généreux,  
surent les dons que veut des dieux  
un sexe faible et sans offense.  
à ~~ce~~ vous, mespiciers, apurement  
la raison s'ébat en partage;  
et c'est sans doute un beau Present,  
si vous sachiez en faire usage. Vers

<sup>3<sup>e</sup></sup>  
on pardonne à l'Amour, à l'âge  
et la folie et la gaieté;  
mais il faut plus de gravité  
dans les saints nœuds du mariage.  
Le cœur contrit et repentant  
je veux vous offrir, vous plaindre;  
ordonnez donc et dans l'instant  
je fais, monsieur, tout le contraire. Vers

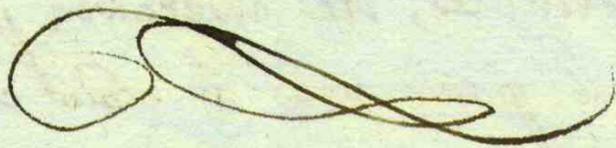
profanes que le nom d'amour  
ne sorte plus de votre bouche.

---

Réponse d'une femme à laquelle  
son mari venoit de chanter ces deux  
Couplets.

---

Mari qui voulez éprouver  
jusqu'où est notre patience  
vous pourriez à la fin trouver  
le fruit de votre impertinence,  
plus de pitié, que de courroux,  
est ce ce qu'on doit à votre injure  
les femmes valent mieux que vous  
et j'en rends grâce à la nature.



# Ariette du secret

opéra

*Femmes qui voulez éprouver  
Si vous êtes encore sensibles,  
Un beau matin, venez rêver  
A l'ombre d'un bosquet paisible  
Si le silence et la fraîcheur  
Si l'onde qui fuit et murmure  
Agite encore votre cœur  
Ah ! rendez grâce à la nature.*

*Mais au fond des vastes forêts  
Azile sacré du mystère  
Si votre cœur reste muet  
Femmes, ne cherchez plus à plaire  
Si pour vous le soir d'un beau jour  
N'a plus ce charme qui me touche,  
Profanes que le nom d'amour  
Ne sorte plus de votre bouche.*

**Réponse d'une femme  
à laquelle son mari venait de chanter ces deux couplets :**

*Maris qui voulez éprouver  
Jusqu'où va notre patience  
Vous pourriez à la fin trouver  
Le fruit de votre impertinence,  
Plus de pitié que de courroux.  
Est-ce ce qu'on doit à votre injure  
Les femmes valent mieux que vous  
Et j'en rends grâce à la nature.*

## Air d'Isabelle et Fernand

*Gusman disait à sa bergère  
C'est un plaisir de s'enflammer  
Quand on le craint on ne sait guère  
Que le bonheur est de s'aimer (bis)  
Avec l'objet qui nous engage  
Lorsque l'hymen nous rend heureux,  
Il est bien doux dans son ménage  
De n'être qu'un quand on est deux. (bis)*

*Oui da répond la jeune Ismène  
Pour être heureux faut de l'amour  
Mais s'il s'en va, gare la peine  
Car il n'est pas fait au retour. (bis)  
Une fois loin, le mariage  
Devient bien froid, bien ennuyeux.  
Adieu plaisir dans le ménage,  
On s'aperçoit que l'on est deux. (bis)*

*Pour rassurer un peu sa belle  
Gusman bien moins époux qu'amant  
Promit d'être toujours fidèle,  
Un doux baiser fut le serment (bis)  
Ah ! si jamais l'hymen m'engage  
Je veux aussi faire comme eux,  
Et j'aurai soin dans mon ménage  
De n'être qu'un et jamais deux. (bis)*

*La voix de la sagesse*

## Vaudeville du prix de la sagesse

- Le seigneur :*                    *Je suis le seigneur du village  
En amour c'est un faible honneur  
Quand le berger plaît d'avantage,  
Il est au dessus du seigneur  
Toujours toujours par quelque chose,  
L'épine tient à la rose. (ter)*
- Lucas :*                            *J'ai pris des femmes le modèle,  
Rien n'est égal à mon bonheur  
Mais le Seigneur la trouve belle  
Il faut ménager le Seigneur  
Toujours toujours ...*
- Thérèse :*                        *Quand on est sage et qu'on est tendre  
Un époux vient fort à propos ;  
Mais hélas ! comment se défendre  
De plaindre du moins ses rivaux ?*
- Mlle de Clairville :*        *Le triste dieu du mariage  
Nous met dans la nécessité  
Ou de prendre un époux volage  
Ou de perdre la liberté*
- Le chevalier :*                *Si vous prenez femme élégante,  
Vous serez servi le dernier ;  
Si vous la prenez peu galante,  
Vous l'éprouverez le premier.*
- Le bailli :*                        *On dit son avis à la ronde  
Messieurs, voici quel est le mien  
Dans les affaires de ce monde  
C'est moitié mal et moitié bien.  
Chacun, suivant qu'il prend la chose  
Trouve l'épine ou la rose.*

# Vaudeville

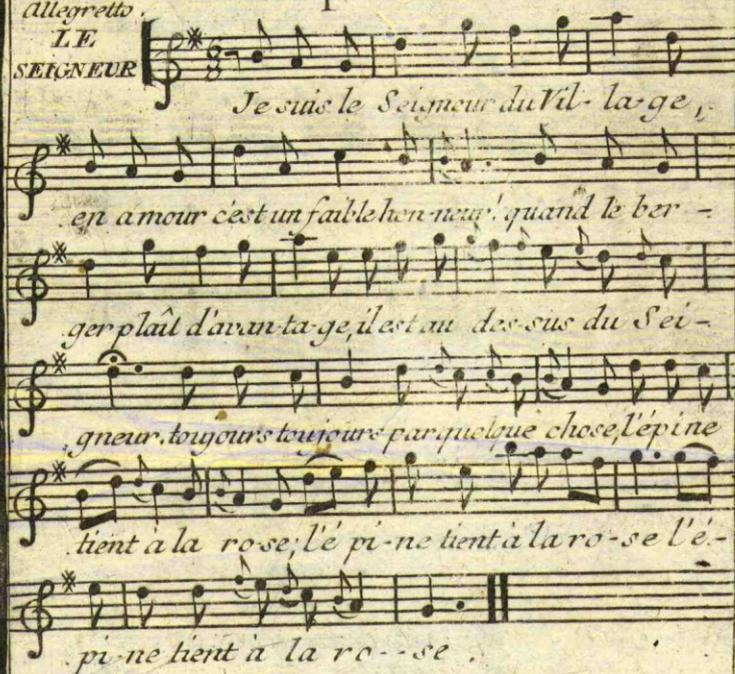
## DU PRIX DE LA SAGESSE

Paroles et Musique de M<sup>r</sup>. de S. A. . . .

*allegretto.*

L. E.

SEIGNEUR



Je suis le Seigneur du vil-la-ge,  
en amour c'est un faible hon-neur, quand le ber-  
ger plaît d'avant-ta-ge, il est au-des-sus du Sei-  
gneur, toujours toujours par quelque chose, l'épine  
tient à la rose, l'é-pi-ne tient à la ro-se l'é-  
pi-ne tient à la ro--se .

LUCAS

J'ai pris des Femmes le modèle,  
Rien n'est égal à mon bonheur .  
Mais le Seigneur la trouve belle . . . .  
Il faut ménager le Seigneur .  
Toujours toujours & . c . .

# Air du Joker

Accompagnement de Guitare

Allongette

N<sup>o</sup> 1.

Il faut quitter ce que j'aime à diu plai-



ser à d'achambler ayant les jennegoulem crede



man vous sur de maneur sepa. rousous l'op



deux a une recuomes a diem en ce juy. mais



conservons toute la vi-e le souve-nir de nostre a-



pour le souve-nir de notre a-mour-mais encoy



vous toute l'air-e le souve-nir de nostre a-



mour les au-re-nir de nostre a-mour



2<sup>e</sup>

Né montre pas les allarmes

N'y va pas à main nichéour

Né m'effrublis pas par les larmes

J'ai bien assez de ma douleur

S'il faut que votre cœur oublie

J'ai peme qu'il vent en ce jour

Qu'il garde au moins toute l'airie

Le souvenir de votre amour

Un jour sur un instant s'engage

Sans esperance et sans repes

Je n'aurai plus que ton image

Pour me consoler de mes maies

Alors tout de ma douce amie

Je rep'alerai chaque jour

Je lui garde toute la vie

Le cœur que lui donna l'amour

## Air de Philippe et Georgette

*Chacun avec moi l'avouera  
Parmi les fleurs fraîches écloses  
C'est parce que l'épine est là  
Qu'on nous voit préférer les roses (bis)  
Soi même on cherche l'embarras (bis)  
Une simple tige n'attache guère  
On veut avoir ce qu'on n'a pas  
Et ce qu'on a cesse de plaire.*

*Je suis le maître de choisir  
Parmi les filles du voisinage  
Que l'on voit vers moi courir  
Et la plus belle et la plus sage. (bis)  
Toutes m'invitent dans leurs lacs (bis)  
Et par un sentiment contraire  
Je cours vers ce que je n'ai pas  
Et ce que j'ai ne peut me plaire.*

*Je le sais de tous les époux  
Tel est l'effet du mariage  
L'ennui se glisse parmi nous  
Au sein du plus heureux ménage. (bis)  
Notre femme a beaucoup d'appâts (bis)  
Celle du voisin n'en a guère  
Mais on aime ce qu'on n'a pas  
Et ce qu'on a cesse de plaire. (bis)*

## Chanson allégorique

**Air : Lorsque dans une tour obscure.**

*A voyager passant sa vie  
Certain vieillard nommé le temps,  
Près d'un fleuve arrive et s'écrie :  
Prenez pitié de mes vieux ans,  
Eh ! quoi, sur ces bords on m'oublie,  
Moi qui compte tous les instants.  
Jeunes beautés je vous supplie,  
Venez, venez passer le temps.*

*De l'autre côté sur la plage  
Plus d'une fille regardait  
Et voulait aider au passage  
Sur un bateau qu'amour guidait.  
Mais une d'elles bien plus sage  
Leur répétait à tout moment :  
Ah ! souvent on a fait naufrage  
En cherchant à passer le temps.*

*L'amour gaiement pousse au rivage,  
Il aborde tout près du temps.  
Et puis sans craindre le naufrage,  
Il vogue et s'abandonne aux vents.  
Agitant ses rames légères,  
Il s'écrie à chaque instant :  
Vous voyez bien jeunes bergères  
Que l'amour fait passer le temps.*

*Hélas bientôt l'amour se lasse,  
Ce fût toujours là son défaut.  
Le temps prend sa rame à sa place,  
Lui dit : comment céder si tôt.  
Pauvre enfant quelle est ta faiblesse !  
Et il se disait tour à tour,  
Ce vieux refrain de la sagesse :  
Le temps fait passer l'amour.*

## L'enfant naturel

*Toi qui n'eus jamais du naître  
Gage très cher d'un fol amour  
Puisses-tu ne jamais connaître  
L'œuvre qui te donna le jour.*

*Que ton enfance  
Goûte en silence  
Du bonheur qui pour elle est fait  
Et que l'envie  
Toute la vie  
Ignore ou taise ton secret.*

*La nature au nom de mère  
T'offrira quelque don léger  
Un air pur, un lait salubre  
De doux fruits, un ombrage frais  
Que ton enfance ...*

*Renonce au rang, à l'opulence  
L'honneur t'en fait la dure loi  
Ne crains point tant que l'indigence  
L'amour l'écartera de toi  
Que ton enfance ...*

*Souvent une main inconnue  
T'offriras quelque don nouveau  
En secret une mère est mère  
Viendra pleurer sur ton tombeau.*

*Connais ta mère  
L'honneur sévère  
Lui défend de se découvrir  
Mais par faiblesse  
Et par tendresse  
Une mère aime à se trahir.*

*D'un air plus touchant et plus tendre  
Peut-être un jour tu la verras  
Tour à tour en ses bras te prendre  
Et te remettre entre mes bras.  
Connais ta mère ...*

## Le petit malheureux

*Prenez pitié d'un petit malheureux  
Chargé tout seul du soin de son enfance  
Ils n'ont pour se nourrir tous deux  
Qu'un peu de pain qu'on donne à leur misère.*

*Voyez leur sort, prêtez leur vos dons  
... que ma voix vous implore.  
De longs travaux l'un a rangé ses joncs  
Pour travailler l'autre est trop jeune encore.*

*Soyez touchés de leur sort malheureux  
Prenez pitié de l'enfant et du père  
Ils n'ont hélas pour subsister tous deux  
Que la pitié qu'inspire leur misère.*

## L'amour et l'amitié

*Au fol amour sur l'amitié,  
Qui peut donner la préférence ?  
L'un est malin et sans pitié,  
L'autre est la source de l'innocence.  
L'un est aveugle et sans raison,  
L'autre voit tout et l'apprécie.  
Il n'est pour l'un qu'une saison,  
L'autre a ses droits toute la vie.*

*L'amour est le poison du coeur  
L'autre est son baume salubre.  
L'un allège notre douleur,  
Lorsque l'autre nous désespère.  
L'amitié vient clamer nos soucis  
L'amour nous mène à la folie.  
L'un sublime nos sentiments.  
L'autre parfois nous humilie.*

*L'amour est souvent abattu  
L'autre sait mieux porter sa chaîne.  
L'amitié soutient la vertu,  
L'amour est trop près de la haine.  
L'un est compagne de l'honneur,  
De faveurs l'autre est trop avide.  
L'amour afflige la pudeur,  
Et l'amitié lui sert d'égide.*

*L'un est ferme dans le revers  
L'autre souvent n'est que faiblesse.  
L'un éternise de noms chéris  
L'autre n'a qu'un moment d'ivresse.  
L'amour sait nous tendre des lacs,  
L'amitié ne l'attire pas.  
L'un se montre avec franchise  
En jouissant l'autre s'épuise.*

*L'amitié seule est sans défaut  
Tel est Chloé notre système.  
Et bien Chloé puisqu'il le faut  
C'est d'amitié que je vous aime.  
Mais à ce pauvre dieu d'amour,  
Donnons au moins le substitut  
Et qu'en nos coeurs il ait son tour,  
S'il n'obtient pas la préférence.*

## Andantino

air de Paul et Virginie

*Fatigué de si longue route  
Ayant gravi sur les rochers  
La faim vous tourmente sans doute  
Offre lui fruit de nos vergers. (bis)*

*Enseigne à ton âme bonne  
A soulager, c'est là servir  
Tu sais trop que la main qui donne  
Pour le cœur achète un plaisir.*

*Oh ! fruits à vous comme ils sont doux,  
Fraîcheur et goût me rend la vie  
Allais bientôt mourir sans vous.  
Merci blanc, merci, toi jolie*

*Oh ! oh ! nous éprouvons aujourd'hui  
Bon noir, bon noir, en vous donnant du notre,  
Que le plus heureux est celui  
Qui peut donner ses fruits à l'autre.*

*L'éternel amour*

# Belle Marie

Air et musique de M. Gérard

*Faire voudrais belle Marie  
Comme faisaient beaux troubadours  
Qui doucement coulaient la vie  
A célébrer tendre amour.  
Dirais pensant à mon amie  
Dont les beaux yeux causent tourment  
Tourment d'amour charme la vie  
Tourment d'amour plait aux amants. (bis)*

*Comme eux ferais belle Marie  
Et chanterais minois fripon  
Œil pétillant, bouche jolie  
Ne serait nul besoin de nom.  
Las ! n'ai reçu pour tout partage  
Que don d'aimer sincèrement  
Et me faudrait si doux langage  
Pour peindre si doux sentiment.*

*Mais fussiez vous tant belle Marie  
M'accabler de tant de rigueur  
Serez vous mes dieux, serez ma vie  
Serez plaisirs serez grandeur.  
Serez pour mon âme enflammée  
Tout ce que promet le bonheur.  
Serez enfin de ma pensée  
Reine tout comme de mon cœur.*

## La sœur

*Que t'as donc fait cette charmante sœur ?  
D'où vient ce trouble et cette inquiétude  
En la quittant pourquoi triste et rêveur  
Vas tu des champs chercher la solitude  
O mon ami, mon pauvre ami.  
Est-ce une sœur, est-ce une sœur qui fait rêver ainsi ?*

*Frère galant ma foi sans le savoir  
Avec transport tu lui dis qu'elle est belle  
En t'enivrant du plaisir de la voir  
Tes yeux ravis restent fixés sur elle  
O mon ami, mon pauvre ami,  
Est-ce une sœur que l'on regarde ainsi ?*

*Un jour hélas il faut s'absenter  
Que de regrets, quels maux, quelle peine !  
Comme ta bouche avant de la quitter  
Avec ardeur se posa sur la sienne  
O mon ami, mon pauvre ami,  
Est-ce une sœur que l'on embrasse ainsi ?*

*Mais tu reviens, ô moments plein d'appas.  
L'aimable sœur vers toi se précipite  
De joie tu la serres dans tes bras  
Et de plaisir son cœur bat et palpite  
O mon ami, mon pauvre ami,  
Pour une sœur pour une sœur le cœur bat-t-il ainsi ?*

## Romance du major d'André

*Il n'est donc plus, ô ma Sophie  
Ce temps hélas si fortuné  
Où de ta main toujours chérie  
Je fus tant de fois couronné  
J'aimais, et tout dans la nature  
M'offrait l'image du bonheur  
Doux souvenirs, volupté pure,  
Que vous coûtez cher à mon cœur.*

*L'horreur succède aux jours de fête  
Je vois la mort et ses après  
Les myrtes qui ceignaient ma tête  
Se sont changés en noir cyprès.  
Fuit amour, écarte Sophie,  
Dis-lui qu'elle a mes derniers vœux  
Qu'André lui donnerait sa vie  
S'il était né moins malheureux.*

## Romance du barde dans Ariodant

*Femme sensible, entends-tu le ramage  
De ces oiseaux qui célèbrent leurs feux ;  
Ils font redire à l'écho du rivage :  
Le printemps fuit, hâtez-vous d'être heureux.*

*Vois-tu ces fleurs, ces fleurs qu'un doux zéphire  
Va caressant de son souffle amoureux ;  
En se fanant, elles semblent te dire :  
L'hiver accourt, hâtez-vous d'être heureux.*

*Moments charmants d'amour et de tendresse,  
Comme un éclair, vous fuyez à nos yeux ;  
Et tous les jours perdus dans la tristesse  
Nous sont comptés comme des jours heureux.*

Romance du Garde, dans ariodant.

---

femme sensible, Entends-tu de ramage  
De ces oiseaux qui célèbrent leurs feux;  
ils font redire à l'écho du rivage :  
Le printemps fuit; hâtez vous d'être heureux.

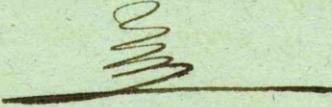
---

vois-tu ces fleurs, ces fleurs qu'un doux zéphire  
va caressant de son souffle amoureux;  
En se fanant, elles semblent te dire :  
L'hyver accourt; hâtez vous d'être heureux.

---

Moments charmants d'amour et de tendresse,  
Comme un éclair, vous fuyez à nos yeux;  
et tous les jours perdus dans la tristesse  
nous sont comptés comme des jours heureux.

---



ariette de la Rosière de Salency.

Cécile

quand le Rossignol du bocage  
Chante le printemps d'été  
Les rossignols d'alentour  
jouissent de son doux langage  
suo le abri du voisinage  
on le voit chanter à leur tour  
et confondre sous le feuillage  
leurs succès et leurs vœux d'amour

Vous innocentes pastourelles  
imites ces oiseaux heureux  
prenez les en tout pour modèle  
Chantez comme eux, soyez fidèles  
et si jamais quelque bécote  
vous fait sentir la jalousie  
ah du moins ignorez l'envie.  
Dan, nos bois dans notre prairie  
que sont si souvent si étranges.

En

## Ariette de la Rosière de Salency

*Quand le rossignol du bocage  
Chante le printemps de retour  
Les rossignols d'alentour  
Jouissent de son doux ramage  
Sur les arbres du voisinage.  
On les voit chanter à leur tour  
Et confondre sous le feuillage  
Leurs succès et leurs chants d'amour.*

*Vous innocentes pastourelles  
Imitez ces oiseaux heureux  
Prenez les en tout pour modèle  
Chantez comme eux, soyez fidèles  
Et si jamais quelque berger  
Vous fait sentir la jalousie  
Ah ! du moins ignorez l'envie.  
Dans nos bois, dans notre prairie  
Que son tourment soit étranger.*

*Quel beau jour  
Qu'il promet de douceurs.  
Je recevrai la rose  
Des mains de mon seigneur  
Ce beau drapeau, ce vert feuillage  
Et ces rameaux en fleur  
Sont le signal et le présage  
De ma gloire et de mon bonheur.  
L'un et l'autre est cher à mon cœur  
Tout ce que j'aime le partage.*

*Encore ce matin  
Mon père et Colin  
Souriaient et me paraient  
De cette fleur si chère  
M'embrassaient et m'appelaient  
La belle rosière.  
Ah ! Colin, ah ! mon père  
Venez tous deux  
Que mon bonheur vous rende heureux.*

# Romance de Gulnare

## Ou : l'esclave persane

*Bien tendre amour, ne résiste à tes armes  
Pour mieux tromper tu les ornes de fleurs  
Mais quand je veux ne chanter que tes charmes,  
Amour pourquoi fais tu couler mes pleurs. (bis)*

*Un jour voyant mon amant dans la peine  
Causant, son coeur tout contre moi.  
Ma main cherchant à rencontrer la sienne  
Semblait lui dire : ami console toi. (bis)*

*Mais c'est en vain, le cruel la retire  
Par son mépris il accroît ma douleur  
Ma voix gémit, mon cœur bat et soupire  
Il n'entend plus ni ma voix ni mon cœur. (bis)*

*Bientôt le temps à l'ingrat vint apprendre  
Combien son doute avait du m'outrager  
Il avait tort, je n'en fus que plus tendre  
Car c'est ainsi qu'amour sait se venger. (bis)*

ROMANCE DE GULNARE ou L'esclave Persane  
 Chantée Par JENNY BOUVIER  
 Paroles de MARCOLELLER Musique de DALEYRAC  
 Accompagnement de GUITARRE Par AUREXT

Enregistré à la Bibliothèque  
 andante amoroso

N.º 5.  
 guitarr

Nientenire a moar nere  
 siste a tes ar nes pour micut trom  
 ver tu les or nes de fleurs  
 mais quand je veux hecchantes  
 justes char mes a moar pour

qui fais tu couler mes pleurs  
 a mour pr quoi fais tu couler mes  
 pleurs.

couplet 2.

Un jour voyant mon amant dans la petar  
 Ma main cherchant à rencontrer la sicere  
 Seublait lui dire ami console toi. (bis)

couplet 3.  
 Mais c'est en vain le cruel la retire  
 Par son mépris il accroît ma douleur  
 Ma voix gemit mon cœur bat et soupire  
 Il n'entend plus ni ma voix ni mon cœur (bis)

couplet 4.  
 Bieatot le tems à l'ingrat vint apprendre  
 Combien son doute avait du moutrager  
 Il avait tort je sen fus que plus tendre  
 Car c'est ainsi qu'amour sait se venger (bis)

Chez J MBAULT rue Honore au mont d'or. N.º 200  
 A LA LYRE.

## Romance

Depuis une heure j'attends;  
Conçoit-il mon impatience?  
a-t-il compte tous les instants  
qui s'écoulent dans son absence?  
Comment peut-on le retenir  
si long temps loin de ce qu'il aime?  
ah! si j'en juge par moi-même,  
qu'il doit souffrir. (bis)

S'attendre et puis le regretter,  
voilà quelle est mon existence;  
fait-il, quand tout vient à point,  
qu'il m'afflige par son absence?  
Du mal qu'il me fait aujourd'hui  
ah! ce n'est pas moi qui l'accuse;  
j'ai besoin qu'il ait une excuse  
bien plus que lui. (bis)

Comme moi tout l'attend ici;  
j'ai pris la place qu'il aime;  
voici son livre favori;  
Ces fleurs, je les tiens de lui-même.  
Ce siège qui le recevait  
à mes yeux encor le retrace,  
et c'est là que serait sa place  
S'il arrivait. (bis)

## Romance de l'attente

*Depuis une heure je l'attends  
Connaît-t-il mon impatience  
A-t-il compté tous les instants  
Qui s'écoulent dans son absence  
Comment peut-on le retenir  
Si longtemps loin de ce qu'il aime ?  
Ah ! si j'en juge par moi-même  
Qu'il doit souffrir ! (bis)*

*L'attendre et puis le regretter,  
Voilà quelle est mon existence  
Faut-il quand tout vient m'agiter  
Qu'il m'afflige par son absence ?  
Du mal qu'il me fait aujourd'hui  
Ah ! ce n'est pas moi qui l'accuse ;  
J'ai besoin qu'il ait une excuse  
Bien plus que lui.*

*Comme moi, tout l'attend ici  
J'ai pris la parure qu'il aime,  
Voici son livre favori ;  
Ces fleurs, je les tiens de lui-même.  
Ce siège qui le recevait  
A mes yeux encore le retrace ;  
Et c'est là que serait sa place  
S'il arrivait.*

*Mais dans la crainte et dans l'espoir  
Le temps également s'avance ;  
Voici la nuit, et de le voir  
Chaque instant m'ôte l'espérance.  
Qu'importe, j'ai beau m'assurer  
Qu'il ne peut plus vers moi se rendre,  
Il m'est encore doux de l'attendre  
Sans l'espérer.*

*Mais pour occuper ses loisirs,  
Mon cœur privé de jouissances,  
S'entoure en vain de souvenirs  
En vain se berce d'espérance.  
Dans ce soin même il se déplaît ;  
Oui, pour ceux que la peine accable,  
Le souvenir le plus aimable  
N'est qu'un regret.*

## Le secret

*Je voulais dans l'indifférence  
Voir s'écouler mes jeunes ans.  
A peine sortit de l'enfance  
Je sens naître d'autres penchants.  
Mon cœur s'agite  
Mon sein palpite  
Aussitôt que Colin paraît  
Ah ! si je l'aime  
Malgré moi-même  
Qu'il ignore au moins mon secret.*

*Combien de fois ma tendre mère  
M'a peint les dangers de l'amour.  
De cette leçon salutaire  
J'ai perdu le fruit  
He bien sans cesse  
De ma faiblesse  
Je saurais déjouer ses feux  
Et pour me plaire  
Il a beau faire  
Colin n'aura pas mon secret.*

*Ah ! ciel, je le vois qui s'avance  
Voilà l'instant de la rigueur  
Condamnons au plus froid silence  
Ma bouche, mes yeux et mon cœur  
Hélas ma peine  
Peut être vaine  
Mon effort est même indiscret  
Et ma contrainte  
Ma rigueur feinte  
Lui vont apprendre mon secret.*

*Comme il m'aborde d'un air tendre  
Dieu, quel charme dans ses discours  
Non, non, je ne puis m'en défendre  
Colin je t'aime pour toujours  
Va, de me taire  
D'être sévère  
J'abjure le fatal projet  
Et pour ma gloire  
Que ta victoire  
Reste dans l'ombre du secret.*

Je voudrais dans l'indifférence  
 voir se cauler mes jours aux  
 opima sorti de l'enfance  
 Je suis maître d'autant =  
 = peu à peu -  
 Mon Cœur Sagace  
 mon Sein palpitant  
 aussi tôt que Colin paraît  
 ah! si je Laisse  
 malgré moi même  
 qu'il ignore au moins man =  
 = Secret

2.  
 Combien ce fait m'a tendre Mère  
 ma peinte le danger de haine  
 de cette Litanie salutaire  
 J'ai perdu le fruit en un jour  
 he bien sans cesse  
 de ma faiblesse  
 Je saurais de qui je suis l'œuvre  
 Et puis me plaindre  
 et à braver  
 Colin naure par moi Secret  
 ah! quel je le vois qui s'arrache  
 voilà l'ins tant de la Eigne  
 condamner au plus froid =  
 = Selme

ma Branche mes yeux et mon  
 = Cœur  
 hélas ma peine  
 peut être vaine  
 mon effort est même indiscret  
 Et ma Containte  
 ma Eigne seinte  
 Lui veut apprendre maux et est

4  
 Comme il m'abarde d'un air tendre  
 Dieu, quel charme dans son discours  
 Non non j'en puis voir d'offendre  
 Colin de l'air par ses regards  
 Va, de ma laide  
 Vite s'en va  
 S'abjurer le fatal projet  
 Et sans ma gloire  
 Quitte victoire  
 Reste d'un linceul du Secret

fin  
 L'enfant Naturel  
 Et qui n'en a jamais du Maître  
 gage trop cher d'un tel Amour  
 puis-je en jamais connaître  
 l'excès qui te donna le jour  
 quel ton enfance  
 goût en silence  
 du bonheur qui pour elle est fait  
 Eigne l'enfant  
 toute la vie  
 ignore au moins ton Secret

2.  
 La Nature au Point de la Mer  
 l'effica quelque Dan léger  
 un air pur, un lait salutaire  
 de dans feinte un ombre seinte  
 quel ton enfance Et en  
 Pense au King a la pulme  
 l'honneur te fait le d'ore Lait  
 Ne crain pas tant de l'indigence  
 L'annus l'écartera de toi  
 quel ton enfance Et en

Je vous salue, ô lieux charmants  
quittés avec tant de tristesse  
lieux chers où de ma tendresse  
je vois partout les monuments.  
quand une Severe Défense  
m'exila de ce Beau séjour  
je partis avec mon amour  
et j'y laissai mon espérance.

---

J'ai retrouvé dans d'autres lieux  
des eaux, des fleurs et de l'ombrage  
mais ces eaux ces fleurs ce feuillage  
n'avoient point de charme à mes yeux  
on n'est bien que dans sa patrie  
c'est là que plaisent les ruisseaux  
c'est là que des arbres plus beaux  
donnent une ombre plus chérie.

---

Qu'il est doux de finir son jour  
aux lieux où commença la vie,  
D'y vieillir près de son amie  
sans changer de toit ni d'amour?  
ô ma charmante et douce amie  
je vais revivre près de toi.  
qui sera plus heureux que moi  
que mon sort est digne d'envie.

---

## Romance de l'amour

*Un jour, l'amour battit sa mère  
Un fouet de roses de Cythère  
Était trop peu pour le punir.  
Des cieux, il fallut le bannir  
Cherchant ses ailes, sa matière  
L'enfant malin vint à la cour  
Lise le prit à son service  
Le premier Jocrisse fut l'amour.*

*Bientôt usant avec adresse  
De son carquois pour sa maîtresse  
Et de son bandeau pour l'époux  
L'enfant malin sut plaire à tous.  
Femmes, quelle est votre folie  
Fuyez, fuyez ce dieu méchant  
C'est votre maître pour la vie  
Votre valet pour un moment.*

## Les lieux charmants

*Je vous salue, ô lieux charmants  
Quittés avec tant de tristesse,  
Lieux chéris où va ma tendresse.  
Je vois partout les monuments  
Quand une sévère défense  
M'exila de ce beau séjour  
Je partis avec mon amour  
Et j'y laissai mon espérance.*

*J'ai retrouvé dans d'autres lieux  
Des eaux, des fleurs et de l'ombrage  
Mais ces eaux, ces fleurs, ce feuillage  
N'avaient point de charme à mes yeux :  
On n'est bien que dans sa patrie.  
C'est là que plaisent les ruisseaux  
C'est là que des arbres plus beaux  
Donnent une ombre plus chérie.*

*Qu'il est doux de finir ses jours  
Aux lieux où commença la vie.  
D'y vieillir près de son amie  
Sans changer de toit ni d'amour.  
O ma charmante et douce amie  
Je vais revivre près de toi  
Qui sera plus heureux que moi ?  
Que mon sort est digne d'envie !*

## Romance du souvenir

*Tendre habitant de ce lieu solitaire  
Echo, sois désormais insensible à ma voix,  
Ne me répète plus un nom qui sut me plaire  
Echo, je te l'ai dit pour la dernière fois  
Pour la dernière fois.*

*Antre secret, mystérieux bocage  
Témoins et confidents de mes plaisirs passés  
Quand vous me rappelez une minute volage  
Pourquoi m'offrir encore nos chiffres enlacés.  
Nos chiffres enlacés.*

*Clare fontaine, onde pure et tranquille,  
Dont le fut tant de fois caressa ses attraits ;  
Ne me présente plus ton miroir immobile  
Trouble toi mon œil, craint d'y retrouver ses traits.  
D'y retrouver ses traits.*

*Lis de gazon doux et molle verdure  
Où je reçus jadis ses serments ingénus  
Desséchez-vous, quittez une vaine parure  
Son pied perfide, hélas, ne vous foulera plus.  
Ne vous foulera plus.*

*Et vous cyprès dont l'ombre fraternelle  
Entoure le tombeau qui dut nous réunir  
Séparez votre tige amoureuse et fidèle  
Pour moi seul aujourd'hui, ce tombeau va s'ouvrir,  
Ce tombeau va s'ouvrir.*

## Romance de Lodoyska

*La douce clarté de l'aurore  
Va pénétrer dans cette tour.  
N'est ce que pour pleurer encore  
Que mes yeux reverront le jour ?*

*Tu fus constant à ton amie  
Cher Lovinski, jusqu'au trépas ;  
Faut-il avoir perdu la vie  
Si jeune encore dans les combats.*

## Romance de Zélie

*Te bien aimer, ôh ma tendre Zélie  
Fut pour toujours le charme de mon cœur  
Et désormais tout m'attache à la vie  
Si mon amour suffit à ton bonheur.*

*Va, ne crains pas d'abandonner ton âme  
Aux sentiments que je sus t'inspirer  
Rien ne plaît tant qu'une amoureuse flamme  
Rien n'est si doux que le bonheur.*

*Pour apaiser le feu qui me dévore  
Ce feu d'amour qui va me consumer  
Ôh ma Zélie, à l'amant qui t'adore  
Donne un regard, un soupir, un baiser.*

*Mon cœur jamais ne connut la tristesse  
Avant qu'au tien il désirait s'unir.  
Fallait-il, trop volage maîtresse,  
Te bien aimer que pour se repentir.*

## Le désespoir

*Dès que le désespoir peut retrouver des larmes  
A la mélancolie il vient se confier  
Pour adoucir sa peine et non pour l'oublier  
C'est elle qui bien mieux que la joie importune  
Au sortir des tourments accueille l'infortune.  
Qui d'un air triste et doux vient sourire au malheur  
Adoucit la fureur (?) et calme la douleur  
De la peine au bonheur, délicate nuance  
Ce n'est pas le plaisir, ce n'est plus la souffrance,  
La joie est loin encore, si le désespoir a fuit.  
Mais fille du malheur elle a des traits de lui  
Sauvage et se cachant à la foule indiscrete  
Le demi jour suffit à sa sombre retraite.  
La nature un peu triste est plus douce à son œil  
Elle semble en secret compatir à son deuil  
Aussi l'astre du soir la voit souvent revenir  
Regarder tendrement sa lumière émue  
Ce n'est point la rechute (?) et l'état de l'été  
Qui plaît à son regard. Non, c'est la pâle automne  
D'une main languissante effeuillant sa couronne  
De loin, avec plaisir, elle écoute le vent,  
Le murmure des mers, la chute du torrent.  
C'est un bois qui lui plaît, c'est un désir qu'elle aime  
Son cœur plus recueilli jouit mieux de lui-même.  
Que la foule à grands frais cherche un grossier bonheur  
D'un mot, d'un nom, d'un rire elle nourrit son cœur.  
Pensive et sur sa main laissant tomber sa tête  
Un tendre souvenir est sa plus douce fête.*

# Complainte de la reine Marie Stuard

par M. le chevalier de Florian

*En vain de ma douleur extrême  
Ces murs sont les tristes échos  
En songeant que je fus heureuse  
Je ne fais qu'accroître mes maux,  
A travers ces grilles terribles  
Je vois les oiseaux dans les airs  
Ils chantent leurs amours paisibles  
Et moi je pleure dans les fers.*

*Quelque soit le sort qui m'accable  
Mon cœur saura le soutenir  
Infortunée et non coupable  
Je prends pour juge l'avenir.  
Perfide et barbare ennemie  
On détestera tes fureurs  
Et sur la tombe de Marie  
La pitié versera des pleurs.*

*Voûtes sombres, séjours d'alarmes,  
Lieux au silence destinés  
Ah ! qu'un jour passé dans les larmes  
Est long pour les infortunés !  
Les vents sifflent, le hibou crie  
J'entends une cloche gémir  
Tout dit à la triste Marie :  
Ton heure sonne, il faut mourir.*

Lamentation of Queen Mary Stuard.

Sighs and Laments me in vain,  
These Walls can but echo my moan:  
alas! it increases my pain  
When I think of the days that are gone.  
I had the grate of my prison I see  
The birds as they wanton in air:  
My heart how it pants to be free,  
My looks they are wild with despair.

Alas! tho' oppressed by my fate,  
I burn with contempt for my foes:  
Tho' fortune has alter'd my state,  
She ne'er can subdue me to those  
false Roman, in ages to come  
Thy malice detested shall be;  
and when we are cold in the tomb,  
Some heart still will sorrow for me.

ye, thro' whose cold damps and dismay  
With silence and solitude dwell  
how comfortless passes the day.

## *Événements familiaux*

## La naissance

Chanson pour la naissance de Marie de Pompery

*Air : Du haut en bas,  
En impromptu,  
Je t'ai fait, gentille Marie,  
En impromptu,  
À peine s'en est-on aperçu.  
Puissest-tu, si lon te marie,  
Agir ainsi, fille chérie,  
En impromptu.*

*Comme on ne t'attendait pas,  
Pour voiler tes doux appas,  
Nous n'avions qu'une serviette  
Turlurette, etc.  
Grâce à ma prévoyance,  
Ton lit du moins se trouva ;  
Ta maman dans la souffrance  
De ses mains le prépara.  
Et lon lan la laderinette.*

*Air : Quelle est aimable, mon Hortense,  
De cette chance inattendue,  
Ton papa, d'abord stupéfait,  
Dès le matin va dans la rue  
À chacun raconter le fait.  
Dans ses yeux, où le plaisir brille,  
On devine en le voyant  
Que d'une fillette gentille  
L'hymen lui faisait présent.*

*Air de M, de Kergus pour le couplet d'Antoine,  
De ta famille tout entière  
Ta naissance a comblé les vœux,  
De l'amitié la plus sincère  
Tes frères t'assurent tous deux,  
D'un sentiment de bienveillance  
Chacun pour toi semble porté ;  
Aimable enfant, j'ai l'espérance  
Qu'un jour il sera mérité.*

## Couplets de la piété filiale

*Jeunes amants, cueillez des fleurs,  
Pour le sein de votre bergère ;  
L'amour par de tendres faveurs  
Vous en promet le doux salaire.  
Plein d'un espoir encore plus doux  
Dès que le soleil nous éclaire,  
Je cueille des fleurs comme vous  
Pour parer le front de mon père. (bis)*

*Votre main au bord des ruisseaux  
Prépare des lits de fougère,  
Vous arrondissez des berceaux,  
Pour servir d'asile au mystère ;  
Comme vous de ces arbrisseaux  
Je courbe la tige légère,  
Et de leurs flexibles rameaux  
J'ombrage le front de mon père. (bis)*

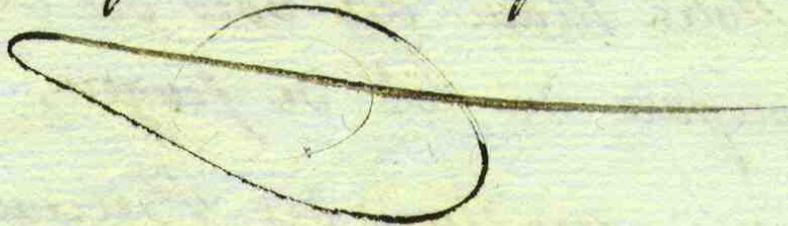
*En accourant à son réveil  
Vous tremblez : que va-t-elle dire ?  
En sortant des bras du sommeil  
Mon père tu vas me sourire.  
Vous lui ravissez quelquefois  
Un baiser qu'ignore sa mère.  
Moi, chaque matin, je reçois  
Le premier baiser de mon père. (bis)*

## Fille chérie

*Fille chérie, calme ta peine  
L'hymen t'enchaîne à ton vainqueur.  
Autant que belle, modeste et sage  
De ton ménage fais le bonheur, fais le bonheur.  
De ton ménage fais le bonheur.*

*Fille chérie calme ta peine  
L'hymen t'enchaîne à ton vainqueur  
A ton vainqueur, à ton vainqueur.*

couplets De la pieté filiale.



jeunes amants cueillez des fleurs,  
pour le sein de votre bergère,  
L'amour par de tendres faveurs,  
vous en promets le doux salaire.  
plein d'un espoir encor plus doux  
des que le soleil nous eclaire,  
je cueille des fleurs comme vous  
pour parer le front de mon  
père. (bis.)

2.

Votre main au bord des Ruisseaux  
prépare des lits de fougere,  
vous arrondissez des Berceaux,  
pour servir d'azile au mistere;  
Comme vous de Ces arbrisseaux  
je courbe la tige legere,  
et de leurs flexibles Ramaux,  
j'ombraige le front de mon pere. (vi.)

3.

En accourant à son Réveil  
vous tremblez, que vâit-elle dire;  
en sortant des bras du Sommeil  
mon pere tu vas me Sourire.  
vous lui Ravissez quelque fois  
un baisé qu'ignore La mere.  
Moi chaque matin je Reçois  
Le premier baisé de mon pere (vii.)

## Les titres les plus doux

*Ami, l'on t'a rendu justice  
Par ce nouveau titre d'honneur ;  
Le destin, quand il t'est propice,  
Exauce les vœux de mon cœur.  
Sois toujours brave militaire,  
Bon citoyen, fidèle époux,  
Ami tendre, sensible père,  
Voilà les titres les plus doux,*

*Sans courir après la victoire  
Dans la guerre et dans les combats,  
Tu vois la véritable gloire  
S'empresse de suivre tes pas.  
Pour l'attraper que de faux sages  
Se donnent des soins superflus ! .. .  
A leur titre on rend des hommages,  
Nous en offrons à tes vertus.*

*Tu vois une épouse charmante  
Sentir tout le prix de ton cœur ;  
Tout ce qui l'occupe et l'enchanté,  
Tu le sais bien, c'est ton bonheur.  
Un jour pour toi le ciel prospère  
Daignera combler tous tes vœux ;  
Tu verras ton fils, ô bon père,  
Vous ressemblez à tous les deux.*

## Du veuvage et du remariage

Mme Colonna se remarie :

*Dans le veuvage  
J'avais compté finir mes jours.  
Je méprisais le doux servage  
Et les plaisirs du tendre amour,  
Dans le veuvage.*

*Le mariage  
Vient encore de tenter mon cœur.  
Amant sensible et point volage  
Près de moi remit en faveur  
Le mariage.*

*Toute ma vie,  
Je fus livrée au noir chagrin ;  
Mais le seul bonheur que j'envie  
Sera le fruit de mon hymen,  
Toute la vie.*

Et la réponse de Mme de Pompery :

*Gentille veuve,  
Qui formiez d'indiscrets serments,  
Vous nous offrez la douce preuve  
Que vite le cœur les clément,  
Gentille veuve.*

*Le mariage  
A vos beaux yeux coûta des pleurs ;  
Le ciel, pour un second ménage,  
Vous réservait toutes les fleurs  
Du mariage.*

*Le nom de mère  
Fera palpiter votre cœur,  
Et, dans un an au plus, j'espère  
Que vous goûterez la douceur  
Du nom de mère.*

A Mme Poluche, grosse d'enfant et reprochant à son mari de n'écrire plus de poèmes :

*Sur l'humide bord du Permesse  
Pourquoi renvoyer votre époux ?  
Il vous prouve mieux sa tendresse  
En se fixant à vos genoux !  
Les faveurs qu'Amour lui ménage  
Valent bien celles d'Apollon,  
Et la plus aimable chanson  
Ne vaut pas son dernier ouvrage.*

## Conte de Glycère et Fanfan

*Un jour Fanfan, causant avec Glycère,  
Lui demandait : " Qu'est-ce qu'un polisson ?  
C'est, n'est-ce pas, le fils du valet Pierre,  
Que vous prenez pour frotter la maison ?  
— Qui ? Mathurin ? c'est un gentil garçon,  
Dit la maman ; il n'est dans le village  
Aucun qui soit et plus doux et plus sage,  
Et j'ai prédit qu'il parviendrait un jour.  
— Cet autre-là que je vois dans la cour,  
En vieux haillons, tout couvert de poussière.  
Il est du moins polisson, je l'espère,  
Reprend alors notre petit lutin.  
— Non, mon enfant, c'est un pauvre orphelin,  
Dont vous devez respecter la misère !  
L'instant d'après, un brave paysan  
De l'étourdi vient à frapper la vue ;  
Honnêtement le villageois salue,  
Il est bientôt arrêté par Fanfan.  
Ses doux propos et sa grâce naïve  
Du villageois fixent l'attention.  
Il répondait à chaque question  
Complaisamment, quand, par une invective,  
Fanfan finit la conversation.  
Mais cela fut entendu de Glycère.  
— Précisément voilà le polisson,  
Dit-elle alors avec un ton sévère.  
Vous en avez montré le caractère,  
Vous méritez d'en conserver le nom.  
A l'avenir, ce sera votre titre.  
Heureusement il survint un arbitre  
Qui, de Glycère, adoucit la rigueur.  
— Fanfan, dit-il, en consultant son cœur,  
Ne fera plus de pareille sottise ;  
Il sentira qu'on hait et qu'on méprise  
Tout insolent, fût-il un grand seigneur*

Mme de Pompery



# *Logogriphe*

Un mot servant de point de départ pour un logogriphe est composé d'une tête (première lettre ou syllabe), d'une queue (dernière lettre ou syllabe), d'un cœur (la lettre centrale) et de pieds (chaque lettre ou syllabe). En retirant l'un ou plusieurs de ces éléments, on obtient d'autres mots dont on donne les définitions, et il faut retrouver le mot initial.

Commençons par un logogriphe de madame de Pompery :

*Souvent je fais naître l'effroi,  
Mais j'inspire aussi la tendresse.  
L'honneur est mon unique loi  
Et l'amour ma seule faiblesse.*

*A vos yeux j'oserai m'offrir  
Sous l'enveloppe du mystère ;  
De trois parts vous pouvez choisir.  
Ou de chanter en la première,  
Ou de danser dans la dernière.  
Et, si vous préférez dormir,  
Le milieu reste ... Ah quel plaisir !*

*Si l'on pouvait, belle Glycère ...  
Sans m'expliquer il faut finir,  
Le respect me force à me taire,  
Mais mon secret est publié  
J'en ai dit plus de la moitié.*

Puis quelques autres :

2-  
*Je suis un être fabuleux,  
Le premier, de l'énigme ayant donné le type,  
Qui dans ce jeu d'esprit, le roi de tous les jeux,  
Me laissa vaincre par Oedipe.  
Comptez mes membres, j'en ai six;  
Je tiens de l'homme et de la bête;  
Contre un cœur échangez ma tête:  
En moi vous trouverez le phénix.*

3-  
*Entier, je suis une saison,  
Ami lecteur, si de mon nom  
Une seule lettre est ôtée  
Je ne suis plus qu'une journée.*

4-

*Vous pouvez, sans fatigue extrême,  
Chers lecteurs, me décomposer;  
Car je n'ai que six pieds, sans y rien transposer;  
ôtez-moi le dernier, je suis toujours le même;  
ôtez-m'en deux encore, et sachez bien  
Qu'à ma nature aussi, vous n'aurez ôté rien.*

5-

*Avec huit pieds, je suis un effronté gamin;  
Sur sept, un être sous-marin;  
Sur six, une substance invisible et mortelle  
Que souvent un objet trop séduisant recèle;  
Sur cinq, des basses-cours je deviens l'habitant;  
Sur quatre, un mets appétissant;  
Sur trois, le bruit qui frappe mes oreilles  
Quand la nature et l'art font l'assaut de merveilles;  
Sur deux, petit pronom prononcé bien souvent,  
J'endosse mainte médisance,  
Et sous ce masque, impunément,  
Chacun incognito parle avec assurance.*

6-

*Sur mes six pieds, aliment usité ;  
Sur cinq, je suis garant d'un traité ;  
Sur quatre, à l'océan je cours porter mon onde ;  
Et sur trois, je remonte aux premiers jours du monde.*

7-

*Le plaisant animal ! Comment se peut-il faire  
Qu'en lui coupant la queue, il devienne sa mère,  
Et qu'entier il ait moins de pieds  
Qu'une seule de ses moitiés,  
Entier, nous le mangeons, mais, ô prodige étrange !  
Réduit à sa moitié, ce coquin-là nous mange.*

8-

*J'instruis tous les humains ; si tu coupes ma tête  
Je n'ai plus de raison et suis pis que la bête.*

9-

*Je brille avec six pieds.  
Avec cinq je te couvre.*

Les mots sont :

- 1- Militaire
- 2- le sphinx
- 3- l'hiver – hier
- 4- rocher (roche et roc)
- 5- polisson, poisson, poison, oison, pois, son, on
- 6- potage, otage, Tâge, âge
- 7- poulet, poule, pou
- 8- livre, ivre
- 9- étoile, étrole

*Qui suis-je ?*



Deux énigmes de Mme de Pomperoy

*Assez lestement je parcours  
Un royaume, une république ;  
Je sers l'amitié, les amours,  
Le commerce et la politique.  
Mais l'on doit s'attendre à payer  
De mes faveurs la plus légère ;  
Qu'on soit riche ou dans la misère,  
Je ne fais jamais de quartier.  
Près de moi j'attire la presse,  
Je suis femme et j'ai du caquet,  
Je donne à chacun son paquet  
Et c'est toujours avec adresse.*

Et :

*Je ressemble à l'azur du ciel  
Je suis vert comme du feuillage,  
J'ai plus de douceur que le miel,  
Je suis salé comme un fromage.  
Je produis le mal et le bien,  
Je suis fou, je suis raisonnable,  
J'opère tout et ne puis rien,  
Si ce n'est faire aller au diable.*

suivent quelques autres :

3-

Quelle est de toutes les choses du monde la plus longue et la plus courte, la plus prompte et la plus lente, la plus divisible et la plus étendue, la plus négligée et la plus regrettée, sans qui rien ne se peut faire, qui dévore tout ce qui est petit et qui vivifie tout ce qui est grand ? (Voltaire).

4-

Quelle est la chose qu'on reçoit sans remercier, dont on jouit sans savoir comment, qu'on donne aux autres quand on ne sait où l'on en est, et qu'on perd sans s'en apercevoir ? (Voltaire).

5-

Je ne suis pas ce que je suis, car si j'étais ce que je suis, je ne serais pas ce que je suis.

6-  
Devine-moi, car j'en suis digne,  
Je me cache lorsque je sers,  
C'est presque toujours dans les vers  
Que l'on me trouve à chaque ligne.

7-  
Cinq voyelles, une consonne,  
En français composent mon nom,  
Et je porte sur ma personne  
De quoi l'écrire sans crayon. (Voltaire).

8-  
Du repos des humains, implacable ennemie.  
J'ai rendu mille amants envieux de mon sort.  
Je me repais de sang et je trouve la vie  
Dans les bras de celui qui recherche ma mort. (Boileau)

9-  
Un bon vieux père a douze enfants,  
Ces douze en ont plus de trois cents;  
Ces trois cents en ont plus de mille;  
Ceux-ci sont blancs, ceux-là sont noirs;  
Et par de mutuels devoirs  
Un repos éternel dure en cette famille

10-  
Quel est celui qui n'est ni matière, ni idée,  
ni corps, ni cause et qui est conjoint à tout;  
qui fait des portraits de toutes les choses du monde,  
mais imparfaits et si bigarres qu'ils paraissent  
monstrueux, selon de certains temps. (Charles Sorel).

11-  
L'on ne connaît en moi ni fin, ni commencement;  
Neuf dissemblables sœurs m'accompagnent et m'aident  
Tout seul je ne vaudrais rien, mais quand elles précèdent  
On peut me faire alors valoir infiniment.

12-

Je suis dans le milieu du monde,  
J'ai quatre pieds dans un tonneau;  
Je ne suis point en terre, encore moins dans l'eau;  
Et cependant je suis dans l'onde.

Je dis fort souvent non, et ne dis jamais oui,  
Je suis en même temps dans la tête d'une anguille,  
Et dans la queue du serpent jamais pourtant je ne frétille.  
Or devinez mon sort plaisant.

13-

Je viens sans qu'on y pense  
Je meurs en ma naissance,  
Et celui qui me suit  
Ne vient jamais sans bruit.

**Les réponses sont :**

- 1- la poste aux lettres
- 2-
- 3- le temps
- 4- la vie
- 5- le valet (qui suit son maître)
- 6- la ligne
- 7- l'oiseau (qui porte une plume)
- 8- la puce
- 9- le temps (les mois, les jours, les heures)
- 10- l'ombre
- 11- le chiffre 0 (et les neuf autres chiffres)
- 12- la lettre N
- 13- l'éclair



# *Charades*



Une charade :

*Mon premier est très fort, mon second est très doux  
Et mon tout pour charmer n'a besoin que de vous*

2-

*Mon premier désigne ce qui n'a point de consistance,  
Sans mon second, il n'y aurait point de musique,  
Mon tout est un animal pacifique.*

*(Bièvre)*

3-

*Mon premier est vert  
Mon second est bleu,  
mon tout est précieux.*

4-

*Mon premier est une voiture  
Mon second voiture,  
Mon tout est une voiture.*

*(Voltaire)*

*5-Mon premier est cruel quand il est solitaire,  
Mon second, moins honnête, est plus tendre que vous,  
Mon tout à votre coeur dès l'enfance a su plaire.  
Et parmi vos attraits, c'est le plus beau de tous.*

6-

*Mon premier marche,  
Mon second nage,  
Mon tout vole.*

7-

*A la ville comme au village,  
Fillette, en cherchant mon premier  
Attrape à la fin mon dernier,  
Manque mon tout, et c'est dommage.*

*8- Si tu veux être heureux et bien reçu partout,  
Ne sois ni mon premier, ni mon second, ni mon tout.*

**Les réponses sont :**

- 2- Mouton
- 3- Précieux
- 4- Carosse
- 5- Vertu
- 6- Hanneton
- 7- Mariage
- 8- fougueux



## *Différences et ressemblances*

Madame de Pompery rapporte ces énigmes, saurez-vous trouver les différences entre

- 1- La jalousie et un fauteuil
- 2- Le courage et une tourte de pain
- 3- Le caractère et un couteau
- 4- Rapport entre le tonnerre et un lavement
- 5- Entre la politesse et un forte-piano
- 6- Esprit et chemise
- 7- Humeur et matelas
- 8- Amitié et sabot
- 9- Cloche et amour

Les réponses sont :

- 1- L'un trouble le repos et l'autre y invite
- 2- L'un abrège quelquefois la vie. L'autre sert à l'entretenir.
- 3- Le mérite de l'un, c'est d'être tranchant, celui de l'autre est de ne l'être pas
- 4- Tous deux font quelquefois le même effet.
- 5- Tous deux produisent l'harmonie, mais rarement l'un et l'autre sont exempts d'un peu de fausseté
- 6- Tous deux perdent en vieillissant.
- 7- L'inégalité blesse dans l'une et dans l'autre.
- 8- Tous deux sont malheureusement sujets à se rompre.

## *Bout-rimés*

Mme de Pompery a commis ce bout-rimé pour dire des injures à son ami.  
(fat – louche – scélérat – souche – sot – bête – nigaud – tête).

*Ton esprit, tes talents ne t'ont point rendu ... fat ;  
Jamais dans ta conduite on ne vit rien de ... louche ;  
Tes vertus toucheraient le plus grand ... scélérat ;  
Sans être un ci-devant, tu sors de bonne ... souche.  
Tu donnerais, je crois, de l'esprit au plus ... sot ;  
Tu ne rebutes point la plus maussade ... bête ;  
Tu sais obligeamment écouter le ... nigaud,  
T'entretenant des riens qui farcissent sa ... tête.*

Et un autre, sur la misère :

*Dans ces lieux semés de ro... caille,  
Hélas ! je ne possède... rien,  
Et l'on me vend jusqu'à la... paille  
Où se couche mon pauvre... chien.  
On remplit ma triste... futaille  
D'une eau qu'on me fait payer... bien ;  
Le jour et la nuit je tra... vaille  
Pour fournir à mon entre... tien.  
De bœuf je n'ai pas une... livre  
Pour mettre au pot avec un... chou ;  
Dans ma misère, je m'en... ivre  
De l'espoir d'aller dans le... trou ;  
On ne désire plus de... vivre  
Quand on est à son dernier... sou.*

## *Divertissements*

# Ma perruque est tout mon amour

## Romance

*De l'objet qui toujours m'enchanté  
Vous voulez donc savoir le nom ?  
Ah ! tenez, je suis complaisante,  
Je vais vous le dire sans façon :  
Il est bien digne qu'on l'adore,  
Ainsi j'y pense tout le jour ;  
Et la nuit je répète encore :  
Ma perruque est tout mon amour.*

*Autrefois j'étais occupée  
De frivoles amusements ;  
Un papillon, une poupée  
Faisaient mon plus doux passe-temps.  
Que j'étais enfant quand j'y pense !  
Enfin la raison à son tour,  
Adieu les jeux de mon enfance,  
Ma perruque est tout mon amour.*

*Quand un amant me dit : Julie  
L'amour seul est le vrai bonheur  
A quinze ans lorsqu'on est jolie  
Il faut laisser parler son cœur.  
A ce propos soudain je gronde,  
Et je lui réponds à mon tour  
Regarde ma perruque blonde  
Ma perruque est tout mon amour.*

*Quand pour la placer sur ma tête  
Si je consulte un miroir  
J'ai grâce aux charmes qu'elle prête  
Le teint plus frais, l'œil plus noir.  
Pourrai-je sans ingratitude  
Ne pas la payer de retour ?  
La peigner fait ma seule étude,  
Ma perruque est tout mon amour.*

*Un instant de mélancolie  
Vient-il troubler un jour serein,  
Grâce à ma perruque jolie  
Je mets en fuite le chagrin,  
Et pour le bannir je la frise  
Et la défrise tour à tour ;  
Que voulez-vous que je vous dise ?  
Ma perruque est tout mon amour.*

## Romance

De l'objet qui toujours m'enchaîne  
Vous voulez donc savoir le nom ?  
ah ! tenez je suis complaisante,  
je vais vous le dire sans façon :  
il est bien digne qu'on l'adore  
ainsi j'y pense tout le jour ;  
et la nuit je répète encore  
ma perruque est tout mon amour.

autrefois j'étais occupée  
de frivoles amusemens ;  
un papillon, une poupée  
faisaient mon plus doux passe-temps,  
que j'étais enfant quand j'y pense !  
enfin la Raison a son tour,  
adieu les jeux de mon enfance,  
ma perruque est tout mon amour.

# Logogriphe manqué à M<sup>lle</sup> Claire de V.\*\*\*

Cherme d'abord j'ai été  
tu tête, à l'ordinaire,  
C'est de ce cas, moi et arrêté  
C'est de ce cas, moi et arrêté  
C'est de ce cas, moi et arrêté

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire

Cherme d'abord,  
C'est de ce cas, moi et arrêté  
C'est de ce cas, moi et arrêté  
C'est de ce cas, moi et arrêté  
C'est de ce cas, moi et arrêté

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire

à M<sup>lle</sup> Claire de V.

Votre Logogriphe est fait.  
Mais, adieu, le Mystère!  
C'est en vain que l'on s'efforce,  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

à l'Enigme autre charte  
sous la gaze, légère  
se cache en vain la beauté  
Chacun s'en va sachant  
C'est Claire (tu)

# Logogriphe manqué

A Mademoiselle Claire de V.

Air : des fraises

*Votre logogriphe est fait  
Mais adieu le mystère  
Tout est ... l'objet  
Chacun reconnaît qui lui plaît  
C'est Claire (bis)*

*Pour début, j'allais lister  
Les pieds à l'ordinaire  
La tête a dû m'arrêter  
On n'y peut rien ajouter,  
C'est Claire.*

*Charmé d'abord j'ai cité  
La tête à l'ordinaire  
Cent bravos m'ont arrêté  
Cent bravos ont répété :  
C'est Claire.*

*Pour l'énigme, autre embarras  
Chaque image est trop claire  
C'est la faute de vos appas  
Ce qui ne se cache pas,  
C'est Claire.*

*A l'énigme autre clarté  
Sous la gaze légère  
Se cache en vain la beauté  
Chacun s'écrie enchanté :  
C'est Claire.*

*La rose s'entrouvre et plaît,  
En rougissant de plaire  
Je la prends, ah ! quel regret  
Cette rose est un portrait.  
C'est Claire.*

*Si je peins le doux attrait  
D'un joyeux caractère  
J'entends dire à chaque trait  
Cet éloge est un portrait  
C'est Claire.*

*Voyons donc par quels détours  
Offrir avec mystère  
Quelque objet de nos amours  
Sans qu'on ajoute toujours :  
C'est Claire.*

*Je dis : l'objet enchanteur  
Pour qui vivre c'est plaire  
Peut bien avoir une sœur  
Soudain tout répond en cœur :  
C'est Claire.*

*D'un sage administrateur  
Le dévouement austère  
Trouve un doux prix en son cœur  
Mais qui double son bonheur :  
C'est Claire.*

*Ah ! comment voiler aux cieux  
L'astre qui nous éclaire !  
Comment voiler deux beaux yeux !  
On dit au moins en tous lieux :  
C'est Claire.*

*En voyant de ses appas  
La peinture trop claire,  
Dans un modeste embarras,  
Claire seule ne dit pas :  
C'est Claire.*

*Pour logogriphe j'ai fait  
Une chanson légère,  
On doit être satisfait,  
Ce que je chante est parfait :  
C'est Claire.*

# Les esclaves

## Air de Tarare

*Je suis né natif de Ferrare  
Là, par les soins d'un père avare  
Mon chant s'étant fort embelli  
Ah! povero calpigi (bis)  
Je passai du conservatoire  
Premier chanteur à l'oratoire  
Du souverain di napoli,  
Ah bravo care calpigi. (bis)*

*La plus célèbre cantatrice  
Fit bientôt de moi par caprice  
Un simulacre de mari  
Ah! povero calpigi. (bis)  
Mes fureurs et mes jalousies  
N'arrêtant point ses fantaisies  
J'étais chez moi comme un zéro  
Ah ! calpigi povero. (bis)*

*Je résolus pour m'en défaire  
De la vendre à certain corsaire  
Exprès venu de Tripoli  
Ah bravo caro calpigi. (bis)  
Le jour venu mon traître d'homme  
Au lieu de me compter la somme  
M'enchaîne au pied de leur châlit  
Ah povero calpigi. (bis)*

*Le forban en fit sa maîtresse  
De moi l'argus de sa sagesse  
Et j'étais là tout comme ici  
Ah! povero Calpigi. (bis)  
Bientôt à travers la Libye  
L'Égypte, l'Inde et l'Arabie  
Il alla nous vendre au sophi  
Ah! povero alpigi. (bis)*

Rio de Caraxe.

Jesuis né natif de seivare  
la paole soino d'un père avare  
mon chant s'estant fort embelli  
ahi povero calpigi. Bie.  
Je passai du conservatoire  
premier chantre à l'oratoire  
du souverain di napolé,  
ah bravo caro calpigi. Bie.

L'aplan célèbre cantatrice  
fut bientôt de moi pau caprice  
un simulacre de mari  
ahi povero calpigi. Bie.  
mes sureaux ni mes jalousies  
n'arrêtaient point ses fantaisies  
j'étais chez moi comme un zéro  
ahi calpigi povero. Bie.

3

J'érisolia pour m'en défaire  
de la vendre à certain corsaire  
ex près de vin de tripoli  
ah bravo caro calpigi. Bie.  
Le jour venu montrant d'homme  
a l'air de me compter la somme  
m'en chaîne au pied de leur châlit  
ahi povero calpigi. Bie.

4.

Le sorbon en fit sa maîtresse  
de moi l'Égide de sasagene  
Et j'étais là tout comme ici  
ahi povero calpigi. Bie.  
Bientôt à travers la libie  
l'Égypte, l'Inde, et l'Arabie  
il alla nous vendre au sophti  
ahi povero Calpigi. Bie.

# Chanson

Clamer pour Mamselle huxon  
Le son de la Musette  
Nous dirons à l'unisson  
une Chansonnette  
Sarguienne, Ça rend le Cœur gai  
Prenez votre Musette au Gue',  
Prenez votre Musette.

2.

Mais v'la t'il pas que la Chanson  
Plait à la fillette,  
Pau ainsi, répond Simon  
faut que je la repette  
Si ça peut bien obliger  
Prenez votre musette au Gue'. Bien.

3.

Dans pareil cas cependant  
faut que l'on finisse  
un Draisier, car la S'latard  
et of' Duilleraie quittance,  
Le Monnaie, craint d'être trahie  
Je payerai d'avance au Gue'. Bien.

4.

Mamselle la n'est pas de refus  
et je prends un Acroyte  
Déjà M<sup>e</sup>, ne s'écrit plus,  
à l'ombree la se monte  
Des Plaisirs qu'on prend de Moitié  
Est-ce qu'on en tient compte au Gue'. Bien.

5.

on dirait que vous, Et en l'on,  
ça se peut bien Marcins,  
Dame l'on accompagne par  
Des l'ien par l'achaine,  
quand on a part leon Chante  
l'on manque d'beline au Gue' Bien

## La musette

*Aimez-vous Mamselle Suzon  
Le son de la musette ?  
Nous dirons à l'unisson  
Une chansonnette  
Parguienne ( ?) ça rend le cœur gai.  
Prenez votre musette, au gué,  
Prenez votre musette.*

*Mais v'la t'il pas que la chanson  
Plait à la fillette.  
Car ainsi répond Simon  
Faut que je la répète  
Si ça peut bien obliger.  
Prenez votre musette au gué ...*

*Dans pareil cas cependant  
Faut que l'on finance  
Par un baiser, cela s'entend,  
Et j'baillerais quittance.  
Si monsieur craint d'être triché  
Je payerai d'avance au gué ...*

*Mamselle ça n'est pas de refus  
Et je prends un acompte.  
Déjà M. ne sait plus  
A combien ça se monte.  
Des plaisirs qu'on rend de moitié  
Est-ce qu'on en rend compte au gué ...*

*On dirait que vous êtes bon  
Ça se peut bien marraine  
Dame l'on n'accompagne pas  
Des chiens par douzaine  
Quand on a par trop chanté  
L'on manque d'haleine au gué ...*

# Romance de Chérubin

dans le mariage de Figaro

Air de Marlborough.

*Au bord d'une fontaine*

*Que mon cœur, que mon cœur a de peine.*

*Pensant à ma marraine,*

*Sentis mes pleurs couler. (bis)*

*Je gravai sur un chêne*

*Que mon cœur, que mon cœur a de peine*

*Sa lettre dans la mienne,*

*Le roi vint à passer.*

*Ses barons son clergé.*

*Beau page dit la reine*

*Que mon cœur, que mon cœur a de peine*

*Beau page dit la reine*

*Qu'avez-vous à pleurer.*

*J'avais une marraine*

*Que mon cœur, que mon cœur a de peine*

*J'avais une marraine*

*Que toujours j'adorai.*

## Vaudeville de Figaro

*Bazile*

*Cœurs sensibles, cœurs fidèles  
Qui blâmez l'amour léger  
Cessez vos plaintes cruelles  
Est-ce un crime de changer ?  
Si l'amour porte des ailes  
N'est-ce pas pour voltiger.*

*Le comte*

*D'une femme de province  
Contente d'un seul amour  
Le succès est assez mince.  
Vive la femme de cour !  
Semblable à l'écu du prince  
Sous le coin de son époux  
Elle sert au bien du monde.*

*Suzanne*

*Qu'un mari sa foi trahisse  
Il s'en vante et chacun rit  
Qu'une femme ait un caprice  
Sur la roue on la punit.  
De cette absurde injustice  
Faut-il dire le pourquoi :  
Les plus forts ont fait la loi.*

*Marcelline*

*Chacun sait la tendre mère  
Dont il a reçu le jour,  
Tout le reste est un mystère  
C'est le secret de l'amour.*

*Figaro*

*Ce secret met en lumière  
Comment le fils d'un bâtard  
Vaut souvent son pesant d'or.*

*Figaro*

*Jean Jeannot, jaloux risible  
Veut unir femme et repos.  
Il achète un chien terrible  
Et le lâche en son enclos.  
Ca, mais quel vacarme horrible :  
Le chien court, tout est mordu  
Hors l'amant qui l'a vendu.*

*Fanchette*

*Robin m'a dit en cachette :  
Si l'amour t'était connu  
Que ton sein, jeune Fanchette,  
De plaisir serait ému.  
Dans tous les yeux il te guette.  
Je l'ai donc vu, cher Robin,  
Dans les yeux de Cherubin.*

*Figaro*

*Quand le mal n'est pas extrême  
Fermons l'œil à la rigueur  
Sur les torts de qui nous aime,  
Et disons dans notre cœur :  
Si chacun rentre en soi-même  
Nul mortel de bonne foi  
N'est homme de bien pour soi.*

*Triple dot, femme superbe  
Que de biens pour un époux !  
D'un seigneur, d'un page imberbe  
Quelque sot serait jaloux :  
Du latin d'un vieux proverbe  
L'homme adroit fait son profil  
Gaudeant bene nati.*

*Bride-vison*

*Ou, messieurs, la comédie  
Que l'on juge en cet instant  
Sauf erreur, nous peint la vie  
Du bon peuple qui l'entend ;  
On l'opprime, il peste, il crie  
Il s'agite en cent façons  
Tout finit par des chansons.*

*Chérubin*

*Sexe aimé, sexe volage  
Qui tourmentez nos beaux jours,  
Si de vous chacun dit : rage  
Chacun vous revient toujours.  
Le parterre est votre image  
Tel parait le dédaigner  
Qui fait tout pour le gagner.*

*La comtesse*

*Telle est fière et répond d'elle  
Qui n'aime que son mari.  
Telle autre presque infidèle  
Jure d'en avoir que lui.  
La moins folle, hélas, est celle  
Qui se veille en son lien  
Sans oser jurer de rien.*

*Figaro*

*Par le sort de la naissance  
L'un est roi, l'autre est berger  
Le hasard fit leur distance  
L'esprit seul peut tout changer  
De vingt rois que l'on encense  
Le trépas brise l'autel  
Et Voltaire est immortel.*

*Suzanne*

*Si ce quoi, ce fol ouvrage  
Renfermait quelque leçon  
En faveur du badinage  
Faites grâce à la raison :  
Ainsi la nature sage  
Nous conduit dans nos désirs  
A son but par les plaisirs.*

# Chanson bachique

## Air de la marche des marseillais

*Allons enfants de la courtille  
Le jour de boire est arrivé.  
C'est pour nous que le boudin grille  
C'est pour nous qu'on l'a conservé. (bis)  
Entendez-vous dans la cuisine  
Rôtir dindons et gigots ;  
Ma foi, nous serions bien nigauds  
Si nous leur faisons triste mine.*

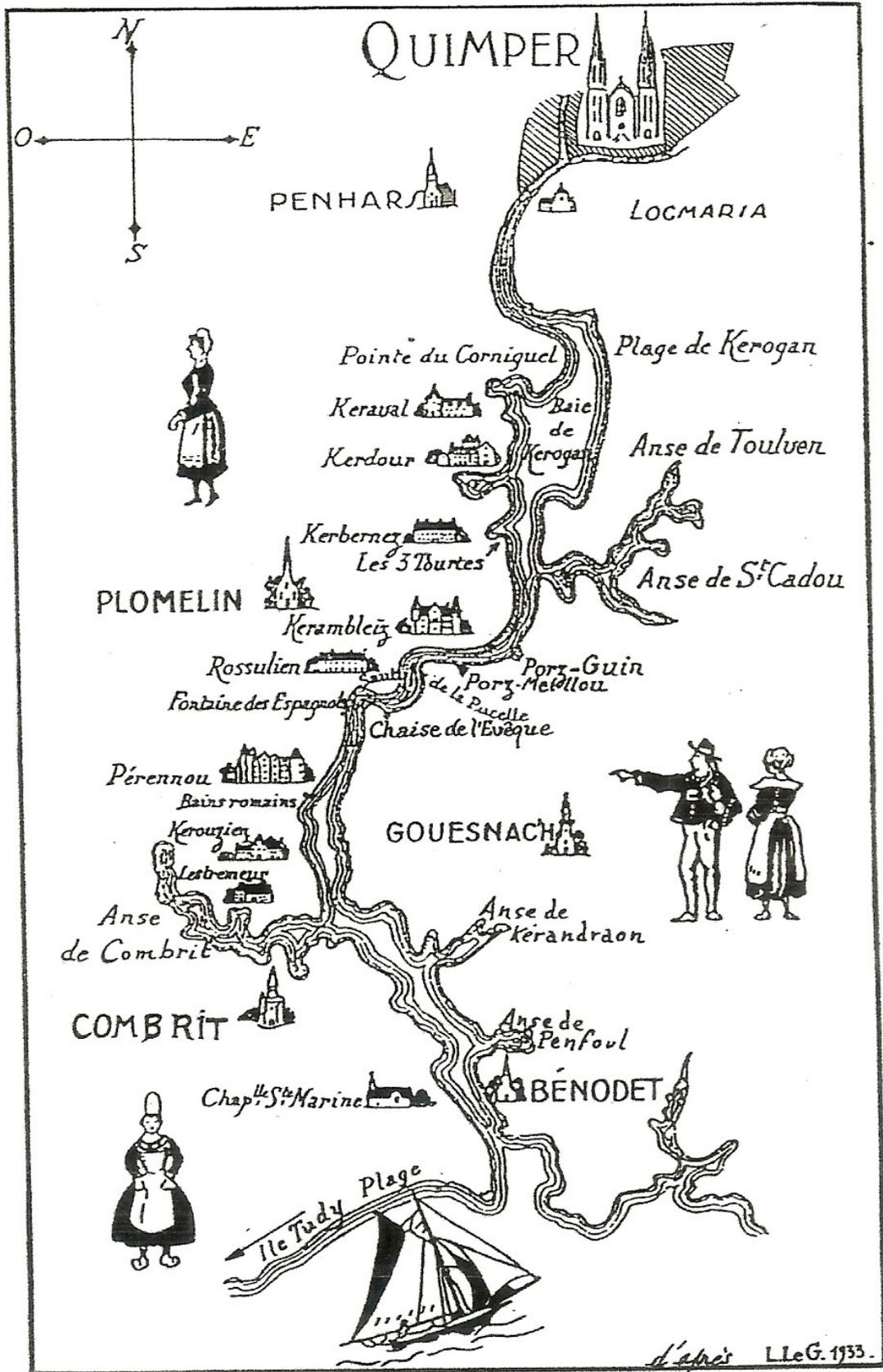
*A table, citoyens  
Videz tous ces flacons  
Buvez, mangez,  
Qu'un doux nectar  
Humecte vos poumons.*

*Décoiffons chacun sept bouteilles  
Et ne laissons rien sur les plats  
D'amour faisons les sept merveilles  
Au milieu des plus doux ébats.  
Pour nous, français, ah quel outrage  
S'il fallait rester en chemin !  
Que Bacchus par son jus divin  
Elevé encore notre courage.*



**Plomelin**

**Chapelles et manoirs**



Les sites de l'Odet (d'après Louis Le Guennec)

# Plomelin

D'après « histoire de Quimper et son canton » par Louis le Guennec  
et le site internet [infobretagne.com](http://infobretagne.com)

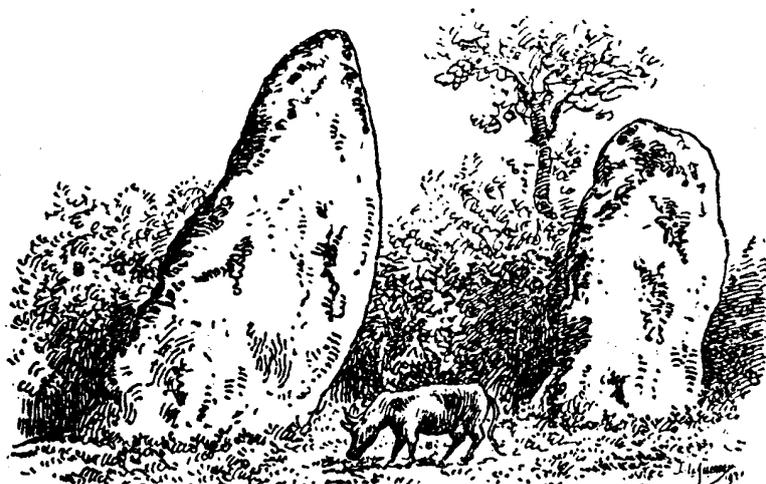
Plomelin. - *Ploemelin*, au XIV<sup>ème</sup> (Plou-Mellon, paroisse de Mellon). En breton: *Ploveilh*.

## Population

1801 .....	1096 h.	1936 .....	1520 h.
1841 .....	1233 h.	1946 .....	1502 h.
1872 .....	1501 h.	1954 .....	1380 h.
1901 .....	2008 h.	1968 .....	1371 h.
1911 .....	2024 h.	1975 .....	2196 h.
1921 .....	1938 h.	1982 .....	3191 h.

## Antiquités

Deux menhirs, classés monuments historiques, hauts l'un de 5 mètres, l'autre de 5,40 m et une pierre levée, haute de 2,50 m située dans une prairie à Kerlen, sont les seuls vestiges de la préhistoire.



*Menhirs près le bourg de Plomelin*

L'occupation romaine reste présente par de nombreux témoignages:

Les ruines romaines du Pérennou sont celles d'une maison thermale érigée au bas du parc, tout près de la rivière. Les restes des murs sont élevés d'un mètre au-dessus du sol. Sa longueur est de 17,80 m sur 7 de large. La porte d'entrée donne sur la rivière et introduisait dans une sorte de galerie, à l'extrémité gauche de laquelle était la salle de bains de 6,20 m de long sur 3 m de large. Elle était entièrement pavée de magnifiques carreaux de marbre, aux couleurs variés, incrustés dans une sorte de ciment rougeâtre. Des malveillants les ont tous enlevés ou brisés. La baignoire était au fond de la salle. Cette salle communiquait, par une porte particulière, avec une pièce à droite, de la forme d'un carré de 3, 10 m de côté.

A l'extrémité droite de la galerie, porte suivie de 4 marches par lesquelles on descendait dans le chauffoir de 3,50 m sur 3,05 m. On y voyait un fourneau de briques et l'on remarquait très bien la place des barres de fer qui supportaient les chaudières. Ce chauffoir communique dans une autre pièce qui a 4,60 m X 2,95 m, le mur de refend qui la sépare de celle attenante à la salle de bain est percé de deux petites arcades cintrées. Ces constructions sont faites d'assises régulières de pierres en cube et forment ce qu'on appelle l'appareil majeur. Traces de ciment rougeâtre sur les murs. Au haut du parc ruines de la villa.

Dans le camp retranché de Keruel-vihan se voient encore des traces d'habitation. Il y a là un tumulus qui a été fouillé.

En 1927, M. Hénaff, propriétaire à Kervadiou, en travaillant ses terres découvrit des substructures gallo-romaines en quantité si considérable que, pour défricher le terrain qui les contenait, il dut en extraire plus de cent cinquante charretées de pierres cubiques, blocs de béton et de ciment, avec traces d'enduit coloré, briques, larges tuiles à rebord, poteries, cendres, etc. qui ont servi à empierrer les chemins. Il a pourtant conservé quelques maçonneries anciennes, dont l'appareil est caractérisé par des assises disposées en feuilles de fougères, ainsi que plusieurs grandes pierres ressemblant beaucoup à des lechs, une dalle de seuil à deux marches, la meule circulaire d'un moulin à bras, cinq énormes galets ronds et trois bronzes à l'effigie d'un Antonin. M. Hénaff fit don au musée breton d'une base de colonne gallo-romaine découverte au même lieu.

On trouve de nombreuses tuiles à rebord à Keravel, Rossulien, Kerdour, etc. Dans ce dernier lieu on a découvert en 1908 une meule romaine en lave. Dans une chambre souterraine à Kervez, on a trouvé des céramiques. Près du manoir de Kerlot on a mis à jour un groupe équestre dont nous parlons plus loin.

On dit que, vers la fin du XVIème siècle, une escadre espagnole projetant de s'emparer de Quimper, entreprit la remontée de l'Odet pour s'engager dans les fjords étranglés et sinueux des Vire-Courts. Surpris, le commandant de l'expédition, croyant s'être égaré, fit demi tour. A notre connaissance, aucune preuve n'a été apportée.

Au début du XXème siècle, un beau calice en argent, du XVIème siècle, a été trouvé, en déracinant un vieux chêne, à trois cents mètres au nord-ouest du bourg. On pense que cette pièce d'orfèvrerie avait été enfouie là lors de la Révolution.

M. Ogès (Le Télégramme du 7 mars 1949) rapporte qu'au cours d'un défrichement à Kervéven les ruines d'une construction ancienne ont été mises à jour. Les soubassements mesurent environ 15 mètres de long sur 7 mètres de large. Les murs constitués par des moellons de faibles dimensions, s'élevaient, au moment de la découverte, à 0,60 m au-dessus du sol.

Ce qui frappe, au premier abord, en examinant les éboulis, c'est le nombre considérable de moellons qui, manifestement, ont subi l'action d'un feu violent. Des débris de charbon tapissent le sol entre les quatre murs. On peut en conclure que la construction a été détruite par un incendie.

Des débris de vases noircis, de poteries communes et un fragment important d'une sorte de vasque en terre cuite, faite autour, et portant une ornementation en creux, ont été recueillis.

Une constatation s'est imposée aux archéologues: toutes les ruines gallo-romaines qui avoisinent l'Odet présentent, comme les substructions que l'on vient de mettre à jour à Plomelin, des traces irrécusables d'incendie. On sait que Quimper fut dévasté par les normands ou les saxons à une époque très reculée. Les pirates remontant l'Odet, sur leurs longues barques, durent piller et brûler les habitations qui leur apparurent sur les deux rives, faisant ainsi disparaître ces témoins d'une civilisation avancée.

## L'église

L'église de Plomelin est moderne. Elle a été bâtie en 1893, par le chanoine Abgrall, en forme de basilique latine. On y voit trois statues anciennes, à gauche du maître-autel, une jolie Vierge-Mère, à droite le patron saint Mellon, en évêque, crosse et mitre bénissant ces deux statues du XVIème siècle. A gauche du chœur, statue de saint David, en mître mais sans crosse, du même genre que les précédentes. Elle provient de l'église ruinée de Bodivit dédiée à saint David.

On a encastré dans le pignon du bras du transept nord un écusson soutenu de deux livres qui semble offrir le blason des Le Torcol de Kerdour.

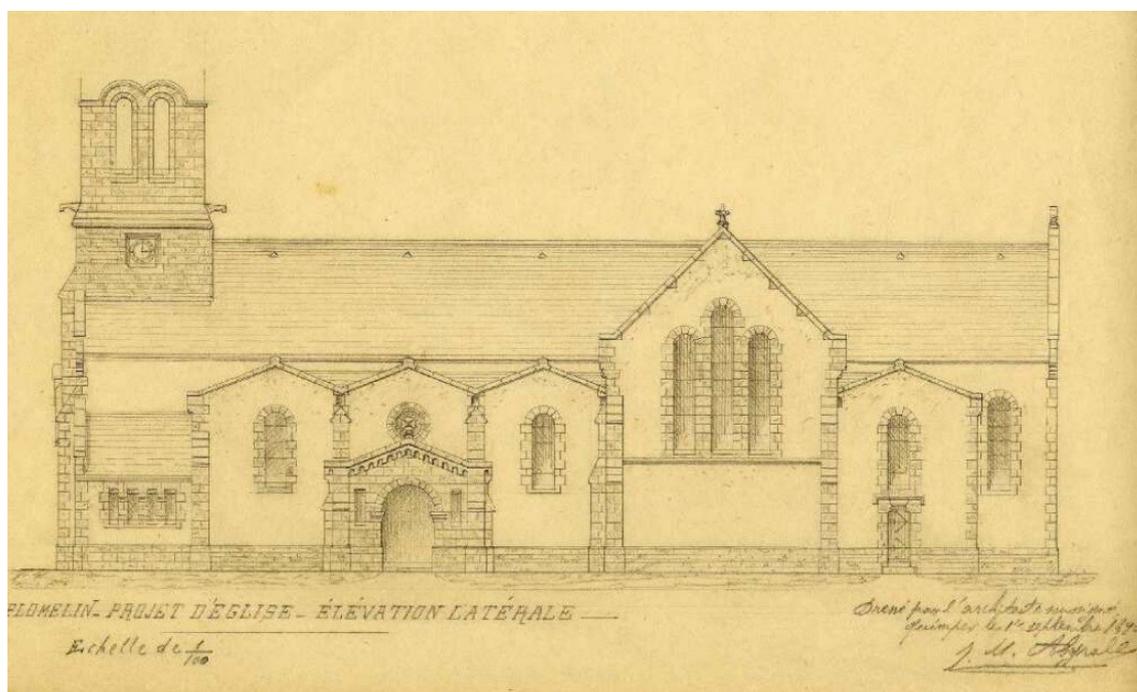
Selon une enquête faite en 1642 pour constater les prééminences de la famille Lhonoré, en Cornouaille et à Morlaix, on voyait alors dans l'aile gauche de l'église de Plomelin une chapelle dite de Keraval qui appartenait à écuyer Pierre Lhonoré, sieur de La Forest et de Keraval.

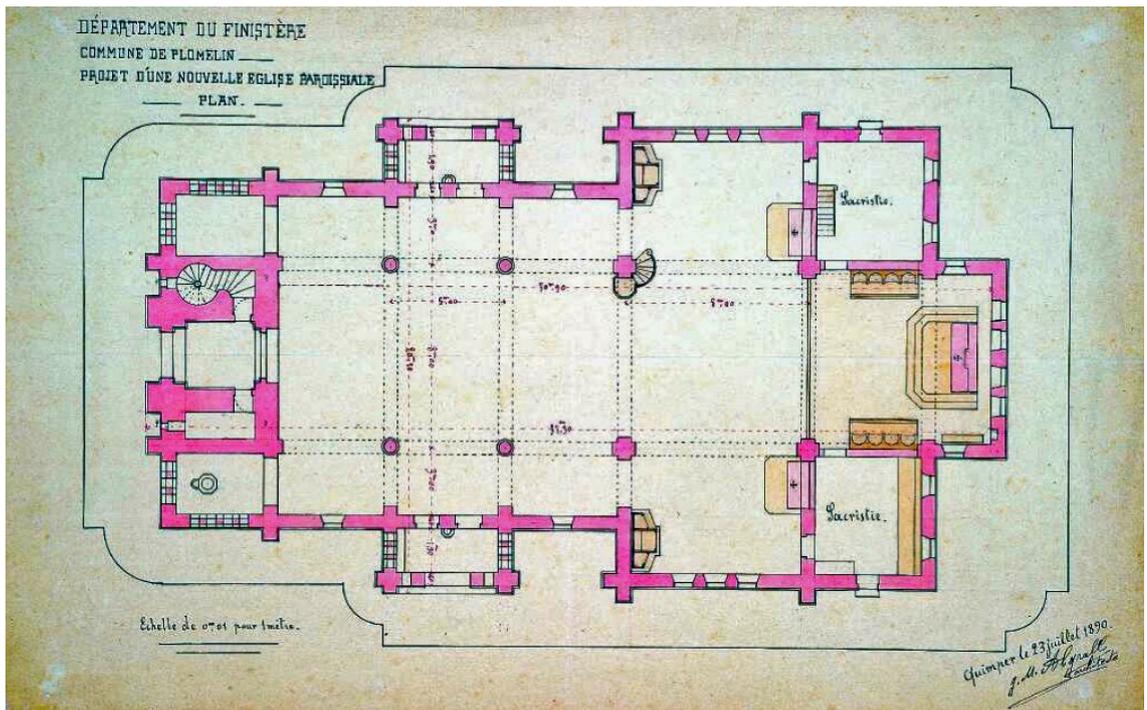
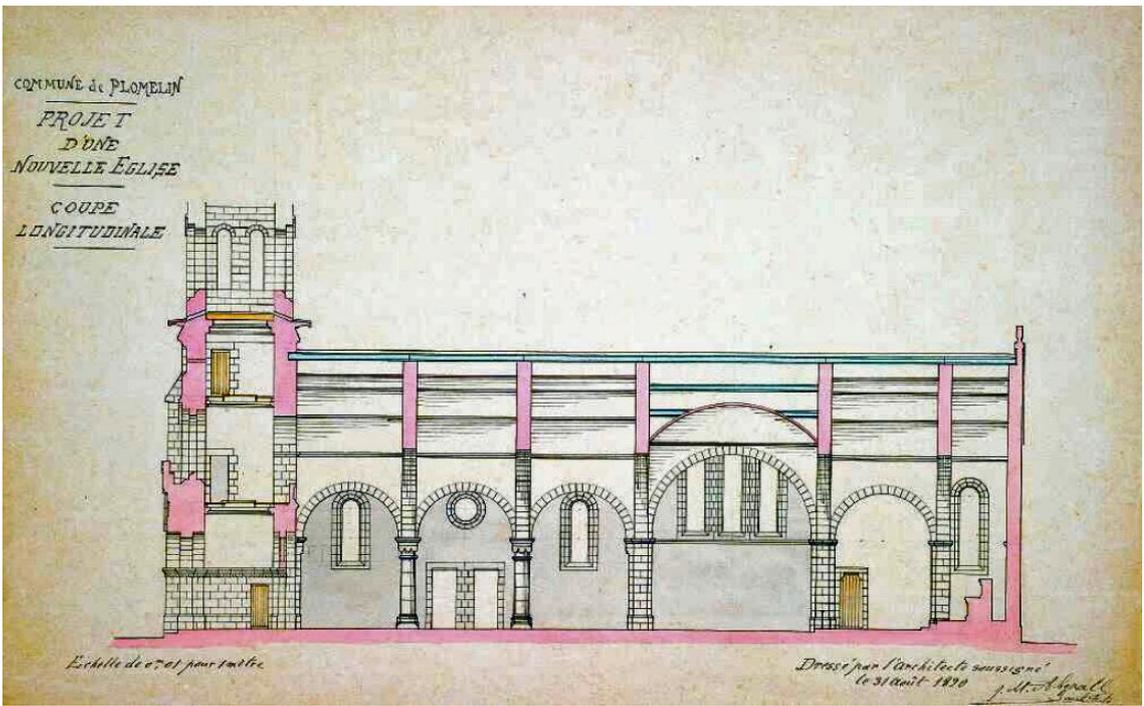
A cette époque, Keraval passa par acquêt à la famille Le Gubaër. Au-dessus de l'autel de la chapelle, une pierre soutenant l'image de saint Sébastien était armoriée de *trois poissons posés en pal et une molette d'éperon au-dessous*, blason d'Augustin Moro, escuyer, vivant substitut du Procureur Général du Roi à Quimper, qui avait épousé Marie, la fille de Pierre Lhonoré.

Le même procès-verbal décrit une autre chapelle dite de Kerdour, la première dans l'aile droite de l'église, avec une vitre contenant quatre écussons, alliance des Le Torcol, Lhonoré et autres.

Le même document renferme des figurations coloriées de la vitre et de l'enfeu de Keraval où l'on retrouve les blasons des Moro et Lhonoré. A droite de la fenêtre on voyait une statue de saint Sébastien attaché à un arbre feuillu, ayant un écusson de Moro sculpté sur son piédestal. Les figurations étaient l'oeuvre de Claude Bourriquen, peintre.

Le vitrail de kerdour est également signalé, il se trouvait en mauvais état. On y reconnaissait aussi les blasons des Le Torcol et Lhonoré.







61.

### **La paroisse, ou trêve de Bodivit**

La paroisse, ou trêve de Bodivit, était délimitée par l'Odet, l'anse de Combrit, le ruisseau du Roudaou et le secteur de Daou Zouar (les Deux Terres). Bodivit possédait une église dédiée à St Divy ou St David et un cimetière.

Lors de son passage en 1664, Mme de Sevigné note " En l'église, un banc à double accoudoirs joignant le balustre du côté de l'évangile avec les tombes à cinq écussons dont une chargée d'une levrette et les autres en alliance. En la vitre du pignon oriental, il y a les mêmes armoiries qu'à Pont-l'abbé "

En parlant de la révolte bigoudène du papier timbré, et du château du Cosquer à Combrit, Jean Le Cor écrit :

“ Le 15<sup>ème</sup> jour de septembre 1697, Mathieu Mendez, 63 ans, demeurant au Coët (allée des hêtres), a été inhumé en présence de son frère François Mendez, de son fils Michel Mendez, de René Droal et de René Jaury etc ... Ce fut celui qui sauva le reste de vie qu'on laissa à Monsieur de Kersalaun dans le temps de la révolte, le portant sur ses épaules, du Cosquer, en secret, tandis que les autres s'enivraient dans ce manoir.... Ensuite Mendez emporta de Kersalaun à la rivière où un bateau le conduisit à Quimper, où il mourut deux ou trois jours après. En récompense de quoi, le duc de Chaulnes qui arrivait de Quimper avec des troupes lui donna des pièces d'or et l'exempta de tailles à faire durant toute sa vie ”

Un procès verbal de 1782 de l'évêché décide que “ on supprimera la statue de St. Sébastien qui n'est pas décente ... on pavera la nef et on ne se servira pas de l'ornement en papier et nous ordonnons de les brûler. La sacristie est fort incommode ”.

Le 28 décembre 1792 Jean-François Le Déan acquit par adjudication comme bien national du clergé, le presbytère, l'église et le cimetière de la trêve de Bodivit (rattachée à la paroisse de Plomelin), où étaient inhumés ses parents, ainsi que la métairie de Kerilis et les terres de St Roch. « ...sur l'estimation de 3.000 l, une première bougie allumée, Le Déan a offert 4.000 l et le citoyen Kernaflen 5.000 l. Une troisième bougie allumée, Le Déan a offert 7.225 l. Une quatrième bougie allumée et existante sans que personne ait mis d'autre enchère, nous administrateurs, du consentement du procureur syndic, avons adjugé au citoyen Jean François Le Déan les fonds et pleine propriété et possession du presbytère, de l'église, du cimetière, de la ci-devant paroisse de Bodivit et du lieu de Kerilis, chargé d'une rente domaniale de vingt six livres due au citoyen Chateaugiron, municipalité et canton de Plomelin, moyennant la somme de 7.225 livres... » .

La paroisse de Bodivit, qui comptait environ 250 habitants, cessa d'être paroisse lors du concordat établi entre Napoléon Ier et Pie VII en l'an IX, et fut rattachée à Plomelin en 1802.

### **Eglise de Bodivit.**

L'église de Bodivit est la plus ancienne de la commune. Construite au XV<sup>ème</sup> siècle, elle était dédiée à Saint-David, patron de la paroisse. Il ne subsiste qu'une partie des murs.

Cet édifice rectangulaire conserve une cheminée au coin Sud-Est et une arcade en plein cintre au Nord-ouest. On y remarque un ossuaire à deux baies à accolades avec inscription; un second bénitier du côté intérieur.

Dans la partie encore couverte de la nef, dont on a maçonné les arcades, il y a à l'endroit des fonts l'un de ces foyers de cheminée qui se retrouvent en certaines églises basses-bretonnes, sans qu'on ait pu jusqu'ici déterminer exactement leur destination. Le chœur a des piliers octogonaux du XV<sup>ème</sup> siècle soutenant des arcades basses. On a replacé dans celle qui le séparait de la nef la maîtresse-fenêtre découpée en quatrefeuilles. Le clocher a disparu. A gauche du sanctuaire, les caveaux à demi-éboulés des seigneurs de Lestrémeur et du Pérénou sont encore couverts de dalles où des écussons armoriés se déchiffrent à peine sous le lichen et la mousse. Le lieu est du reste si peu fréquenté qu'un sanglier avait établi sa bauge, l'un de ces derniers hivers, dans un coin de l'église.

Ce fut jusqu'à la Révolution le centre religieux d'une véritable paroisse d'Arcadie, peuplée de 250 habitants à peine (ce qui était dérisoire en Bretagne), étroitement cernée par sa grande voisine de Plomelin et l'estuaire. On gagnait le bourg à travers champs, et ce bourg ne se composait que de l'église et du presbytère. Restauré, augmenté, transformé, ce dernier est devenu une très sortable maison de campagne, mais l'église n'offre qu'abandon et ruines.

## Le cimetière

Planté d'ifs et de mélèzes touffus qui y entretiennent une pénombre impressionnante, il renferme une dizaine de tombes en granit, hautes et massives, sur lesquelles sont gravés les noms d'une famille quimpéroise. Emile Souvestre, visitant Plomelin en 1835, a salué en passant à Bodivit, les mausolées des Le Déan, «hommes vertueux, qui furent utiles tant qu'ils vécurent et laissèrent après eux des bienfaits sans laisser de gloire ».



*Le cimetière en 1865*

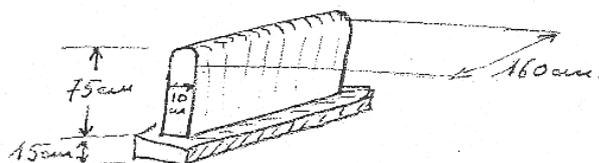
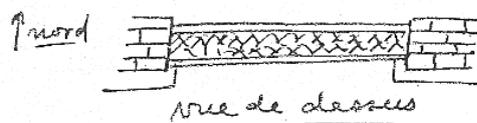
La tempête de 1987 en avait obstrué l'accès; il a récemment été remis en valeur.

Jean Noël Arzul a réalisé quelques relevés sur ce cimetière :

La voie qui rejoignait le cimetière et qui était à l'usage anciennement passait par Lestrevian pour rejoindre l'allée 'vraz ». A 50m de l'entrée, une stèle dont l'utilité, juste au milieu de la voie d'accès, semble difficile à établir :



Une dalle marque l'entrée du cimetière, elle avait pour but d'empêcher l'accès de l'enceinte aux animaux.

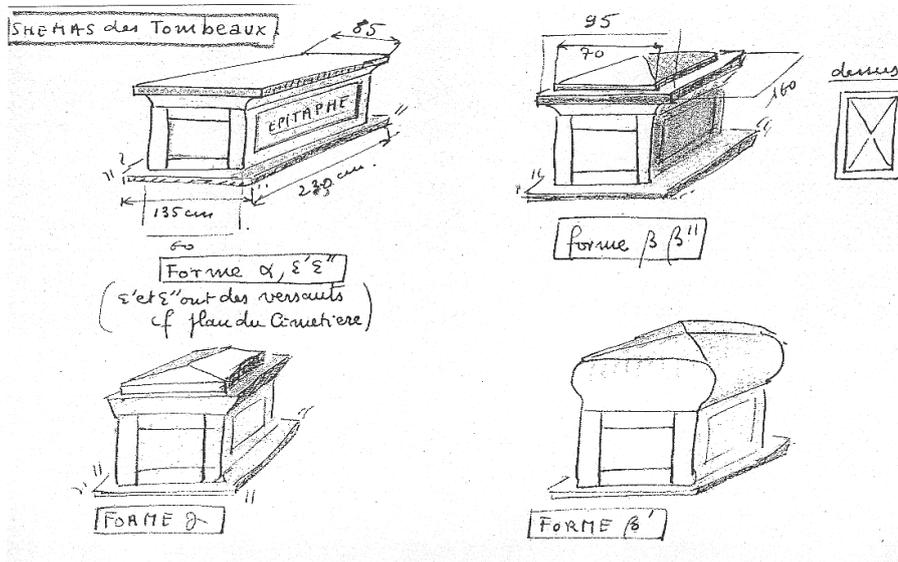
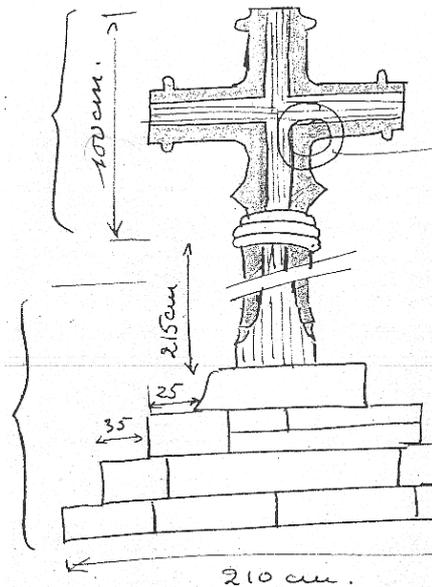


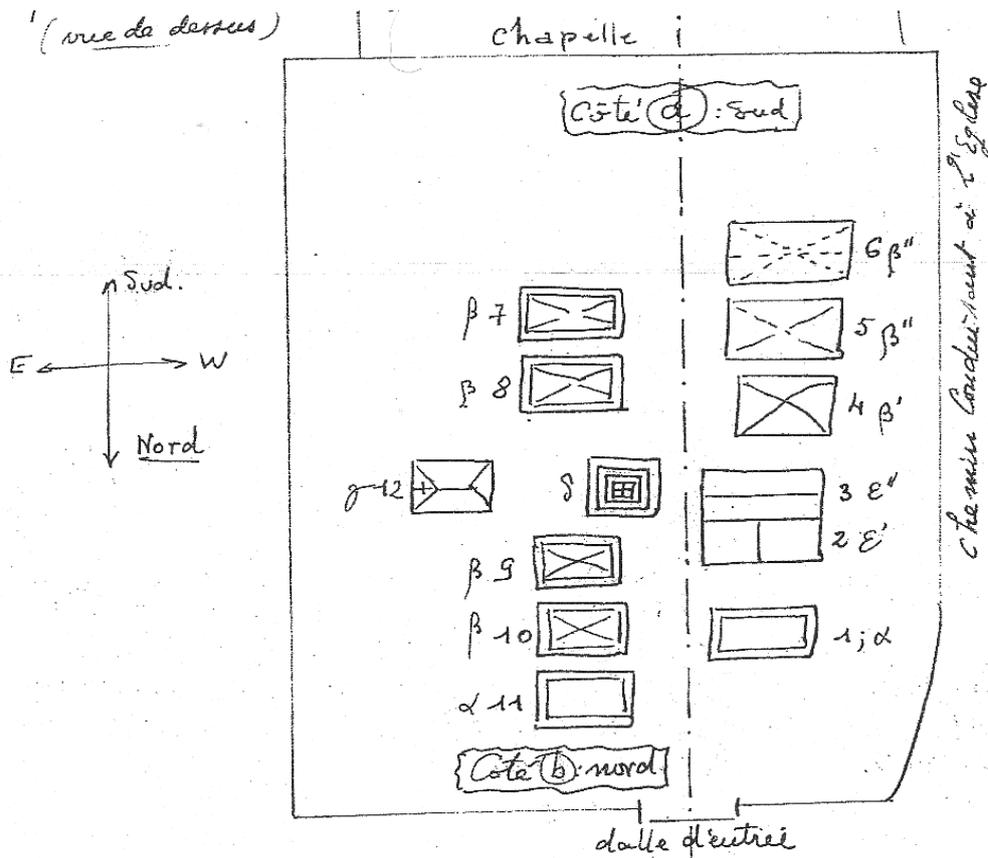
Le cimetière jouxte l'église. A l'entrée, un échelier encadré de deux pierres sculptées présentant le même motif, à première vue un animal sans tête :



Le cimetière comprend une croix centrale et douze tombes familiales, aux noms d'anciennes familles quimpéroises (Le Déan, Le Bastard de Kerguiffinec, Guieysse, ... ). La plus ancienne date de 1779, la plus récente de 1928. La douzième, plus modeste est celle de Catherine Carel, née à Auray en 1746, décédée à Quimper en 1825, la servante, dont l'épithaphe porte ces mots :

*“Reposez en paix près de vos premiers maîtres”*





Parmi les personnages qui ont été inhumés dans ce cimetière, on notera Louis Jean Marie Le Déan, acquéreur de Penanros en 1763, Jean-François Le Déan, 1737-1818, dont le tombeau porte deux épitaphes : “ *Transivit benefaciendo* ” (« *Il fit du bien, ce fut toute sa vie* »), d'une part, et “ *Par sa persévérance et son exemple, il enrichit le pays de la précieuse culture de la pomme de terre* ». Il fut Maire de Plomelin de 1800 à 1802.

En bordure du sentier menant au cimetière, on remarque un lec'h de granite quadrangulaire, au sommet percé (sans doute tardivement christianisé).

### Les épitaphes

1- face nord : Jean François le Déan, né à Groas le 25 avril 1737, décédé à Quimper le 13-12-1818

face sud :

*Par sa persévérance et son exemple,  
il enrichit le pays de la précieuse culture de la pomme de terre.*

2- face nord :

*A notre excellente mère  
Renée Gondrel de la Gourberie  
Née à Hénansal le 20-10-1705  
Décédée le 25 novembre 1781*

3- face sud :

*A la mémoire de notre père  
Louis J.M. Le Déan  
Né à Quimper le 11 novembre 1708  
Décédé le 24 avril 1779*

4- face nord :

*François Jérôme Baron Le Déan  
né à Douarnenez le 10-2-1744  
Décédé à Quimper 26 février 1827  
Il fit du Bien ce fut tout sa vie*

5- face sud

*Ici repose  
Madame Eugénie Louise Le Déan  
veuve de Monsieur le Comte de Najac  
née à Lorient le 22 janvier 1810  
décédée à Bourdonnelle le 26 octobre 1857*

6- face nord

*A la mémoire  
de Mr A.J.L. né Le Dean (Aimé Jean Louis)  
Ingénieur des constructions navales  
officier de la Légion d'Honneur  
membre de la Chambre des Députés  
né à Quimper le 27 juin 1776  
décédé à Vichy 6 juin 1841*

7- face nord

*Léon Guiyesse Chef de Bataillon du Génie  
né le 16 juin 1850 à Lorient  
décédé le 22 Novembre 1928  
à Lanros en Ergué Armel*

8- face nord

*Ici repose Eugène DM  
Le Bastard de Kerguiffinéc  
né à Quimper le 22 septembre 1820  
décédé à Quimper le 22 novembre 1824*

9- face sud

*Ici repose  
Mme E.F.F. Le Déan Ve de Mr J.M.P. (Eugénie Félicité Françoise)  
Le Bastard de Kerguiffinéc  
née à Quimper le 5 février 1781  
décédée à Lorient le 30 janvier 1862*

10- face sud

*Elise Marie Le Bastard de Kerguiffinéc  
née à Quimper le 19 juillet 1813  
décédée à Nantes le 11 mai 1828*

face nord

*Tu Nous Aimas Bien ma chère Elise  
jusqu'à ton dernier soupir  
Reçois, Enfant chérie, nos respects  
et nos prières, ils ne cesseront qu'avec nous.*

11- face sud



face nord

*J.M.P. Le Bastard de Kerguifinnec (Jean Marie Pierre)  
Capitaine de Frégate en retraite  
officier de la Légion d'Honneur et de St Louis  
Ancien membre de la Chambre des Députés  
Ancien conseiller de Préfecture  
Vice Président de la Chambre d'Agriculture*

12- face nord

*Catherine Carel  
Née à Auray le 25-11-1740  
Décédée à Quimper le 5-4-1825*

Face sud

*Reposez en paix près de vos premiers maîtres.*

En 1998, le chemin d'accès était couvert de ronces, le cimetière et l'église étaient envahis par une végétation sauvage, et la famille Vuilefroy - de Kerallain décida de vendre la propriété de Bodivit.

Parallèlement, le cimetière et les ruines de l'église, propriété Robin - de Brommer, furent cédés aux mêmes acquéreurs: M. et Mme Van Den Broek.

Dans le cadre des transactions, la commune de Plomelin acheta 16 ha-de bois (ouvert au public depuis). Elle acheta également l'assiette foncière pour l'établissement de chemins piétonniers ainsi que le colombier et ses abords. La commune a également négocié des cessions foncières ou des échanges de terrains permettant de réaliser des liaisons piétonnes, de modifier et de réhabiliter l'accès à l'église et de permettre au public d'y avoir accès 10 jours par an. La restauration de l'église de Bodivit a été assurée par M. et Mme Van Den Broek.



*Le cimetière en 2010*

### **Le presbytère de Bodivit**

A proximité immédiate des vestiges de l'ancienne église paroissiale, se voit l'ancien presbytère, dont le dernier occupant fut Thomas-François Compagnon, recteur en 1790-1791. Le bâtiment a été sensiblement agrandi et aménagé au XIX<sup>ème</sup> siècle et depuis 2000. Il avait été acquis par Jean-François Le Déan comme bien national ; par héritage, il passa aux Prigent de Kerallain, dont Jacques, qui fut Maire de Plomelin de 1925 à 1945.

La demeure est aujourd'hui propriété de M. et Mme Van Den Broek.



*L'ancien presbytère de Bodivit*

### **La chapelle Saint-Roch**

Ancienne dépendance de Bodivit, est un rustique oratoire à clocheton évidé, du XVI<sup>ème</sup> siècle. Elle ouvre sa porte ronde sur la cour d'une ferme. Tout près se trouvent un calvaire, de la même époque, et une fontaine.

La chapelle renferme la sépulture de la famille Prigent de Kerallain.

### **La chapelle Saint-Connec.**

Cette chapelle, appelée Saint-Connec ou Saint-Conogan, évêque de Quimper, dont le pardon se célébrait le 15 octobre, était située à deux kilomètres au Sud-Ouest du bourg. Elle est signalée par une pièce de 1680 des Archives départementales, qui mentionne de plus, dans le voisinage, *Liors ar Chapel sant* (Peyron, *Les églises et chapelles...*, p.16). Le 7 Septembre 1788, le corps politique de Plomelin décida unanimement que « *vu la pauvreté de la fabrique, on ne pouvait songer à réédifier la chapelle de Saint-Connogan, qu'ainsi il fallait la laisser tomber en ruines et tirer profit du bois et des pierres qui s'y trouvaient pour l'utilité de l'église de la paroisse. Il fut décidé que la statue du Saint serait peinte et dorée et placée dans l'église paroissiale, dans l'endroit le plus convenable* » (Archives communales de Plomelin). Le 9 Novembre suivant, le même corps politique résolut, du consentement de M. Lagadec, recteur, de faire vendre sur la croix, le 16 Novembre, les bois de couverture et de charpente de la chapelle et de déposer le produit dans le coffre-fort de la fabrique de Plomelin (Archives de l'Evêché).

### **La chapelle Saint-Philibert**

Bâtie en forme de croix avec chevet arrondi, semble remonter au XVIIIe siècle. La fontaine de dévotion existe.

*C'était notre chapelle  
Près d'elle nous vécûmes nos joies, nos élans.  
C'était notre chapelle  
La fête profane, les bannières, les chants  
Ont fait vibrer les prés et les herbes des champs.*

*Voilà notre chapelle  
Qui refait sa beauté, heureux saint Philibert !  
Voilà notre chapelle  
Qui ressurgit et vit et enfin se libère  
Des herbes sauvages qui, longtemps, la nimbèrent.*

*Courage les amis :  
Humble et majestueuse elle vous dit " merci "  
Courage les amis :  
Vous l'avez réveillée de sa longue inertie.  
Fronçons, fontaine, vous chuchotent " merci ".*

Marie-Thérèse le Gendre

### **La chapelle Saint-Nic.**

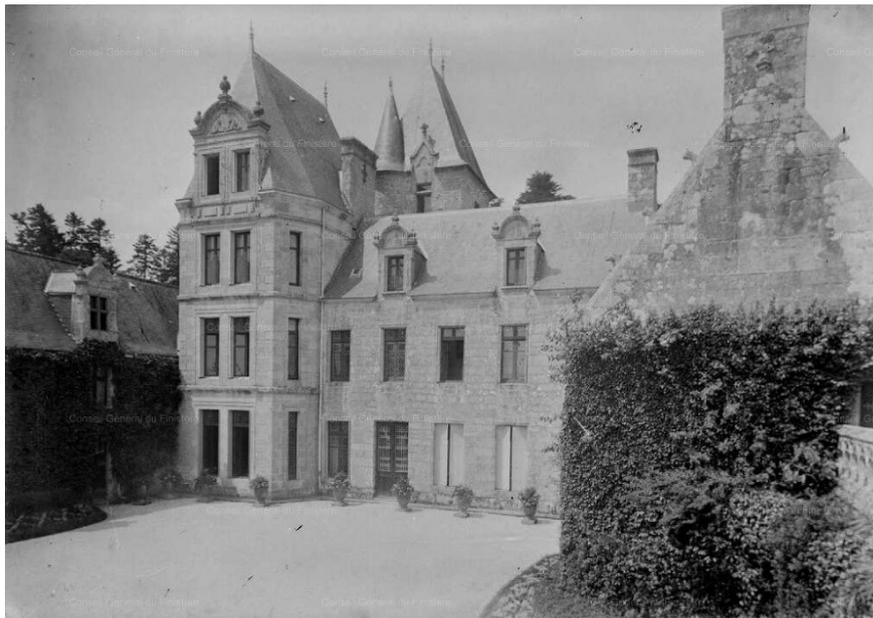
Elle se trouvait à 4 kilomètres et demi Nord-Est du bourg, non loin du manoir de Kerdour, à l'embranchement de la route de Pont-l'Abbé et de la vieille route de Pluguffan. Sous l'ancien régime, elle faisait partie de cette dernière paroisse. En 1806, elle était toute délabrée ; en 1878, on en voyait encore quelques substructions. La légende disait que les gens qui passaient à l'heure de minuit entendaient distinctement le son d'une cloche invisible, sonnante pour appeler à l'office les âmes de ceux qui étaient tombés dans le vallon de l'Eau-Rouge et pour lesquels la tradition avait conservé quelque pitié (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, V, p. 197). La fontaine sainte se trouve au village de Kerhuel, dépendant de Kergadiou, non loin de Kerdour. La statue de saint Nic se voit encore dans la chapelle Saint-Philibert, mais elle est moderne. La chapelle Saint-Nic dut être fondée par les Torcol, seigneurs de Kerdour. Sur une pierre qui en provient, encastrée à l'entrée d'une ferme, située à l'entrée d'une vieille avenue menant au Stang-Bihan, près du hameau de la *Croix-des-Gardiens*, en Kerfeunteun, on voit un écusson portant *de sable chevron d'argent accompagné de trois besants d'or*. Ce sont les armes de Le Torcol. La procession du Saint-Sacrement allait tous les ans de Pluguffan à Saint-Nic, jusqu'à la date de la construction d'une nouvelle chapelle à Belair, ou Ty-Souben (Archives de l'Evêché).

## **Keraval**

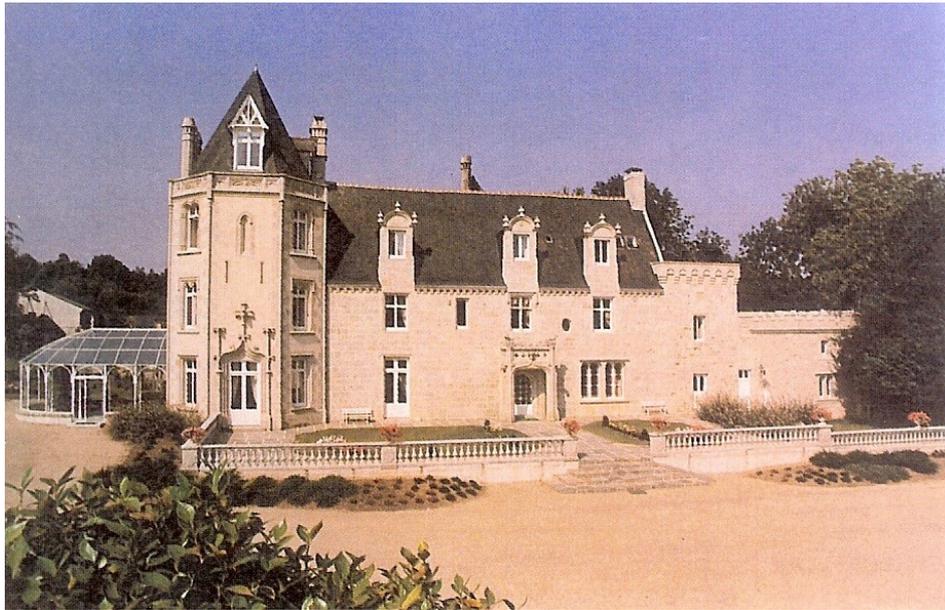
La « route des châteaux » nous mène d'abord à Keraval (Louis Le Guennec, Nos vieux manoirs à légendes, Quimper 1968, tome II.), admirablement posé sur sa colline ombreuse, au débouché d'un minuscule estuaire, devant la baie de Kerogan qui, à marée haute, dans les beaux jours, donne l'illusion parfaite d'un lac magnifique. Guillaume Moreau, sieur de Keraval, entre les nobles de Plomelin à la montre de 1562, fut l'oncle du fameux chanoine Moreau, auteur de l'*Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne* et construisit le manoir, que Sébastien Le Gubaër possédait en 1636 et décora de jolies lucarnes Louis XIII. D'importantes suppression et additions, faites depuis moins d'un demi-siècle, ont quelque peu altéré la physionomie ancienne, mais le tout forme un attrayant ensemble. Le portail à portes cavalière et piétonne de Kerlot, surmonté d'une galerie de défense munie de corbelets et de meurtrières, a été remonté du côté des jardins. On conserve à Keraval les débris d'un groupe anguipède trouvé aussi près du manoir de Kerlot.

Il existe plusieurs groupes de ce genre en Europe. L'anguipède est un monstre mythologique dont le corps est terminé par une queue de serpent. Le cavalier est représenté conduisant ou maîtrisant le monstre.

Le groupe de Keraval, très mutilé, semble être une copie du groupe, également mutilé, trouvé au village du Guélen en Briec. Ce dernier, un peu plus grand, était placé contre le talus d'un chemin d'exploitation. Le cavalier était encore en bon état quand, en 1835, un châtaignier, tombant sur lui, le brisa.



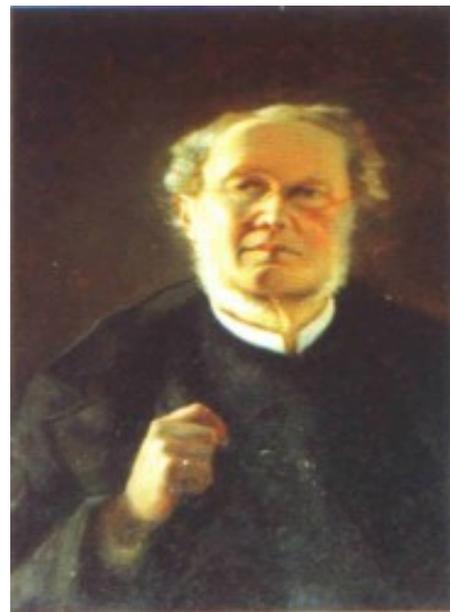
*Keraval en 1900, avant rénovation*



*Château de Keraval*



*Sophie Adamson*  
*Fille adoptive du général Cambronne*



*Le peintre Victor Roussin*

Au début du XIXème siècle, la famille Roussin était propriétaire de Keraval et Kerdour : Jean-François, marié à Anne le Bouteiller, est élu député du Finistère en 1816. Son fils Victor, marié à Sophie Adamson lui succède, puis leurs enfants : Alfred, marié à Suzanne Bouchard, propriétaire de Keraval, Etienne, marié à Suzanne Guinoyseau, propriétaire de Kerdour, ingénieur au japon, qui fait construire Kerambleis, et est maire de Plomelin de 1882 à 1912, Paul, marié à Sidonie Harrington, officier de marine, maire de Combrit en 1874, et Eulalie, mariée à Albert Souvestre, parents de l'écrivain créateur de « fantomas ». Une petite fille d'Etienne Roussin, Odette Trochu, épousera Charles de Broc, capitaine de corvette, propriétaire du Perennou.

## Kerlot

Entre la route de Pont-l'Abbé et celle de Plomelin, subsistent quelques ruines du manoir de Kerlot, où se déroula, au temps de Louis XIV, une vraie tragi-comédie, digne d'inspirer un poème ludique dans la note de *Lutrin ou de la Secchia-Rapita*. Ce lieu était, vers 1650, à un vieux gentilhomme d'excellente maison. Pierre Jégado, écuyer de la petite écurie du roi, capitaine garde-côtes de l'évêché de Cornouaille, seigneur de Kerlot, la Boixière, Trémillec, etc. N'ayant point d'enfants, il voulut consacrer ses biens à des oeuvres pies, et il fonda en 1653, dans son manoir de Kerlot, un monastère de religieuses cisterciennes dont sa soeur Elisabeth Jégado, professe à l'abbaye de la Joie près Hennebont, devait être l'abbesse. Mais son neveu et héritier présomptif, Michel Poulain de Pontlo, trouva la chose peu à son goût et tenta d'y apporter toutes les entraves possibles. Ses oppositions légales furent rejetées; alors, profitant de la mort de Pierre Jégado, il se jeta sur Kerlot, en 1658, avec une troupe d'hommes armés, chassa les serviteurs de l'abbaye, ruina la chapelle, déjà à demi-édifiée, et s'installa en maître au logis, jurant de n'en plus sortir.

Pendant deux ans, rien ne troubla sa quiétude, d'autant qu'Elisabeth Jédago, venait, elle aussi, de passer de vie à trépas. Mais en 1660, la nouvelle abbesse nommée, Anne Le Coigneux, émit la prétention très légitime d'entrer dans son monastère, et envoya un prêtre d'Hennebont prendre possession pour elle. Le pauvre ecclésiastique vint se casser le nez au portail barricadé du manoir, constata l'existence d'une garnison sérieuse, entrevit d'inquiétants canons de mousquets, et battit précipitamment en retraite. Madame Le Coigneux voulut tenter la chance elle-même. Le 10 octobre 1660, elle se présenta devant Kerlot, mais que pouvait sa pacifique escorte de chanoines, de procureurs et d'huissiers contre quarante coupe-jarrets armés jusqu'aux dents et postés sur le parapet crénelé dont le sieur de Pontlo avait garni le portail du manoir. Injurée, bravée, étourdie de vociférations et de blasphèmes, menacée d'être canardée sans miséricorde si elle essayait d'approcher davantage, la malheureuse abbesse dut tourner les talons et s'en revenir piteusement bredouille.

A sa prière, le roi donna l'ordre au marquis de La Roche, gouverneur de Quimper, de prendre toutes les mesures propres à introduire Madame Le Coigneux chez elle. Ce puissant seigneur ne reçut pas un plus cordial accueil que ses devanciers. Malgré ses représentations, malgré les nombreux gentilshommes qui l'accompagnaient, la porte demeura obstinément close et de Pontlo irréductible. Le marquis de la Roche en référa au roi. Celui-ci invita le duc de La Meilleraye, son lieutenant général en Bretagne, à mettre à la raison l'effronté usurpateur du monastère. Mais les vingt soldats que le duc prêta dans ce but à l'abbesse ne constituaient pas une force suffisante pour intimider le sieur de Pontlo, et cette tentative échoua aussi ridiculement que les autres.

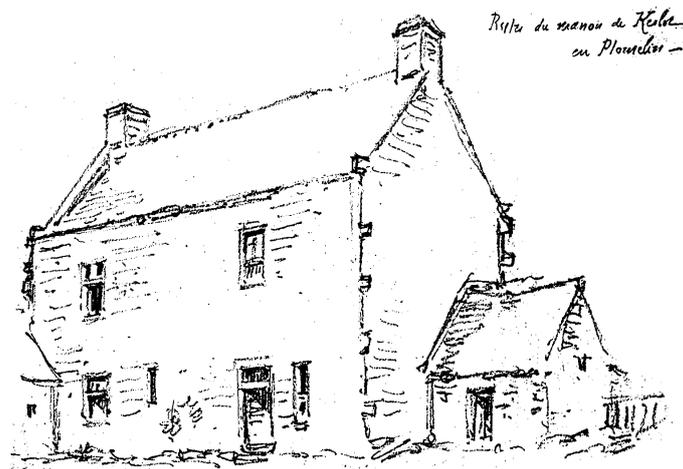
Le gouverneur de Quimper résolut alors d'agir avec vigueur. Il partit en reconnaissance le 16 juillet 1662, trouva Kerlot remparé comme une place de guerre, ayant guérites, chemins de ronde et embrasures pratiquées de toutes parts, somma inutilement la garnison de capituler, sous la menace de traiter de Pontlo et ses acolytes en séditieux coupables de lèse-majesté et il s'en revint convaincu de la nécessité d'un siège en règle. Pour cela, il lui fallait des troupes. Il en demanda à la communauté de ville. Les prudents bourgeois répondirent... qu'ils répondraient dans un mois, et ce délai expiré, se retranchèrent derrière les privilèges de la cité, qui les exemptait de servir hors de son enceinte.

Les ordres royaux étant formels, de La Roche se tourna vers son collègue le gouverneur de Port-Louis qui lui expédia, sous la conduite de son lieutenant, cent hommes du régiment de Champagne et deux canons. Cette fois, l'héritier de Pierre Jégado jugea qu'il était temps de battre la chamade et de cesser ses facéties. Sans attendre que l'artillerie fit brèche aux murailles, il évacua Kerlot avec armes et bagages, et, après deux ans d'attente, l'abbesse put enfin pénétrer dans son monastère. Elle le trouva en triste état, tous les meubles ayant été

emportés ou brûlés, le restaura, le regarnit tant bien que mal, et s'y établit avec quatre religieuses et un aumônier.

Ses peines n'étaient pourtant pas finies. D'assiégeante, elle devint assiégée à son tour, M. de Pontlo tenant la campagne aux environs, exerçant des violences contre ses tenanciers et ses fermiers, rôdant aux abords du manoir avec des gens sans aveu. Ses persécutions, jointes à divers inconvénients, portèrent Mme Le Coigneux à solliciter du Roi la permission de transférer l'abbaye à Quimper, et la communauté de ville l'autorisa, en 1667, à s'établir au manoir de l'Isle, paroisse de saint Mathieu. Ce nouveau monastère a subsisté jusqu'en 1791, sous le nom de Notre-Dame de Kerlot (Chanoine Peyron, Fondation de l'abbaye de N.-D. de Kerlot (Bulletin S.A. F., tome XVI, 1889, p. 3-22).

A Kerlot même, il ne reste plus que l'extrémité Ouest de l'ancien corps de logis, édifice du XVIème siècle dont la façade de granit est percée de fenêtres à meneaux et d'une seule porte. Sur l'arrière-façade, on voit au premier étage deux meurtrières jumelées battant au Nord, dernières traces sans doute des défenses établies par l'enragé sieur de Pontlo. Devant la maison règne une grande cour pavée, et au-dessous coule une belle fontaine gothique couronnée d'une accolade, avec pieds-droits aux bases moulurées. Le fermier m'a montré, un peu au Sud, l'emplacement de l'église conventuelle.



*Le porche d'entrée de Kerlot a été remonté à Keraval*

## Kerdour

Kerdour est l'une de ces vieilles demeures qui embellissent de leurs ombrages et de leurs prairies les bords de la rivière de Quimper. Avec Keraval, son voisin fraternel, il surveille, de sa colline aux molles inclinaisons, le beau lac marin formé par la baie de Kerogan. Ses constructions basses, accolées irrégulièrement, ressortent en clair sur un écran touffu de feuillage, à peine relevées d'une pointe de fierté seigneuriale par le donjon carré à tourelles qui hausse au-dessus des toits la pyramide de son comble. Quand *La Reine de l'Odéon* quitte la baie lumineuse pour s'enfoncer dans l'ombre verte des fjords de Botiguéry et de Rossulien, Kerdour semble lui adresser un signe amical d'au-revoir, et il l'accueille encore d'un sourire lorsque la marée montante du soir ramène au port la joyeuse et blanche petite nef.

La forme ancienne du nom est Kertourc'h, ce qui démolit l'étymologie trop facile : *Ker-dour*: le lieu de l'eau. Tourc'h doit être un nom propre, et ce nom fut porté par un saint inconnu, éponyme de la petite paroisse de Tourc'h, près Rosporden. En 1427, Kertourc'h appartenait à Yvon de La Bruère, mais en 1444, on trouve un Jean et un Guéguen Kertourc'h qui se partagent par moitié la propriété du dit manoir. En 1536, le nom a évolué en Kerdour, et le fief est passé aux mains d'un certain « Lancelot Le Cardinal, héritier de Pierre le Cardinal, procureur de Cornouaille, dont on ne connaît pas l'extraction ».

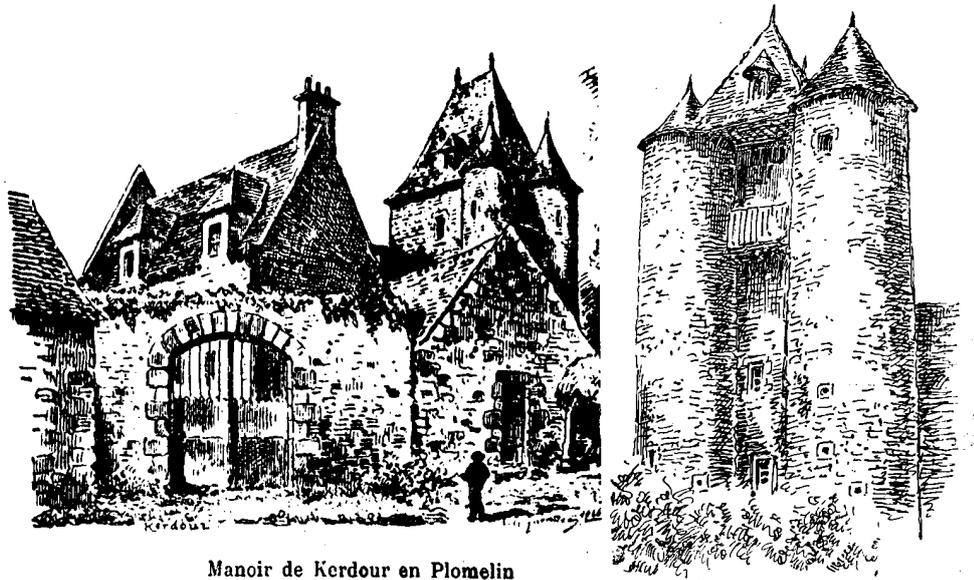
Peu après apparaît écuyer Jean Le Torcol, seigneur de Kerdour, époux de Jacqueline Treffranc. On peut attribuer à leur fils Nicolas Le Torcol, et à sa femme Catherine du Haffont, veuve en 1596, la construction du pavillon fortifié. Ils avaient rebâti aussi, au carrefour des routes de Pont-l'Abbé et de Pluguffan, une chapelle de Saint-Nic, aujourd'hui détruite. Ses dernières épaves consistent en la statue du saint patron réfugiée dans la chapelle de saint Philibert, en Plomelin, et dans un écusson aux armes des Le Torcol, *de sable au chevron d'argent accompagné de trois besants d'or* qui a servi, avec d'autres matériaux (dont un lion sculpté en gargouille) provenant de l'oratoire ruiné, à édifier une maisonnette à la Croix-des-Gardiens, en Kerfeunteun.

Les Le Torcol se sont éteints vers la fin du règne de Louis XIV et Kerdour a ensuite appartenu aux du Haffont, puis aux Goueznou. On trouve à la date du 27 janvier 1721, le mariage, à Saint-Mathieu de Quimper, d'écuyer Gabriel-Louis Goueznou, sieur de Querdour, et de Marie Marguerite Bobet, fille du lieutenant au siège présidial. De Kerdour dépendait une des chapelles de l'église Saint-Mathieu. Son vitrail latéral et coloré contenait en 1632 deux écussons mi-parti de Torcol et Lhonoré, et de Torcol et Penguilly (*d'azur à la croix pattée d'argent*). Au-dessous existait un enfeu Renaissance avec une tombe haute que blasonnaient trois écus aux mêmes armes dont l'un était timbré d'un heaume à lambrequins ayant pour cimier un col de cygne. Dans cette tombe fut enterré, le 29 octobre 1773, le corps de messire Louis-Germain Goueznou de Kerdour, seigneur de Kerlagatu, Kermabeuzen et autres lieux, époux de dame Marie-Josèphe de La Marche, mort à quatre-vingt ans, en son hôtel de la rue Rossignol.

Fréminville vit Kerdour vers 1830. Par une bizarre inadvertance, il situe « dans un bas-fond » ce *manoir* posé à mi-versant des coteaux de Plomelin et esquisse en peu de lignes son pavillon carré du XVI<sup>ème</sup> siècle, que flanquent « deux tourelles rondes dans lesquelles sont pratiquées de nombreuses meurtrières pour y placer des arquebuses à croc ». J'ai visité Kerdour en 1920, sous la conduite de mon vieil ami, le chanoine Abgrall. Nous y fûmes fort courtoisement reçus par M. Roussin. La maison principale a été refaite au XVIII<sup>ème</sup> siècle, et on lui a accolé au nord-est un édifice tout récent, mais vers le sud, elle communique avec un bâtiment ancien en retour d'équerre par un curieux passage voûté en croisée d'ogive et couvert de larges dalles de granit comme les corps-de-garde des vieilles batteries côtières.

Le donjon contient un escalier de granit qui se poursuit dans l'une des tourelles pour atteindre une chambre haut perchée d'où le regard plane délicieusement sur la baie bleuisant

comme un lac italien au milieu de plantureuses campagnes. L'autre tourelle est condamnée et l'on ne sait ce qu'elle renferme. Dans le salon, rehaussé de belles tapisseries de l'époque Louis XV, M. Roussin nous montra divers souvenirs du général Cambronne, dont la fille adoptive, Mlle Adamson, fut sa bisaïeule, entre autres trois miniatures représentant l'illustre combattant de Waterloo, sa femme et sa fille, et une lorgnette d'approche prêtée par Cambronne à Napoléon Ier dont l'empereur déchu se servait lorsqu'il s'embarqua à bord du *Bellérophon*. Parmi plusieurs tableaux de M. Roussin, père, artiste de grand mérite, je fus surtout frappé d'une scène tragique : *Surpris par la marée*, où le peintre a retracé avec émotion un drame qui eut réellement lieu à Moustierlin. M. Roussin, héritier du talent paternel, est lui-même un excellent aquarelliste, et ses oeuvres se mêlaient sur les murs aux panoplies d'armes japonaises et autres souvenirs d'Extrême-Orient que son grand-père rapporta des mers de Chine.



Manoir de Kerdour en Plomelin



*Kerdour vu depuis l'Odéon*

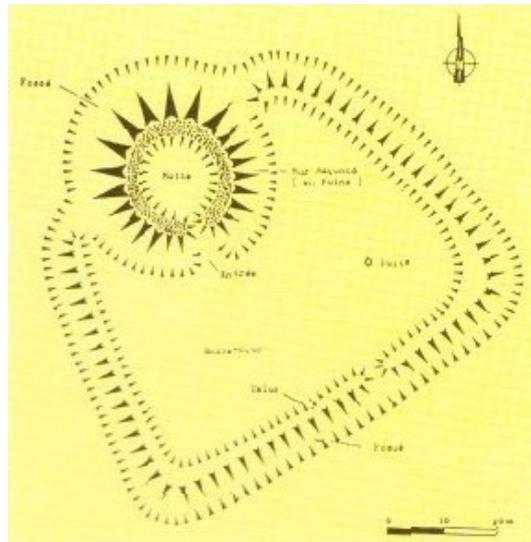
## Botsafarn

L'anse de Kerdour reçoit aussi son ruisseau, qui a contourné, à un kilomètre vers l'Ouest, les taillis broussailleux de Bossavarn. La réformation de 1427 à Plomelin nous révèle le vieux nom du lieu, Botsafarn, où Yvon de Botsafarn, l'un de ces humbles gentilshommes bas-bretons du moyen-âge que négligent tous les nobiliaires, avait son manoir ancestral. On en distingue encore l'assiette, l'enceinte circulaire, les douves, l'étroite tour carrée qui protégeait le portail. Qu'elle devait être maussade et inconfortable, l'habitation blottie dans ce nid fortifié! Mais qu'on devait y raconter de belles histoires devant la flambée de l'âtre, aux soirs d'hiver, lorsque les loups rôdaient par le bois et que le vent de *kornog* se lamentait à la cime ployante des vieux arbres!

Claude Genin écrit dans le Kannadig :

La motte de BOSSAVARN est une des quelque soixante mottes castrales du Finistère aujourd'hui conservées sur la route qui va du bourg à Dour Ru. Elle est située à l'extrémité d'un petit promontoire boisé qui domine la confluence de deux ruisseaux : l'ouvrage n'était aisément accessible que d'un côté, en direction du plateau, à l'est, alors qu'ailleurs une pente le défendait naturellement.

Le plan est très classique ; deux parties se remarquent :



1- la motte proprement dite est un tertre artificiel de taille moyenne (environ 30 m. de diamètre à la base, et 4 à 8 m. de hauteur par rapport au fossé). On observe sur le pourtour de la plate-forme une muraille grossièrement circulaire de 16 m. de diamètre, large de plus de 2 m. et au moins haute d'autant. Elle était sans doute sommée d'un chemin de ronde et d'un parapet en pierre. L'accès à la motte se faisait grâce à un " pont de terre " aménagé au travers du fossé. Le logis du seigneur devait occuper la partie septentrionale de l'ouvrage ; le confort y était probablement très rudimentaire...

2- la basse-cour est un ouvrage qui mesure environ 60 m. sur 30. Grâce à son talus, à l'origine surmonté d'une palissade de bois, et à son fossé, elle permettait de se prémunir contre les animaux sauvages et les rôdeurs, voire de soutenir un siège (grâce à son puits maçonné, l'eau ne manquait pas). Elle accueillait une partie de la « maison » du seigneur, des domestiques, des hommes d'armes et des dépendances comme les écuries ou la forge ; les paysans pouvaient y trouver refuge.

(Un grand merci à Patrick Kernevez, professeur à Quimper, qui nous a fourni l'essentiel de cet article. Nous renvoyons à son livre " Les fortifications médiévales du Finistère, mottes, enceintes et châteaux ". collection Patrimoine archéologique de Bretagne).

## **Kerbernez**

A la fin du XVIIème siècle et au début du XVIIIème, la métairie de Kerbernez appartient aux Goueznou, célèbre et riche famille de notable quimpérois.

En 1764, la famille de Botmilliau<sup>1</sup> acquiert la métairie de Kerbernès, afin d'y construire un manoir ; le domaine est alors réputé pour ses vergers, sa production de cidre et ses pépinières.

Le 28 germinal an 9 (18 avril 1801), Noël-Louis Botmilliau et son épouse Marie-Josèphe de la Lande de Calan, vendent le manoir à François le Marié, marchand à Quimper. A la fin de la monarchie de juillet, François Le Marié démolit le Manoir de 1765 et construit le château actuel, mais il profite relativement peu de sa réalisation puisqu'il décède le 15 octobre 1851.

Ses deux enfants vendent en 1852, la propriété composée du Manoir et des métairies de Kerbernès, Kerbiliès, Guerveur, et Coat Ninon à Jean-Hyacinthe Bonnemant, "propriétaire" à Nantes qui s'y installe avec sa femme, Amélie-pauline Brissel, et neuf domestiques.

En 1864, Kerbernès est à nouveau vendu, à Florestan François, marquis de Gouyon-Matignon, comte de Beaufort, enseigne de vaisseau né à Saint-Servan en Ile et Vilaine. Avec son épouse la comtesse Marie-Ange de Gouyon-Matignon, et leur deux fils, Florestan et Arthur, viennent habiter Kerbernez.

En 1884, peu de temps après la mort, le 23 décembre 1881 à Kerbernès, du marquis de Gouyon-Matignon, Kerbernès est vendu par sa veuve à Alexandre Massé, marié à Julie Petitcuénot, lequel en fait un orphelinat agricole.



Alexandre Massé

Né à Quimper en 1829, Alexandre Massé devint orphelin à cinq ans. Il fut recueilli par le bibliothécaire de la ville de Quimper et put entrer à l'école des Arts et Métiers d'Angers.

Après quelques années de travail en qualité de dessinateur mécanicien dans une usine de Nantes, il créa une fabrique de boutons puis épousa la fille d'un petit industriel avec qui il s'associa pour fonder une manufacture d'équipements militaires.

Ayant réussi dans ses affaires, n'ayant pas d'enfant, il songea aux difficultés qu'il connut dans sa jeunesse et consacra sa fortune à soulager les orphelins.

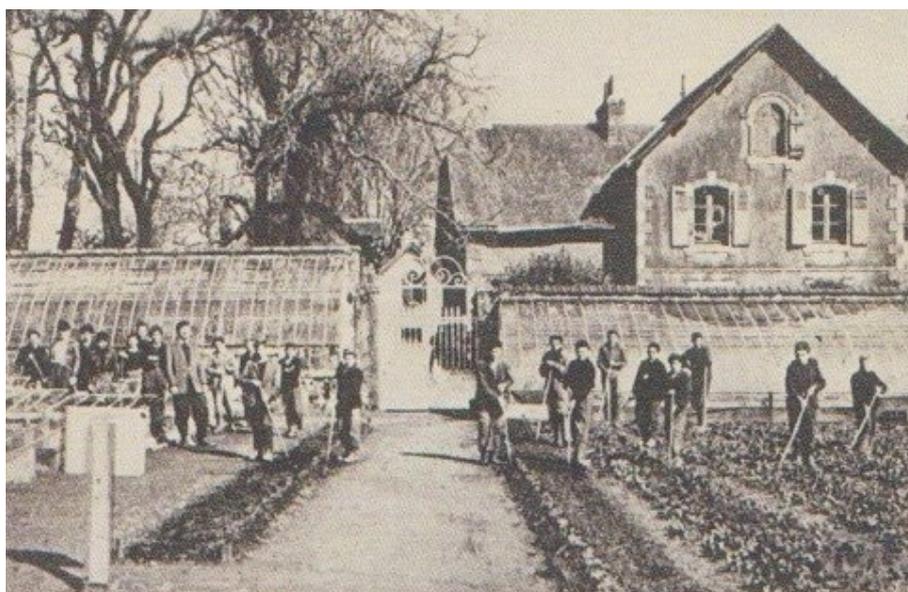
---

<sup>1</sup> Pierre du Botmiliau a épousé Marie Thérèse le Livec, dont le père Germain le Livec céda Penanros aux le Déan. Parmi leurs enfants, citons Noel Louis Botmiliau, qui revend Kerbernez et Marie Josephe Corentine qui épouse Louis de Carné-Marcein.

En 1884, il créa, rue Bourg-les-Bourgs, sous le nom de Fondation Massé-Petitcuénot, associant son nom à celui de son épouse, un établissement qui a été reconnu d'utilité publique par décret du 20 juin 1894, pour recevoir une trentaine d'orphelins de cinq à treize ans.

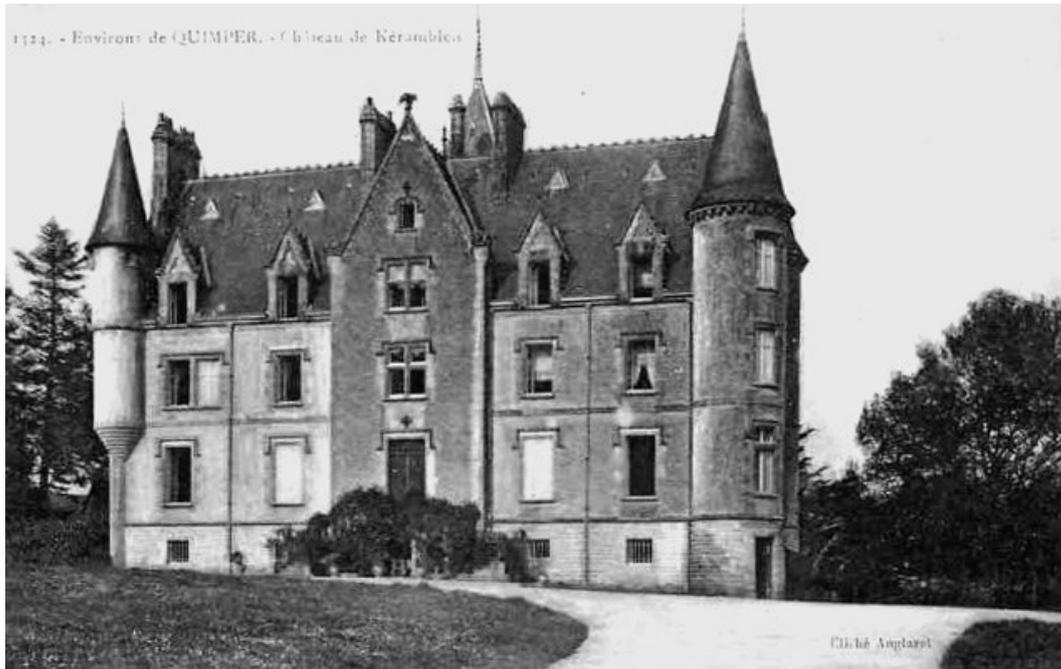
En 1888, Alexandre Massé céda son industrie et, poursuivant son oeuvre charitable, acheta Kerbernès, un magnifique domaine de 75 hectares. Il fit construire sur cette propriété une école pratique d'agriculture et d'horticulture où des orphelins, de préférence les anciens du Bourg-les-Bourgs, pourraient se préparer aux travaux de la terre. Cette école fut aussi déclarée d'utilité publique par décret du 19 juin 1906.

Malgré les difficultés consécutives aux événements survenus depuis leur fondation, ces établissements continuent l'oeuvre ainsi créée grâce au dévouement des religieux et religieuses qui en ont la charge.



## Kerambleiz

Une montée et nous atteignons le carrefour d'où se dégage, à droite, la route du bourg de Plomelin, et à gauche, l'allée de Kerambleiz. Ce château, résidence du marquis de Ploëuc à partir de 1903, est moderne, il a été construit par la famille Roussin au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il dresse fièrement sa silhouette quasi-féodale, à cinquante mètres de hauteur au-dessus des gorges de l'Odet. En 1930, il devient la propriété de Jean Audren de Kerdrel, marié à Edwina Hasley, d'où Mickael qui s'engage dans la RAF et est abattu en Allemagne..



## Rossulien

Devant nous enfin s'amorce l'ancienne route délaissée de Combrit, feutrée de gazon, exquise à suivre au temps des noisettes et des mûres, moins attrayante à la saison des pluies, et à laquelle se relie, sur la gauche, l'avenue du manoir de Rossulien, élégante maison du XVIIème siècle, agrandie au XVIIIème, dominant à mi-pente l'un des coudes les plus aigus et les plus encaissés de la rivière. C'est à Rossulien que Souchet de la Brémaudière cacha en 1793 sept des députés girondins qui s'étaient réfugiés dans le Finistère sous l'égide du bataillon de fédérés qu'il commandait; et c'est à la pointe voisine que les proscrits s'embarquèrent, dans la nuit du 21 août 1793, sur le bateau du patron Scanvic, de Concarneau, lequel faillit payer de sa tête, comme La Brémaudière lui-même, le crime d'avoir conduit près de Bordeaux ce misérable groupe de « hors la loi » dont pas un seul ne devait échapper à la guillotine.



Manoir de Rossulien au Ploumelin - mai 1928 -



*L'aile ancienne*

Après Souchet de la Brémaudière, le manoir de Rossulien passa à Mme de Kergariou (1835) et aux héritiers Achille à Brest puis à Gustave le Goarant de Tromelin, chirurgien de marine, et sa femme Anne Rault. Il fut racheté en 1921 à Mr. Boucicaut par Armand de Kerviler, le fils de René, ingénieur en chef du port de Saint Nazaire et historien de la Bretagne.



*Une vieille photo, sans les palmiers et sans les parterres de fleurs  
Vraisemblablement immédiatement après la construction de la véranda*

## Le Pérennou

Un plateau fertile, sans vues, morcelé en vergers et en cultures, nous conduit devant la grille armoriée et dorée du château de Perennou<sup>2</sup>, vieille terre noble où dut naître au XIVème siècle le guerrier-poète Guillaume de la Pérenne (forme francisée de son patronyme celtique) qui composa à Avignon, en 1378, un poème de 3000 vers consacré aux *Gestes des Bretons en Italie* et à la gloire de leur chef, le vaillant Sylvestre Budes, sous les ordres duquel il avait lui-même combattu. C'est Guillaume de la Pérenne qui nous a conservé l'épique réponse de son héros à quelqu'un lui conseillant de ne pas perdre son temps et ses soldats au siège d'une place réputée imprenable – « Le soleil y entre-t-il? - « Oui, sans doute ». -«Eh bien, les Bretons sauront y entrer aussi!» Et il tint parole. C'est Guillaume de la Pérenne encore qui a narré le combat de dix Bretons contre dix Allemands, réplique brillante du combat des Trente livré vingt-sept ans plus tôt. Cinq Teutons y périrent et

*« Les autres cinq qu'estoient en vie n'estoient pas sains, je vous affie. »*



*Le Perennou avant son agrandissement au XIXème*



*La façade*

---

<sup>2</sup> Bruno Plouzenec a écrit un mémoire très documenté sur « le château du Pérennou de 1789 à 1914 » : <http://pdbzro.com/pdf/plouzenec.pdf>



*L'arrière et la chapelle*

Catherine du Marchallach vendit vers 1670 le manoir du Marchallach à Ploneis à Guy de Lopriac seigneur de Coetmadeuc. En 1779 furent mariés dans la chapelle domestique du manoir Jacques de la Sauldraye, chevalier, seigneur du Pérennou, et Marie-Corentine du Marc'hallac'h, fille aînée de Félix du Marc'hallac'h, enseigne de vaisseau du Roi, chevalier, seigneur du Marc'hallac'h, Treouron... L'acte de mariage est signé Goasguen, recteur de la Chandeleur, Quimper. Devenue veuve, Marie du Marc'hallac'h épousa en secondes noces François de Pompéry, capitaine lieutenant de Maréchaussée à Quimper, originaire des environs de Soissons. Le mariage fut béni dans l'oratoire du manoir, par Pierre-Alain Denis, ex-professeur au collège de Quimper, et recteur de Lennon de 1773 à 1785 (Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, VI, pp. 100-101). En 1785, dans la chapelle du château, on suppléa les cérémonies du baptême à une fille de Jacques du Marc'hallac'h, chevalier, seigneur du Pérennou et de Françoise Euzenou de Kersalaün.

À l'origine, le parc du château du Pérennou est organisé classiquement. C'est un jardin à la française, ordonné. Après la révolution, à partir de 1810, Jean-Félix du Marhallac'h va totalement le redessiner et en faire un jardin à l'anglaise. Le paysagiste Denis Bühler, à qui on devra plus tard, entre autres en Bretagne, le parc du Thabor à Rennes, va conseiller la famille du Marhallac'h pour cette transformation avec pour fil conducteur le thème de l'exotisme. Les arbres à taille sont supprimés pour être remplacés par des séquoias, des tulipiers de Virginie, des platanes d'Orient, des Gingko -Biloba...



Caroline, fille de Jean Félix du Marc'hallac'h épousa le comte Louis de Carné-Marcein, député du Finistère en 1839, élu membre de l'Académie française en 1863, mort en 1876 au château du Pérennou, qui appartenait alors à son beau-frère, l'abbé du Marc'hallac'h, aumônier des mobiles du Finistère en 1870 et député à l'Assemblée Nationale.



de Broc : *de sable à sept fusées d'argent accolées en bande*  
 de Carné : *d'or à deux fasces de gueule*  
 du Marc'hallac'h : *d'or à 3 pots à eau de gueules*

Edgar de Broc (1867-1876) est originaire d'Anjou. Il épouse en 1891 Marie de Carné-Marcein, petite-fille de l'académicien Louis de Carné (1804-1876) qui a vécu les dix dernières années de sa vie au Pérennou. Comme celle-ci est l'héritière testamentaire de son grand oncle Mgr du Marhallac'h, Edgar de Broc se retrouve à la tête du Pérennou, dès la première année de son mariage. C'est lui qui, avec des architectes et ouvriers angevins, transformera de 1893 à 1899 le vieux manoir classique en château néo-gothique à tourelles, guérites, échauguettes, et dont la façade, découpée en pignons et abondamment ajourée de fenêtres, regarde vers la rivière l'un des plus merveilleux paysages finistériens. Son parc, plein d'essences exotiques et d'une surprenante exubérance de végétation, étage ses massifs coupés de magnifiques prairies, jusqu'à l'Odet élargi au sortir des Vire-Court, où de lentes voiles glissent au fil du courant. Tout au bord de la grève, enfouis dans la verte obscurité du feuillage, se cachent les restes du *balneum* romain, dépouillé, hélas, depuis longtemps des mosaïques et des carreaux de marbres précieux qui le décoraient encore lors de son exhumation, et dont quelques fragments figurent au Musée de Quimper. Quant à la villa, ses fondations visibles sur la hauteur n'ont d'autre

intérêt que d'indiquer le plan et les dimensions d'une riche maison rurale armoricaine au troisième siècle de notre ère.



*Les travaux au Perennou*

Au Pérennou, nous sommes rentrés dans le royaume des arbres. Bien que, là aussi, la hache dévastatrice ait besogné ainsi qu'ailleurs, il subsiste d'imposants massifs sylvestres ou des bosquets isolés d'une superbe venue.



*Salles de réception*



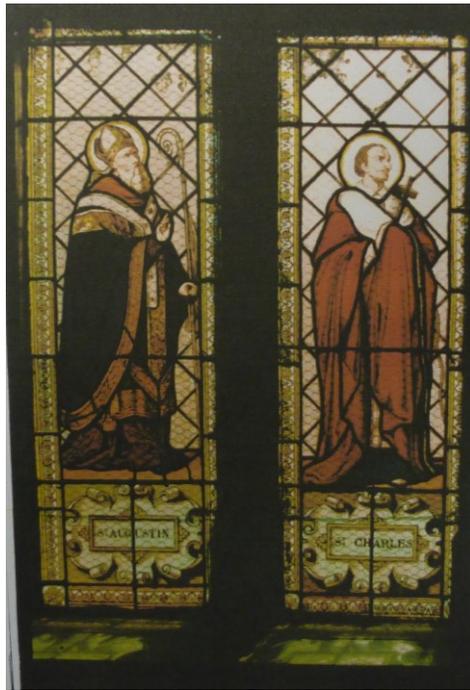
*L'entrée*



*La chapelle*



*Mgr du Marc'hallac'h*



Dans le répertoire des personnalités, en 1809, le préfet cite :

«**Dumarhallach (Auguste-Félix)** ancien élève d'artillerie, ex-noble émigré et amnistié. Propriétaire et maire. Revenu 6000F, ayant de très belles espérances du chef de sa femme et devant, en outre, recueillir la moitié de la succession de son père. Moral et attaché au gouvernement. Marié, une fille en bas-âge. Agé de 36 ans. Le sieur Dumarhallach est petit-fils du sieur de Kersalaün, ex-doyen du Parlement de Bretagne. Il a épousé une demoiselle d'une naissance distinguée, originaire du département des Côtes-du-Nord. Il réunit à beaucoup d'amabilité et de capacité le physique le plus heureux, une grande facilité dans le discours et beaucoup de zèle pour tous ses devoirs. Il est instruit, a de l'esprit, est aimé et très considéré.

«**Dumarhallach (Jean-Félix)**, père du précédent, ex-noble, propriétaire. Revenu 7000F. Moral et attaché au gouvernement. Marié, deux enfants dont l'un marié à Morlaix. Agé de 65 ans. Homme d'un caractère extrêmement calme, dirigeant avec sagesse ses affaires».

### **Mgr Auguste-Félix du Marhallac'h**

Jean Félix du Marhallac'h épousa Marie Gertrude de Carcaradec dont il eut quatre enfants, deux garçons et deux filles. L'aîné des garçons mourut jeune, les deux filles épousèrent l'une le Comte de Camé, qui devint membre de l'Académie Française, l'autre épousa l'Amiral Pierre de la Grandiere (originaire d'Anjou), chef d'escadre des armées navales en 1781, seigneur de Trohanet dans la paroisse de Briec. Leur fille, Mélanie Mathilde de la Grandiere Epousa à Briec en 1877, Louis de Blois magistrat, héritier du château de kerscoet près de Coetmeal, fils de Etienne Gabriel de Blois de la Calande, né au manoir de Launay et de Marie de la Boissiere.

Le second des garçons fut plus tard Mgr du Marhallac'h qui naquit à Quimper le 8 septembre 1808 et fut prénommé Félix.

Après des études faites au collège de Quimper, à Sainte-Anne d'Auray, puis au lycée Sainte-Barbe de Paris, le jeune homme suivit les cours de médecine et de droit dans la capitale. Il est nommé inspecteur des monuments historiques en 1835. Vers 1837, il visita l'Italie et y fit un long séjour. A Rome, il bénéficia d'une audience du pape Grégoire XVI. En Septembre 1838, il se joignit, avec quelques autres Bretons, à M. de la Villemarqué pour se rendre au pays de Galles, afin d'en étudier la littérature et de se perfectionner ainsi dans la connaissance du breton. Embarqués à Saint-Malo le 29 Septembre 1838, ils arrivaient le lendemain à Jersey, d'où de la Villemarqué écrit à son père : « Je n'ai appris que ces jours derniers à connaître du Marc'halla. C'est un homme du plus grand mérite, et mieux que cela, un coeur parfait et un profond chrétien ». Quelques jours plus tard, les jeunes Bretons mettaient le pied sur le sol du pays de Galles (La Villemarqué, sa vie et ses oeuvres. Paris, 1926, pp. 37 et ss.). De ce voyage, Auguste du Marc'hallac'h garda le meilleur souvenir, et il en rendit compte dans le Journal des Débats des 19 et 22 Octobre 1838. Rentré en Bretagne, il épousa, le 10 Juin 1839, Mélanie Harrington, âgée de 22 ans, fille de Joseph et de Anne de Carné-Marcein, née à Quimper et domiciliée au manoir du Marc'hallac'h en Plonéis. Bénit par M. Jégou, professeur au Séminaire, le mariage fut célébré dans l'église de Plonéis [Quarante ans plus tard, en souvenir de cette union, Auguste fit don à cette église d'un vitrail, qui se trouve au chevet, du côté de l'épître, et porte les armes des du Marc'hallac'h et des Harrington]. Il eut trois enfants qui moururent jeunes. Son épouse décéda peu après la naissance du troisième enfant. Resté seul, jeune encore, il se décida à entrer au Séminaire. En 1854, il reçut la prêtrise des mains de Monseigneur Graveran [Dévot à la Sainte Vierge, il fit édifier dans le bocage du Séminaire une chapelle en bois en son honneur. Plus tard, par ses soins, une chapelle en pierre la remplaça]. Le lendemain, il célébra sa première messe devant son père, en la chapelle du Pérennou. Celui-ci avait longtemps résisté au désir de son fils de se

faire prêtre, parce qu'il ne voulait pas voir s'éteindre en lui sa race, puis il s'inclina cependant, et dédia à l'Élu du Seigneur un fort beau poème :

*Mon fils, monte à l'autel, où le Sauveur t'appelle,  
Va chercher dans son sein l'oubli et tes douleurs ;  
De ceux que tu pleurais la phalange immortelle  
T'entoure de ses vœux et fait sécher tes pleurs. ...  
Près de toi, cher enfant, ton père octogénaire,  
Au pied de cet autel, tristement prosterné, -  
Offre au Dieu que tu sers, dans une humble prière,  
Et son fils qui consacre et le pain consacré*

Il s'installa chez lui, au Pérennou où il se consacra à de nombreuses activités sociales et culturelles. Il fut l'un des plus actifs parmi les fondateurs du musée de la Société Archéologique.

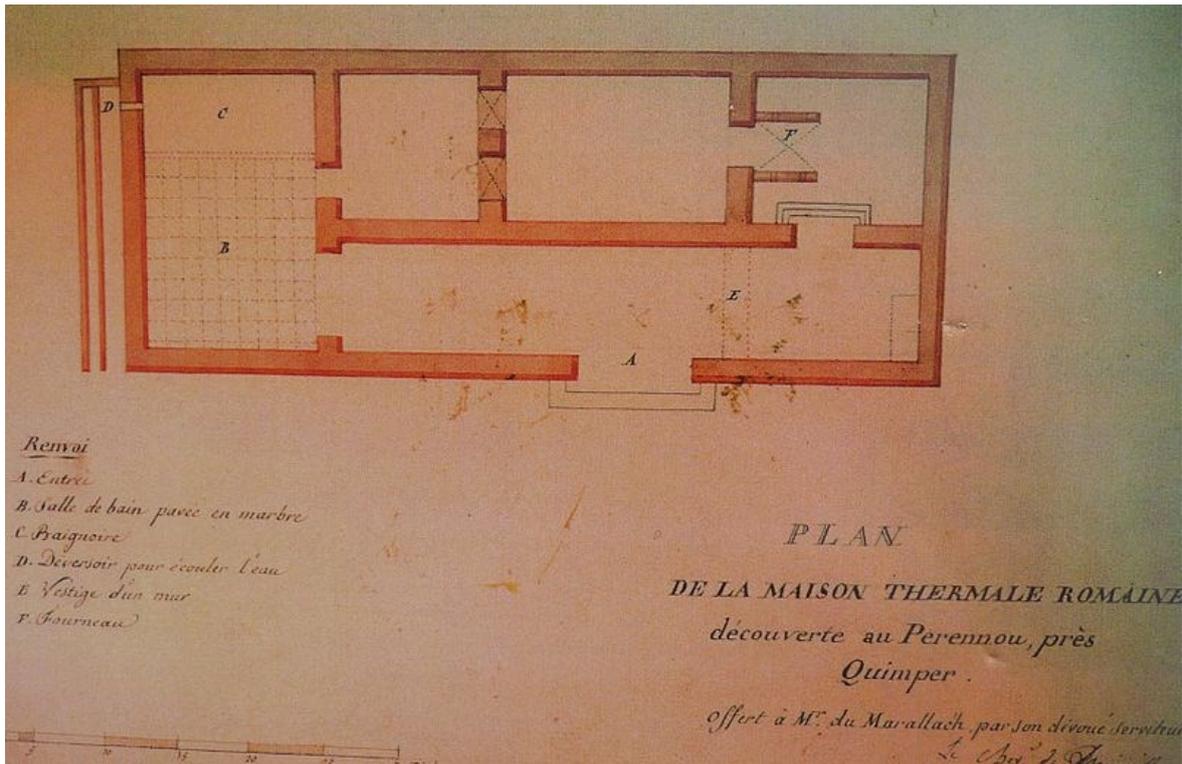
Lorsque la guerre de 1870-1871 éclata, il avait 62 ans. Il s'offrit comme aumônier des Mobiles du Finistère. Il se dévoua corps et âme et s'acquit l'affection de ses compatriotes.

La guerre finie, bien que toujours à Paris, où il continuait à suivre de nombreux soldats blessés ou malades, il fut élu député, sans avoir fait la moindre campagne électorale, le 8 février 1871. Il accepta ce mandat qui ne l'enthousiasmait pas et n'en sollicita pas le renouvellement.

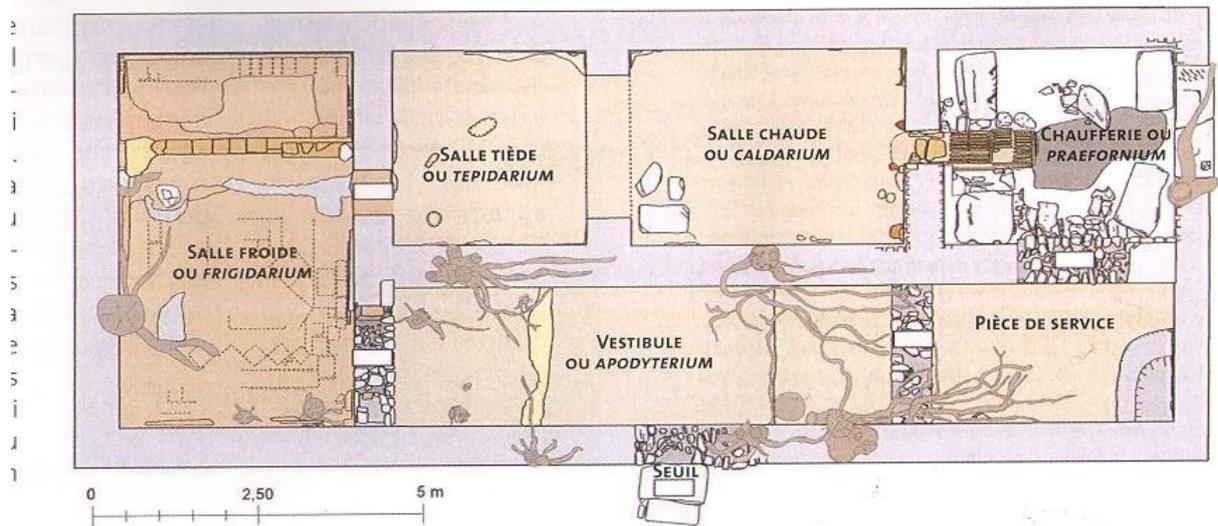
Rentré à Plomelin il sollicita et obtint sa nomination comme recteur des îles Glénan qui comptaient à l'époque une centaine d'habitants. Il y construisit une chapelle en bois qu'il dédia à Notre-Dame des Îles. Il y resta dix-huit mois. La vie aux Glénan était très difficile et l'évêque lui demanda, avec insistance, de revenir sur le continent occuper l'un des postes de vicaire général devenu vacant. Il y resta quinze ans. En 1888 il reçut le décret pontifical le nommant protonotaire apostolique.

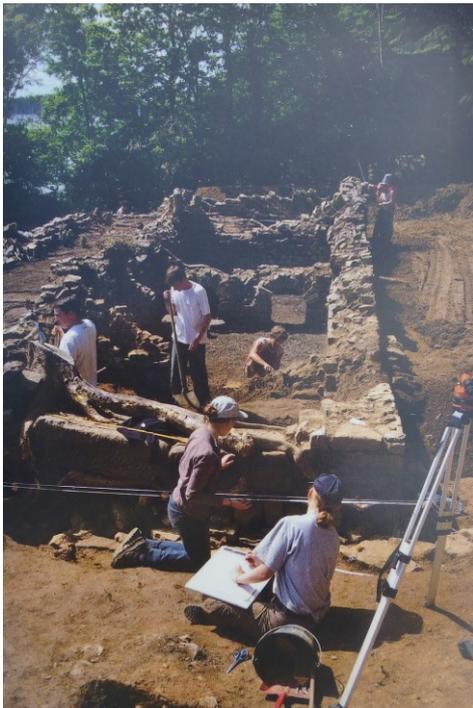
Mgr du Marhallac'h décéda au Pérennou le 16 août 1891.

Un monument mégalithique (trois dolmens) et des vestiges de bains romains datant du 1<sup>er</sup> siècle après J-C se trouvent sur le domaine, ainsi qu'une glacière datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les vestiges des thermes romains, firent l'objet de fouilles en 1833, puis en 1889 et à nouveau en 2012. Une partie du contenu de ces fouilles (dont des mosaïques) se trouve au Musée départemental breton de Quimper.



*Les thermes du Perennou*





*Les fouilles*

## Kerouzien

Propriété des Delecluze de Longray lors de la révolution, le logis actuel date du XIX<sup>ème</sup> siècle, il fut la résidence de Louis de Carné-Marcein, député du Finistère entre 1839 et 1847, élu à l'académie française en 1863. Sa fille Félicie épouse Edouard de Rodellec du Portzic, maire de Plomelin de 1876 à 1882. Sa petite fille Marie se marie au comte Edgar de Broc.

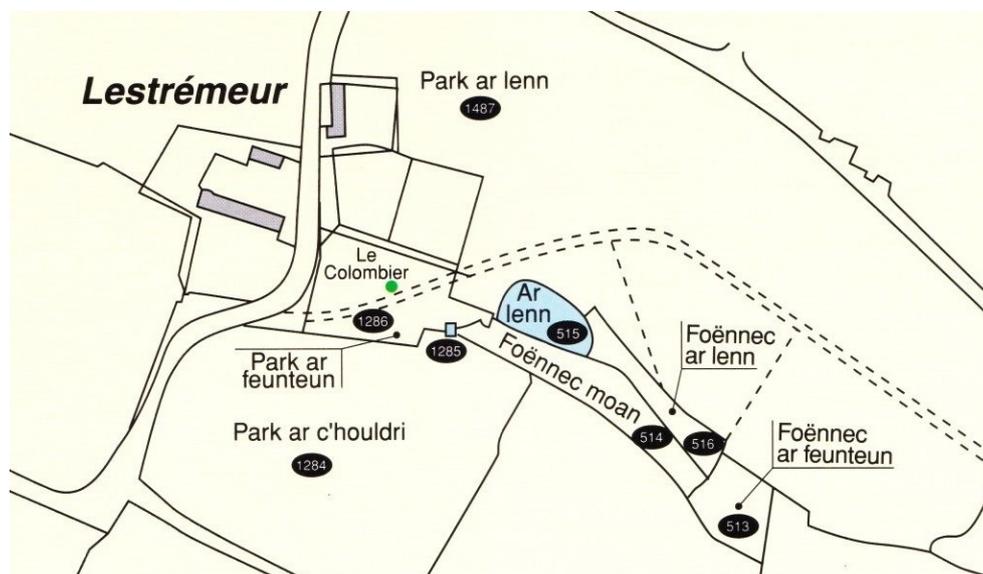


## Lestrémeur

« An estréved veur », qui s'appelait autrefois « Lestrehentmeur », « la cour au delà de la grand route ». Ce manoir se trouve un peu au nord de l'église de Bodivit.

De la chapelle Saint-Roch, une longue avenue y donne accès, bordée par endroits de très vieux arbres et traversant un domaine fort boisé. On débouche après plusieurs centaines de mètres sur une esplanade en face d'un beau colombier.

A gauche s'ouvre le double portail du manoir dont la porte cavalière a une arcature à crossettes végétales. Il est défendu à droite et à gauche par deux meurtrières rondes. Le bâtiment principal, situé au fond de la cour, a été démoli; il n'en reste à gauche qu'un petit corps de logis éclairé par deux fenêtres à meneaux, et flanqué d'une tourelle irrégulière, contenant une vis d'escalier arrondie. Cette tourelle est percée d'une jolie porte gothique et de deux fenêtres à meneaux. Les dépendances qui relient cet édifice au portail ont aussi des ouvertures anciennes.



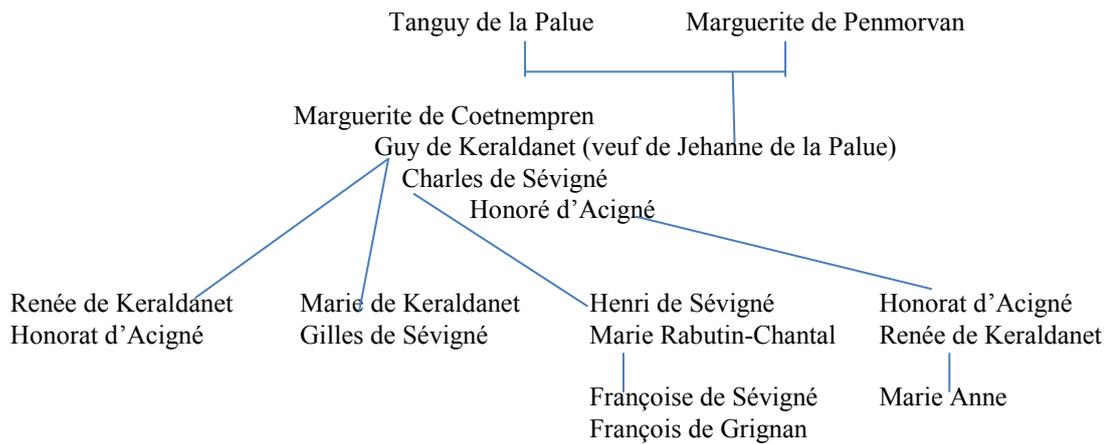


Le site est opulent et plaisant à souhait; une sorte de jardin anglais sans talus ni clôtures, ombragé de chênes et de hêtres au port splendide. « Les jolis chemins, la jolie campagne et les jolis ruisseaux! » s'exclame M. André Hallays, « et que la nature est aimable de nous prodiguer tant de fraîcheur! » Le distingué écrivain pélerinait alors en Bretagne, malgré les ardeurs de Thermidor, sur les traces de Mme de Sévigné. Mais c'est en vain qu'il chercha à Lestremeur quelque souvenir de l'infatigable épistolière. Quoiqu'on en ait dit, la marquise de Sévigné ne mit jamais le pied dans ce manoir qu'elle ne posséda que tardivement, comme Lanroz en Ergué-Armel et quelques autres terres de la région, par suite d'accords de famille avec les d'Acigné.

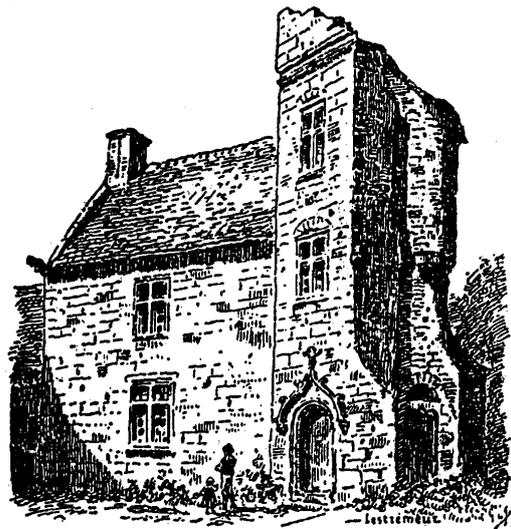
Les plus anciens propriétaires connus, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, sont les Penmorvan, originaires d'un manoir tout proche de ce nom. Vers 1540, Marguerite de Penmorvan épouse Tanguy de la Palue ; en 1579, Jehanne de la Palue habite Lestremeur, et, vers cette époque, elle épouse Guy de Keraldanet, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Rossulian et autres lieux. Guy de Keraldanet se remarie avec Marguerite de Coetnempren. Ils eurent deux filles, baptisées toutes deux à Bodivit, l'une, Renée, le 6 janvier 1617, l'autre, Marie, le 15 août 1618.

Saulnier a retracé en 1885, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, le curieux et triste roman de cette Marie de Keraldanet, que sa mère voulut enfermer de force au couvent afin que tout l'héritage paternel revint à sa soeur aînée, fiancée alors à Henri, marquis de Sévigné, le futur et volage époux de Marie de Rabutin-Chantal. La pauvre créature consuma sa vie à lutter contre l'égoïsme et les avides calculs de ses parents. Tantôt résignée, tantôt en pleine révolte, noyée dans les complications d'une procédure telle qu'on savait en faire à cette époque, obtenant enfin d'être relevée de ses vœux pour épouser en 1654 Gilles de Sévigné-Montmoron, qui avait à peine la moitié de l'âge de sa femme, Marie de Keraldanet mourut sans enfant et sans fortune avant 1670. Marguerite de Coetnempren se remaria avec Charles de Sévigné, seigneur des Rochers, père d'Henri, puis avec Honoré d'Acigné, comte de Grandboys, père d'Honorat.

Renée de Keraldanet épousa Honorat d'Acigné, d'où une fille Marie-Anne qui, en remboursement d'une somme de 80 000 livres, céda l'Estremeur, avec les terres de Lanros, Kerancelin, Gourlizon, Pennenen, Helen, et Kerbonnevez, en tout six propriétés s'étendant sur onze paroisses à Marie Rabutin-Chantal, épouse d'Henri de Sévigné, la célèbre marquise, par acte du 6 août 1683.



Après la mort de M. de Grignan, petit-fils de la marquise, en 1713, le manoir est vendu à René Le Prestre, seigneur de Lezonnet, président du Parlement de Bretagne. Il passa ensuite aux Le Déan, et de là aux Kerallain, qui ont commencé d'apparaître à Bodivit en 1709, par l'achat de Penfoul que vint acquérir un de leurs aïeux Huchet du Rest. De là, la ferme passe à Huchet de Dangeville ; puis à Huchet de Kernion, lequel nommé membre du conseil souverain de la Louisiane, cède sa propriété à Huchet de Kerourein, maire de Quimper. En même temps, vers 1760, les Le Déan s'installaient au « Petit Lestremeur» (Penanros actuel).



### **René Prigent de Kerallain (1849-1928)**

Arrière petit-fils de Bougainville. René Prigent de Kerallain naquit à Quimper le 9 octobre 1849. Esprit distingué et original autant qu'encyclopédique, il s'enfermait dans son cabinet de travail. Se mêlant peu au monde extérieur mais documenté par les ressources d'une magnifique bibliothèque et tenu au courant des mouvements d'opinion par une très active correspondance; il s'intéressait à la législation comparée, aux sciences sociales, aux questions historiques et politiques. Il s'était formé des opinions à lui d'une netteté et d'une conviction admirables, en faveur desquelles il rompait courtoisement des lances avec ceux de ses correspondants français et étrangers qui ne partageaient point son avis.

Ses lettres ajoutent à l'attrait de ses captivantes discussions d'idées celui d'un très haut mérite littéraire. Des anecdotes, des traits de mœurs locales alertement narrés, plairont aux

amateurs de la petite histoire cornouaillaise. Une partie de ses correspondances a été publiée par les soins de sa veuve. Il décéda à Quimper le 5 septembre 1928.

### **Le colombier et les annexes**

C'est une vaste bâtisse circulaire (26m de circonférence et 11,5m de hauteur) construite aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Elle est en grand appareil de granite et coiffée d'une guérite à toit bâtie ultérieurement par René de Kerallain. Le toit est formé de gradins en pierre.

La porte d'entrée est ornée d'un écusson à 4 carrés noirs et blancs, inscrit dans un cartouche gothique, qui porte un “ écartelé d'argent et de sable ”. Une table ronde se dresse au milieu de l'enceinte.

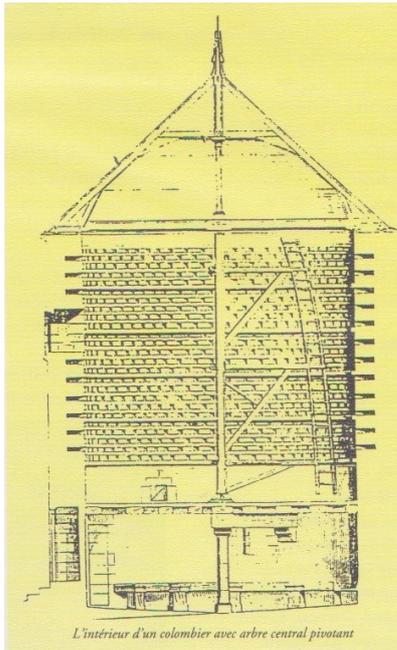
Un millier (998 exactement ... ) d'alvéoles ou boulins occupent l'épaisseur du mur circulaire, sous la voûte percée d'une ouverture. Ces boulins permettaient à autant de couples de pigeons d'élever leurs petits.

C'est un colombier à pied, c'est à dire qu'il est construit en maçonnerie et qu'il a des boulins aménagés depuis le haut jusqu'en bas, privilège qui n'appartenait qu'aux seigneurs haut-justiciers : en Bretagne, l'autorisation du Duc, puis de son représentant était nécessaire. Il fallait, en effet, justifier la propriété de terres suffisantes pour que les pigeons ne soient pas obligés d'aller chercher leur nourriture dans les champs du voisin. Le nombre de boulins variait donc selon la taille de la propriété (en principe 2 boulins par arpent ou par journal, c'est-à-dire un peu moins d'un demi hectare). Ce privilège était lié au droit de chasse exclusif. Pour affirmer leur droit, les nobles apposaient sur le colombier le blason de leurs armes.

Les colombiers furent construits « surtout pour servir de garde-manger aux maisonnées nombreuses qui habitaient les manoirs. La table familiale, aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, ne ressemblait pas à la nôtre... Il fallait nourrir, en plus des parents et des nombreux enfants, quelques grands-parents, oncles, tantes, ainsi que des domestiques, valets, hôtes de passage et, quelquefois, gens d'armes entretenus pour la sécurité du pays » (Keranforest). Le moment venu, les domestiques préposés à la cuisine du manoir venaient cueillir les pigeonceaux ; on parvenait aux niches les plus élevées au moyen d'échelles volantes, ou bien d'un arbre central pivotant muni de potences, sur lesquelles pouvaient s'appuyer des échelles fixes.

En 1789, les cahiers de doléances du Tiers Etat sont pleins de lamentations sur le droit de colombier, comme sur le droit de chasse. L'article 30 du cahier de la sénéchaussée de Quimper, dont François-Jérôme Le Déan fut l'un des rédacteurs (il fut député aux Etats Généraux à Versailles, et sa tombe se trouve au cimetière de Bodivit), demande “ qu'on supprime le droit féodal de colombier; qu'on accorde à chacun le droit de défendre ses terres des pigeons ”. Le droit de colombier et le droit de chasse furent abolis par un vote de l'assemblée constituante, à Versailles, la nuit du 4 août 1789.

Il existe peu de colombiers restés en cet état dans la région.



La fontaine et le lavoir ont été dégagés des broussailles au mois de juillet 1998 par un groupe de douze jeunes d'un camp chantier de l'ULAMIR.



Le plan d'eau est une vaste pièce d'eau dont peu de gens soupçonnaient l'existence car, depuis des lustres, elle était entourée, voire recouverte, de ronces épaisses et d'une végétation particulièrement abondante.

### **Le four à pain**

L'origine du ti-forn remonte aux 17e-18e siècles. Son abandon par les propriétaires intervient, comme pour d'autres édifices, dès l'apparition des boulangers marchands au bourg au début du 19e siècle.

Comme de nombreux biens appartenant à des nobles, le ti-forn était doté d'une très belle porte avec encadrement sculpté et en forme d'anse de panier provenant probablement d'une ancienne chapelle, avec au dessus du linteau un petit opercule circulaire à quatre branches sculptés dans du granit et très décoratif.

Durant de très nombreuses années le ti-forn sert ensuite aux femmes des alentours venant laver leur linge dans le lavoir attenant. L'âtre de la cheminée devient foyer pour faire bouillir le linge dans des lessiveuses.

Puis, la démolition du four à l'extérieur se fait progressivement, des pierres sont notamment récupérées pour la construction de murets que l'on peut encore découvrir aujourd'hui alentour. Avant sa restauration, seule des traces d'arrachement des pierres sur le pignon ouest révélaiient la forme d'un dôme antérieur et les blocs de l'encadrement de l'ouverture du four en demi-cintre attestait la présence d'un four à Pain autrefois.



## Penanros

A 500 mètres au sud-ouest de Bodivit, à l'entrée d'un joli bois qui descend jusqu'à la grève est le petit manoir de Penanros, « dans l'oasis la plus poétique qu'on puisse rêver ». Le manoir a été vendu en 1763 aux le Déan par Germain le Livec de Tresurin, époux de Marie Ursule Goueznou. Simple maison relevée de deux lucarnes de granit, elle offre sur son pignon une décoration peu commune, le remplage entier d'une des plus belles fenêtres rayonnantes de l'église des Cordeliers de Quimper, monument du XIIIème siècle que M. Le Déan avait acquis comme bien national, mais qu'il ne démolit pas, rendons-lui cette justice, et que la municipalité devait sacrifier, vers 1845, à la satisfaction de bâtir des halles neuves. Sur la façade, quelques colonnes et arcades provenant, du cloître de ce monastère, forment galerie couverte. Le manteau d'une des cheminées est chargé d'un écusson blasonné de *trois épées en bande*, armoiries des Coetanezre. René Kerviler, l'archéologue et historien breton de si grand mérite, a possédé Penanros, et parle quelque part de son vieux garde-chasse, qui fut le dernier de la paroisse à arborer le bragou-braz d'étoffe plissée et la longue chevelure des ancêtres.



*Château de Penanros*

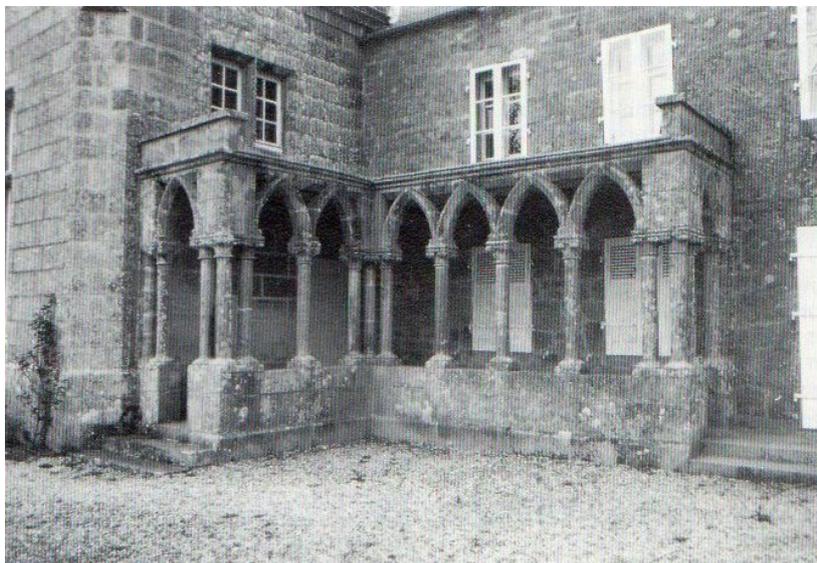


*Le vieux manoir avant sa rénovation par René de Kerviler  
A gauche un bâtiment de ferme a été déplacé et remplacé par une bibliothèque, à droite une grange abattue.*



*Le cloître des cordeliers avant sa démolition*

En 1843, la ville de Quimper songea à bâtir des halles et choisit l'emplacement de l'ancien enclos des Cordeliers. Le cloître, le cimetière et l'église furent acquis en 1845 et l'architecte Joseph Bigot fut chargé d'établir les plans du futur édifice. Les restes du cloître furent vendus à des particuliers et dispersés. Lors de la démolition de l'église, toutes les parties monumentales furent transportées à Trégontmab par Jean-Baptiste Colomb, qui commença à la reconstruire sur sa terre, avant qu'il ne la vende à René de Kerviler, lequel amena à Penanros, qu'il renouvait, des éléments du cloître et une rosace. Le vieux mur de la ville fut abattu en 1865 et le dernier vestige du couvent des Cordeliers, le bâtiment communautaire, tomba sous la pioche des démolisseurs en 1867



### **Moulin de Corroarc'h**

A Penfoul, tout au fond du bras de trois kilomètres dont l'Odet fouille les bocagères campagnes de Combrit et de Plomelin, nous franchissons le ruisseau de Corroarc'h près du moulin seigneurial de Lestrémeur, encore agréable à voir malgré un fâcheux rajeunissement. Le site, mélancolique du côté de l'anse et de ses palmes hérissées de joncs marins, est frais et mouvementé à souhait vers le vallon.

C'est dans l'étang de Corroarc'h, à la queue duquel passe, non loin de là, la grand'route de Quimper à Pont-l'Abbé, que le carrosse d'un certain évêque de Cornouaille fit la culbute un beau jour. Des paysans, accourus au bruit, désembourbèrent le prélat et son équipage. Voulant récompenser ceux qui l'avaient assisté, l'évêque leur demanda: «Mes bons amis, que puis-je pour vous? Parlez sans crainte; si c'est possible, ce sera fait». -« Monseigneur, répondit après réflexion le plus malin de la bande, nous trouvons trop longue la route de Quimper. Si c'était l'effet de votre bonté de la raccourcir un tant soit peu, cela nous rendrait bien service pour nos charrois ». L'évêque en demeura estomaqué; mais c'était un habile homme qui n'ignorait point qu'ici-bas, à peu près tout n'est qu'imagination et illusion. « Soit! prononça-t-il avec autorité. Je proclame qu'à partir d'aujourd'hui, la route de Quimper à Pont-l'Abbé, qui mesurait quatre lieues de pays, n'en comptera plus que trois. Allez en paix rejoindre vos familles. Je vous bénis tous ». Et les braves gens se retirèrent, enchantés, et depuis lors ils constatèrent avec joie et gratitude que la fatigante route de Quimper Corentin s'était en effet bien raccourcie.

### La Maison des sentences

Un jour que je me rendais du bourg de Plomelin au manoir de Rossulien, sur les bords de l'Odet, j'ai eu la surprise de découvrir au hameau de Kerguel une simple maison de ferme, dont la façade était littéralement couverte d'inscriptions lapidaires, en français et en latin. Les premières: VILLA: BEAUSEJOUR (!) -- MAISON: FAITE: EN: 1877, RESTAURÉE EN 1920, nous apprennent que ces textes remontent à peine à deux tiers de siècle mais les secondes sont révélatrices de l'état d'esprit de l'ancien élève du collège de Pont-Croix ou du Likès, qui les a choisies au long des pages roses de son Larousse, je me suis amusé à en prendre copie.

La plus remarquable :

DONEC: ERIS: FELIX: MULTOS: AMICOS: NUMERABIS

TEMPORA: SI FUERINT: NUBILA: SOLUS: ERIS

(Tant que tu seras heureux, tu compteras beaucoup d'amis  
si le ciel se couvre de nuages, tu seras seul)

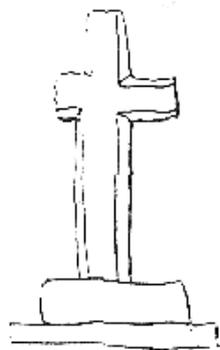
reproduit avec une inversion des cinq et sixième mots, les deux vers fameux d'Ovide sur l'inconstance des amis et leur éclipse dans l'infortune. Notre vieux poète Ruteboeuf l'a répété en termes plus émouvants:

Ce sont amis que vent emporte,

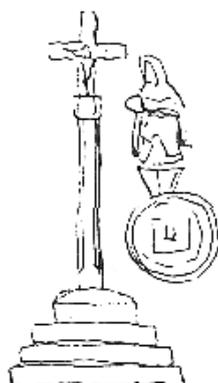
Et il ventait devant ma porte.

NOSCE: TE: IPSUM (Connais-toi toi-même) dit la deuxième en traduisant du grec la célèbre inscription du temple de Delphes, UT: AMERIS: AMABILIS: ESTO (Si tu veux être aimé, sois aimable), conseille la troisième. Puis voici d'excellentes maximes politiques: SALUS: POPULI: SUPREMA: LEX (Le salut du peuple est la loi suprême); SUB: LEGE: VERITAS (La liberté sous la Loi); A CANE MUTO ET AQUA SILENTE CAVE TIBI (prends garde au chien muet et à l'eau silencieuse), et enfin pour conclure, le mot funèbre de Tertullien sur la Mort, raison qui triomphe de toutes les autres: MORS: ULTIMA: RATIO (la mort est la raison finale).

## Croix et calvaires



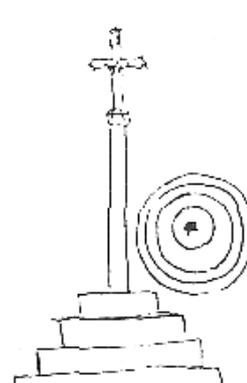
1



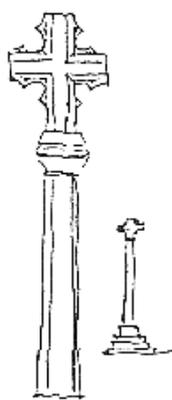
2



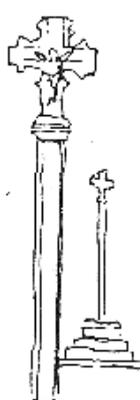
3



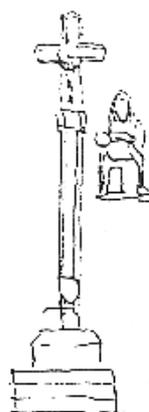
4



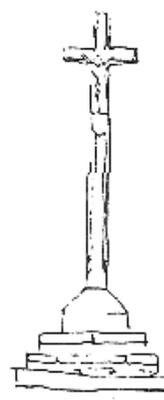
5



6



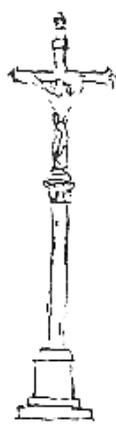
7



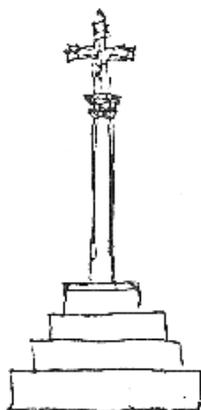
8



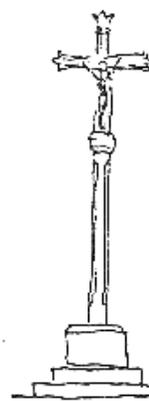
9



10



11



12

1 - Trébéd, la Croix-de-Trébéd, g 1 m XVI<sup>ème</sup> siècle. Base à deux degrés. Croix monolithe courte de section octogonale, un bras brisé. Remontage récent.

2 - Saint-Roch, g 5 m. XVI<sup>ème</sup> siècle. Trois degrés de plan circulaire. Socle. Fût à pans, chapiteau. Petite croix, crucifix, Vierge de pitié.

3 - Le Coat, g 3 m. XVII<sup>e</sup> siècle. Trois degrés. Croix de section octogonale.

4 - Kerbernes, g k 4 m. XIX<sup>ème</sup> siècle. Trois degrés circulaires. Socle, fût, nœud octogonal. Petite croix simple.

5 - Lestremeur, Iliz-Bodivit, g 4 m. XIX<sup>ème</sup> siècle Degrés. Socle cubique. Fût à pans, nœud. Croix, branches trilobées. Autour de la croix une série de tombes.

6 - Plomelin, église, g 6 m. 1866. Trois degrés. Socle carré : MISSION 1866. Fût à pans. chapiteau rond. Croix à branches trilobées, crucifix.

7 - Plomelin S-O, Croix-de-Penanguer, g XIX<sup>ème</sup> siècle. Trois marches non continues. Socle cubique. Fût à pans, écu, nœud. Croix, crucifix. Vierge de pitié.

8 - Saint-Philibert, g 4 m. 1873. Trois degrés, socle à pans : 1873. Fût et croix de section octogonale, écus muets, crucifix. Restauré par des scouts flamands, en 1972.

9 - Plomelin S, g 6 m. 1881. Degré. Socle élevé, corniche, second socle. Fût rond, croisillon à l'angelot, statues : Vierge, Jean. Croix à branches trilobées, crucifix.

10 - Plomelin, cimetière, k 7 m. 1884. Degré. Socle élevé : HON DIFFENNIT O CROAS SANTEL RAC OLL HON EUS SICOURET HO SEVEL<sup>(1)</sup> 1884. Fût, chapiteau. Croix fleuronnée, crucifix.

11 - Kroaz-Kermel, g 4,50 m. Fin XIX<sup>ème</sup> siècle. Trois degrés. Socle à pans. Fût chanfreiné, chapiteau. Croix fleuronnée, crucifix.

12 - Le Leurré, Croix-du-Pérennou, g 4,50 m. 1927. Trois degrés. Socle cubique (ancien). Fût à pans, nœud. Croix fleuronnée. crucifix.

(Enquête communale, inventaire général, L. P. Le Maître).

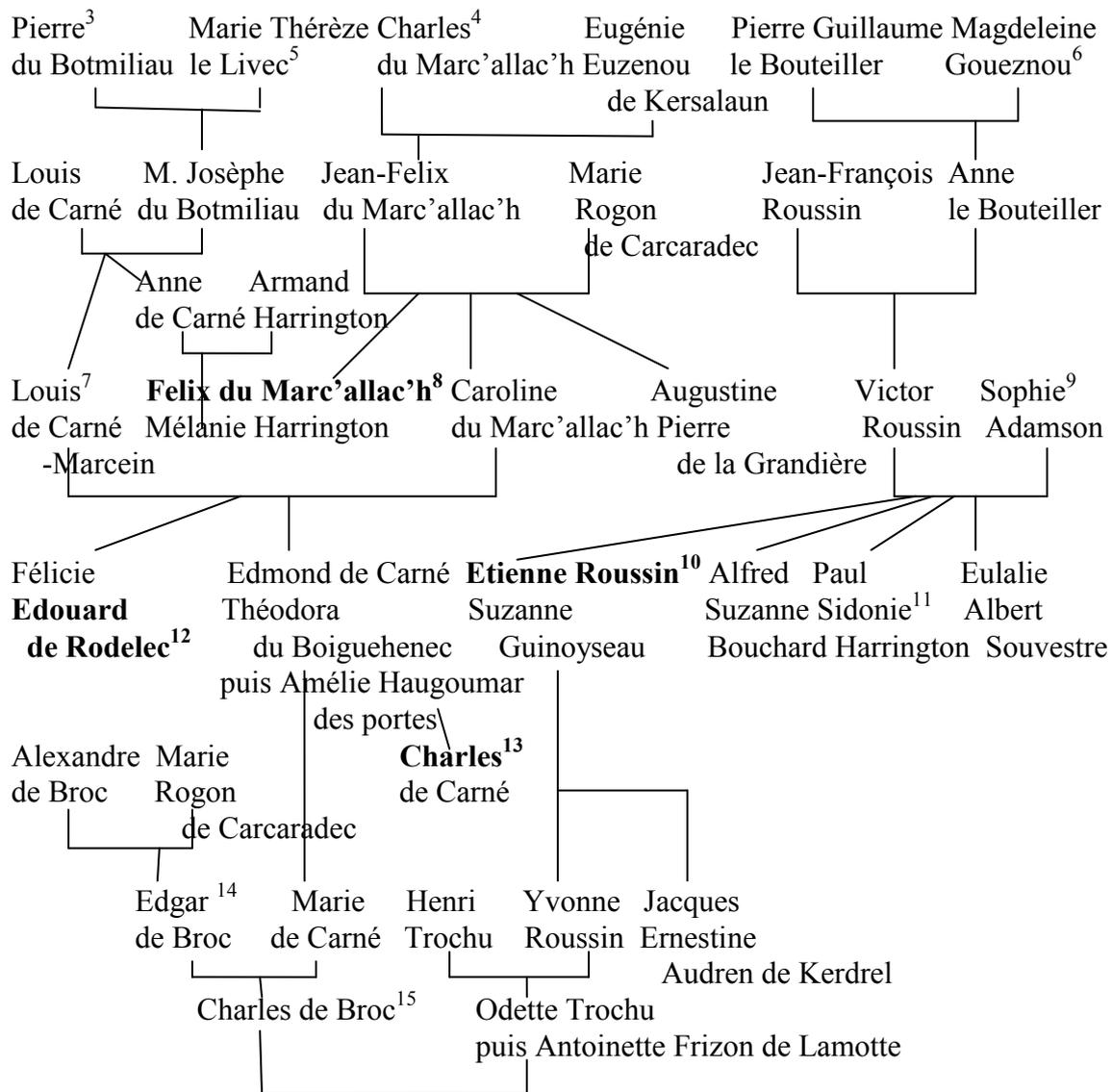
Nota :

- légende : g = granite - k = granite de Kersanton - m = mètre.

- sur ces douze monuments, huit sont du XIX<sup>ème</sup>, la plupart étant des croix de mission

(D'après Y.P. Castel "Atlas des croix et calvaires du Finistère" 1980)

*Page suivante : Arbre simplifié concernant les propriétaires du XVIII au XX<sup>e</sup> siècle du Perennou, de Kerouzien, de Kerbernes, de Keraval, de Kerdour et de Kerambleiz*



<sup>3</sup> Achète en 1764 Kerbernes aux Goueznou et y construit un manoir, cédé en 1801 par son fils Noël-Louis du Botmiliau à François le Marié, qui reconstruit le manoir

<sup>4</sup> hérite du Perennou de par le mariage en 1779 de Jacques de la Sauldraye, chevalier, seigneur du Pérennou, et Marie-Corentine du Marc'hallac'h, fille aînée de Félix du Marc'hallac'h, enseigne de vaisseau du Roi, ou l'achète en 1774.

<sup>5</sup> Dont les parents Germain le Livec et M. Ursule Goueznou vendent Penanros aux le Déan

<sup>6</sup> Fille de Gabriel Goueznou, seigneur de Kerdour et Kerlagatu

<sup>7</sup> Propriétaire de Kerouzien, construit par lui ou son père ?

<sup>8</sup> Mgr du Marc'hallac'h, maire de Plomelin de 1806 à 1830

<sup>9</sup> Fille de John Adamson, négociant, et Elisabeth Weber, hérite de Keraval par son père adoptif, le général Cambronne, qui en serait propriétaire de 1770 à 1842. Mais Anne le Bouteiller est auparavant dite « dame de Keraval ».

<sup>10</sup> Construit Kerambleiz, maire de Plomelin de 1882 à 1887 et de 1888 à 1912

Kerambleiz est vendu en 1903 à René de Ploec et Hélène Nacet, puis en 1930 à Jean Audren de Kerdrel et Edwina Hasley.

<sup>11</sup> Fille d'Armand Harrington (frère de Mélanie) et Sidonie Mintier

<sup>12</sup> Maire de Plomelin de 1876 à 1882

<sup>13</sup> Hérite de Kerouzien, maire de Plomelin de 1912 à 1925

<sup>14</sup> Transforme le manoir du Perennou en château neo gothique

<sup>15</sup> Hérite du Perennou



## Extraits des correspondances de René Prigent de Kerallain 1894 - 1911

Ces extraits se limitent à ce qui concerne les bretons et l'histoire de la famille. Les lettres abordent, en 3 tomes, bien d'autres sujets littéraires, historiques, philosophiques et politiques.

### La troménie de Locronan

Ronan est le patron de Locronan, et l'on célèbre sa grande fête, la Grande Troménie, tous les six ans seulement. Les petites jeunes femmes en désir de bébés, vont faire leurs dévotions à une grande pierre symbolique, au vif scandale de notre excellent clergé. Nous étions en bande joyeuse, tous paternifiés et maternifiés suffisamment pour ne rien demander de plus en ce monde, sauf M<sup>me</sup> B... qui a fait scrupuleusement suite à la procession, laquelle parcourt le territoire de cinq paroisses en un trajet de trois lieues. Cela va par monts et par vaux, par fossés et par talus, pour finir par l'escalade de la montagne de Locronan, d'où l'on jouit d'une vue splendide au delà de Quimper, au-delà de Brest, au-delà de Châteaulin, avec toute la Baie de Douarnenez. Je n'y étais jamais allé, quoique ce ne fût qu'à quatre lieues de mon fauteuil. Mais j'aime beaucoup savoir qu'il existe de beaux panoramas à ma portée, comme un plat de choix auquel on peut revenir quand l'appétit vous en prend. Le soir, tout le monde était aussi exténué que si l'on avait ascensionné l'Etna ; les petites fatigues en deviennent d'énormes pour gens tranquilles que nous sommes à l'ordinaire.. .

### La fête Dieu à Rennes

Je me suis arrêté à Rennes . . J'ai assisté aux processions de la Fête-Dieu qui ont un caractère plus ostentatoire là qu'ailleurs. On plante, tout le long des rues, d'énormes branches d'arbres hautes comme des arbustes, et les sept paroisses de la ville processionnent en bloc avec un seul dais, mais avec sept croix et sept suisses. C'est le cas d'admirer toute la diversité d'imagination dont le catholicisme est susceptible : il y a des suisses bleu ciel, comme il y en a de cramoisi. Mais le plus curieux est le défilé des nonnes et nonnettes, et vous pensez si elles sont nombreuses dans ce pays arriéré, où la *laique* ne triomphe pas encore sur tous les terrains. Il y a là une variété de coiffes à rendre folle de jalousie une modiste inventive. Il y en a surtout en forme de cœur, empesées et encadrant la figure avec le regret de laisser passer, dirait-on, plus que le bout du nez de la recluse. J'aurais voulu piquer sur une feuille de liège un spécimen de ces curieux coléoptères ; la collection serait amusante. L'archevêque, Mgr Labouré, n'était point du cortège. « Savez-vous, disent les Rennais, le comble de l'agriculture ? — C'est de voir Labouré dans la cathédrale » — Je suppose qu'ici vous allez hurler d'indignation ; allons, calmez-vous. On m'a montré, ce qui vaut autant, les jolis minois de deux ou trois élégantissimes Rennaises. Entre autres, une fort jolie fille, toute jeune, et qui fait des vers, depuis longtemps publiés sous un pseudonyme masculin. J'essaierai de m'en procurer, pour que vous ayez sous les yeux des vers qui évoquent l'image d'un bas bleu ou rose, aussi agréable à contempler que le maillot d'une danseuse d'opéra ... Après tout, j'oubliais que vous êtes incorruptible, et que Mlle de H. . . , quoique jeune et jolie, n'a pas trouvé grâce devant vos critiques. Mais moi, j'ai déjà tant de peine à me figurer une muse, que j'aime autant pouvoir l'incarner de suite dans un corps authentique. Je ne vous ai pas dit le nom de ma poétesse en fleur : c'est Mlle S..., une descendante du corsaire, dont son père, ex-sous-préfet de Saint-Malo, a écrit la biographie *ne varietur*.

### Fêtes de Jeanne d'Arc

Je suis rentré mercredi soir, au logis, juste à temps pour assister aux fêtes de Jeanne d'Arc qui se célébraient le lendemain, M... étant bonne Lorraine d'origine, je n'ose vous avouer que Jeanne d'Arc me rase abominablement. Ce n'est pas sa faute, « la pau, la pauvre fille ». Mais tout ce tintamarre pour rallumer un feu éteint depuis quatre cent cinquante ans m'agace et m'ennuie à

l'extrême. La République a interdit aux officiers d'assister en uniforme aux cérémonies, et l'évêque fait de son mieux pour empêcher ses diocésains de pavoiser. Qui trompe-t-on ici ? Jacques<sup>1</sup> n'y comprend rien et reçoit sa première leçon de politique : « Maman, pourquoi la République défend-t-elle, .. » --« Mon fils, parce que les Républicains sont des imbéciles ». Et voilà comment on cultive, *intra muros*, la graine de réactionnaires.

### **Pâques à Quimper**

Sans me bouger, j'ai vu le lundi de Pâques, un spectacle qui m'a fort récréé. Il y avait eu cavalcade fort réussie, dans la journée et, le soir, la bataille des confettis s'est engagée sous nos yeux, devant l' *Hôtel de l'Epée*, où nous étions aux fenêtres. Ce que les Bigoudens s'en sont donnés ! C'est rien de le dire, suivant la formule. Je vous assure que la paysanne bretonne se débrouille, se désempote furieusement en cette fin de siècle. La femme s'éveille dans ces créatures qui, jusqu'ici, ressemblaient à leurs petites vaches, inertes, inoffensives, prolifiques sans scrupule, et bonnes laitières à volonté. Ce que la morale y gagnera, je ne sais ; mais le fait est là. Il est même curieux que la paysanne bretonne soit aujourd'hui, souvent, quand la coquetterie s'en mêle, plus agréable aux yeux que l'ouvrière des grandes villes, surtout de Paris, qui n'est plus qu'un chiffon malsain, dégénéré, quoique les journaux continuent par routine de vanter sa joliesse et son élégance. La race s'affine, sans se perdre, dans nos campagnes. Puis, le diable aidant, elle finira par dégringoler comme ailleurs ; mais, en attendant, ce n'est pas le cas ; et je vous assure que je vous regrettais fort auprès de nous, lundi dernier...

### **Visite des enclos paroissiaux**

Samedi, de 9 heures à 11 heures du soir, une procession de cinq ou six mille cierges s'est déroulée dans les rues de la ville toute illuminées, et s'est terminée par trois immenses feux de joie sur la grande place suivis d'une messe de minuit dans la très curieuse église de l'endroit. Le lendemain, Dimanche, vous eussiez vu le Pardon des Parapluies, où garçons et filles cherchent un mariage en échangeant leur riflard. Tâchez de voir cela, un jour ou l'autre.

Quant à nos impressions, les voici sommairement : le Huelgoat, très joli, avec imprécations aux Vandales qui taillent les blocs erratiques en cailloux à bâtir ; Saint-Herbot, curieux, mais rien d'excessif — nous aurions volontiers été jusqu'au Mont Saint-Michel de Brasparts qu'on dit d'un sauvage grandiose ; Guimiliau, Lampaul, Saint-Thégonnec, très intéressants ; nous avons découvert dans ces parages une petite moinerie d'opéra-comique, des capucins habitant un château, dans des conditions de bien-être fort aristocratique ; Saint-Pol et Roscoff, très beaux ; Lannion fort triste, ainsi que Perros et Trestraou, quoique la plage de ce dernier soit superbe ; Ploumanac'h, abominable ; il n'y a eu qu'un cri d'horreur, c'est le rêve d'un Japonais en cauchemar pour avoir mangé trop de homard à son dîner ; Tréguier, beau, mais visité trop vite ; la pointe de Bréhat, doit être fort belle, à revoir par le beau temps ; la côte Ouest de la baie de Saint Briec, charmante ; et Guingamp, avec son pardon pittoresque, le vrai bouquet du voyage. Nous y retournerons.

Voilà ce que j'en puis dire. Notre impression sur Ploumanach vous navrera ; mais elle est sincère et unanime.

### **Pointe du Van**

Je suis allé, lundi, avec mon ami Barth, le savant indianiste, voir la pointe du Van, qui fait l'autre corne du cap de Sein, en face de la Pointe du Raz. C'est fort beau ; et il ne faudra pas manquer de vous y conduire à votre prochain voyage ici. Nous avons déjeuné sur un éperon de roches, Castel-Meur, qui saillit droit et fier sur la côte Nord du Cap, dentelée de petits fiords pittoresques. Je préfère ce côté à la Pointe du Raz. Il me rappelle Piémont et le Lecq de Jersey. Inutile de dire que c'est à cent pics au-dessus de Ploumanac'h. Et sans que je lui eusse dit mon sentiment, Barth a abondé dans notre sens et traité Ploumanac'h de « chinoiserie » ..

---

<sup>1</sup> Son fils, qui avait alors sept ans

## La crise agricole - 1905

J'ai lu votre étude sur l'agriculture, dans la *Réforme sociale*. A mon point de vue, d'après mon expérience de propriétaire, qui, sans être marquis de Carabas, possède des terres en différents points de la Bretagne et de la Normandie, vous avez raison de dire qu'il y a des crises agricoles plutôt qu'une crise agricole ; et, chose curieuse, en Normandie, où la crise sévit plus forte qu'en Bretagne, où l'on se plaint davantage et où l'on me force à baisser les prix de location, je loue, cependant, deux fois plus cher qu'en Bretagne où l'on ne se plaint pas, et où le paysan rachète la terre aux bourgeois à des prix fous, dont les gens de loi, qui mettent les prix d'adjudication, quand il y a lieu, au plus haut tarif, sont eux-mêmes les premiers à s'émerveiller. Sans l'idiotie de notre République, nous nous tirerions d'affaire, de notre côté Breton. Mais on m'assure qu'il n'en va pas ainsi partout, que l'on ne saurait généraliser. En tous cas, si les démocrates, avec leur marotte égalitaire, se réjouissent de voir les riches vendre leurs terres aux paysans, ils ont tort au point de vue socialiste ; car la fortune des riches, mobilisée, leur échappera sûrement. En travaillant à nous dégoûter de la terre, ils nous aident à prendre nos précautions financières contre eux. Je parle d'une façon générale bien entendu ; mais, très probablement, l'émigration future des réactionnaires à l'étranger, n'en sera pas réduite à tendre la main comme sa devancière.

Il règne une misère atroce sur toute la côte bretonne cet hiver, les pêcheurs n'ayant pas pris une seule sardine pendant l'été. Le gouvernement ne s'en inquiète point, les pauvres gens ne pouvant lui servir à favoriser une grève contre les *compagnies à dividende*, comme dit Pelletan. En revanche, il est tout plein de zèle pour les marins des Messageries Maritimes, qui ne peuvent déjà plus donner de dividende à leurs actionnaires.

## Les bigoudens et les borlédens

Je ne connais que trois ou quatre mariages qui ne se soient jamais faits, de mon vivant, entre Quimpéroises et gens de Brest ou de Morlaix. Sans le Conseil Général, nous connaîtrions à peine le nom de ces Messieurs du Léon. — Maintenant, allez plus loin : quel rapport intime peut-il exister entre Breton bretonnant et Breton-Gallo ? Un Nantais, pour mes paysans, vaut un Tourangeau ou un Bourguignon. Pour moi, féru d'histoire, c'est autre chose. Mais j'ai peine à voir un compatriote dans un Marseillais exubérant : qu'on le joigne au Piémont, si l'on veut, je m'en moquerais assez, n'était la nécessité de défendre la patrie française pour n'être pas écrasé par la patrie allemande. En somme, le cercle des vraies affinités sociales est très restreint. Le patriotisme de clocher pourrait bien être le seul sincère ; mais nous ne pouvons revenir aux petites cités antiques. Quand au fédéralisme, je crois que la marche présente des choses ne lui est pas favorable.

Ici, où malgré le renom de la Bretagne, on est moins vertueux, j'entends les paysans se plaindre de leurs trop nombreux enfants, qui les aident moins que des domestiques dans la culture de leurs terres. Il est vrai que les domestiques à leur tour commencent à récalcitrer et faire défaut. C'est même un gros sujet de crainte en certains cantons. Cela n'empêche pas la terre de se vendre hors de prix. Si nous étions sûrs que le socialisme dût venir, ce serait le moment de vendre ses fermes une à une.

## Les impôts

En Pont-l'Abbé, nous avons une autre crise curieuse. La ville, sous prétexte d'octroi, oblige tous les paysans à payer une taxe pour ce qu'ils consomment de leur propre bien. Un paysan paie pour tuer son cochon, pour donner son foin et sa paille à son bétail. Il y a inquisition et recensement de tout ce qu'ils possèdent. Jamais la fiscalité de l'Ancien Régime n'a été aussi abusive. Lorsque la chose débutait, j'en avais parlé à Artus qui fut stupéfait et consulta ses collègues de la Cour des Comptes sur la légalité de ce régime. Légal, il l'est ; mais comme les paysans sont moins nombreux que les citadins, ouvriers et bourgeois, force leur est de se laisser dépouiller, sans avoir

même la ressource de se venger aux élections.

Voilà ce que nous donnera l'impôt sur le revenu lorsqu'il nous tombera sur les épaules...

### **Inventaire à saint Roch - 1906**

Je n'ai pu vous envoyer d'épreuves hier, parce que je suis allé assister à *l'inventaire* du fisc dans notre paroisse de Plomelin. Comme vous le voyez, les affaires de France ont, bon gré mal gré, leur contrecoup sur celles d'Angleterre. Dieu merci ! Tout s'est bien passé, sauf que l'agent du gouvernement, un pauvre diable de percepteur, est rentré en ville avec les carreaux de sa voiture brisés, la capote déchirée, tout l'équipage en si piteux état et le cocher si effrayé qu'il a refusé de conduire le même agent dans une autre paroisse où il devait *inventorier* le soir. Je lisais avant-hier, dans un journal anglais, que la France ne peut pas reculer devant Rome, et qu'on espère bien aux élections prochaines voir les électeurs donner leurs voix aux radicaux qui combattent le bon combat. Cela se peut ; la candidature officielle est si forte, et les électeurs savent si peu ce qu'ils font que le gouvernement radical peut l'emporter encore. Mais il y aura devant nous un bel avenir, gros de troubles et de guerre civile. Le *Journal des Débats* publiait, l'autre jour, une lettre de son correspondant de Londres, disant que les Anglais ne peuvent rien comprendre à ce qui se passe chez nous.

Il n'empêche qu'hier j'ai eu grand peur que l'agent du fisc, tout pâle et tout penaud, ne fût jeté à l'eau avec sa femme, qui l'avait bravement accompagné, et que les deux gendarmes qui les escortaient ne fussent écharpés. L'un d'eux avait tiré son revolver ; un propriétaire qui essayait de calmer la foule, l'avertit de rentrer son arme, s'il ne voulait pas courir gros risque. Sans ces messieurs, le maire et ses fils, mes cousins de Carné et mon fils, on ne sait ce qui serait arrivé. Le pis était que l'agent du fisc aurait dû *inventorier* une petite chapelle située presque sur le bord de la route, mais à laquelle on n'accède que par un chemin très étroit. Avec la foule à ses trousses, il n'aurait pas pu en sortir.

Il faut dire que l'église de Plomelin, toute neuve, a été récemment reconstruite par les donations des fidèles. La commune étant conservatrice, le gouvernement avait refusé de rien donner ; le département avait donné peu de chose ; et la commune, avec les fidèles, avait fourni le reste, c'est-à-dire presque tout. Si l'Etat confisque cette église pour une raison quelconque, le vol sera manifeste. Or, les raisons ne manqueront pas. Déjà le gouvernement poursuit le P. Janvier, un Dominicain qui prêche le Carême à Notre-Dame de Paris, pour son premier sermon qui déplâit à l'autorité.

### **Pseudonyme Déan— 1907**

Tout de même, votre bonne carte m'a donné un bon moment de gaieté. Cette épidémie de soupçons sur mon pseudonyme, en cette bonne *Réforme* où j'écris (de temps à autre) depuis dix ans sous mon vrai nom, — (autrefois, je signais Sydney Déan, à cause de mon grand oncle Le Déan, constituant de 89, dont je démolis les idées, comme font tous les descendants de constituants bretons, à ma connaissance, contre celles de leurs aïeux) — montre bien qu'on ne nous lit pas, ce que j'ai toujours pensé.

### **L'architecture bretonne**

Puisque notre architecture bretonne vous intéresse, je me permets de vous en offrir quelques spécimens nouveaux ; mais c'est la Bretagne bretonnante tout entière qu'il faudrait parcourir, paroisse par paroisse, pour en admirer et dénombrer les curieuses églises. Avez-vous remarqué combien les peuples soi-disant arriérés, abrutis de superstition cléricale, ont, au contraire, de sens et de patience artistiques ? Si l'on supprimait tout ce qui est d'inspiration dévote, catholique, romaine, ou grecque orthodoxe, en Europe que resterait-il de monumental ? — L'Espagnol, lui-même, se reconnaît jusque dans le Nouveau Monde par sa flânerie à sculpter les entours d'une porte, dont il guilloche ensuite les clous apparents. Il ne court pas après l'argent et prend son temps ; a-t-il si grand tort ?

Parmi nos clochers, je vous offre la perle du genre, ce que serait une *Vénus du Belvédère* ou un *Apollon de Milo* dans l'ordre des figures humaines, — le célèbre *Kreis-ker* de Saint Pol de Léon. Il n'est pas très grand, ce *Kreis-ker*; il est, comme le verre de Musset, à proportion des autres. Mais il demeure le type et l'idéal de nos clochers à jour.

Ailleurs, chez nous, comme dans le sud de l'Inde, on voit une floraison curieuse de pierres et de monuments sculptés, calvaires, ossuaires, arcs de triomphe, qui s'épanouit au soleil, au sud de nos vieilles églises. C'est toujours ce côté sud qui est le plus ouvragé, comme si l'ardeur du midi en provoquait l'efflorescence. Et plusieurs de ces édifices me rappellent les pagodes hindoues de Mahabalipour, sur la côte de Coromandel. — Il ne faudrait pas beaucoup pousser nos Bretonnes pour leur donner le culte du *lingam*. Elles ont leurs pierres mystérieuses auxquelles elles vont se frotter la nuit pour avoir progéniture. Et c'est une étude intéressante de voir combien les primitifs se ressemblent naturellement dans leurs idées et mœurs religieuses.

### Les bigoudens

Ce ne sont pas toutes les Bretonnes qui sont Mongoliques ; les Bigoudens seulement, race étrange, à peau colorée, à pommettes saillantes, aux yeux bridés. D'où viennent ces bonnes gens, qui couvrent la côte, de Sainte-Marine (rivière de Quimper) à Audierne, avec Pont-l'Abbé pour capitale ? Nul ne peut le dire. Ils sont actifs, énergiques, travailleurs acharnés, que les autres Bretons regardent un peu comme le Californien regarde le Jaune ; ils savent vivre de peu, mais ils s'enrichissent vite, et débordent sur les cantons voisins où ils font tache d'huile. Les femmes tiennent leur maison très proprement (leur personne, je ne sais pas) ; elles aiment les atours voyants, sont excellentes ménagères, dévotieuses, mais *amoraux* complètement, dit-on, au point de vue sexuel, non pas ardentes, sans doute, mais indifférentes à cela, comme aux convenances et à la pudeur féminine. J'habite juste à la frontière normale des deux races. Il y a cinq ou six ans j'ai dû congédier l'un de mes fermiers, un jeune ménage sans enfants, qui allait à la ruine par l'ivrognerie. Il y avait à la ferme une petite servante bigouden, assez jolie, aux yeux noirs, d'environ 15 à 18 ans, dont le fermier se servait comme d'une épouse supplémentaire; je l'ai su plus tard. Cela se passait à la bonne franquette. Le frère de cette petite est venu m'offrir quinze cents francs de la ferme ; d'autres bigoudens mâles m'étaient recommandés par des voisins, dont Mme de Montauban-Palikao [du Cosquer de Combrit]. Mais j'ai bien vu que toute ma commune serait indignée que je misse un bigouden dans la ferme ; et, pour ne pas scandaliser inutilement — comme dit saint Paul, — je me hâtai de louer à des bourledens (race de Quimper), quitte à n'avoir que onze cents francs. Tout est rentré dans l'ordre.

Il y a là, non pas guerre, mais antipathie de race et de caste. — Le dimanche matin, en été, je m'amuse à aller à la messe à Combrit (pays bigouden), paroisse dont l'église est plus rapprochée de moi que ma paroisse propre.

Au lieu de monter dans le chœur, ou même d'aller avec les hommes, devant les femmes, je me place tout au bas de l'église, derrière tout le monde ; et j'ai le spectacle de tous les chignons bigoudens, avec les curieuses coiffes, s'inclinant tous avec ensemble aux moments voulus. Cela donne de petites impressions d'ethnographie locale qui ont leur intérêt. En tout cas, votre ami Soldé, dont je savais les idées un peu aventurées, n'avait pas complètement tort. Il y a du Mongol chez nous. Dans quelle mesure ? C'est la question.

Au fond, je vis parmi les Bretons ; je fais excellent ménage avec mes fermiers. Mais j'ai ce sentiment très net que je ne les connais pas du tout. Tel de mes fermiers peut parler à ma fille, de la grand-mère de son grand-père (mon arrière-grand-mère) qu'il connaissait encore quand il avait vingt ans <sup>2</sup>. Ce sont des serviteurs fidèles, presque des amis, mais ils me semblent des étrangers.

---

<sup>2</sup> Allan le Bris, dont la famille serait fixée depuis trois cent ans sur la terre de Lestremeur

## La maison bretonne

En Bretagne, où les fermes sont petites, mais construites en pierres, chaux et sable (si bien que pour cent francs de rente, vous avez à peu près pour mille francs d'édifices ruraux à entretenir), tout propriétaire est un peu maçon. C'est mon père, qui, à Quimper, vers 1860, a commencé de construire des maisons de paysans habitables pour des chrétiens. On me l'a rappelé bien des fois. Aujourd'hui, c'est le type courant. En cinquante ans, on a passé du XIII<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup>. Toitures d'ardoises, fenêtres avec des carreaux, hauteur suffisante d'étage, etc. Ce ne sont pas des cottages anglais, mais c'est déjà suffisant...

Un père de famille, aujourd'hui, ayant trois fils, devrait mettre l'un juriste, le second médecin, le troisième ingénieur. Goethe prétendait — il avait chipé l'idée, je crois, à Sébastien Mercier, — qu'on n'est vraiment homme qu'après avoir *bâti une maison, planté un arbre et fait un enfant*; il n'ajoutait pas *écrit un livre*. Et il avait joliment raison...

## 14 juillet 1910 à Audierne

Je soupçonnais bien que vous célébreriez la Saint-quatorze, loin de l'agora, dans quelque ermitage où vous vous répandriez en oraisons jaculatoires, suivant votre humeur. Ce n'était peut-être pas d'un citoyen zélé ; mais c'était d'un homme prudent, surtout aujourd'hui que l'on risque de recevoir, par manière de festivité, son prochain sur la tête. Je préfère toute autre façon de me rapprocher des gens. — Du reste, rassurez-vous ; il y a encore des enfants. Et les Corentinois, pour avoir voulu jouer à « pigeon vole », se seront trouvés « pigeons volés ». Le comité, dit la chronique médisante, en sera pour quelques 5.000 francs de sa poche. Je me disais, en voyant les affiches posées sur les murs : « On volera aujourd'hui » — « Pour sûr ; comme si on ne volait pas tous les jours ! » — Mais c'est surtout vrai en ce cas-là ; quand il n'y a pas d'homme volant, il y a un homme voleur. Et c'est tout de même cher que payer dix francs pour voir un pickpocket.

Pour moi, j'avais passé ma Sainte-Bastille à Audierne, sur le *bi du bout* du môle, avec mon vieil ami, M. Barth. Le soir, rentré en ville, j'ai appris qu'on remplaçait le feu d'artifice traditionnel par un cinématographe. « Va pour un cinéma ! » me disais-je, « je n'en ai jamais encore vu ». Je m'attendais à être promené dans les rues de Péking ou d'Honolulu. Mais, point. Ce cinéma nous a montré à nous, à nos populaires et candides concitoyens, des scènes de cabinets particuliers ; comment les gentlemen trichent aux courses ou essaient de capter la dot d'une Américaine ; et aussi comment les maris trompent leur femme. Si c'est monsieur le Maire qui a choisi cette dernière scène, cela lui suppose un joli culot. Mais sa femme ne semble pas lui avoir gardé rancune. Elle a ébaubi les populations par des toilettes *up to date* : robe entravée, et capote *baby* à trois quartiers, ornée (l'une énorme rose-chou sur le côté, comme une pouliche ou une bigouden en vente). Enfin ! Comme M<sup>me</sup> la Mairesse n'a pas de petits mairassons pour lui sucer son budget, elle peut se payer ça.

## Conseil à son fils - 1910

Dans votre voyage, étudiez et regardez surtout les conflits de races et de religions. Soyez prudent, de façon à ne choquer ni froisser personne. C'est très essentiel. Il ne faut pas aller chez ces gens de l'Inde, qui sont *extrêmement intelligents*, avec l'idée qu'on leur est supérieur. En tous cas, il faut éviter de la leur montrer. Le voyage que vous faites est une excellente école de diplomatie ; et la diplomatie c'est la moitié de la vie.

L'un de mes fermiers, mort à quatre-vingts ans passés en 1908, — et dont je pouvais dire à ma fille un jour : « Quand ce bon Alain, avec qui nous causons avait votre âge, il était déjà au service de la grand-mère de votre grand-père » — a laissé environ cinquante-quatre enfants et petits-enfants. C'était un patriarche biblique, connu, estimé comme tel : je revins du Morbihan pour ses obsèques où figuraient douze prêtres dont quatre chanoines.

# Lestremeur, le château de Mme de Sévigné

Par René Prigent de Kerallain

Dans *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux* – 1910 – T. LXII, col 966

Il n'est peut-être pas trop tard pour répondre à la question sur le château de Mme de Sévigné. On pouvait espérer qu'un intermédiaire éclaircirait ce petit problème sur la fortune et les appartenances de la grande marquise ; mais la seule opinion émise, celle qui renvoie à *la Mosaïque de l'ouest* pour trouver la vue du château, s'est trompée d'une assez curieuse façon. *La Mosaïque*, dirigée par Emile Souvestre, ne reproduit, en effet, qu'une vue des Rochers, vue que l'on retrouve en vignette sur le titre du volume (T. II, 1845-6, p. 289)

Pourtant, les vrais « sévignistes » n'ignorent pas que la terre de Lestremeur, en Plomelin, dont il s'agit, appartient à Mme de Sévigné, non pas du chef de son mari, comme le soupçonne Bénédicte, mais de son propre fait, à elle. M. Léon de la Brière, si je me souviens, dans son livre sur *Mme de Sévigné en Bretagne*, et d'autres encore, citent Lestremeur parmi les châtelainies dont elle fut la dame. Lestremeur était autrefois la grande terre seigneuriale de l'endroit. Le château, comme la plupart des manoirs bretons, formait un quadrangle clos. L'habitation principale, maintenant détruite, occupait le fond de la cour, face au portail d'entrée qui s'oriente vers le sud. Une aile en retour, à l'ouest, subsiste encore avec la tour d'angle, que surmontait autrefois une petite tourelle en encorbellement, semblable à celle qui coiffe la jolie tour de l'évêché de Quimper, aujourd'hui désaffecté. Malheureusement la tourelle de Lestremeur a été abattue vers 1840, sur l'ordre de la propriétaire, on ne sait pour quel motif. Les édifices qui, du pignon sud de l'aile viennent rejoindre le mur d'entrée, étables et celliers, avec toiture présente en chaume, à double pan, s'appuyaient sur un grand mur droit extérieur, à l'ouest, et la toiture n'offrait qu'un seul rampant, du côté de la cour, comme pour mieux accentuer la clôture. Ces édifices menaçant ruine, ont été reconstruits, en 1906, avec les mêmes pierres autant que possible, et sans rien changer à l'aspect précédent. On s'est borné à redresser les murs et à rendre les corniches horizontales ; nos bons aïeux étant quelque peu brouillés, semble-t-il, avec l'équerre, le niveau d'eau et le fil à plomb. Mais ces bâtiments ont pu avoir anciennement une destination plus noble ; on y a retrouvé des traces de dallage. A l'est, un grand mur simple fermait la cour. Au dehors, un beau colombier, parfaitement conservé, affirmait l'importance de la terre, puisque, suivant la coutume de Bretagne, il fallait posséder au moins 300 journaux, immédiatement attenants, pour avoir le droit de « fuye », ou pigeonnier. Un peu plus loin, en contrebas, à l'entrée d'une coulée de prairies, un bassin, nouvellement recreusé, devait servir de vivier. Pour chapelle, on avait l'église voisine de Bodivit, à 400 m environ, sur le bord de la rivière, qui forme en cet endroit une anse profonde, l'anse de Combrit, encerclant à demi la propriété, pour se terminer par un « moulin à mer ». L'église, désaffectée depuis longtemps et dont les paroissiens sont maintenant du ressort de Plomelin, après avoir perdu son clocher, il y a quelque soixante ans, durant une nuit d'orage, achèvera bientôt de s'écrouler dans un fouillis pittoresque d'arceaux gothiques et de tombes ombragées d'herbes folles. C'est une de celles dont s'occupait naguère *l'Intermédiaire*, qui ont, par une attention maternelle de l'église, une cheminée à l'endroit des fonts baptismaux (voir sur la paroisse de Bodivit, la notice de M. le chanoine Peyron, dans le *Bulletin diocésain d'archéologie*, 1903). Ainsi présenté, complété, Lestremeur faisait figure d'importance. Une personne de la famille actuelle, morte en 1882, à l'âge de 84 ans, se souvenait que les vieux paysans du temps de son enfance se rappelaient à leur tour que, dans leur jeune temps, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on sonnait tous les soirs, au château, le couvre-feu.

Venons maintenant à l'histoire de Lestremeur, qui offrira peut-être au lecteur quelque intérêt.

Les plus anciens propriétaires connus, possédant au moins depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, sont les Penmorvan, originaires d'un manoir tout proche de ce nom, et dont les tombes armorisées se découvrent maintenant à demi ensevelies dans le cimetière de Bodivit. Vers 1540, Marguerite de Penmorvan épouse Tanguy de la Palue ; en 1579, Jehanne de la Palue habite Lestremeur, et, vers cette époque, elle épouse Guy de Keraldanet. (Renseignements fournis par M. du Crest de Villeneuve, membre de la société d'archéologie). Avec les Keraldanet, les Sévigné vont entrer en scène. Mais, pour être bref, nous renvoyons aux études publiées par M. le conseiller Frédéric Saulnier, dans sa charmante série des *Sévigné oubliés*. (Voir notamment ici « le roman d'une dame de Sévigné », *Revue de Bretagne et de Vendée*, avril, mai et juin 1885)

L'essentiel est d'en retenir que Marie de Rabutin-Chantal faillit de peu n'être jamais connue, dans le monde littéraire, sous le nom de Mme de Sévigné : son futur mari, Henri de Sévigné, se trouvant destiné, par le remariage de Charles de Sévigné, futur beau-père de la marquise avec la veuve de Guy de Keraldanet, Marguerite de Coëtnempren, à épouser Renée de Keraldanet, fille aînée de celle-ci, héritière de Lestremeur. Dans le fait, ce fut la sœur cadette de Renée, Marie, qui devint dame de Sévigné, par un tout autre mariage, avec le jeune Gilles, cousin d'Henri et de moitié moins âgée qu'elle. La mort de Charles de Sévigné rompit, en effet, ces beaux projets. Sa veuve, remariée pour la troisième fois, à Honoré d'Acigné, les reprit en faveur d'Honorat, fils de son nouvel époux ; et le mariage s'effectua vraiment en temps et lieu. Renée, devenue dame d'Acigné, eut pour fille Marie-Anne, qui épousa son propre oncle, Jean-Léonard d'Acigné, et qui fut la grand-mère du maréchal de Richelieu.

Ce fut elle aussi, qui, en remboursement d'une somme de 80 000 livres, céda Lestremeur, avec les terres de Lanros, Kerancelin, Gourlizon, Pennenen, Helen, et Kerbonnevez, en tout six propriétés s'étendant sur onze paroisses, à Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, par acte du 6 août 1683, passé à Paris devant Carnot et Thibert. En octobre suivant, le procureur de la marquise, Billette de Kerustum, aïeul du constituant Billette, en prit possession de sa part. (Arch. Du Finistère, H 363 bis ; note communiquée par l'archiviste, M. de la Rogerie, qui a publié d'ailleurs une importante notice ; Guillaume Charrier, abbé de Sainte Foi de Quimperlé, chargé d'évaluer les biens en question : Bulletin de la société d'archéologie du Finistère, 1901. Plusieurs pièces existent encore dans les dossiers séculiers, au nom de Mme de Sévigné. Le 1<sup>o</sup> avril 1715, Mme de Simiane, héritière de son oncle, le marquis de Sévigné, vendit les terres à René le Prestre de ... baron puis marquis de Chateaugiron, président du parlement de Bretagne. Ce dernier, mort en 1724 eut pour successeur son fils René Jacques, président comme lui au parlement, mort en 1764 ; puis son petit-fils René Jacques, troisième président du nom au parlement, décédé en 1792, qui fut marié deux fois : la première à Marguerite-Sylvie Descartes, arrière petite nièce du philosophe (Voir Kerviler, *Bio-Bibliographie Bretonne*, Cartes (des)), dont il eut un fils ; et la seconde fois à Charlotte de la Briffe d'Armillly, dont il n'eut pas de descendance. Le fils de Sylvie Descartes, René-Joseph, eut, pour sa part, trois enfants : Hippolyte, l'aide-de-camp de Marceau ; Agathe, la fiancée du général républicain ; et Sophie, qui épousa le général Freyre d'origine portugaise. Les Châteaugiron, n'ayant point émigré, conservèrent leurs biens durant la révolution. Mme Freyre hérita de Lestremeur ; mais, un beau jour, vers 18 8, âgée d'environ 40 ans, elle disparut brusquement, de sorte qu'il fallut procéder, à l'égard de sa fortune, aux formalités légales de l'absence, ce qui se fit par les soins de son mari et de son gendre, le baron Vigier. La disparition pourrait avoir été plus volontaire qu'accidentelle. Quoiqu'il en fût, une partie des terres se trouvait aliénée déjà, y compris le château dont Mme Freyre s'était sans doute débarrassée au profit d'une dame Brindejone, qui avait sa procuration générale et qui le revendit bientôt. D'autres terres, par contre, avaient été

acquises, entre autres le très joli manoir de Penquélenec en Peumerit. Le reste et surplus de propriété, s'étendant encore sur une dizaine de communes, dont plusieurs où les Sévigné n'avaient jamais possédé le moindre bien, ne fut définitivement vendu qu'au dernier terme du délai d'absence, en 1853, dans l'intérêt d'Achille Georges Hippolyte, baron Viguiier, seul héritier de son aïeule, Mme Freyre, et futur époux de la célèbre cantatrice, Sophie Cruvelli.

La plus importante des terres ayant appartenu à Mme de Sévigné, était encore le manoir de Lanroz, sur l'autre rive de l'Odet. Edmond About, attiré par son ami, Emile de Najac, l'auteur dramatique, proche parent des nouveaux acquéreurs, vint y passer ses vacances de 1864. C'est là, sans doute, qu'il prit le titre d'un roman de sa série intitulée *La vieille roche* : le marquis de Lanrose.

Nous n'avons pas à raconter autrement ici l'histoire des propriétaires actuels de Lanrose et de Lestremeur. Il suffit de dire que la première apparition de leur famille sur la seconde de ces terres remonte au temps même du marquis de Sévigné, en 1709 ; ils ont acquis le reste peu à peu, surtout vers 1775 et en 1853.

Britannicus

### **Dans sa correspondance on trouve cette lettre :**

Je vous avais promis une réponse à la question posée par Bénédicte, dans l'Intermédiaire du 30 août sur le « château de M<sup>me</sup> de Sévigné ». Elle m'intéressait plus qu'aucun autre, puisque j'en suis le propriétaire. Les circonstances m'ont fait retarder l'accomplissement de ma promesse. Je me dégage aujourd'hui en vous envoyant ce que je vous avais promis <sup>1</sup>.

Vous allez vous récrier devant l'étendue de cette réponse. Mais je vous laisse parfaitement libre d'en prendre ce qu'il vous faudra. D'ailleurs, il s'agit de Mme de Sévigné ; tout ce qui la concerne intéresse le public. Puis, j'ai évité, autant que possible de reproduire ce qui est imprimé déjà, — je me contente plutôt d'indiquer la bibliographie du sujet. En revanche, j'y ai mis beaucoup d'inédit et de souvenirs qui disparaîtront vite, si on ne les conserve. J'ai interrogé ceux de ma grand-mère morte en 1882 ; ceux de vieux fermiers, dont l'un est mort à quatre-vingts ans en 1908, et dont je pouvais dire à mes enfants qui ont vingt ans : « Quand il avait votre âge, il était au service de la grand-mère de votre grand-père. » Je l'ai fait parler devant l'Archiviste départemental, M. de La Rogerie. — Une terre où viennent se rejoindre les noms de trois dames de Sévigné, dont la Marquise; du Maréchal de Richelieu ; de trois présidents de Châteaugiron et d'une petite nièce de Descartes; des amis et de la fiancée de Marceau ; de la famille Vigier et de La Cruvelli, — prête à une notice assez intéressante, je pense. — Encore négligé-je la famille actuelle, où vous retrouveriez M. René de Kerviler, ingénieur en chef de Saint-Nazaire, propriétaire de Penanros (le petit Lestremeur), le savant écrivain breton, mort l'an dernier, avec qui je partage la propriété de la chapelle de Bodivit. Il était le gendre de M. Guieysse, directeur des constructions navales à Lorient, propriétaire avant lui de Penanros ; lui-même avait succédé au capitaine de frégate Le Bastard de Kerguiffinec, député. Nos terres nous venant en partie des frères Le Déan, agents de la compagnie des Indes, dont l'un, mon arrière-grand-père, était gendre du maire de Quimper, sous Louis XV, Huchet de Kerourein, — et dont l'autre fut le représentant de Quimper à la Constituante, avant de devenir baron de l'Empire. C'est dans les bois de Penanros que tous deux se cachèrent pendant la Terreur. Pour ma part,

---

<sup>1</sup> Cette lettre accompagnait l'article : *Le Château de M<sup>me</sup> de Sévigné*, qui, sous le pseudonyme de Britannicus, parut dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1910, T. LXII, col. 966-970.

je suis l'arrière-petit-fils de Bougainville, le navigateur. Dans cent ans peut-être quelque *Intermédiaire* racontera ce nouveau chapitre de l'histoire de Lestremeur, qui commence en 1709, et le conduira pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'en Louisiane à cause de la branche des Huchet de Kernion, alors aussi propriétaires, membres du conseil souverain de la colonie, et dont la famille existe encore à la Nouvelle-Orléans.

Par un singulier hasard, trois châteaux de Mme de Sévigné ont failli appartenir à ma famille qui en possède au moins deux. Je possède Lestremeur, du côté de mon père. Du côté de ma mère, j'ai une cousine, Mme Hersart de La Villemarqué, propriétaire du Buron. Enfin, mon jeune cousin issu-de-germain, Jacques de Bérenger, avait épousé Mlle des Nétumières, l'héritière des Rochers. Malheureusement, il mourut au bout de huit mois ; sa veuve est remariée...

Quant à nous, nous avons commencé d'y apparaître en 1709, par l'achat de Penfoul que vint acquérir un aïeul Huchet du Rest : j'ai l'acte d'acquisition. De là, la ferme passe à Huchet de Dangeville ; puis à Huchet de Kernion, lequel nommé membre du conseil souverain de la Louisiane, cède sa propriété à Huchet de Kerourein, maire de Quimper et arrière-grand-père de ma grand'mère. En même temps, vers (ou avant) 1760, les Le Déan s'installaient au « Petit Lestremeur » (Penanros actuel). J'ai un acte de partage de 1783, etc., etc.

Le Buron appartient à ma cousine, M<sup>me</sup> Hersart de La Villemarqué <sup>2</sup> ; les Rochers auraient appartenu à mon petit cousin de Bérenger<sup>3</sup> (issu de germain), qui avait épousé l'aînée des demoiselles des Nétumières, s'il n'était mort au bout de huit mois de mariage. Enfin, le baron de Walkenaër <sup>4</sup>, l'historien de la Marquise, était le beau-frère de ma grand'tante de Sainte-Marie <sup>5</sup>. Vous voyez que j'étais destiné à m'occuper des Sévigné...

---

<sup>2</sup> Née de Grossourdy de Saint-Pierre

<sup>3</sup> Jacques de Bérenger, fils de Marguerite de Boissieu, vicomtesse de Bérenger.

<sup>4</sup> Charles Walkenaër (1771-1852), biographe de La Fontaine et de Mme de Sévigné.

<sup>5</sup> Sœur de la grand'mère de René de Kerallain, la comtesse de Bougainville, née Boissieu.

**Extrait de « Histoire de Quimper et son canton »  
Par Louis le Guennec**

## **Les maires de Quimper du XVIIIème siècle**

1696-1703 -	Malherbe
1704-1705 -	Audouyn (Gabriel)
1706-1707 -	Morin (François)
1708-1709 -	Guesdon (René)
1710-1711 -	Le Pigeon de Villerault
1712-1713 -	Danillo (Jacques)
1714-1715 -	Germé (Michel)
1716-1723 -	Les registres font défaut; ont été maires, sans ordre ni date précise : Billy, Guillemain- Kermorguen, Louvel, Horellou-Kergos
1724-1725 -	Corbet de La Sauldraye
1726-1727 -	Frollo de Kerlivio
1728-1730 -	Cossoul (Charles) (père)
1730-1732 -	Audouyn du Cosquer (Guillaume)
1732-1733 -	Huchet de Kerourein (Guillaume)
1734-1737 -	Ansquer du Vennec (Henri)
1738-1739 -	Le Bastard du Mesmeur (Jean-Hervé)
1740-1741 -	Lucas du Penhoat
1742-1747 -	Huchet de Kerourein (Guillaume)
1747-1748 -	Deslandes (Nicolas)
1748-1750 -	Billy du Plessis (Alexis-Joseph)
1751-1758 -	Frollo de Kerlivio (Guillaume)
1785-1760 -	du Boishardy de Poulmorgan (Jean)
1761-1763 -	Cossoul (Charles)
1763-1765 -	Laënnec (Michel-Alexandre)
1766-1768 -	Démizit (Joseph-Bernard)
1768-1770 -	Le Thou du Hambout (Julien)
1770-1774 -	Léon de Tréverret (Jean-Alain), sénéchal
1774-1777 -	Le Goazre de Kervélégan (Augustin), sénéchal
1777-1779 -	Danguy des Déserts (Pierre-Marie)
1779-1781 -	Charpentier (Jacques)
1781-1789 -	Le Gendre (Joseph-Marie)

## Les maires de Quimper depuis 1790

- 1790 -janvier 1791: Le Guillou-Kerincuff Joseph, avocat, député aux Etats Généraux.  
29 janvier - 13 novembre 1791: Le Goazre-Kervélégan François-Marie-Hyacinthe, frère du député, avocat au Présidial, devint ensuite instituteur à Penhars, puis juge au tribunal jusqu'à son décès le 4 septembre 1823.
- 1791 – 1793 : Le Déan François, ancien subrécargue de la Compagnie des Indes, député aux Etats-Généraux, démissionnaire le 1er avril 1793, maintient sa démission malgré l'insistance du conseil. Député à la Chambre des Cent Jours.
- 1793 : Magnan Henri, directeur des Devoirs, élu maire le 30 avril 1793. Arrêté le 11 octobre 1793 et destitué le 16 octobre pour avoir, dit-on, favorisé la fuite des girondins réfugiés dans le Finistère. Incarcéré, successivement, à Quimper, Landerneau, Carhaix et Brest, il comparut le 19 thermidor an II (6 août 1794) devant le Tribunal révolutionnaire et eut la chance d'être acquitté. Il fut malgré cela maintenu en prison comme suspect.
- 1793 : Debon Jacques-Thomas, installé le 17 octobre 1793, démissionnaire en décembre 1793.
- 1793-1794 : Calloc'h-Kerillis Jacques-Félix, municipalité nommée par Hérault et Leclerc le 4 nivôse an II (24 décembre 1793).
- 1794 : Debon Jacques-Thomas du 23 janvier 1794 au 19 novembre 1794, emprisonné pendant un mois, fut invité à reprendre ses fonctions, resta maire malgré lui.
- 1794-1795 : L'Haridon-Penguilly Pierre-Yves, du 19 novembre 1794 au 22 novembre 1795, magistrat, puis avocat, puis notaire.
- 1795-1796 : Créac'h quérault Michel-Jean.
- 1796 : Guérin François (président de la municipalité cantonale qui groupait les communes de Quimper, Penhars et Kerfeunteun).
- 1797 : Le Breton Jean-Baptiste, médecin (+ 18 avril 1797).
- 1797-1798 : Guérin François, ancien maire.
- 1798-1800 : Dérédec Jean-Nicolas, négociant.
- 1800 : Chapuis Louis-François, greffier du tribunal civil. Nommé le 15 floréal an VIII, remercia le préfet pour sa marque de confiance, donna en même temps sa démission et consentit à exercer les fonctions jusqu'à la nomination d'un successeur.
- 1800-1803 : Le Déan François Jérôme, ancien maire.
- 1803-1808 : Vinoc Corentin, médecin.
- 1808-1815 : Kéris-Calloch Aimé Désiré, notaire.
- 1815 : Imbert, Victor, négociant.
- 1815-1821 : de Leissègues-Légerville Guillaume, avocat.
- 1821-1825 : Gilart de Larchantel Athanase.
- 1825-1830 : Briant de Laubrière François, député.
- 1830-1831 : Bohan Alain, chirurgien (du 30 septembre 1830 au 1er mai 1831).
- 1831-1832 : Blot Simon, imprimeur.
- 1832-1835 : Eloury Guillaume, architecte de l'hôtel de ville.
- 1835-1836 : Guyot Jean-François, Corentin, avocat.
- 1836-1848 : Astor Joseph, Colonel en retraite, + 1848.
- 1848 : Le Hars Théodore, avocat (mars à août).
- 1848-1850 : Lallour Jean-Marie, chef de division à la préfecture.
- 1850-1865 : Porquier Edouard, négociant.
- 1865-1870 : Veysseyre François, négociant.
- 1870-1896 : Astor Joseph, fils de l'ancien maire, sénateur.
- 1896-1903 : Porquier Adolphe, manufacturier, sénateur, neveu d'Edouard Porquier.
- 1903-1912 : Le Hars Théodore, propriétaire (son oncle avait été maire en 1848).

1912-1918 : Jacquefin Henri, professeur au lycée, Mort pour la France en 1918.  
1918-1928 : Le Hars Théodore, sénateur.  
1928-1933 : Ménez Edouard, imprimeur.  
1933-1935 : Ménardeau Auguste, retraité de la gendarmerie.  
1935-1944 : Gautier Prosper, commerçant.  
1944-1945 : Marchand Hervé, entrepreneur,  
1945-1947 : Wolfarth Yves, entrepreneur.  
1947-1953 : Halléguen Joseph, député.  
1953-1955 : Paugam François, avocat.

1955-1959 : Monteil André, professeur, ancien député, ancien sénateur, ancien ministre.  
1959-1960 : Autrou Gabriel, lieutenant colonel en retraite.  
1960-1967 : Thépot Yves, artisan serrurier, ancien maire d'Ergué-Armel.  
1967-1975 : Goraguer Léon, directeur d'école, ancien maire de Penhars.  
1975-1977 : Lemeunier Jean, ancien directeur des Services Agricoles.  
1977-19.. : Bécam Marc, ingénieur agronome, ancien député, ancien ministre, sénateur.



## Les notabilités quimpéroises en 1809

Voici le gros morceau du répertoire des personnalités finistériennes dressé sous le Premier Empire par le préfet de Miollis. Sa résidence à Quimper mettait le premier magistrat du département en contact journalier avec tout ce que ce chef-lieu possédait d'hommes marquants dans l'ordre administratif, judiciaire et ecclésiastique, sans oublier les riches propriétaires. Il a pu se procurer sur leur compte des renseignements abondants et précis, et il les a utilisés pour tracer de chacun de ces personnages un portrait moral très appuyé où domine comme toujours la note bienveillante, élogieuse, chaleureuse même, expression d'un caractère naturellement porté à considérer surtout le bon côté des gens et des choses. Il y avait pourtant des exceptions, ainsi que nous allons voir. J'ignore si la tradition s'est continuée, à la préfecture de Quimper, de tenir ainsi registre et catalogue des notabilités départementales. Il est infiniment probable que non, et il faut le regretter, car les historiens locaux de l'avenir y eussent trouvé une ample et précieuse source de documents sur un sujet où ils sont parfois malaisés à réunir.

Le préfet du Finistère s'est placé lui-même en tête de la liste, et il a donné la seconde place à son ennemi intime Polluche, secrétaire de la préfecture, contre lequel il eut à soutenir une lutte qui ne fut pas étrangère à la disgrâce qui devait l'atteindre en 1810.

« **de Miollis (Gabriel-Henry-Honoré)** - Ancien avocat au Parlement de Provence et administrateur. Préfet du Finistère.

**Polluche** - Ancien étudiant en droit, garde-magasin dans les fourrages et dans les vivres; commis du sieur Renouard quand celui-ci était commissaire du Directoire; juge suppléant, conseiller de préfecture, actuellement secrétaire général. Revenu : 3000 francs. Marié à une fille de Mme Fabre, veuve d'un directeur de l'enregistrement; une fille en bas âge. Agé de quarante quatre ans. L'état d'opposition et de révolte absolue dans lequel le sieur Polluche s'est mis contre son chef empêche ce dernier d'exprimer aucune opinion en ce qui le concerne.

**Le Guillou-Kerincuff** - Ancien avocat, maire de Quimper, juge et membre de l'Assemblée Constituante. Actuellement membre de la Légion d'honneur, du collège électoral, du conseil général, et président de la cour de justice criminelle du département. Revenu : 10000 francs. Homme moral, attaché au gouvernement. Veuf; six enfants dont un garçon âgé de trente ans, juge au tribunal de première instance de Brest, et cinq filles dont l'aînée mariée à M. Danguy des Déserts, procureur impérial à Châteaulin, la seconde mariée à M. Le Bescond-Coatpont, avoué près le tribunal civil de Quimper et adjoint à la mairie de cette ville. Les autres filles, nubiles, vivent dans la maison paternelle.

Agé de soixante ans, M. Le Guillou-Kerincuff est certainement au premier rang des présidents de cour de justice criminelle qui remplissent avec le plus de distinction leurs fonctions. De la dignité, un extérieur de bonté qui rassure l'accusé et les témoins, beaucoup de pénétration, du jugement et de la précision, une manière de s'exprimer claire, facile, pure, méthodique et, lorsqu'il le faut, éloquente, des moeurs irréprochables une probité à toute épreuve, infiniment d'obligeance et d'affabilité, les vertus domestiques les plus recommandables toutes les qualités qu'on peut désirer dans un ami caractérisent M. Kerincuff.

Il joint à son habileté dans les matières criminelles, beaucoup d'instruction dans les autres parties de la jurisprudence et des connaissances littéraires. C'est sans doute la personne la plus influente du département et celle qui jouit de la confiance la plus générale. Les habitants du Finistère et une foule d'autres appartenant aux départements du ressort de notre Cour d'appel désirent vivement le voir porté à la première fonction des autorités judiciaires relatives à la partie criminelle qui vont être récemment établies pour cette division. Il a cependant des ennemis, mais ce sont ceux de l'ordre. On ne croit pas qu'il soit possible de trouver un sujet qui remplisse avec autant de dignité que lui la place de président d'une cour de justice criminelle.

**Kerillis-Calloch** - Anciennement notaire royal, procureur au présidial de Quimper, maire de cette ville et de Pont-l'Abbé, et président de ce canton, ex-administrateur du Finistère. Actuellement propriétaire, maire de Quimper et membre de collège électoral. Revenu : 30000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Veuf, un garçon marié à Mlle de Miollis, fille du préfet de ce département. Agé de 65 ans.

Je déclare que M. Kerillis-Calloch est mon allié et je désire que le gouvernement vérifie près des véritables amis de la chose publique, c'est-à-dire de la presque unanimité des habitants, ce que je vais dire de lui. Il appartient à une famille ayant des moeurs patriarcales, extrêmement considérée à cause de sa sévère probité, de la bienfaisance et de la sagacité qui n'ont cessé de l'honorer. Elle résidait à la campagne, au milieu de très vastes possessions territoriales dont elle dirigeait l'exploitation avec beaucoup d'intelligence. Le sieur Kerillis dont il s'agit est venu s'établir à Quimper. Il est allié aux meilleures familles de la contrée.

Modeste dans son maintien, dans sa manière de vivre, généreux lorsque c'est convenable, obligeant par caractère, d'une justice que rien ne peut altérer, doux et ferme, il avait démontré son caractère dans les fonctions de confiance auxquels il s'était voué jusqu'à la Révolution, depuis laquelle il a été porté successivement aux premières magistratures du pays. Il les a exercées avec une distinction qui le fera toujours citer comme un modèle. Une extrême exactitude pour l'exécution des lois a été constamment unie, dans sa conduite à la plus grande fermeté contre les prétentions de ceux qui voulaient en augmenter la rigueur. Il a contenu avec un courage également exemplaire les ennemis de la Révolution et ceux qui ont voulu s'en servir comme d'un moyen tyrannique.

Il a réprimé les partisans des Bourbons et les individus qui, par leurs excès, faisaient regretter le régime de cette dynastie incapable de tenir les rênes du gouvernement. Combien dans les moments difficiles, d'hommes honnêtes et aujourd'hui très utiles à l'Etat, n'ont-ils pas dû à son caractère la conservation de leur vie? Cette même fermeté qui le caractérise garantit le pays menacé. Ce n'est qu'avec une peine infinie que j'ai pu l'engager à accepter la mairie de Quimper, dont il ne s'est chargé que par suite du désir de donner une nouvelle preuve de son attachement à ses concitoyens, de son dévouement et de son amour pour l'auguste souverain de la France et le héros de tous les âges et de tous les siècles.

**Gaillard (Jean-Marie-Charles)** - Précédemment avocat et procureur. Président du tribunal de première instance à Quimper. Revenu : 4000 francs. Moral, on le croit attaché au gouvernement. Célibataire, âgé de cinquante huit ans. Il est instruit et assidu à ses fonctions.

**Delécluse (Jean-Baptiste)** - Précédemment avocat, juge de paix, président du tribunal de première instance, procureur général impérial. Membre de la Légion d'honneur, du corps législatif et du collège électoral. Revenu : 6000 francs. Moral, attaché au gouvernement. Marié : neuf enfants dont quatre garçons, l'aîné enseigne de vaisseau, le second étudiant en droit, le troisième aspirant de la marine, le quatrième élève en chirurgie. Cinq demoiselles, dont deux nubiles, et une élève de l'Etat à Ecoenen. Agé de cinquante six ans. D'un caractère très doux, très conciliant, beaucoup de probité, homme exemplaire dans son domestique et dans la société, instruit et appliqué.

**Le Gogal Toulgoet (Théodore)** - Ancien procureur du roi à Carhaix, puis procureur-général-syndic du département du Finistère, commissaire du gouvernement près le tribunal du district de Quimper, membre de l'Assemblée législative et du Corps législatif. Actuellement directeur des Droits-Réunis, membre du collège électoral. Revenu : 20000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : trois enfants, dont deux garçons. L'aîné commissaire des guerres dans la garde de Sa Majesté, le second contrôleur des Droits Réunis à Brest, une demoiselle nubile. Agé de soixante ans. Il a de l'esprit, du zèle pour ses fonctions, beaucoup de douceur et d'obligeance dans le caractère. On doit à ses qualités et à sa sagesse l'établissement facile et le succès satisfaisant de l'impôt des Droits-Réunis dans un pays fort ennemi des innovations.

**Le Disez Penanrun** - Anciennement maire de Carhaix et président de canton. Actuellement inspecteur des Droits-Réunis et membre du collège électoral. Revenu : 6000 francs. Moral, attaché au gouvernement. Marié : deux enfants en bas âge. Agé de quarante deux ans. Il a rempli avec distinction des fonctions administratives à Carhaix. Il réunit à une grande instruction infiniment de modestie, de douceur de caractère, d'amabilité, d'exactitude, de zèle pour les devoirs de sa place. Il n'en est point dont il ne soit capable. Il jouit d'une grande considération.

**Dorsch** - Précédemment sous-préfet. Directeur des contributions et conservateur du cadastre. On ne connaît pas ses revenus. Moral et attaché au gouvernement. Marié : point d'enfant. Agé de quarante-huit ans. M. Dorsch est de l'un des nouveaux départements de l'Empire français en Allemagne. Il y a exercé les fonctions de sous-préfet, on lui doit une statistique faite avec soin. Il a des connaissances et remplit avec beaucoup de zèle les devoirs de sa place. Il est chéri et considéré.

**Bouglé** - Employé depuis son adolescence dans la partie des Domaines. Directeur de l'Enregistrement et des Domaines. Revenu : 12000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : un garçon et une fille en bas âge. Agé de quarante huit ans. Remplit avec intelligence et zèle les devoirs de sa place.

**Roussin (Jean-François)** - Conservateur des hypothèques. Revenu : 9000 francs. Homme moral et attaché au gouvernement. Marié : trois enfants en bas âge. Agé de quarante ans. Homme probe, de bonnes moeurs, instruit et appliqué à ses devoirs.

**Dufeigna (Jacques-François)** - Inspecteur des Domaines. Revenu : 8000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : quatre enfants en bas âge. Agé de cinquante huit ans. Homme très intelligent et actif.

**Sauvinet (Jean-Baptiste)** - Ancien négociant. Receveur général du département. Revenu : 30000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : trois enfants dont deux garçons aux études et une fille dans une maison d'éducation. Agé de cinquante ans, le sieur Sauvinet est originaire de Bayonne. Il faisait le commerce des nègres au Cap-Français. A l'époque de la Révolution, il passa dans les Etats-Unis de l'Amérique. Il est intelligent dans les fonctions de sa place.

**Le Breton (François-Marie)** - Ancien magistrat de sûreté. Procureur général impérial par intérim près la Cour de justice criminelle du Finistère pour remplacer provisoirement M. Delécluse, membre du corps législatif. Revenu : 3 000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Célibataire, âge de trente-huit ans. Il a de bonnes moeurs et est appliqué à ses devoirs.

**Derrien (Yves-Jean-Louis)** - Précédemment imprimeur, professeur de physique à l'Ecole Centrale. Propriétaire, conseiller de préfecture et membre du collège électoral. Revenu : 8000 francs. Homme moral et attaché au gouvernement. Marié : deux garçons dont l'un employé au Cadastre et l'autre dans le Génie militaire, l'un des ingénieurs actuellement occupés sur le Mont-Cenis. Agé de soixante ans; instruit; il a rempli à diverses reprises avec assiduité l'intérim des fonctions de préfet. Il a des connaissances en physique et en littérature.

**Duhaffond (Ambroise)** - Précédemment employé dans diverses administrations. Conseiller de préfecture. Revenu : 3 000 francs. Moral et attaché au Gouvernement. Marié : deux filles, l'une épouse de M. Dessaux, ingénieur vérificateur du Cadastre et l'autre fille, nubile. Agé de cinquante huit ans. Instruit et rend beaucoup de services à l'Administration en qualité de chef de son bureau des finances.

**Renouard (Alexandre)** Précédemment employé dans les recettes du clergé ou dans celles des paroisses; commissaire du Directoire exclusif près de l'Administration centrale en l'an VI et en l'an VII. Revenu : 8 000 francs, ayant de belles espérances. Marié : deux enfants, filles en bas âge. Agé de quarante ans. Instruction ordinaire. Le sieur Renouard a épousé la fine du sieur Le Déan, nièce de l'ex-constituant de ce nom. Il vit à Quimper avec son beau-père et son oncle d'une manière très retirée. Il a quelques connaissances en botanique.

**Laennec (Théophile-Marie)** - Précédemment avocat, trésorier du clergé, juge de l'Amirauté, Conseiller de préfecture. Revenu : 4000 francs. Caractère moral et attaché au Gouvernement. Veuf, remarié, deux enfants, un garçon et une fille. Le garçon est docteur en médecine à Paris, secrétaire du docteur Portal, aujourd'hui médecin de son Eminence le cardinal Fesch. Il a déjà donné au public des ouvrages relatifs à son art. Ce jeune homme de beaucoup d'espérance, est d'une santé très débile. La fille réside à Nantes, chez l'un de ses oncles, médecin distingué.

Agé de soixante ans, le sieur Laennec a de l'esprit. Il a fait de bonnes études et a débuté avec éclat dans la carrière du barreau. Il connaît très bien la langue française, a de la facilité pour la versification. Il a principalement pratiqué la partie de cet art qui est la plus futile, celle des pièces fugitives et des chansons.

Sa tenue, ses moeurs et son esprit ont un genre d'originalité qui est souvent aimable. Ils sont ainsi que ses distractions, un objet de gaieté pour le pays. Ses moyens intellectuels ont cependant diminués. Ses pièces fugitives, écrites correctement, ne présentent presque plus que des souvenirs et ses plaidoiries actuelles amusent au lieu de servir à la cause de ses clients. Il est d'une bonté facile, d'une société douce, et est aimé. Le peu d'ordre qu'il a mis dans ses affaires a laissé détériorer sa fortune.

**Le Bescond-Coatpont (Urbain)** - Avoué, adjoint au maire de Quimper. Revenu: 4000 francs. Homme moral et attaché au gouvernement. Marié: un garçon en bas-âge. Agé de quarante quatre ans; homme de moeurs exemplaires et douces, d'une extrême probité et capable, appartenant à une famille très considérée par son honnêteté. Fils du notaire de ce nom qui est doyen de la Chambre de Quimper.

**Colomb (Pierre-Paul)** - Anciennement capitaine de commerce, capitaine de la Compagnie des Indes, sous-lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, juge de la Cour martiale maritime de Brest, membre du conseil municipal de Quimper. Propriétaire et adjoint maire. Caractère moral et attaché au Gouvernement. Marié : trois enfants, deux garçons et une fille. Agé de soixante dix ans, instruit, d'un zèle infatigable pour la chose publique, intelligent et rendant les plus grands services à la mairie dans la direction des travaux les plus pénibles.

**Le Bescond-Coatpont (Louis Urbain)** - Anciennement notaire et procureur au présidial de Quimper, et échevin de la Mairie de cette ville. Notaire impérial, certificateur, président de la Chambre de discipline, membre du Conseil municipal de Quimper. Revenu : 8000 francs. Moral et attaché au Gouvernement. Marié : sept enfants dont cinq garçons et deux filles. Deux fils au service de l'Etat. L'aîné, avocat à Rennes, l'autre avoué au tribunal civil de Quimper, le troisième garde forestier dans le Finistère. Une fille mariée à M. Prouhet, l'autre nubile, demeurant avec ses père et mère. Agé de soixante dix-sept ans. Il est très instruit dans sa partie et jouit d'une très grande considération.

**Le Guillou-Penanros** - Précédemment notaire, suppléant de la Justice de paix, puis juge de paix. Actuellement notaire certificateur membre du Conseil d'arrondissement et du Collège électoral. Revenu : 5000 francs. Moral et attaché au Gouvernement. Marié : neuf enfants, deux filles mariées et les autres en bas-âge. Agé de cinquante ans. Homme très exemplaire, d'une humeur douce, intelligent et de bon conseil.

**Le Déan (cadet) (François-Jérôme)** - Anciennement subrécargue de la Compagnie des Indes, membre de l'assemblée Constituante, maire de Quimper, président de canton. Rentier, membre du collège électoral. Revenu : 25 000 francs, caractère moral et attaché au gouvernement. Célibataire, âgé de soixante-cinq ans. Il a de grands moyens; il est excellent agriculteur, ayant pendant sa mairie rendu beaucoup de services à la ville. (On avait d'abord ajouté: « (doué) d'une intelligence, une activité et une sollicitude qui en rendent le souvenir extrêmement précieux. On lui doit les promenades charmantes qui donnent de l'agrément à cette ville ». Ces deux phrases ont été raturées ensuite).

**Vinoc (Corentin)** - Docteur médecin, officier municipal, ancien membre du directoire du district et du directoire du département, maire de Quimper. Actuellement docteur-médecin, propriétaire, du collège électoral. Revenu : 3000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié : un garçon étudiant en médecine. Agé de soixante deux ans. Médecin très instruit exerçant avec désintéressement, ayant rendu des services pendant sa mairie. (Toute cette notice est raturée, et le préfet a écrit au-dessus: « mort »).

**Le Déan (aîné)** - Précédemment subrécargue de la compagnie des Indes, maire de la commune de Plomelin, propriétaire, membre du collège électoral et du conseil général. Revenu : 15000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié : quatre enfants, deux garçons, l'un ingénieur à Lorient, l'autre ayant été professeur de l'école centrale de Quimper; deux filles, l'aînée mariée à M. Renouard, conseiller de préfecture, l'autre mariée à M. Le Bastard de Kerguiffinec, prisonnier de guerre en Angleterre.

**Cheffontaines (Nicolas-René-Marie)** - ex-noble, rentier, émigré, amnistié, levé de surveillance, membre du conseil municipal de Kerfeunteun. Revenu : 12 000 francs. Marié : une fille en bas âge. Agé de trente huit ans, le sieur Cheffontaines est de l'une des meilleures familles de Bretagne. Son nom est *Penfeunteniou* qui, traduit du breton en français, signifie *Chef fontaine ou source défontaine*. Son père avait avant la révolution environ 100000 francs de rente. Il était propriétaire d'une magnifique maison de campagne dont il avait fait construire le bâtiment sur le plan de celui des Tuileries, dans la commune de Clohars-Fouesnant.

Le sieur Cheffontaines père est retiré à Rennes. Il a trois enfants. Celui auquel se rapporte le présent article est le second. Il a épousé une de ses parentes portant le même nom que lui et originaire de Morlaix. C'est une famille aimable et recommandable. Le sieur Cheffontaines pourrait être employé avec avantage pour la chose publique dans une fonction plus importante que celle qu'il exerce.

**de Trédern (veuve)** - ex-noble, rentière. Revenu : 30000 francs, veuve : cinq enfants, dont quatre garçons et une fille. Agé de soixante douze ans. Elle a perdu deux enfants au service de l'Etat. Elle est recommandable par ses bonnes oeuvres et ses qualités, religieuses.

**Gouiffes (Antoine)** - Ancien étudiant de la Faculté de médecine de Paris, docteur médecin, correspondant de cette même Faculté. Revenu : 6000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Veuf : deux enfants en bas âge. Agé de quarante deux ans, bon physicien, et l'un des hommes les plus marquants du département dans l'art de la médecine. Un coup d'oeil sûr et prompt, l'habitude de l'observation jointe aux ressources du génie, beaucoup d'humanité en font un être extrêmement précieux au soulagement de cette dernière. Il a des connaissances en littérature et des formes aimables. On lui a l'obligation d'avoir propagé la méthode de la vaccine.

Il habitait le bourg de Rosporden à quatre lieues de Quimper, d'où il se portait successivement sur les divers points du département. Passant la plus grande partie de sa vie à cheval ou en voiture. Je l'ai engagé à venir à Quimper où il pourrait être plus utile, en indiquant des jours où il resterait chez lui, et où les malades qui désirent en être traités pourraient se rendre et trouveraient plus de secours qu'à Rosporden. Il accéda à cette observation de ma part; mais établi à Quimper, il n'a pas changé son genre de vie.

**Dubosque** - Médecin, ex-directeur d'une école secondaire à Quimper. Revenu : 3 000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : un enfant en bas âge. Agé de quarante ans, ayant des connaissances en botanique.

**Decamps** - Ancien chirurgien des vaisseaux de l'Etat. Docteur en médecine et médecin des épidémies. Revenu : 4000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : cinq enfants, dont quatre filles et un garçon en bas âge. Agé de cinquante ans. Homme très zélé pour son état, ayant rendu beaucoup de services pour les épidémies et la conscription. Distingué par ses vertus personnelles, ayant de l'aptitude et de l'expérience.

**Le Goazre** - Précédemment avocat, membre du présidial, ex procureur du district, ex-administrateur du département, commissaire du Directoire près l'administration centrale. Actuellement juge de la cour de justice criminelle. Membre du collège électoral. Revenu : 5 000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Célibataire, soixante cinq ans. Instruit et assidu à ses devoirs.

**Maufras du Chatellier** - Précédemment avocat, procureur au Parlement de Rennes. Juge au tribunal de justice criminelle et membre du collège électoral. Revenu : 5 000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : deux garçons au lycée de Rennes. Agé de cinquante ans. Instruit et assidu à ses devoirs.

**Le Bastard-Dumesmeur** - Précédemment lieutenant de l'Amirauté de Cornouaille et juge dans différents tribunaux. Actuellement au tribunal de première instance à Quimper et membre du conseil général. Revenu : 6000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : deux garçons aux études. Agé de cinquante six ans. M. Le Bastard se distingue par une grande application à ses devoirs. Son extrême délicatesse le fait longtemps hésiter avant de se prononcer. Il s'honore par sa conduite exemplaire envers son épouse qui, quoique jeune encore, est entièrement paralysée depuis dix ans.

**Denielou** - Précédemment procureur au présidial de Quimper, receveur-général du département, payeur du district et du département. Juge au tribunal de première instance, membre du collège électoral et du conseil général. Revenu : 18000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : deux garçons encore jeune et sans état. Agé de cinquante six ans. Homme instruit et zélé pour ses devoirs.

**Huchet** - Précédemment avocat. Juge au tribunal de première instance. Revenu : 3 000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : deux enfants, un garçon à l'école et une fille nubile. Agé de cinquante et un ans. Il est instruit et remplit bien ses devoirs.

**de Lécluse Longray (Charles-Michel-Jacques)** - Ancien conseiller au présidial de Quimper. Propriétaire, membre de la Cour spéciale du collège électoral et du conseil municipal, juge suppléant au tribunal civil. Revenu : 4000 francs. Bonnes moeurs et attaché au gouvernement. Marié : quatre enfants, trois garçons et une fille. Agé de cinquante sept ans. Instruit et très appliqué à ses devoirs.

**Kernaëret** - Ancien avocat et juge royal à Carhaix. Membre de la Cour spéciale criminelle. Revenu : 6000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : un garçon maire à Fouesnant. Agé de soixante dix ans. Le sieur Kernaëret est distingué par une grande droiture, beaucoup de douceur dans le caractère et de modestie à laquelle il joint de l'instruction.

**Jaquelot-de-Boisrouvrai (Marie-Bemardin-Louis-Julien)** - ex-noble; ancien conseiller au Parlement de Bretagne et émigré. Amnistié, levé de surveillance, propriétaire, juge de paix, membre du conseil municipal. Revenu : 4000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Veuf et remarié. Sept enfants dont deux garçons, deux filles nubiles et trois filles en bas âge. Agé de soixante cinq ans. M. de Jaquelot a eu plus de 60 000 livres de rente. Il a passé l'émigration en Angleterre où il soutenait sa famille des produits d'un travail manuel ; Homme de bonnes moeurs, d'une grande probité et Zélé.

**Le Moyne (Louis-Nicolas)** - Ancien homme de loi. Greffier du tribunal de première instance. Revenu : 4000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Veuf, remarié : neuf enfants, dont un garçon aux études, une demoiselle mariée, quatre nubiles et trois en bas âge. Agé de cinquante six ans. Le sieur Le Moyne a épousé la nièce de M. Fréron, fameux littérateur de ce nom. Il est par ses talents au-dessus de sa place. Son extrême probité et son exactitude à ses devoirs sont vraiment exemplaires. Ses vertus comme père de famille ne sont pas moins louables. C'est l'un des hommes du département qui aient le plus de sagacité.

**Lecorvaisier (Toussaint-François-Marie)** - Ancien avocat et officier municipal. Juge suppléant au tribunal civil et membre du conseil municipal. Revenu : 6000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Veuf : un garçon marié et homme de loi. Agé de soixante six ans. Homme instruit, jouissant de beaucoup de confiance et de considération.

**Santinot** - Ancien officier d'infanterie, capitaine de la gendarmerie impériale, membre de la Cour criminelle spéciale. Revenu : 3 000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Marié : cinq filles en bas-âge. Agé de quarante cinq ans. Bon militaire s'occupant avec zèle de maintenir la discipline dans sa troupe et l'ordre public.

**Frollo (Jean-François-Elie)** - Précédemment et actuellement commissaire des guerres. Moral et attaché au gouvernement. Marié : deux enfants en bas âge. Agé de quarante huit ans. Homme probe et instruit, d'un caractère extrêmement doux.

**Mabit** - Ancien chirurgien à l'armée, docteur en médecine, chirurgien de la marine à Quimper. Revenu : 1600 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié : deux enfants en bas âge. Agé de trente-huit ans. Il a des connaissances en physique et en médecine. Il doit sa fortune au préfet maritime de Brest dont il est le compatriote et le protégé, qui lui a donné une place de trois mille francs d'appointements à Quimper, où il a mérité l'amitié de Mlle de Poulpiquet, fille unique d'une famille noble de Bretagne, dotée de huit mille francs de rente. Cette jeune personne est soeur de M. de Poulpiquet, qui fut fusillé à Brest pour cause d'émigration et de chouannerie.

**Bonnemaison (Théophile)** - Pharmacien. Revenu : 3 000 francs. Moral et attaché au gouvernement. Célibataire. Agé de quarante ans. M. Bonnemaison est l'un des chimistes les plus instruits du département.

**de Leissègues-Rozaven** - Ancien notaire-expert, ayant été conseiller de préfecture, et ayant rempli par intérim les fonctions de préfet. Propriétaire, membre du conseil général et du conseil d'arrondissement. Revenu : 6000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié : trois enfants, un garçon de vingt ans, employé dans l'administration, deux filles, dont l'une mariée à de Leissègues-Legerville, magistrat de sûreté à Châteaulin, l'autre nubile. Agé de quarante huit ans. Il a des moeurs très douces, de la capacité, un jugement droit, beaucoup d'instruction et d'exactitude, du zèle pour ses devoirs, et il remplit avec assiduité les fonctions qui lui sont confiées.

**Rauenot** - Ancien lieutenant-colonel du régiment de Normandie. Propriétaire, nommé adjoint municipal à Quimper, n'a pu accepter à cause de sa santé. Revenu : 3 000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié : une fille nubile. Agé de soixante ans. Homme très bien élevé qui a de l'instruction et des moeurs très douces.

**Kerjean** - Ancien capitaine des vaisseaux de l'Etat. Propriétaire. Nommé adjoint municipal, n'ayant pu accepter cause de sa santé. Revenu : 6000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Veuf : une fille mariée. Agé de quatre-vingt-cinq ans. Vieillard respectable, possédant toute la franchise de l'ancien temps, d'une surdité presque absolue.

**Eloury aîné (Guillaume)** - A la tête d'une manufacture de faïence. Négociant, propriétaire, membre du conseil municipal. Revenu : 6000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié : sept enfants, dont deux garçons, deux filles mariées, une nubile et deux en bas âge. Agé de quarante-sept ans. Il est doué d'un grand bon sens, de beaucoup de délicatesse et de droiture, très industriel et commerçant. Il est à la tête d'une manufacture dont les travaux alimentent un grand nombre de familles et différents magasins de cette contrée.

**de La Hubaudière (Clément-Antoine-Joseph-Marie)** - Manufacture de faïence, ancien capitaine de la garde nationale. Négociant, propriétaire, membre du conseil municipal. Revenu : 6000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié, sans enfant. Agé de trente-huit ans. Industriel et instruit. A une mère qui fait de bonnes oeuvres et plusieurs frères également industriels.

**Rateau (Guillaume)** - Négociant. Revenu : 12000 francs. Caractère moral et attaché au gouvernement. Marié : un garçon et une fille en bas âge. Agé de quarante-six ans. Il fait un commerce très étendu, occupe un grand nombre de personnes de la classe indigente. Il est le principal négociant de ce port. Il est délégué du consul du Danemark et correspond avec les armateurs et équipages des vaisseaux étrangers qui entrent dans cette rivière.

**Lantivy (Jacques-Louis-Alexandre-Emmanuel)** - Ex-noble, ancien officier de marine. Propriétaire. Revenu : 18 000 francs. Homme moral: on le croit attaché au gouvernement. Marié : sept enfants, dont un garçon page de Sa Majesté et un autre garçon en bas âge; cinq demoiselles

dont une nubile, les quatre autres en bas âge. Agé de quarante-huit ans. Il appartient à une famille extrêmement ancienne de Bretagne et est doué de plusieurs bonnes qualités.

**Saint Alouarn** - Ancien officier. Propriétaire. Revenu : 10 000 francs. Caractère moral; on le croit attaché au gouvernement. Marié : quatre enfants en bas âge. Agé de quarante-huit ans. Il a épousé la fille de M. de Kerjan, dont il est fait mention de l'autre part. Il a résidé longtemps à Paris et n'est à Quimper que depuis quelques mois. Estimable.

Le préfet du Finistère termine son répertoire des notabilités quimpéroises par le clergé. Il était en difficultés avec l'évêque, qui avait semble-t-il, l'appui du gouvernement impérial, et ce désaccord entre les deux chefs, l'un spirituel, l'autre temporel du département, paraît n'avoir pas été étranger à la disgrâce qui, l'année suivante, atteignit M. de Miollis.

**Dombideau de Crouseilhes (Pierre-Vincent)** – Ex chanoine, évêque de Quimper et baron de l'Empire. Revenu : 15000 francs. Caractère moral, attaché au gouvernement. Agé de soixante ans. Instruit et zélé pour ses devoirs. (Cette phrase a été raturée, et remplacée par celle-ci: « J'ai eu trop à me plaindre de lui pour ne pas me suspecter, s'agissant d'émettre une opinion sur ce qui le concerne »).

**Le Dall de Tromelin** – Ex curé. Vicaire général. Revenu : 2 000 francs. Agé de soixante cinq ans. Homme de bonnes moeurs. (Le même éloge minimum est accordé aux deux autres vicaires généraux et à tous les membres du chapitre, ainsi que le certificat de rigueur: « caractère moral et attaché au gouvernement »).

**de Poulpiquet** - Vicaire général. Revenu : 3 000 francs. Agé de quarante huit ans. Il devint lui-même évêque de Quimper.

**Dumoulin** – Ex curé d'Ergué-Gabéric, déporté en Allemagne. Vicaire général. Revenu : 2000 francs. Agé de cinquante six ans.

**de Perrien** – Ex curé de Hanvec, déporté en Espagne, chanoine. Revenu : 3000 francs. Agé de soixante deux ans.

**Thiberge** - Chanoine. Revenu : 4000 francs. Agé de soixante ans. Instruit et zélé pour ses devoirs. Il est habile musicien.

**Dulaurent** - Chanoine. Revenu: 3000 francs. Agé de quarante neuf ans.

**Lepoyet (Louis-Hervé)** – Ex professeur au collège de Quimper, chanoine. Revenu : 1800 francs. Agé de cinquante cinq ans.

**Serandour (Louis)** – Ex professeur au collège de Quimper, chanoine. Revenu : 1500 francs. Agé de cinquante ans.

**Costiou** – Ex professeur au collège de Saint-Pol, déporté en Angleterre, chanoine et professeur de théologie au séminaire de Quimper. Revenu : 1500 francs. Agé de quarante huit ans.

**Péron** – Ex principal du collège de Saint-Pol-de-Léon, déporté en Allemagne. Directeur de l'école secondaire de Saint-Pol, chanoine du chapitre de Quimper et directeur du séminaire de cette ville. Revenu : 2400 francs. Agé de cinquante ans.

**Grall** - Prêtre, directeur du séminaire et chanoine honoraire. Revenu : 1500 francs. Agé de quarante six ans, instruit et zélé pour ses devoirs.

**Le Louédec (Alain)** – Ex professeur au séminaire de Plouguernevel, déporté en Espagne. Professeur au séminaire et chanoine honoraire. Revenu : 1500 francs. Agé de quarante six ans.

**Le Normand** - Prêtre, déporté en Espagne. Desservant de la succursale de Saint-Mathieu. Agé de cinquante huit ans. Homme recommandable par ses moeurs, son esprit de conciliation, sa sagesse et sa piété.

# **Lettres et documents**

**Jeanne Sezequel veuve de Nicolas le Normand - 22 janvier 1682.**

L'an mil six cent quatre vingt deux, le vingt deuxième janvier après midi, devant nous nottaires royaux en la sénéchaussée de Quimper avec deue submission et prorogation de jurisdiction y jurée, ont comparus en leurs personnes, honorable femme Jeanne Sezequel veuve de deffunct honorable homme Nicolas Le Normand, demeurant en la place Moberit paroisse de Saint-Jullien d'une part ; et honorables gents Jan Bonnion maistre cordonnier, Charles Poucin maistre Pinthier père et garde naturel de ses enfants mineurs en son mariage avec déffuncte Marguerite Bonniou sa première femme héritière sous bénéfice d'invantaire a leur deffuncte mère Janne Bonniou, Jacqueline Bonniou veuve de deffunct Michel Gouesesc vivant maistre cordonnier, Jan Auffret maistre cordonnier et Janne Bonniou sa femme demeurants tous en la rue obscure paroisse de saint René ; Hervé Morel et François Bonniou sa femme demeurant en la rue basse paroisse de Locmaria, Vincent Bonniou maistre cordonnier et Marie Arzul sa femme demeurant en la rue saint François ; Tous en la ville close de Quimper à l'exception des dits Morel et femme, les dictes femmes et leurs mari autorisées deuement aux fins de cette . Tous herittiers a deffunct honorables gens Paul Bonniou et Marguerite Brissaut leur père et mère d'une et d'autre part entre lesquelles est recogneu que par contract du douzième aoust dernier les dictes Bonniou Morel et autres ont randus à la dicte Sezequel une maison sittiée en la rue obscure ses appartenances et dépendances leurs eschues en la succession des dicts Bonniou et Brissaut leur père et mère pour la somme de quatorze cents livres paiables huit jours après l'appropriement de la dite Sezequel en la dicte maison tellement que s'étant voullu approprier en son dit acquest aux derniers plaidz généraux en la jurisdiction des reguaires il y eust plusieurs opposants au dit appropriation, entre autres damoiselle Janne Mopeau, damoiselle Marie Pongean, Charles Poussin, Anne Brissaut, Marie Jeanuion, maistre Guy Bougeant et maistre Pierre Millart en privé qui s'opposèrent sur le prix du dict acquest et prétendoit obliger la dicte Sezequel de représenter en justice la dicte somme de quatorze cents livres pour estre distribuée entre les dicts créanciers et opposants suivant la sentence de rang et ordre qu'ils prétendoient poursuivre, tellement que les dicts Bonniou Morel et Auffret reconnoissants estre debtors des dicts opposants cy ...



En fol.

En l'An mil six cents quatre ving  
deux le vingt deuxiesme Janvier apres midy -  
Deuant nous notaires voyaux es la seneschautte  
de quimper avec deud submission et prorogation  
de Jurisdiction y Jurée ont comparu En  
leur personnee, honorable femme Jaine  
Jezequel veuve de deffunct honorable homme  
Nico las le normand demourant en la  
place moberl parroisse es Saine Tullion -  
D'une part, le honorable gentce Jan Corniou  
Maistre cordonnier, charterre pouver maistre  
Dinthier pere et garde naturel de leur Enfant  
mineur es son mariage avec deffuncte  
Marguerite Corniou la premiere femme  
heritiere souer benefice, d'Inquantaice a leur  
deffuncte mere, Jaine Corniou, Jacques  
Corniou veuve de deffunct michel gouzee  
vivant maistre cordonnier, Jan aufferre ma  
Cordonnier et Jaine Corniou la femme  
demourant pour cy la Rue oblique parroisse  
es Saine René René moret le Françoise  
Corniou la femme demourant en la Rue Gas  
Parroisse et Maria, Vincent Corniou maist



At  
L'an mil six cents

quatre vingts neuff, le vingt et troisieme Jour  
d'Avust apres midy devant nous notaires  
Royaux de la Seneschauſſee de quimper avecq d'ice  
Commission et prorogation de Juris y Surceant  
Comparee en personne le sieur Jan ledear  
maistre sculpteur, et damoiselle Marie Lenormant  
sa Compagne, de luy deüement auctorisee pour  
L'execution de cette dite part, et Dam<sup>elle</sup> Janies  
Lenormant veuffue du defunct sieur Dantec  
marchande demourants respectivement en leurs  
maisons en cette ville. Lors de quimper d'autre  
Part, entre lesquelles parties est reconneu  
que par exploit du dixieme Juin mil six  
Cents quatre vingts huit ladicte le Dantec  
auroit actionnee ledict ledear et femme en  
La Jurisdiction D'ice Regairce de quimper



### **Jean le Déan et Marie le Normant - 23 aout 1689.**

L'an mil six cents quatre-vingts neuff, le vingt et troisième jour d'aoust apres midy devant nous nottaires royaux de la sénéchaussée de Quimper avecq deue soubmission et prorogation de jurisdiction y jurée, ont comparus en personne le sieur Jean Le Déan maistre sculpteur, et damoiselle Marie Le Normant sa compagne de luy deurement auctorisée pour l'execution de cette d'une part ; et damoiselle Janne le Normant veuffve du déffunct sieur Dantec marchande demeurants respectivement en leurs maisons en cette ville close de Quimper d'autre ;

Entre lesquels partyes est reconnu que par exploit du dixième juin mil six cents quatre vingts huict la dicte Le Dantec auroict actionnée les dicts Le Dean et femme en la jurisdiction des regaires de Quimper pour luy faire raison de la somme de trois cents soixante et traize livres onze sols six deniers, pour les causes que par le dict exploit, joint son offre de deducer ausdicts Dean et femme sur le billet et reconnoissance de la dicte Dantec d'avoir eue en prest d'honorable femme Jeanne Sezequel leur mère commune la somme de neuff cent livres duquel billet sont saizi présentement dont la moittyée appartenoit à la dicte Dantec, sur lequel exploit il y auroict eu plusieurs procédures et écritures et sentence en conséquence le vingt et trois septembre au dit an mil six cents quatre vingts huict, par laquelle le juge de la dicte jurisdiction faisant droict aux demandes respectives des partyes et incidant auroict jugé au proffict de la demanderesse originaire la réduction de la somme de huict cents livres pour la pension fournie jusque au sixième juillet mil six cent quatre vingts huict, à raison de soixante livres à la dicte sezequel sa mère sur la somme de neuff cents livres contenue au billet et sur celle de deux cents quarente livres qu'elle reconnoissoit avoir eu de la dicte sezequel, au moyen de quoy, et de l'acte passé entre la dicte sezequel et la dicte le déan le vingt et troisième juillet auroict esté dict quelle auroict esté par les dicts le Déan et femme ressaisy du dict billet, et pareillement juge déduction au proffict des dicts le Déan et femme de traize livres sept sols pour les cheffs de leur demande de reconvention ...

**Capitation pour Le Déan – 24 mai 1707.**

Je soussignée commise à la receipte de la capitation de la ville de Quimper par délibération de messieurs de la communauté en l'hotel de ville du vingt et quatrième mars mil sept cens sept, et sommation faite en conséquence, connois avoir reçu du sieur Le Déan, marchand de drap, la somme de douze livres dix sols et cinq sols pour interests pour le premier termes de la capitation de la présente année mil sept cens sept, dont je le quitte, sauf autres droits.

A Quimper ce jour 24ème may 1707.

**François le Déan et Catherine le Roy son épouse - 12 avril 1710.**

Le douziesme jour d'avril après midy mil sept cents dix, devant nous notaires royaux de Quimper Corentin, a comparu Jean Le Grand demeurant au lieu de saint driu, parroisse de Briec, lequel a présentement à veu de nous receu et touché de demoiselle Catherine Le Roy espouse du sieur François Le Déan demeurante en la rue Kereon parroisse de saint Julien, la somme de neuff livres et ce pour toutes les prestations que Le Grand a vers sieur Le Dehan et compagne sans réservation jusqu'à ce jour demeure le procès pendant entre parties par la jurydiction des regaires du dit Quimper par cette terminée et assoupie sans aucuns deppans de part ny d'autre entre quittances généralement et réciproquement sans nulle ny aucune réservation de part ny d'autre comme dit est ainsy voullu, fait et passé à Quimper en l'étude du soussigné.

24. may 1707

TE soussignée commise à la recepte de la Capitation de  
la Ville de Quimper par déliberation de Messieurs de  
la Communauté en l'Hôtel de Ville du vingt & quatrié-  
me Mars mil sept cens sept, & sommation faite en con-  
sequence, Connois avoir reçu de *le Sr Jean marchand*  
*de drap*

*4<sup>e</sup> L* la somme de *douze Liures dix sols Et cinqviets*  
*pour Interest*

pour le premier Terme de la Capitation de  
la presente année mil sept cens sept, dont je le quitte,  
sauf autres droits. A Quimper ce jour *24<sup>e</sup> may 1707*

*Guerric*  
*de la*

*La Jages*

*Receu Le Second Terme ce 14<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 1707*  
*Blaise Bion veuve du sieur de quimper*

*de la*  
*de la garde*  
*Bouollegu* *marlin* *61K8*



### Comptes de François le Déan, marchand drapier – 27 mai 1715.

Extrait des registres et livre déal du sieur François Le Déan, marchand à Quimper ; au follio 47.2to. est écrit :

Du 27 may 1715

Vendu et livré à monsieur et mademoiselle du Tertre, apotiquaire à Quimper	
trois aulnes et demy, drap d'espagne noir à quatorze	49.
neuff aulnes de raz noir à vingt deux sols l'aune :	9.18
neuff aulnes cottonade rayé à trente cinq sols	15.15

revenant au tout à :

74.13

Je certifie que la ditte somme de soixante quatorze livres traize sols m'est eüe et que le dit extrait est fidellement porté sur mon registre à Quimper le 25ème 8bre 1715 ; François Le Déan.

Nous payrons à monsieur Le Déan la somme de soixante quatorze livres traize sols pour le contenu au dit mémoire et ce dans trois mois, aqvec les frais de la présente. Sigon et controllés et ce solidairement et sous l'obligation générale de tous nos biens, moy sieur Du Tertre déclarant othorisée mon épouse qui a avec moy signé ce jour 31 8bre 1715.

### **François le Déan poursuit ses clients pour être payé – 23 septembre 1719.**

Il est ainsy que le sieur François Le Déan, marchand de la ville de Quimper auroit fourny et livré en l'année 1715 des marchandises au sieur Gabriel Du Tertre Boedan, apoticquaire du dit Quimper et à demoiselle Marie-Jeanne de Réant sa compagne, jusques à la concurance de la somme de soixante quatorze livres traize sols, faute de payement le dit sieur Le Déan les auroit fait assigner en la jurisdiction des reguaires du dit Quimper pour y estre condénné et suivant le mémoire qui leur fust denotté en reste de l'exploit du 30ème-8bre-1715, sur quoy, et pour evitter à plus grand frais les dits sieurs et demoiselle Du Tertre consentirent en deux billet en marge du dit mémoire le lendemain 31ème du dit mois d'octobre 1715 et s'obligèrent sollidairement de payer la ditte somme de soixante quatorze livres traize sols pour le contenu en yceluy, et ce dans trois mois et avec les frais de l'exploit et controle du dit jour 30ème-8bre-1715, et comme plus sont en retardement d'y satisfaire quoy que de ce sonnant de fois requis à ces causes j'ay soussigné Hervé Monté, sergent des reguaires de Quimper y demeurant rue du fourt, paroisse de nostre dame, à la requeste du dit sieur François Le Déan demeurant au dit Quimper rue Kereon paroisse de Saint Jullien demandeur qui nomme à procureur maistre François-Joseph Picard, et chez luy domicillié au dit Quimper préditte rue, et paroisse de Saint Jullien. Intimé, signiffié, et dénotté coppie du billet estant en marge du dit exploit cy dessus dattés, et à cet attaché, aux dits sieurs et demoiselle Du Tertre Boedan, demeurants en la ditte Rue et paroisse de Saint-Jullien deffandeurs. Ace qu'ils n'en ignorent auxquels j'ay donné terme et assignation d'estre et comparoir en la ditte cour et jurisdiction des reguaires de Quimper, et comté de Cornouaille après rides jours franc tel sera pour avoüer ou contester les signes par eux apposés au billet du dit jour 31ème 8bre 1815. Controllé le 20ème-7bre-1719. Et en cas de contestation la vérification en estre faite par pièces de comparaisons, et conséquence estre condénnés sollidairement, et par provision de payer au dit sieur demandeur la somme de soixante et quatorze livres traize sols pour les causes que par iceluy ; vingt trois sols pour le controle du mémoire, et salaire, dix sept sols pour facon de l'exploit coppie et timbre cy dessus dattés, et dix neuf sols six deniers pour la signiffication et controle d'iceluy faisant ensemble la somme de soixante et dix sept livres douze sols six deniers, c'est à quoy je conclu avecq interests, et despans, sauf autres droits, fait savoir aus dites déffandeurs leur délivrant coppie du billet y mentionné que du présent en parlant à la demoiselle Du Tertre trouvée en sa susdite demeure laquelle j'ay chargée d'en donner avis au dit sieur du tertre son mary.

Ce jour vingtiesme septembre mil sept cent dix neuf après midy.

Monté ; reçu dix sols

Controllé à Quimper ce 23ème 7bre 1719, reçu neuf sols

Faguer.

## Procès de Joseph Corentin le Déan et Marguerite du Sausay son épouse – 7 janvier 1744

A Nos seigneurs

Supplient humblement demoiselle Marguerite du Sausay, veuve et communière de noble homme Joseph Corentin le Déan, sieur de Kertanguy, demoiselle Marie Joseph le Déan, Marie Marguerite le Déan et Marie Anne le Déan, majeures et demoiselle Marie Elisabeth le Déan, autorisée de Maître Nicolas Lordon sieur de Keromen, procureur au présidial de Quimper, son curateur.

Les dites demoiselles le Déan filles et héritières du dit feu sieur de Kertanguy le Déan, ayant repris le procès en son lieu et place, en cette qualité poursuivantes l'ordre entre les créanciers du sieur Furie de Lescongar, intimées, deffenderesses et demanderesses en requestes et lettres de commission de la cour et assignation à procéder en conséquence des 26 aoust et 7 octobre 1743, et par Luis d'Argouges, écuyer Guillaume de Moucheron, intervenants, opposants et demandeurs et deffendeurs. Demoiselle Augustine et Julie le Déan, et demoiselle Françoise le Déan, veuve de maitre Maurice le Broye en privé nom et comme tutrice de leurs enfants demanderesses et appellantes de sentences rendues en la juridiction des regaires de Quimper les 3 octobre 1733 et 11 septembre 1734, et la ditte demoiselle le Broye demanderesse afin d'opposition à l'exécution de l'arresté du 29 décembre 1736, et le sieur Louis Jean Marie le Déan deffendeur aux dittes requestes et lettres de commissions de la cour et défailant.

Disant que le sieur Louis Jean Marie le Déan ayant été appelé par requeste et lettres de commission, pour faire déclarer l'arrest ou les arrests qui interviendront communs avec lui comme frère des dittes demoiselles le Déan et le Broye pour éviter un second procès, il a jugé à propos de laisser deffault qui ayant été leue au greffe le 11 décembre 1743, il est nécessaire de le faire joindre au procès principal avec les dittes requestes et lettres de commission pour mettre la cour en état de faire droit aux partyes ce considérées.

Qu'il vous plaise, nos seigneurs mander en la Cour les procureurs des partyes pour eux ouyr, être les dittes requestes et lettres de commission et le deffault jointes au procès principal et être ordonné que les partyes mettront pour leur être au conseil fait droit ainsi que de raison et pour autrement procéder entre partyes comme il appartiendra par depends sauf autres droits et conclusions et ferez justice.

Leguay

Viennent et soit signifié, fait en parlement le 7 janvier 1744.

Duverdier de Genouillac

**Reçu de Anne Augustine le Déan - le 22 octobre 1744.**

Soussigné, procureur au parlement, reconnois avoir été payé tant ce jour qu'avant ce jour par demoiselle Anne-Augustine Le Déan des avances et vacations qu'elle et sa sœur me devoient pour le procès de compte qu'elles ont eû en la cour contre demoiselle Anne-Françoise Le Déan, au rapport de M. Deguer, dont je la quitte sans réservation pour cette affaire reservant les avances de vacations qui me sont duës par elle et sa sœur pour le procès contre les heritiers du sieur de Kertanguy Le Déan et autres jugé au rapport de M. de Keruersio. à Rennes le 22-8bre-1744.

Du Breilenoy

**Reçu de Laloëil – 10 octobre 1757.**

Je reconnois avoir reçu de monsieur Laloël la somme de dix huit livres pour avoir curé les latrines de la maison appartenant à monsieur Le Déan ; d'avoir reçu de plus treize sols et demi pour une livre et demie de chandelle, dont je le quitte ; à Quimper le 10 octobre mil sept cent cinquante et sept. Louis ecostein et consors.

## **Louis Jean Marie le Déan.**

Pour noble homme Louis-Jean-Marie Le Déan, faisant tant pour luy que pour les demoiselles ses sœurs, deffendeur en requette et assignation en conséquence du 28 aoust 1751 contre demoiselle Marguerite du Sausay, veuve et communière de noble homme Joseph Corentin le dean sieur de Kertanguy les sieurs Demartinière, Yan et Deniel comme marys et procureurs de droits de demoiselle Marie-Anne et Elizabeth Le Déan leurs épouzes deffendeurs originaires et de leurs parts demendeurs, de la cause le sieur de Clessour Landois procureur noble de l'église de saint Mathieu de cette ville demendeur originaire,

sera dit en la cour royalle de Morlaix que l'objet des premiers deffendeurs dans leur demande à fin de jonction et de contribution ne paroitra jamais fondé vers les seconds deffendeurs de quelque manière qu'on l'envisage soit du coté de la forme soit du costé du fond par ce qu'au premier cas ils devoient insister sur la demande de communication du titre primordial de la rente reclamée par le sieur Landois aux qualittés qu'il agit ne lui servant pas de se prevalloir de la sentence rendue le 30 may 1722 à requette du sieur Javigny Bertrand comme d'un motif qui puisse dispenser la fabrice de justifier du dit titre primordial des que surtout cette sentence ne fait aucun état de ma ditte fabrice et ne paroist devoir avoir d'exécution qu'au proffit seul du dit sieur Favigny si surtout l'on considère qu'il n'y est pas qualiffié comme l'est aujourd'huy le sieur Landois.

Ce seul motif pouvoit fonder une exception péremptoire en faveur des premiers deffendeurs et les mettre en droit de cotter une fin de non recevoir puisqu'à suposer cette rente hoigible dans son principe (ce qu'on peut contester dès que le titre originaire ne paroist pas) elle ne se feroit plus aujourd'huy dès qu'on ne justifie d'aucune lettre recognitoires d'icelles ait pu conserver depuis les trente années dernières ny d'aucun compte de la fabrice fournis depuis ce temps sans qu'il serve d'allefuer que la sentence de 1722 veut rellever la fabrice de ces deffauts irritants dès quon le répète cette sentence n'a rien de relatif à la fabrice et ne paroist avoir été rendue qu'au seul proffit du sieur Favigny Bertrand.

## **Adjudication du presbytère, de l'église et du cimetière de Bodivit – 28 décembre 1792**

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la république française, le vingt-huit décembre, nous, administrateurs du directoire du district de Quimper, sur la réquisition du procureur syndic, en vertu de la délégation qui lui a été faite par le procureur général syndic du département du Finistère, avons procédé en conformité des lois de la république française à la réception des secondes enchères et adjudications définitives indiquées au jour, des biens nationaux dont la publication a été faite le treize du présent mois.

Le procureur syndic ayant mis sur le bureau l'affiche des dites publications, posée à sa diligence dans tous les endroits voulus par la loi, nous en avons fait donner lecture, et annoncé qu'il va être procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, du presbytère, de l'église, du cimetière de la ci devant paroisse de Bodivit, du lieu de Kerillis et des terres dépendant tant du presbytère que du dit lieu et de la fabrique. Le lieu de Kerillis restant chargé d'une rente domaniale de vingt-six livres dus au citoyen Chateaugiron, distraction faite des outils, meubles, qui appartiennent à la fabrique de Plomelin et des cuivres, bronzes et cloches réservés par la nation, qui seront transportés au directoire du district, aux frais de l'adjudicataire, et la municipalité de Plomelin restant chargée de faire enlever sous un mois ce qui peut lui appartenir.

Sur l'estimation de 3000 L. et une première bougie allumée, le Déan a offert 4000L. , le citoyen Kernafflen 5000 L.. Une troisième bougie allumée, le citoyen le Déan offre 7225 L.. Une quatrième bougie allumée et existante sans que personne ait mis d'autre enchère, nous, administrateur, du consentement du procureur syndic, avons adjugé au citoyen Jean-François le Déan les fonds en pleine propriété et possession du presbytère, de l'église, du cimetière, de la ci devant paroisse de Bodivit, et du lieu de Kerillis, chargé d'une rente domaniale de vingt-six livres dues au citoyen Chateaugiron, municipalité et canton de Plomelin, moyennant la somme de sept mille deux cent vingt-cinq livres dont douze pour cent payables par le dit adjudicataire dans la quinzaine à compter qu'il jugera convenable en soldant d'abord les intérêts échus jusqu'au jour de son paiement, en se conformant pour les divers paiements, soit du capital, soit des intérêts, aux dispositions de la loi du 16 octobre 1791.

La dite adjudication faite aux charges, clauses et conditions cy après :

1-De prendre le dit bien dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes et charges dont il peut être légitimement tenu, sans pouvoir prétendre aucune diminution, sous quelque prétexte que ce soit.

2-L'adjudicataire jouira et disposera du dit bien quitte de rente et généralement de tous droits ci devant seigneuriaux ou féodaux.

Fait et arrêté les dits jour et an sous nos seings et celui de l'adjudicataire.

Allain Kernafflen, le Déan

Ambroise du Haffond

## **Adjudication du couvent des cordeliers aux le Déan – le 30 avril 1792.**

Extrait du contract délivré à MM. François Jérôme et Jean François Le Déan par le directoire du district de Quimper le trente avril mil sept cent quatre vingt douze.

Ce jour trente avril mil sept cent quatre vingt douze, l'an 4 de la liberté.

Nous, Allain-Jacques Kernafflen vice président, Ambroise du Haffond et François Louis Guitot administrateurs du district de Quimper, ayant pour le rapport Jean Vincent Guillaume Desnos secrétaire de l'administration en compagnie de François Abgrall procureur syndic.

Avons déclaré les dits sieurs Le Déan derniers enchérisseurs et adjudicataires définitifs de la maison conventuelle des Cordeliers de cette ville, de l'église, des cours, jardins, des murs de la ville servant en cloture et des baraques adossées à l'église, moyennant la somme de vingt-cinq mille neuf cent livres.

Fait et arrêté les dits jours et ans sous nos seings et celui des dits sieurs Le Déan.

Signé : FJ Le Déan, Kernafflen, ambroise du Haffond, guitot et desnos secrétaire

JF Le Déan

Enregistré à Quimper le onze mai mille sept cent quatre vingt douze par Brindijonc qui a reçu quinze sous.

D'attache au dit contrat se trouvent les quittances du receveur du district, libellées ainsi qu'il suit :

Je soussigné, receveur du district de Quimper, reconnois avoir reçu de messieurs Le Déan frères la somme de vingt mille livres à valoir en capital et interests ainsi qu'il sera ci-après détaillé sur celle de 25900, montant de l'adjudication à eux faite le 30 avril dernier de la maison ci devant conventuelle des Cordeliers de cette ville, église, cours, jardins et autres dépendances ; savoir en assignat 20000. Quimper le onze mai mille sept cent quatre vingt douze, l'an quatre de la liberté. Daniélou.

Je soussigné, receveur du district de Quimper, reconnois avoir reçu des citoyens Le Déan frères la somme de cinq cent trente six livres seize sous huit deniers pour interets jusqu'à ce jour ; savoir 20 11 8 pour les jours d'interets sur 14820. payés à compté du capital de l'adjudication leur faite le 30 avril 1792 de la maison ci devant conventuelle des Cordeliers de cette ville et 516.5 pour 21 mois d'interets sur 5900. capital restant du en assignat.

Mortagne sur odet ce jour onze pluviose, deuxième année de la république française une et indivisible.

Daniélou.



causé de  
Lilien  
No.

Extrait du contrat relatif à M<sup>rs</sup> Jeanes Jéroux. <sup>et Jean François Lilien</sup>  
Un Contrat de cinquante six mille sept cent quatre vingt deux

Le jour deux cent mille sept cent quatre vingt deux sans quatre de la  
liberté

Nous allain Jacques Kernoffen vice président, Ambroise Dubuffond et François  
Louis héritier administrateurs du District de cinquante six mille sept cent quatre vingt deux  
sont guillaume Casner Secrétaire de l'administration, en Compagnie de François  
abgrall procureur syndic de la Ville.

avons dicté les dix livres de Jean Jéroux in héritiers et adjudicataires  
définitifs de la maison conventuelle des Cordeliers de cette ville de l'église de la ville, jardins  
des murs de la ville servant les Cloîtres et des Paroisses dédiés à l'église moyennant la  
somme de vingt cinq mille sept cent quatre vingt deux livres.

fait et arrêté les dits jours et ans sous nos Seings et Ch. des dits Seings Lilien  
signé J. F. Lilien, Kernoffen, Ambroise Dubuffond, Guillet et Casner Secrétaire  
E. J. Lilien.

Le Régistre à cinquante six mille sept cent quatre vingt deux par  
Prindjenc qui a reçu quinze sous.

Attache au dit Contrat se trouvent les quittances de la somme de

District libellés ainsi qu'il suit.

Je soussigné receveur du District de cinquante six mille sept cent quatre vingt deux  
la somme de vingt mille livres à valoir en Capital et intérêt ainsi qu'il sera l'après  
destinée sur cette de 25000<sup>00</sup> montant de l'adjudication à eux faite le 30 avril dernier de  
la maison devant conventuelle des Cordeliers de cette ville l'église, jardins et autres  
appellations; savoir en assignats 20000<sup>00</sup> cinquante six mille sept cent quatre vingt  
deux sans quatre de la liberté. Signé Danillon.

Je soussigné receveur du District de cinquante six mille sept cent quatre vingt deux  
la somme de cinq cent trente six livres, six sous, huit deniers pour intérêt jusqu'à ce jour  
savoir 20<sup>00</sup> 11<sup>00</sup> 4<sup>00</sup> pour le jour d'intérêt sur 14 820<sup>00</sup> payés à compte du Capital de  
l'adjudication lui faite le 30 avril 1792 de la maison devant conventuelle des Cordeliers  
de cette ville et 516<sup>00</sup> 5<sup>00</sup> pour 21 mai d'intérêt sur 2000<sup>00</sup> Capital restant de en  
assignats. montagne sur des le jour on a plusieurs divisions annu de la République  
française une et indivisible. Signé Danillon.

Je soussigné receveur du District de cinquante six mille sept cent quatre vingt deux  
François Lilien la somme de trois mille six cent quatre vingt deux livres quatre sous et  
deniers en assignats, savoir 241<sup>00</sup> 14<sup>00</sup> 8<sup>00</sup> pour huit mois 25 jours d'intérêt sur  
2500<sup>00</sup> Capital restant en prix de l'adjudication lui faite le 30 avril 1792 (v. 11.) de  
la maison devant conventuelle des Cordeliers de cette ville et 2975<sup>00</sup> à compte du dit  
Capital. cinquante six mille sept cent quatre vingt deux de la République française une et indivisible  
signé Danillon.



Je Soussigné, receveur du district de Quimper, reconnois avoir reçu du citoyen Jean-François Le Déan la somme de trois mille cent quatre vingt onze livres quatorze sous, huit deniers en assignats, savoir 241.14.8 pour neuf mois 25 jours d'interests sur 5900 capital restant en prix de l'adjudication lui faite le 30 avril 1792 de la maison ci devant conventuelle des Cordelliers de cette ville et 2950 à compter du dit capital.

Quimper ce jour sept frimaire, l'an trois de la république française une et indivisible.

Daniélou.

Je soussigné, receveur du district de Quimper, reconnois avoir reçu du citoyen François-Jérôme Le Déan la somme de deux mille neuf cent soixante deux livres dix sous en assignats pour solde du capital et interests du prix de l'adjudication lui faite le 30 avril 1792 de la maison ci devant conventuelle des Cordeliers de cette ville, dont quittance ;

Quimper ce jour sept nivose, an trois de la république française une et indivisible.

Daniélou.

Je certifie que l'extrait ci-dessus du contract de vente du 30 avril 1792 est pour la désignation de la situation des biens vendus, pour le montant de l'adjudication, et le nom de l'acquéreur, conforme à l'expédition du dit contract représenté par M. François-jérôme Le Déan, et à lui rendue. Je certifie en outre que les reçus ci dessus sont conformes à ceux joints à la dite expédition ;

Quimper le 19-9bre-1808.

Pour M. le préfet absent par congé, le conseiller pro. de préfecture délégué

Nous soussignés, administrateur du district de Quimper, certifions que lorsque la ci-devant communauté des Cordeliers fut vendu avec toutes ses dépendances aux citoyens Le Déan aîné et cadet, il fut observé et reconnu que la baraque addossée au mur faisant l'encognure de la rue saint-françois et le parc Ostie était comprise dans la vente comme tenant au mur de la ville faisant partie de l'adjudication.

En directoire du district de Quimper le 23 fructidor, 3ème année républicaine.

Monet

Ambroise du Hattond

A. Kernusker

Je soussigné, receveur du district de Quimper, reconnois avoir reçu de MM. Le Déan, frères, la somme de vingt mille livres à valoir en capital et interêts, ainsi qu'il fera ci-après détaillé, sur celle de 25.900 montant de l'adjudication à eux faites le 30 avril dernier de la maison ci-devant conventuelle des Cordeliers de cette ville, église, cour, jardin et autres dépendances ; savoir :

en assignation 20.000

Quimper le 11 mai 1792, l'an 4 de la liberté.

Daniélon

## **François Jérôme le Déan demande à l'empereur la faveur de l'érection en majorat de la terre de Bourdonnel en Ergué Armel**

A sa majesté Napoléon le grand, empereur des français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin.

Sire,

J'ai rempli successivement diverses fonctions publiques avec dévouement, zèle et honneur. Maintenant je suis membre du collège électoral du Finistère et l'un des trente plus imposés du département.

Si votre majesté daigne jeter les yeux sur l'état ci-joint de mes services, si elle juge qu'ils méritent quelque faveur, je la supplie de me faire participer aux distinctions qu'elle accorde à ses fidèles serviteurs par les statuts du 1<sup>er</sup> mars 1808 et de me conférer le titre de Baron.

N'ayant point d'enfants, je la supplie encore de me permettre d'instituer, sous ce titre, un Majorat transmissible à l'aîné de mes neveux, Aimé-Jean-Louis-Niclas-René le Déan, officier du génie maritime, qui depuis douze ans sert avec quelque distinction.

Le témoignage de l'un des ministres de votre majesté et de plusieurs sénateurs dont j'ai l'honneur d'être connu, les renseignements authentiques que je pourrai fournir au conseil du sceau des titres, prouveront que ma vie entière a été honorable, active et utile.

Ma fortune est honnête et peut satisfaire aux conditions imposées par les statuts du 1<sup>er</sup> mars 1808.

Plusieurs de mes neveux servent votre majesté, l'un dans le génie maritime, un autre dans la marine militaire, un troisième est conseiller de préfecture.

Tous les membres de ma famille jouissent de l'estime et de la considération publique. Votre majesté n'a point de plus fidèles sujets et la sincérité de leur dévouement serait garantie, s'il en était besoin, par la nature même de leurs propriétés, converties pour la plupart en biens nationaux.

Qu'il plaise donc à votre majesté accueillir favorablement ma demande, et me renvoyer devant son altesse le prince archi-chancelier de l'empire, pour fournir les preuves exigées par les statuts. Elle répandra ainsi une part de ses bienfaits sur une famille entièrement dévouée au service de son auguste personne et de sa dynastie.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

Sire

De votre majesté impériale et royale

Le très humble et très soumis et très fidèle sujet.

F.J. le Déan

A Sa Majesté  
Napoléon Le Grand,  
Empereur des Français, Roi-  
D'Italie, Protecteur de la Confédération  
du Rhin.

Sire,

J'ai rempli successivement diverses fonctions  
publiques avec dévouement, Zèle et honneur, maintenant  
je suis membre du Collège Electoral du Ministère  
et l'un des trente plus imposés du Département.

Si Votre Majesté daigne jeter les yeux  
sur l'état ci-joint de mes services, si elle juge qu'il  
mérite quelque faveur, je la supplie de me faire  
participer aux distinctions qu'elle accorde à ses  
fidèles serviteurs par les Statuts du 1<sup>er</sup> Mars 1808.

et de me conférer le Titre de Baron.

N'ayant point d'enfant, Jela supplie encore de me  
permettre d'instituer, sans cetitre, un Majorat —  
transmissible à l'aine de ma Niece Clémence-Jean-Louis  
-Nicolas-René Le Deau, Officier du Génie Maritime,  
qui depuis dix ans sert avec quelque distinction.

Le témoignage de l'un des Ministres de Votre Majesté  
et de plusieurs Signatures dont j'ai l'honneur d'être connu;  
les enseignemens authentiques qu'il pourrai fournir au  
Conseil du Sénat de Liban, prouveront que ma vie entière a  
été honorable, active et utile.

ma fortune est honnête et peut satisfaire aux  
Cuid d'une épouse par les Statuts du 1<sup>er</sup> Mars 1808.

Plusieurs de ma Niece servent Votre Majesté,  
l'un dans le Génie Maritime, un autre dans la Marine  
Militaire, un troisième est Conseiller de Préfecture.

Tous les membres de ma famille jouissent de l'estime et de la  
considération Publique. Votre Majesté ne peut de plus  
fidèles Sujets et la sincérité de leur dévouement s'en  
garantit, s'il en étoit besoin, par la Nation même de

leurs propriétés, consacrées pour la plupart en biens  
Nationaux.

qu'il plaise à Votre Majesté accueillir  
favorablement ma Demande, et me renvoyer devant  
Son Altesse Le Prince Archi-Chancelier de L'Empire,  
pour fournir les preuves exigées par les Statuts. Elle  
repandra ainsi une part de ses bienfaits sur une famille  
entièrement dévouée au Service de son Auguste personne  
et de sa Dynastie.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond  
Respect.

Pré  
de votre Majesté Impériale et Royale

Le très humble, très dévoué et  
très fidèle Sujet

J. J. Le Duc

A Linz, Département du Finistère.

## **Cambacérés érige le Bourdonnel en Majorat et lui associe le titre de Baron –23 février 1810**

Nous, Jean-Jacques-Régis Cambacérés, prince, archichancelier de l'Empire, duc de Parme

Vu la requête présentée à sa majesté l'empereur et roi par François-Jérôme le Déan, membre du collège électoral du département du Finistère, par laquelle il supplie sa majesté de l'autoriser à former un majorat auquel serait attaché le titre de Baron. La dite requête a nous renvoyée par sa majesté et examinée en notre présence par le conseil du sceau des titres ; vu l'une des pièces à l'appui par laquelle ledit sieur le Déan propose, comme susceptible de former la dotation du majorat, des immeubles produisant un revenu annuel de six mille quinze francs vingt trois centimes.

Vu le décret impérial du six novembre mil huit cent neuf, par lequel sa majesté l'empereur et roi a autorisé le dit sieur le Déan à instituer dans sa famille un majorat auquel sera attaché le titre de Baron de l'Empire.

Vu l'article treize du deuxième statut du premier mars mil huit cent huit, et en vertu des pouvoirs à nous délivrés par cet article treize,

Nous avons indiqué et indiquons comme devant former un majorat auquel sera attaché le titre de Baron de l'Empire, les immeubles ci-après désignés, situés dans le département du Finistère, savoir :

### Arrondissement de Quimper :

- 1-la terre de Bourdonnel, comprenant la maison principale, des remises, écuries, cours, jardins, bois et avenues, une chapelle, et les métairies réunies de Bourdonnel et de Keroualic. Le tout situé commune d'Ergué Armel et contenant vingt huit hectares en terre et près et cinq hectares en bois.
- 2-La métairie de Pennot sise au même lieu, avec maison de fermier et bâtiments d'exploitation, contenant deux hectares cinquante ares de terre et soixante quinze ares en prairies.
- 3-La prairie de St. Julien, sise au même lieu, contenant un hectare quatre vingt ares.
- 4-La métairie de Pen-au-pavé, sise commune et canton de Quimper, avec bâtiments d'exploitation et maison de fermier, contenant cinq hectares de terre et deux hectares en prairies.
- 5-La prairie de Loc-Maria, sise même commune de Quimper, contenant un hectare vingt cinq ares.
- 6-La prairie de Créach-Beuzen, situé commune de Kerfuntun, contenant cinq hectares.

### Arrondissement de Morlaix :

- 1- Cinq métairies contiguës appelées du vieux moulin, de Kermorin, du Castel, du Rest Gasland et de Penarquinquin, situées commune de Pleiber-Christ, canton de St. Thégonec, garnies de bois et contenant cent un hectares en terre et douze hectares vingt cinq ares en prairies.

Tous lesquels biens, suivant la déclaration et l'affirmation de l'impétrant et les déclarations consignées en deux actes de notoriété passé savoir : l'un devant lenoan, notaire à Morlaix le trois décembre mil huit cent huit, l'autre devant Lharidon, notaire à Quimper le premier janvier mil huit cent neuf, tous deux enregistrés, font un revenu annuel de six mille quatre francs vingt trois centimes.

Ces biens appartiennent au dit François-Jérôme le Déan :

- 1- tant comme ayant acquis, conjointement avec son frère, le domaine du Bourdonnel et les métairies y réunies, du nommé Gazon, agissant tant en son nom personnel que pour son fils, par contrat passé devant Lharidon notaire à Quimper le quatre octobre mil sept cent quatre vingt treize.
- 2- Que comme ayant acquis la portion de son frère dans ce domaine par contrat d'échange passé devant le même Lharidon le premier janvier mil huit cent neuf.
- 3- Et comme s'étant rendu adjudicataire de tous les autres immeubles sus nommés suivant dix procès verbaux de cette adjudication faite par l'administration centrale du Finistère, et par celle du district de Quimper les vingt huit janvier, deux mars, vingt huit avril et cinq septembre mil sept cent quatre-vingt onze et quatre prairial an six.

[...]

Donné en notre palais à Paris, le vingt trois février mil huit cent dix.

Le prince archichancelier de l'Empire.  
Cambacérés

Nous Jean-Jacques Régis Cambacères,  
Prince, Archevêque Chancelier de l'Empire, Duc de Parme;



Sur la Requête présentée à Sa Majesté l'Empereur et Roi par  
François-Jérôme le Déan, Membre du Collège,  
Electoral du Département du Finistère, par laquelle il supplie  
Sa Majesté de l'autoriser à former un Majorat auquel  
serait attaché le titre de Baron; ladite Requête a  
été renvoyée par Sa Majesté et examinée en Notre présence  
par le Conseil du Sceau des Cotes; Sur l'une des Pieces  
à l'appui par laquelle led. S. le Déan propose, comme  
susceptible de former la Dotation du Majorat, des Immeubles  
produisant un revenu annuel de six mille quatre francs  
huit cent un; ;

Sur le Décret Impérial du six novembre mil huit  
cent neuf, par lequel Sa Majesté l'Empereur et Roi a  
autorisé led. S. le Déan à instituer, dans sa famille,  
un Majorat auquel sera attaché le titre de Baron de  
l'Empire;

Sur l'article treize du deuxième statut du premier  
mars mil huit cent huit; et, en vertu des pouvoirs à nous  
délivrés par cet article treize,

Nous avons Indigné et Indiquons, comme devant  
former un Majorat auquel sera attaché le titre de  
Baron de l'Empire, les Immeubles ci-après désignés  
situés dans le Département du Finistère, savoir:

Arrondissement de Quimper:

N°. La Terre de Bourdonnel comprenant la maison principale,  
des Remises, Cour, Cours, Jardin, Bois & avenues, une  
Chapelle; et les Métairies réunies de Bourdonnel et de

Keroualie ; le tout situé Commune d'Erqué-Armel, et contenant vingt huit hectares en terres et prés et cinq hectares en Bois ;

2° La Métairie de Pennot sise au même lieu, avec maison de fermier et Bâtimens d'exploitation, contenant deux hectares cinquante ares de terres et soixante quinze ares en Prairies ;

3° La Prairie de St-Julien sise au même lieu, contenant un hectare quatrevingt ares ;

4° La Métairie de Pen-an-Pavé, sise Commune et Canton de Quimper, avec Bâtimens d'exploitation et maison de fermier, contenant cinq hectares de terres et deux hectares en Prairies ;

5° La Prairie de Loc-Maria sise même Commune de Quimper, contenant un hectare vingt cinq ares ;

6° La Prairie de Fréach-Boezzer, située Commune de Kerfuntun, contenant cinq hectares ;

Arrondissement de Morlais.

7° Cinq Métairies contiguës appelées: Du Vieux moulin, de Kermorin, du Castel, du Rest Glasland & de Penarquinquin, situées Commune de Pleiber-Christ, Canton de Saint-Thégonec, garnies de Bois, et contenant cent un hectares en terres et douze hectares vingt cinq ares en Prairies.

Tous lesquels Biens, suivant la Déclaration de l'Impétrant, et l'affirmation de l'Impétrant, et leur Déclaration consignée en deux actes de Notoriété par le savoir: l'un devant le Noan Notaire à Morlais, le trois décembre mil huit cent huit, l'autre devant Charidon Notaire à Quimper, le premier janvier mil huit cent neuf, tous deux enregistrés, font d'un revenu annuel de six mille quatre francs & vingt trois centimes.

Ces Biens appartiennent au. François-Jérôme

1. Not. G. B.

Le Déan 1°. tant comme ayant acquis, conjointement avec son frere, le Domaine du Boudonnal et les métairies y réunies, du nomme Gazon agissant tant en son nom personnel que pour son fils, par contrat passé devant Charidon notaire à Quimper le quatorze octobre mil sept cent quatre vingt treize, ratifié par led. Gazon fils par acte son seny privé; le tout enregistré; 2°. que comme ayant acquis la portion de son frere dans le Domaine par contrat d'échange passé devant le même Charidon le premier janvier mil huit cent neuf, tenu au Bureau de Quimper le quatorze mars suivant; — 3°. Est comme s'étant rendu adjudicataire de tous les autres immeubles susdits suivant des Procès Verbaux de cette Adjudication faites par l'Administration Centrale du Finistere, et par celle du District de Quimper les Vingt huit janvier, deux mars, Vingt huit avril et cinq septembre mil sept cent quatre vingt onze, le quatre prairial an six.

Enjoignons aux Conservateurs de Hypothèques de l'arrondissement de qu'ils les ledites biens sont jetés, de Examiner les presdits acte indicatif sur leurs Registres, et de donner avis au Procureur général du Conseil du sceau des Lettres des Inscriptions ou Transcriptions qui existaient actuellement et pourraient survenir sur ces biens dans la quinzaine qui suivra la transcription dudit acte indicatif.

Donné avec l'acte indicatif signé de notre main, et fait contresigner par le secrétaire général du Conseil du sceau des Lettres.

Donné en notre Palais à Paris, le Vingt trois février mil huit cent dix.

Nage! Cuij mos nulu.

Le Prince Archevêque Chancelier de l'Empire.

*(Signature)*

Le secrétaire général du Conseil du sceau des Lettres;

*(Signature)*

Enregistré au Bureau de Quimper le Vingt quatre février mil huit cent dix  
 par M. P. P. C. de la Cour de France et par M. de la Cour de France  
 1. Me L. Malle

**Aimé le Déan refuse le titre de Baron et cherche à obtenir la main-levée de l'hypothèque inscrite d'office sur les biens du majorat – 18 novembre 1830.**

Lorient, le 18 novembre 1830

Monsieur le Ministre,

Je me serais gardé d'appeler l'attention personnelle de votre excellence sur une affaire particulière si elle ne se rattachait pas à une question de principe. Voici ce dont il s'agit :

Héritier d'un oncle qui était pourvu d'un titre de Baron, j'avais la faculté de réclamer la transmission de ce titre en ligne collatérale.

Je ne l'ai point fait, et je demande la suppression du titre avec la main-levée de l'inscription frappée d'office sur les biens du majorat.

Ces faits sont plus détaillés dans l'exposé que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 1<sup>er</sup> octobre. Il a été renvoyé au conseil du sceau, dont Mr. Le secrétaire général m'a écrit pour m'avertir que ma requête devait être présentée par un référendaire. Celui que l'on m'a indiqué me prévient que le succès de ma demande est fort douteux, parce qu'elle est en opposition avec la jurisprudence admise par le conseil, qui a toujours repoussé les suppressions de titres, et les libérations de majorats, sauf quelques cas exceptionnels assez rares. Il ne m'apprend rien de nouveau. C'est précisément pour cela que j'avais renoncé à importuner en vain l'ancien gouvernement dont je n'aurais rien obtenu. Aujourd'hui, j'espère être mieux accueilli.

Monsieur le référendaire suppose qu'il pourrait faire valoir quelques raisons assez insignifiantes qui me classeraient dans les exceptions reçues, et il m'engage à lui fournir des justifications propres à les appuyer.

Ce n'est point par de pareils subterfuges que je crois devoir aborder la question. Je sollicite ouvertement et sans détour, d'abord la suppression d'un titre que je ne veux point prendre parcequ'il ne convient ni à mes goûts ni à ma modeste position sociale ; en second lieu, et comme conséquence, la libération des biens du Majorat dont l'hypothèque embarrasse mes affaires.

Si votre excellence est favorable à cette manière d'envisager les choses, et si elle n'exige pas que je devienne Baron malgré moi, je la prie de se faire faire un nouveau rapport sur les pièces que je lui ai adressées le 1<sup>er</sup> octobre ;

Lorsque je n'aurai plus à craindre qu'on m'oppose le principe de l'éternité des majorats, il est bien entendu que je devrai suivre les formes prescrites pour la présentation des requêtes ; mais jusque là, je m'abstiens de frais inutiles.

J'ai l'honneur d'offrir à votre excellence l'expression des sentiments respectueux de son très obéissant serviteur.

Le Déan

**Procès d’Aimé le Déan concernant les droits de pêche au Moulin au duc sur le Steyr à Quimper – 30 janvier 1833.**

Je soussigné, Aimé-Jean-Louis-Nicolas-René le Déan, ingénieur de la marine royale, à la résidence de Lorient, département du Morbihan, y demeurant rue poissonnière, propriétaire du Moulin dit du Duc, situé sur la rivière du Steyr à Quimper, intéressé à ce titre dans l’enquête ouverte devant monsieur le juge de paix de Quimper, en exécution de l’arrêté de monsieur le préfet du Finistère en date du vingt quatre décembre mil huit cent trente deux :

Expose que le flot de la marée montante parvient vers l’époque de toutes les nouvelles et pleines lunes, au pied de la chaussée qui retient les eaux de l’étang du dit moulin ; que cette marée entre dans les écluses pratiquées dans la chaussée, qu’elle arrive aussi sous les tournants du Moulin, de manière que, pendant quatre ou cinq jours à chaque nouvelle et pleine lune, la mouture est arrêtée à haute mer, d’où il s’ensuit qu’à plus forte raison le grand flot de mars baigne cette chaussée et ses écluses.

Il en résulte encore que, pendant ces hautes mers, les eaux ne peuvent pas manquer d’être salées au pied de la chaussée du Moulin, parce que la rivière de Steyr ne pourrait pas fournir seule une aussi grande quantité d’eau que celle qui s’y accumule pendant la durée du flot.

Je fais remarquer que l’on ne pourrait pas infirmer ce fait, en prétendant qu’on n’aurait pas trouvé de saveur salée à l’eau puisée à haute mer dans les voisinages du Moulin : il est bien connu que dans les lieux où l’eau douce et l’eau salée sont forcées de se mélanger, l’eau douce, comme plus légère, reste seule à la surface, tandis que l’eau salée, plus pesante, est au fond ; et dans les couches intermédiaires, le mélange ayant lieu en diverses proportions, il y a différents degrés de salure plus ou moins sensibles.

Je conclus à ce que l’on reconnaisse comme un fait constant que les chaussées et les écluses du Moulin dit du Duc, sur la rivière du Steyr, sont atteints par le grand flot de mars, et par conséquent salés pendant la haute mer : il s’ensuivra que ces écluses doivent jouir librement de toutes les franchises de la pêche maritime, et ne sont pas sujettes aux prohibitions de la pêche fluviale.

En outre de cette conclusion, je me réserve toute autre que je pourrais prendre pour conserver des claies ou coffres de pêche dans les écluses dudit Moulin, en vertu d’un droit acquis par une possession ancienne et légitime.

A Lorient le trente janvier mil huit cent trente trois.

Le Déan

rep. le 6 juil. 1830  
 Reg. a. p. m. l.

Lorient le 1<sup>er</sup> Octobre 1830

Monsieur le Ministre,

Demande en  
 main-levée de  
 l'inscription  
 sur un Majorat.  
 avec deux pièces  
 à l'appui.

Des lettres-patentes du 11 juin 1810 confèrent le titre de Baron à M<sup>r</sup>. François-Jérôme Le Deau, mon oncle paternel, qui est décédé à Quimper le 26 février 1823, sans descendance directe. Ces lettres-patentes contenaient une clause en vertu de laquelle j'aurais pu réclamer une transmission en ligne collatérale. Je ne l'ai pas fait et j'ai considéré le titre comme éteint par le décès du titulaire. Ses droits de mutation sur les biens qui composaient son majorat ont même été payés comme s'ils étaient devenus libres, et sans mentionner dans les déclarations qu'ils provenaient de ce majorat, ce qui leur eût procuré l'avantage d'acquitter un moindre droit.

Avant de partager avec mes frères l'héritage de M<sup>r</sup>. le B<sup>on</sup> Le Deau, je pris des informations auprès du Conseil des Sceaux, afin de savoir quelles formalités seraient exigées pour obtenir la main-levée de l'hypothèque inscrite d'office sur les biens du Majorat. On me fit répondre que le Conseil n'étant pas disposé à reconnaître l'extinction du titre, ma demande en radiation serait très probablement rejetée. Je m'abstins donc de la présenter, et dans nos partages de famille, nous nous décidâmes à sacrifier des convenances réciproques, en plaçant

À Monsieur Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

le majorat tout entier dans mon lot, afin d'épargner à mes  
sœurs les embarras dont elles auraient couru la chance avec  
des biens grevés d'inscription.

Les choses sont demeurées en cet état depuis sept ans. J'ai  
toujours agi comme si le titre n'existait plus de fait. L'hypothèque  
seule m'est restée, et j'en ai supporté les dommages.

Cependant je persiste dans le desir d'obtenir la libération de  
mes propriétés, et je présente aujourd'hui ma réclamation dans  
l'espoir qu'elle fera mieux accueillie.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur  
le Ministre, de vouloir bien m'accorder la main-levée des  
inscriptions prises

- 1° le 17 août 1810, au bureau de Quimper, volume 14. n° 119
- 2° le 7 septembre 1816, au bureau de Morlaix, volume 31. n° 80

sur les immeubles qui composaient le Majorat de Baron de  
M<sup>r</sup>. François-Jérôme Le Deau, et qui m'appartiennent maintenant  
en qualité d'un de ses héritiers.

Je joins à l'appui de la demande

- 1° l'acte de décès de M<sup>r</sup>. le Baron Le Deau.
- 2° un acte de notoriété dressé le 19 mars 1843 devant le Juge  
de paix de Quimper, pour constater les droits de ses héritiers.

Veillez bien agréer, Monsieur le Ministre,  
les hommages respectueux de Votre très obéissant  
serviteur.

Le Deau



Je soussigné André-Jean-Louis Nicolas-René Le Duc, Ingénieur  
des Arts et Manufactures, à la résidence de Vorient, Département du  
Morbihan, et demeurant rue Poissonnière, propriétaire des Moulins  
dit du Duc, situés sur la rivière du Steyr à Quimper, intéressé à  
ce titre dans l'enquête ouverte devant Monsieur le juge de paix  
de Quimper, en exécution de l'arrêt de Monsieur le Préfet du  
Finistère en date du vingt quatre décembre mil huit cent trente  
deux, expose que le flot de la mer monte parvient vers  
l'époque de toutes les nouvelles et pleines lunes, au pied de la  
chaussée qui retient les eaux de l'étang dudit moulin; que  
cette marée entre dans les écluses pratiquées dans la chaussée,  
qu'elle arrive aussi sous les tourrens des Moulins, de manière  
que pendant quatre ou cinq jours à chaque nouvelle et pleine  
lune, la mer est arrêtée à haute mer, d'où il résulte  
qu'à plus forte raison le grand flot de Mars baigne cette  
chaussée et ses écluses.

Il en résulte encore que pendant ces hautes mers, les eaux  
ne peuvent pas manquer d'être salées au pied de la chaussée  
des Moulins, parce que la rivière de Steyr ne pourroit pas  
fournir seule une aussi grande quantité d'eau que celle  
qui s'y accumule pendant la durée du flot.

Je fais remarquer que l'on ne pourroit pas infirmer  
ce fait, en prétendant qu'on n'auroit pas trouvé de javour  
salé à l'eau puisée à haute mer dans le voisinage des  
Moulins: Il est bien connu que dans les lieux où l'eau



**ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.**

Le Roi, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, Chef Souverain et Grand-Maitre de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Want donner une preuve de notre Satisfaction Royale

au sieur Robert de Neufmoulin (Louis Henri Philogène) Département de l'Indre-et-Loire, Commandant Suppléant de la Compagnie de Bourdieu-L'Éclair, Satisfaction de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Pour les Services qu'il nous a rendus et à l'Etat.

L'avez nommé et nommons Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Pour prendre rang dans la Légion, à compter du jour de l'admission et pour être Chevalier et de tous les honneurs et prérogatives qui y sont attachés.

Donné au Château des Tuileries, le premier Octobre, l'an de notre règne le vingt-troisième.

Par le Roi, Chef Souverain et Grand-Maitre, Le Grand Chancelier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur.

*Signature*

Des. f. Scelle et Enregistre. Registre n. 11 f. 31. Le Secrétaire général de l'Ordre.

## **20 février 1856 – mariage de Louis Jean Baptiste Borghi et Amélie Adèle Louise Gobert de Neufmoulin.**

Par devant M. Hyacinthe Deschiens jeune et son collègue, notaires à Lorient, chef lieu d'arrondissement du département du Morbihan, soussignés, furent présents :

Monsieur Louis Jean Baptiste Borghi, sous-lieutenant de vaisseau dans la marine royale, domicilié à Gènes, né à Turin le vingt quatre juin mil huit cent vingt neuf, fils majeur de Monsieur Jean Borghi, propriétaire et de Madame Adélaïde Boccomini son épouse, tous les deux domiciliés à Turin (Piémont), Monsieur Borghi, en ce moment à Lorient et stipulant pour lui et en son nom personnel d'une part.

Et mademoiselle Amélie Adèle Louise Gobert de Neufmoulin, sans profession, née à Lorient le vingt neuf janvier mil huit cent trente quatre et y domiciliée, fille majeure de Monsieur Louis Henri Philogène Gobert de Neufmoulin, colonel d'artillerie de marine en retraite, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de St. Louis, domicilié à Brest (Finistère) demeurant momentanément à Vaugrignon près de Tours (Indre et Loire) et de feu Madame Amélie Françoise le Déan son épouse. Mademoiselle Gobert assistée à l'effet des présentes de Madame Anne Marie Regnier, veuve de Monsieur Aimé le Déan, directeur des constructions navales, son aïeule maternelle, avec laquelle elle demeure rue Poissonnière N° 15, stipulant en son nom personnel d'autre part.

Lesquels, dans la vue du mariage projeté entre eux et dont la célébration aura incessamment lieu à la mairie de Lorient, en ont réglé les conditions civiles ainsi qu'il suit :

Article 1<sup>er</sup> : les futurs époux déclarent se marier sous le régime de la communauté conjugale, ainsi qu'il est réglé par le code Napoléon.

[...]

Dont acte, fait et passé à Lorient en la demeure de Madame veuve le Déan rue poissonnière, numéro 15, l'an mil huit cent cinquante six, le vingt février sur les deux heures de l'après midi.

## **12 octobre 1894 – mariage de Raphaël Borghi et Marie Félicité Beccart**

Par devant M. Hippolyte Wambergue, notaire à Norrent-Fontes et l'un de ses collègues de Béthune, soussigné, ont comparu :

Monsieur Raphaël Camille Borghi, ingénieur chimiste, demeurant à Saint Ouen, trente cinq rue des rosiers (seine), né à Paris le neuf janvier mil huit cent soixante trois, fils majeur de feu Louis-Jean-Baptiste Borghi, de son vivant ancien député, inspecteur général de la marine et de feu Amélie Adèle Louise Gobert de Neufmoulin, propriétaire, stipulant pour lui en son nom personnel, d'une part

Mademoiselle Marie Félicité Beccart, sans profession, née à Paris le sept août mil huit cent soixante deux, demeurant à Auchy au bois (pas de calais), fille majeure de Mr. Casimir Beccart, cultivateur et d'Augustine Judas, son épouse, demeurant à Auchy au bois, stipulant pour elle et en son nom personnel d'autre part.

Lesquels, après avoir pris acte que Mlle Beccart n'apporte en mariage que ses effets estimés à une somme de cinq cent francs, ont, dans la vue du mariage projeté entre eux, qui aura incessamment lieu à la mairie d'Auchy au bois, règle comme suit les conditions civiles de ce mariage.

Article unique : les futurs époux déclarent se marier sous le régime de la séparation de biens.

[...]

Dont acte sur modèle présenté et rendu. Fait et passé à Norrent-Fontes en l'étude de M. Wambergue, l'an mil huit cent quatre vingt quatorze, le douze octobre, en présence de Monsieur Zéphyr Judas, propriétaire demeurant à Lambres, ; Monsieur The Delgéry, cultivateur, demeurant à Isbergues, témoins français majeurs, jouissant de leurs droits civils, lesquels ont attesté au notaire soussigné le nom, l'état et la demeure de M. Borghi, qu'ils ont dit bien connaître.

## **L'amiral Ganteaume – dossier à l'appui de la demande de pension de sa femme.**

Quelques précisions de date ou de nom de navire ont été ajoutées à la demande de pension.

La mort a frappé récemment à Aubagne, près de Marseille, le comte Ganteaume, vice amiral, pair de France, grand-croix de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre royal de St. Louis, inspecteur général des classes de marine.

Aucun officier de la marine française n'a, de nos sources, reçu plus de titres, n'a été comblé de plus d'honneur que l'amiral Ganteaume : il en est guère aussi qui aient fourni une carrière plus longue et plus active. Il comptait quarante neuf années de service, plus de vingt campagnes, dix commandements généraux ou particuliers, plusieurs combats et quatre blessures.

Fils d'un capitaine de marine marchande, Honoré Ganteaume, naquit à la Ciotat en 1755. A peine âgé de 14 ans il commence à naviguer comme novice sur les bâtiments du commerce de son père.

Il passa ensuite sur les vaisseaux de l'état, où il fit partie de cette classe respectable autant qu'utile d'officiers auxiliaires, qu'un sot orgueil désignait sous le nom d'officiers bleus. Pendant la guerre d'Amérique, il servit avec distinction, tant dans les mers de cette partie du monde qu'aux grandes indes. Il se trouva au combat naval de la grenade et à la prise de cette île par le comte d'Estaing; il prit également part au siège de Savanat ; il assista ensuite à la prise du Trinqueballe par le bailli de Suffren sur la flûte Marlborough, puis sur les frégates la Surveillante et l'Apollon et sur le vaisseau Jupiter.

Pendant la paix qui suivit cette guerre brillante pour la marine française, Ganteaume continua ses services sur les bâtiments de guerre, et il entra dans le corps de la marine royale, avec le grade de sous-lieutenant de vaisseau, lors de l'organisation qui en fut faite au commencement de l'année 1786.

Quand la guerre se ralluma avec l'Angleterre, en 1793, il monta au grade de lieutenant de vaisseau, et l'année suivante, il reçut celui de capitaine de vaisseau le 27 février 1794, il commande alors le Trente et un Mai de l'armée navale de Villaret-Joyeuse

Avec le commandement du Mont-Blanc, de 74, il participa sur ce vaisseau aux divers combats livrés par Villaret aux anglais, et il fut blessé dans la célèbre et malheureuse affaire du 13 prairial (29 mai et 1<sup>er</sup> juin 1794). A la suite de cette affaire il sauva par l'habileté de ses manœuvres l'équipage du vaisseau français le Vengeur quoique son vaisseau faisait beaucoup d'eau.

Passé ensuite dans la Méditerranée avec la division du contre amiral Renaudin, dont le Mont-Blanc faisait partie, il prit part au combat du 13 juillet devant Fréjus, où l'Alcide périt dans les flammes.

Chargé ensuite d'une mission dans les mers du levant avec une division navale sous ses ordres (1 vaisseau, 4 frégates et 2 corvettes), il la remplit avec talent et succès. N'ayant pas cessé de monter le Mont-Blanc, il revint dans l'océan avec l'escadre de Villeneuve, à la fin de 1796

L'année suivante, commandant une escadre légère composée de quelques bâtiments ajoutés au Mont-Blanc, il sut écarter de devant Brest les escadres légères ennemies, commandée par sir Sohu Borlas Waren et sir Edward Pellon et favorisa l'entrée des convois de vivres et de munitions destinés pour cet important arsenal.

Ganteaume s'embarqua ensuite sur l'expédition d'Egypte, comme chef d'état-major de l'amiral Brueys, avec le grade de contre-amiral du 7 novembre 1798 et commandant le vaisseau le Causse. Il fut légèrement blessé pendant le combat d'Aboukir, et il eut le bonheur d'échapper au désastre du vaisseau l'orient. Après cette triste catastrophe il suivit l'armée de terre en Egypte et dans son incursion en Syrie. Il figura dans les différentes actions qui eurent lieu à Gaza, Jaffa et Saint-Jean d'Acre.

Quand l'homme qui présida si longtemps à nos destinés eut résolu de quitter les bords du Nil pour repasser en France, il chargea Ganteaume des dispositions maritimes nécessaires et du commandement d'une division composée de la Décidée et l'Aventurière et des frégates le Tonnerre

et la Muiron (1). Il fut cet officier qui, en octobre 1799, sur cette dernière frégate, conduisit avec un bonheur étonnant et malgré les nombreux croiseurs ennemis, l'ambitieux général dans un port de cette république qu'il devait bientôt renverser (2).

C'en fut assez pour mettre Ganteaume dans la plus haute faveur. A la formation du conseil d'état, il y entra comme membre de la section de marine et peu de temps après en fut nommé le président.

En 1801, il fut expédié de Brest avec une escadre pour porter des secours à l'armée d'Egypte. Il ne put remplir cette importante mission (3), mais il facilita l'occupation de l'île d'Elbe par les troupes françaises : Il vint deux fois embosser son vaisseau devant Porto Ferrajo et canonna vigoureusement cette forteresse. Dans cette campagne, Ganteaume prit aux anglais un vaisseau de 74, une frégate de premier rang, une forte corvette et un convoi.

A la paix en 1802, il passa aux fonctions de préfet maritime du port et arrondissement de Toulon.

Peu de temps après, lors de la création de la belle institution de la légion d'honneur, il fut nommé grand officier de cet ordre et grand-cordon. Aussitôt que son nouveau grade eut été établi, au renouvellement des hostilités avec la Grande-Bretagne, Ganteaume sollicita d'être rappelé à commander les escadres. Ses désirs ne furent pas remplis immédiatement, mais en 1804, il remplaça dans le commandement de l'armée navale de Brest, Truyat, avec le grade temporaire d'amiral.

En 1808, il commanda dans la Méditerranée une flotte composée des escadres de Toulon et de Rochefort, et remplit avec intelligence et célérité l'importante mission de ravitailler Corfou.

Après cette expédition, Ganteaume fut élevé au rang de grand officier de l'empire, avec le titre d'inspecteur général ces côtes de l'océan. Il conserva le commandement de cette armée, augmentée de plusieurs vaisseaux construits à Toulon, et puis en 1810 résista aux frégates anglaises faisant partie de la division Pilaw, en croisière devant Toulon. Depuis cette époque, l'amiral Ganteaume n'alla plus à la mer, de fréquentes attaques de goutte l'ayant rendu peu capable de d'y déployer toute l'activité nécessaire au commandement d'une armée navale. Il fut nommé membre d'un conseil de marine créé en 1810. L'année suivante, Ganteaume obtint le commandement des marins de la garde (1<sup>er</sup> août 1811). Souvent, depuis 1806, il fut chargé par intérim du portefeuille de la marine.

Lors des événements qui ramenèrent pour la première fois en France les princes de la maison de Bourbon, il se hâta de donner son adhésion aux actes du gouvernement provisoire et de reconnaître l'autorité royale.

Pendant les cent jours, il demeura à sa terre de la Pauline, près d'Aubagne ; retenu par la goutte ; et quoique rappelé au conseil d'état comme président de la section de marine, il n'y vint pas siéger et on ne le vit exercer aucun commandement durant cette désastreuse époque.

- 1- Du nom de Jean Baptiste Muiron, aide de camp du général Bonaparte, qu'il protégea de son corps au pont d'Arcole
- 2- C'est à cette occasion que Bonaparte lui donna sa bague. L'amiral la laissa à un parent, Louis Gobert de Neufmoulin. La bague passa ensuite à son petit-fils Raphaël Borghi. Celui-ci était proche de son cousin Armand Pocard de Kerviler, qu'il fit entrer à l'usine des cirages français; il était aussi Parain de sa fille Sabine, à qui il laissa la fameuse bague, qui passa ainsi à Denis de la Noue.
- 3- Bloqué par les anglais, il dut rester enfermé deux mois dans Toulon, puis ne put débarquer ses troupes en Egypte.

La Mort a frappé récemment à Aubagne, près de Marseille, le  
 Comte Ganteaume, grand amiral, pair de France, Grand-croix de la Légion d'honneur,  
 Commandeur de l'Ordre Royal de St Louis, Suppléant Général des Classes de  
 Marine. Aucun officier de la marine française n'a, de Nos Jours, réuni plus  
 de titres, n'a été comblé de plus d'honneur que l'Amiral Ganteaume: il  
 en est peut-être aussi qui aient fourni une carrière plus longue et plus active.  
 Il comptait quarante-huit années de Service, plus de vingt campagnes,  
 six Commandements Généraux ou particuliers, plusieurs comblets et quatre  
 Brevets. ~~Capitaine~~  
 fils d'un Capitaine de Marine Marchand, Honoré Ganteaume, naquit à  
 La Ciotat, en 1733. à peine âgé de 16 ans, il commença à Naviguer sur  
 les Bâtimens du Commerce; il passa ensuite sur les Vaisseau de l'Etat,  
 où il fit partie de cette classe respectable autant qu'elle d'Officiers expérimentés  
 qu'un Etat orgueilleux désignait par le Nom d'Officiers blancs. Pendant la  
 guerre d'Amérique, il Servit avec distinction, tant dans les Mers de cette  
 partie du Monde qu'aux Grandes Indes. Il se trouva au combat Naval  
 de la Grande et à la prise de cette Ile par le comte d'Estaing; il prit  
 également part au Siège de Savannah: il assista ensuite à la prise  
 de l'Île de la Princesse par le Comte de Suffren. Pendant la Paix  
 qui suivit cette guerre brillante pour la Marine française, Ganteaume  
 continua d'être employé sur les Bâtimens de guerre, et il entra dans

Cependant, après que la nouvelle de la défaite de Waterloo et de la seconde abdication fut proclamée en Provence, l'amiral Ganteaume, connaissant les vues des troupes étrangères sur le port de Toulon, quitta Aubagne et revêtu de son grand uniforme il se rendit à ce port dans l'intention d'y faire arborer le pavillon blanc et de conserver au roi et à la France un de ces principaux établissements maritimes. La vue de la cocarde qu'il portait acheva d'exaspérer les soldats, et il courut les plus grands dangers. Enfin, puissamment secondé par les autorités maritimes du port et par plusieurs officiers supérieurs de marine dont les efforts avaient déjà préparé la voix, il parvint à déterminer les troupes et les marins à reprendre la cocarde blanche et à souffrir que le pavillon blanc fut hissé. Le roi, pour le récompenser de cette marque éclatante de dévouement l'éleva à la dignité de pair de France, et vers l'année 1815 il obtint la place d'inspecteur général des classes.

Toutes les personnes qui ont eu l'avantage d'approcher de l'amiral Ganteaume font le plus grand éloge de ses vertus privées. Il était d'une bonté parfaite, et son humanité lui a valu les témoignages d'estime les plus flatteurs de la part des officiers ennemis que se sort des armes avait fait tomber entre ses mains. Quant à son intégrité et à son désintéressement, ils sont bien connus, s'il en fallait une preuve, on la trouverait dans la modique fortune qu'il laisse en mourant à sa veuve, qui nous en avons la certitude, ne réclamera pas en vain, d'un ministre du roi, la pension due aux longs et utiles services de son époux.



*Amiral Ganteaume*

## **Demande de pension de la veuve de l'amiral Ganteaume.**

Ministère de la marine et des colonies

Paris, le 10 novembre 1818

Madame la comtesse,

J'ai rendu compte au Roi de la perte que vous avez faite dans la personne de M. le vice-amiral Ganteaume, et sa majesté, qui avait apprécié ses anciens services et son noble dévouement à la cause royale, a daigné donner d'honorables regrets à la mémoire d'un sujet fidèle et de l'un des plus dignes chefs du corps de la Marine. Elle aurait voulu pouvoir reporter sur sa veuve tous les témoignages de satisfaction et d'estime qu'avait si bien mérité M. l'amiral Ganteaume ; mais quelque soit le désir qu'éprouve sa majesté de vous procurer des avantages proportionnés aux titres qui vous sont transmis à ses bienfaits, la situation des finances a marqué à sa majesté une limite qu'elle n'a pu franchir.

Toutefois, le Roi m'a autorisé à chercher tous les moyens de concilier ses intentions bienveillantes en votre faveur avec l'impérieuse nécessité de réduire les dépenses, et sa majesté a daigné, sur ma proposition, vous appliquer les dispositions d'un règlement qui permet de porter votre pension à la somme de 3000 francs.

Je m'empresse, madame, de vous transmettre le brevet de cette pension, et je souhaite que les marques d'intérêt que le Roi vous donne aujourd'hui et la part bien sincère que je prends à vos chagrins puissent en adoucir l'amertume.

Recevez, Madame la comtesse, l'hommage de mon respect.

Le pair de France, ministre secrétaire d'état de la Marine et des colonies.

Madame la comtesse Ganteaume  
A Aubagne

Madame,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 du mois dernier, pour me prier de vous faire obtenir sur la chambre des Pairs une pension, qui en ajoutant aux ... que vous fournit celle que vous touchez de la marine comme veuve de vice-amiral, puisse vous offrir les moyens de soutenir votre nombreuse famille.

C'est avec bien de l'empressement, madame, que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour faire porter votre pension à 6000 francs. Soyez certaine que je ne perdrai pas cet objet de vue, et que je m'estimerai heureux d'avoir à vous annoncer le succès de ma démarche.

Agréez, je vous prie, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Richelieu

Paris le 8 juin 1821

Madame la comtesse, M. le ministre de la marine vient de me transmettre la nouvelle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'engager à vous faire obtenir une pension sur la chambre des pairs.

Croyez, madame, que l'intérêt que M. le baron Portal prend en faveur de votre demande ne saurait augmenter le désir que j'éprouve de vous être utile. Mais il ne m'a pas encore été possible de vous donner un témoignage de ma bonne volonté. Les fonds de la chambre des pairs ont été tellement grevés par la quantité de pension qu'ils ont à servir que les revenus ne sont pas encore au niveau des dépenses ; Mais soyez persuadée qu'aussitôt que les extinctions le permettront, je mettrai un véritable empressement à proposer au Roi de vous accorder la pension que vous sollicitez.

Agréez, je vous prie, Madame, le nouvel hommage de mes sentiments respectueux.

Richelieu.

Paris le 5 aout 1821

Je m'étais déjà occupé de votre demande, madame la comtesse, lorsque votre lettre du 1 du mois m'est parvenue et j'ai la satisfaction de vous annoncer que le Roi a décidé qu'il vous serait accordé sur le fond de la chambre des pairs une pension de 6000 francs.

Je m'estime infiniment heureux, Madame, d'avoir contribué à appeler sur vous l'intérêt de sa majesté, et je vous prie de croire qu'il n'a pas tenu à moi que cette affaire ne fut plus promptement terminée.

Je viens d'écrire à Mr. Le grand référendaire de la chambre des pairs pour lui faire connaître les désirs du Roi et l'inviter à prendre les dispositions en conséquence.

Recevez, je vous prie, Madame la comtesse, l'hommage de mes sentiments respectueux.

Richelieu.

## Chapitre 2 : la famille GOBERT de NEUFMOULIN

La famille **GOBERT de NEUFMOULIN** porte : D'azur au lion passant d'or sur une motte de sable.



Mes recherches n'ont pas beaucoup évolué sur cette famille depuis mon ouvrage de 1983.

En 1699, Jean **GOBERT** s'installa à Sarcelles en Ile de France et y aurait épousé Claire **SOUTREMONT**. Les Gobert seraient issus de Jean **GOBERT** qui était procureur du roi au présidial de Gonnesse en 1463.

La filiation de cette famille semble remonter à Pierre **GOBERT**, décédé avant 1748, qui épousa Marie Anne **BENOIST**. Ils semblent être les parents d'au moins :

I- Jean Pierre **GOBERT**. Est ce lui le père de :

A- Jean Louis **GOBERT**, entrepreneur des bâtiments du roi à Paris en 1773.

II- François Marie qui suit.

François Marie **GOBERT de NEUFMOULIN**, né vers 1717, décédé à Sarcelles le 6 mars 1782, notaire et procureur fiscal de la prévôté de Sarcelles, tabellion de Sarcelles, sieur de Neufmoulin, de Mortefontaine, de la Mollère et d'Inslin. Madame Gobert de Neufmoulin née Félicité Issaurat de Montfort, dans ses notes, nous le décrit ainsi : « homme remarquable par la beauté de son physique et ses qualités morales et n'était pas exempt d'ostentatives et dominait seul dans sa famille ; la timidité et la vertu de sa femme parurent de la nullité, elle n'eut jamais aucune part dans ses affaires et elle les croyait en fort bon état à l'époque de sa mort arrivée en 1782. Il y avait effectivement pour plus de 200.000 Frs de capital mais la somme des dettes était encore plus forte ; quatre terres : la Mollère, Mortefontaine, Neufmoulin et Dinslin dont ses fils portèrent les noms étaient engagées pour plus de leur valeur. Tout enfin fut englobé et, trois de ses fils au service du Roi dans la gendarmerie furent obligés de la quitter ne pouvant plus s'y soutenir ».

Il épousa en effet, vers 1736, Marguerite **de BARBEROUX** (alias de Saint Martin dit Barberoux), sœur de Pierre, qui se retira chez son fils aîné à Montmorency où elle mourut en 1796. On leur connaît pour enfants :

I- François Michel **GOBERT de LA MOLLERE**, né vers 1738, décédé à Montmorency en 1822, avocat au parlement, procureur fiscal au bailliage et gruerie du duché pairie d'Ecouen, lieutenant des prévôts d'Ecouen, Villiers le Bel, Mesnil Aubry et Sarcelles, prévôt d'Ecouen puis subdélégué de l'intendant de Paris pour le duché d'Enghein. Il aurait épousé vers 1770 Anne **ANTHEAUME de SURVAL**<sup>1</sup>, décédée à Montmorency en 1832. Ils eurent trois enfants :



**ANTHEAUME de SURVAL**

A- Michel **GOBERT de LA MOLLERE**, 1772-1794.

B- Félicité **GOBERT de LA MOLLERE**, 1773-1787

C- Amélie **GOBERT de LA MOLLERE**, née en 1776, épousa en 1798 Monsieur **TOURNAY de VIZAIS**. Ils eurent deux enfants : Amédée, décédé à 22 ans, et Zoé, décédée à 14 ans.

II- Jeanne Marguerite **GOBERT**, inhumée à Sarcelles le 8 avril 1743 âgée d'environ quatre ans.

III-Marie Marguerite **GOBERT**, née et baptisée à Sarcelles le 8 juin 1740,décédée à Meaux en 1800, épousa en 1760 Ange Louis **COET**, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis. Ils eurent deux enfants décédés en bas âge.

IV-Anne Marguerite **GOBERT**, née et baptisée à Sarcelles le 22 septembre 1746, décédée à Sarcelles le 1<sup>o</sup> janvier 1773.

V- Pierre François **GOBERT de NEUFMOULIN** qui suit.

VI-Marguerite Françoise **GOBERT**, née à Sarcelles le 7 janvier 1749.

VII-Pierre Marie **GOBERT d'INSLIN**, né en 1750, décédé à Toulon le 1<sup>o</sup> mai 1815, gendarme des ordonnances du roi pour le titre du Dauphin, , commis de la marine, charge dont il démissionna. Il se porta volontaire sur un vaisseau de la compagnie des Indes. Son beau physique lui valut d'être capitaine des chasses de la princesse de Monaco devenue princesse de Condé jusqu'à la révolution. Il s'installa alors à Toulon où il occupa une place dans l'administration de la marine. En 1788, il épousa Sophie Pélagie **BIGNON**, décédée à Toulon le 7 avril 1818 à l'âge de 52 ans, fille de Jean Baptiste François **BIGNON** et de Louise Marguerite **HEURTEUX**. Ils eurent deux enfants :

A- Sidonie Charlotte Adèle **GOBERT d'INSLIN**, née à Beaumont (Seine et Oise) en 1789, décédée à Toulon le 12 mai 1813.

B- François Narcisse **GOBERT d'INSLIN**, né en 1790, décédé en 1815 alors quartier maître d'un équipage de marine.

VIII-Victoire **GOBERT**, née en 1757, décédée à Dreux en 1812, sans alliance.

IX-Pierre Marie Jean **GOBERT de MORTEFONTAINE**, né en 1758, décédé en 1779, gendarme des ordonnances du roi pour le titre du Dauphin, sans alliance.

X- Sophie Françoise **GOBERT**, née en 1759, décédée à Dreux le 12 août 1835, épousa en 1783 Gédéon Pascal **de JOHANNES de LA RONCE**, garde du corps du Roi. Ils eurent deux enfants décédés en bas âge.

Pierre François **GOBERT de NEUFMOULIN**, naquit à Sarcelles le 22 octobre 1747, décédé à Aubagne (Bouches du Rhône) le 28 février 1827. Il entra dans la gendarmerie de France, en 1769, après avoir servi pendant trois ans dans le régiment de Chartres. Obligé de quitter le corps des gendarmes du roi à la mort de son père, le Maréchal de Castries qui l'avait commandé et, qui était alors ministre de la marine, le fit entrer dans l'administration. Il débuta à Brest avec le grade de commis de la marine et fut ensuite nommé garde magasin du port de Dunkerque, ville où il se maria. Commissaire de la marine en 1794, il fut envoyé à Toulon où il continua ses services jusqu'en 1808, date à laquelle il fut admis à la retraite. il sollicita et obtint un quartier des classes en conservant son grade de commissaire de la marine, il administra celui de La Ciotat où il se retira avec sa femme et sa plus jeune fille Léonide. Il fut promu au grade de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis. Il épousa à Dunkerque le 10 juillet 1787 Marie Félicité **ISSAURAT de MONTFORT**, née à Dunkerque le 20 septembre 1765, décédée au château de Vaugrignon à Esvres (Indre et Loire) le 25 février 1857, fille de Jean Baptiste Ignace Dagobert Robert **ISSAURAT de MONTFORT**, greffier de la chambre de commerce de Dunkerque, et de Marie Jeanne **WEINS**.

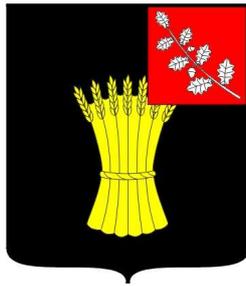


**ISSAURAT de MONTFORT**

Derrière une gravure sur soie du sanctuaire de Notre Dame de Montserrat, appartenant à un de leurs descendants, figure l'inscription suivante : « le 20 du mois de mars 1830, j'appris que mon fils Louis Henri Philogène Gobert de Neufmoulin, lieutenant de l'artillerie de la marine et commandant ce corps, faisait partie de l'armée expéditionnaire que le roi Charles X envoyait en Afrique pour détruire Alger et punir les insultes du dey. Je fus au désespoir de cette nouvelle et je vis tous les dangers que mon fils allait courir, je priai Dieu de toute mon âme de vouloir bien me le conserver et me souvenait que mon grand père paternel, Monsieur Dagobert Issaurat de Montfort, avait dans un moment de détresse imploré l'assistance de Notre Dame de Montserrat, qu'il avait été exaucé et que par reconnaissance, son image avait été soigneusement conservée dans la famille, je l'implorais à mon tour. Mon fils fut souvent exposé en Afrique et fut l'un des premiers à entrer dans Alger. Il est revenu à Toulon le 24 juillet 1830.

Marie Félicité Issaurat de Montfort veuve Gobert de Neufmoulin, née à Dunkerque le 20 novembre 1765 ».

Ils eurent six enfants :



#### LE DEAN

I- Louis Henri Philogène **GOBERT de NEUFMOULIN**, né à Dunkerque le 22 avril 1788, décédé au château de Vaugrignon à Esvres le 1<sup>o</sup> novembre 1870, il était destiné à l'administration de la marine dont il fut nommé commis en 1806. Il a fait plusieurs campagnes comme agent comptable puis fut nommé, en 1812, quartier maître trésorier des marins de la garde impériale. A la dissolution de ce corps, il entra comme chef de bataillon dans l'artillerie de la marine, lieutenant colonel d'artillerie de marine, colonel d'artillerie de marine, directeur de l'artillerie de la marine du port de Brest, commandeur de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, chevalier de l'ordre du Saint Sauveur de Grèce. Dans son testament, il lègue divers objets à ses neveux et nièces. Sa jument Cocotte est donnée à sa sœur la comtesse Ganteaume ; les albums, cartes et estampes sont légués à son neveu Charles de Lessan ; le Yatagan offert par le Maréchal de Bourmont le jour de la prise d'Alger est offert à Eugène de Lessan ; sa nièce Madame Alexandre reçoit des tableaux et gravures, Edmond Christy de la Pallière se voit attribuer quatre sabres et six épées ; quant à son petit fils Albert Borghi, il lui lègue une montre en or. Il épousa à Lorient (Morbihan) le 25 avril 1833 Amélie Françoise **LE DEAN**<sup>2</sup>, née à Lorient le 3 avril 1807, décédée à Lorient le 2 février 1834, fille d'Aimé Jean Louis Nicolas René baron LE DEAN, ingénieur de la marine, archéologue, député du Morbihan, et de Marie REGNIER. Ils n'eurent qu'une fille :

A- Louise Adèle Amélie **GOBERT de NEUFMOULIN**, née à Lorient le 28 janvier 1834, décédée en 1890, épousa à Lorient le 20 février 1854 Louis Jean Baptiste dit Luigi **chevalier BORGHI**, né à Turin (Italie) le 24 juin 1829, sous lieutenant de vaisseau dans la marine royale de Sardaigne au moment de son mariage, ingénieur général de la marine italienne, député au parlement italien, officier de la marine royale de Sardaigne, officier de l'ordre de Saint Maurice, officier de l'ordre de Saint Lazare, fils de Jean BORGHI, propriétaire, et de Adélaïde BOCCOMINI. D'où :

1- Charles Louis Albert **BORGHI**, né en 1856, décédé à Paris 17<sup>ème</sup> le 3 janvier 1888, ingénieur de l'école centrale au service de l'arsenal de la Spezzia, sans alliance.

2- Amélie **BORGHI**, née en 1858.

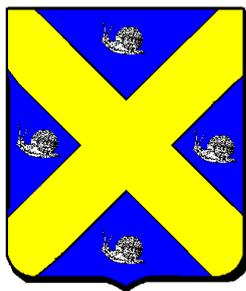
3- Raphaël Camille **BORGHI**, né à Paris le 9 janvier 1863, habite Saint Ouen en 1894, ingénieur chimiste, épouse à Auchy au Bois (pas de Calais) le 13 octobre 1894 (contrat de mariage devant Maître Wamborgue à Norrent-Fontes) Marie Félicité **BECCART**, née à Paris le 7 août 1862, fille de Casimir BECCART, cultivateur, et de Augustine JUDAS. Ils auraient eu au moins un fils.

4- Eve Victoire **BORGHI**, née à Turin le 27 décembre 1864, épouse à Paris 17<sup>ème</sup> le 3 août 1885 Lucien Léon Guillaume **LAMBERT**, né à Batignolles (Seine) le 5 janvier 1858, artiste musicien, fils de

Charles Lucien LAMBERT, professeur de musique, pianiste, et de Françoise Pierrette Louise Geneviève Emilie PONCET. D'où au moins :

a- Lucienne LAMBERT épouse en 909 Henri Auguste HUVELIN, fils de Louis Alfred HUVELIN et de Marie Elisabeth LEMUNIER. D'où :

- ♣ Eva Elisabeth HUVELIN
- ♣ Henri HUVELIN
- ♣ Hélène Louise HUVELIN
- ♣ Marthe HUVELIN



#### LESSAN

II- Adèle Thérèse Fortunée GOBERT de NEUFMOULIN, née à Dunkerque (Nord) le 3 juin 1789, décédée au château de Vaugrignon à Esvres (Indre et Loire) le 7 août 1856, épouse à Toulon le 20 septembre 1806 Jacques Pierre de LESSAN, né et baptisé à Lyon (Sainte Croix) le 14 mai 1762, décédé à Besançon (Doubs) le 24 avril 1843, ingénieur divisionnaire des Ponts et Chaussées, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix du Lys, fils de Louis de LESSAN, officier dans les gardes du duc de Villeroy, fourrier pour le roi de la ville et des faubourgs de Lyon, et de Anatoile DUCOIN. Voir famille de LESSAN.



#### GANTEAUME

III- Pauline Eugénie Félicité GOBERT de NEUFMOULIN, née à Dunkerque le 9 avril 1792, décédée au château de Vaugrignon à Esvres le 3 novembre 1870, épousa le 20 avril 1810 Honoré Joseph Antonin comte GANTEAUME<sup>3</sup>, comte de l'Empire par lettres patentes datées du 10 juillet 1810, né à La Ciotat le 13 avril 1755, décédé à La Pauline à Aubagne (Bouches du Rhône) le 28 septembre 1818. Il commença à naviguer sur des bâtiments de commerce dès l'âge de quatorze ans et fut réquisitionné au début de la guerre d'Amérique avec son navire le *Fier Rodrigue* sur lequel il servit comme officier auxiliaire. Intégré dans le division commandée par Lamotte-Picquet, il participa au début de 1779 à l'escorte d'un convoi vers les Antilles, puis, avec l'escadre d'Estaing, aux affaires de la Grenade et de Savannah (juillet-septembre 1779). Lieutenant de frégate auxiliaire, il commanda d'avril 1781 à octobre 1782 la flûte le *Marlborough* dans le train d'escadre de Suffren aux Indes puis passa sur la *Sureillante* avant de commander l'*Appolon* (1783-1785). Capitaine de brûlot en février 1784, sous lieutenant de vaisseau dans la marine royale grâce à l'ordonnance de 1786, il commanda en 1791-1792 un bâtiment de la Compagnie des Indes et fut pris par les anglais en 1793. Rapidement libéré, promu lieutenant de vaisseau en septembre 1793, il servit en escadre de l'Atlantique sur le *Jupiter*. Capitaine de vaisseau en février 1794, commandant le *Trente-et-un-mai*, il participa aux combats de Prairial dans l'armée navale de Villaret-Joyeuse et reçut trois blessures, puis croisa sur les côtes d'Irlande avant de passer en Méditerranée où il prit part avec l'escadre de Martin au combat des

13-14 mars 1795 devant Fréjus. Commandant une division envoyée au Levant en septembre 1795, il débloqua les bâtiments français restés à Smyrne et prit la frégate anglaise *Némésis*. Il commanda ensuite la *Vengeance* sur les côtes de France (décembre 1797) puis fut chargé d'inspecter les côtes de la Manche, chef d'état major de Brueys lors de l'expédition d'Egypte, il fut blessé à Aboukir (1<sup>o</sup> août 1798) et réussit à s'échapper dans une barque avant l'explosion de l'*Orient*. Contre-Amiral en novembre 1798, il commanda les forces navales stationnées en Egypte et participa aux sièges de Jaffa, de Saint Jean d'Acre, aux combats de Gaza et d'Aboukir, puis ramena Bonaparte en France sur le *Muiron* en déjouant les croisières anglaises. Conseiller d'Etat et membre de la Commission de la Marine en 1800, il commanda l'escadre de Brest de mars 1800 à mai 1802 puis passa en Méditerranée mais ne put réussir à ravitailler l'armée d'Egypte, le port d'Alexandrie étant étroitement bloqué. Il prit cependant deux corvettes et une frégate anglaises, attaqua l'île d'Elbe et le 24 juin 1801 s'empara du vaisseau anglais *Swiftsure*. Nommé commandant de l'escadre chargée de ravitailler Saint Domingue, il exécuta cette mission, fut nommé en juillet 1802 préfet maritime de Toulon et vice-amiral en mai 1804. Commandant l'armée navale de Brest en juin 1804, il ne tenta pas de forcer le blocus anglais. Chargé à plusieurs reprises de l'intérim du ministère de la Marine (1806-1807), il commanda en février 1808 l'escadre de Méditerranée, réussit à ravitailler les garnisons de Corfou et rentra à Toulon après avoir capturé la frégate anglaise *Proserpine*. Inspecteur général des côtes de l'océan en avril 1808, membre du conseil d'amirauté, chambellan de l'Empereur, colonel commandant les marins de la garde en août 1811, il fut chargé en décembre 1813 de la défense du secteur de Toulon. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, fut nommé pair de France en août 1815 par Louis XVIII et vota la mort du maréchal Ney. Il fut inspecteur général des classes en décembre 1815, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, Grand croix de la Légion d'Honneur. Le **comte et la comtesse GANTEAUME** n'eurent pas d'enfant.

Le château de Vaugrignon à Esvres fut acheté le 9 février 1831 par le baron Antoine de Revel, maréchal de camp de l'amiral Ganteaume. Il était précisé « qu'au décès du premier d'entre eux, la totalité des immeubles acquis appartiendraient au survivant ». Le baron de Revel décéda à Vaugrignon le 26 mai 1842 et, bien qu'il eut une fille, la comtesse Ganteaume resta seule propriétaire de Vaugrignon où elle mourut le 4 novembre 1870. Ses neveux vendirent la propriété peu de temps après le 2 août 1871.

Voici ce qui fut dit par un ami de l'amiral Ganteaume en jetant de la terre sur les restes mortels de l'officier : « Oh ! mon illustre ami, mon honorable collègue, tu fus assez heureux pour conserver à la France le port de Toulon, ce boulevard de la Méditerranée. Ton légitime souverain à qui un service aussi important ne pouvait échapper t'en a récompensé ; il a ajouté à cette marque éclatante de la satisfaction de tes services des paroles pleines d'une bienveillance particulière chaque fois que tu t'es offert à ses regards. Ta vie fut une heureuse alliance de vertus civiles et guerrières, tu en reçois sans doute déjà la juste récompense de l'Être Suprême qui seul en est le dispensateur d'une félicité aussi pure qu'inaltérable.

IV-Aglaré Félicité Aimée **GOBERT de NEUFMOULIN**, née à Toulon le 26 janvier 1793, décédée à Toulon le 29 juin 1793.

V- Léonide Sophie Félicité **GOBERT de NEUFMOULIN**, née à Toulon le 21 mai 1796, épousa à Aubagne le 6 octobre 1825 Jean Jacques **CHRISTY de LA PALLIERE**, né à Hennebont (Morbihan) le 2 janvier 1786, décédé au château de Vaugrignon à Esvres le 10 septembre 1855, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, chevalier de la Légion d'Honneur, maire d'Hennebont, fils de Jean Anne **CHRISTY de LA PALLIERE** et de Pauline Françoise **KERLERO de ROSBO**. Ils eurent trois enfants :

A- Jean François Edmond **CHRISTY de LA PALLIERE**, né à Toulon le 2 août 1830, lieutenant de vaisseau, officier de la Légion d'Honneur, décédé célibataire autorisant son neveu Gaston Alexandre à relever le nom de la Pallière.

B- Pauline Marie Léonide **CHRISTY de LA PALLIERE**, née à Lorient le 3 mars 1832, décédée à Lorient le 2 décembre 1838?

C- Marie Agathe Emilie **CHRISTY de LA PALLIERE**, née à Lorient le 22 février 1838, décédée à Paris, épousa à Hennebont le 15 février 1858 Louis Auguste Stanislas **ALEXANDRE**, née au Havre (Seine Maritime) le 20 novembre 1821, colonel d'artillerie de marine, officier de la Légion d'Honneur, fils de Charles Robert **ALEXANDRE**, directeur des contributions navales à Lorient, et de Eléonore Eugénie **CUISSO**. D'où :

- 1- Marie Léonide Eugénie **ALEXANDRE**, décédée à Changai en Chine vers 1930, religieuse auxiliaire du Purgatoire.
- 2- Marguerite **ALEXANDRE**, religieuse.
- 3- Albert **ALEXANDRE**, décédé sans alliance.

- 4- Gaston **ALEXANDRE de LA PALLIERE**, né à Vannes le 27 décembre 1873, décédé à Paris 9<sup>ème</sup> le 31 octobre 1932, publicitaire, chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre 1914-1918, épouse à Paris le 16 janvier 1907 Jeanne **HUIN d'ATTAINVILLE**, née à La Suze sur Sarthe le 1<sup>er</sup> janvier 1875, décédée à Asnières (Hauts de Seine) le 15 décembre 1962, fille de François Albert HUIN d'ATTAINVILLE, ingénieur, et de Amélie KERLERO de ROSBO. D'où :
- a- Janine **ALEXANDRE de LA PALLIERE**, née à Paris le 9 juin 1910, épouse à Asnières Jean **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, né à Saint Jean sur Mayenne le 13 octobre 1907, publicitaire, croix de guerre 1939-1945, fils de René DUCHEMIN de VAUBERNIER et de Marie d'HELIAND. D'où :
- ♣ Catherine **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, née à Asnières le 19 février 1933, médecin anesthésiste, épouse Jacques **FAVORY**, docteur en chirurgie, fils de Albert FAVORY, docteur en médecine, ophtalmologue. D'où :
    - ◆ Eric **FAVORY**, né à Paris le 8 janvier 1959.
    - ◆ Nicolas **FAVORY**, né à Paris le 21 janvier 1960.
    - ◆ Patrick **FAVORY**, né le 21 janvier 1965.
  - ♣ Odile **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, née à Asnières le 14 janvier 1936, épouse Bernard **PIVET**, né à Paris le 45 novembre 1932, décédé à Laval le 27 janvier 1998, ingénieur, fils de Paul PIVET, cadre de banque, et de Yvonne BAHON. D'où :
    - ◆ Gildas **PIVET**, né à Asnières le 20 juillet 1961.
    - ◆ Christian **PIVET**, né Paris le 9 avril 1963.
    - ◆ Hervé **PIVET**, né à Paris le 24 octobre 1964.
  - ♣ Adnette **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, née à Asnières le 14 février 1939, avocat au barreau de Versailles, épouse à Asnières le 9 novembre 1962 Etienne **CHABBERT**, né à Alès le 10 septembre 1930, ingénieur conseil, fils de Louis CHABBERT, ingénieur, et de Marguerite DUPRE. D'où :
    - ◆ Nathalie **CHABBERT**, née à Strasbourg le 29 mars 1963, épouse Pierre **BUFFET**.
    - ◆ Emmanuelle **CHABBERT**, née à Suresnes le 6 janvier 1965.
    - ◆ Sébastien **CHABBERT**, né à Neuilly sur Seine le 24 novembre 1970.
  - ♣ Pierre **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, né à Neuilly sur Seine le 10 mai 1940, publicitaire, épouse 1) Elisabeth **LAURENCEAU**, fille de Jean LAURENCEAU, ingénieur des travaux publics, et de Elisabeth JUSTEAU 2) Marie Christine **BELLETT**, née à Dieppe le 10 avril 1946, fille d'Emmanuel BELLETT, cadre de banque. Du premier mariage sont nés :
    - ◆ Elisabeth **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, née à Lille en 1961.
    - ◆ Olga **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, née à Angers le 17 octobre 1963.
    - ◆ Marie-Victoire **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, née Angers en 1966.
  - ♣ Bénédicte **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, née à Boulogne (Hauts de Seine) le 20 novembre 1943, épouse Patrick **COMBARIEU**, né à Paris 15<sup>ème</sup> le 20 avril 1940, ingénieur, fils de Olivier COMBARIEU et de Renée VERCKEN de VREUSKMN. D'où :
    - ◆ Clément **COMBARIEU**, né à Clamart le 15 septembre 1980.
  - ♣ Véronique **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, née à Boulogne (Hauts de Seine) le 15 mai 1946, épouse Marc **BAUDRY**, né à Charenton le 2 septembre 1946, éditeur, fils de Pierre BAUDRY, agent immobilier, et de Marguerite DAULE. D'où :
    - ◆ Nicolas **BAUDRY**, né à Suresnes le 2 novembre 1972.
    - ◆ Stanislas **BAUDRY**, né à Suresnes le 4 novembre 1974.
  - ♣ Jean-René **DUCHEMIN de VAUBERNIER**, né à Paris 8<sup>ème</sup> le 19 août 1947, docteur en médecine.

b- Yves **ALEXANDRE de LA PALLIERE**, né en 1911, publiciste, épouse Marie Marthe Pia Victoire **MOREL**, née à Grasse le 20 août 1914, décédée à Paris le 12 avril 1971, fille de Jean Marie Paul **MOREL**, industriel parfumeur, et de Marie Joséphine Anné Thérèse **FAUQUE** de **JONQUIERES**. D'où :

♣ Alix **ALEXANDRE de LA PALLIERE** épouse Patrice **JAUFFRET**, né à Chateauroux le 30 avril 1944, ingénieur Sup-aéro, fils de André **JAUFFRET**, industriel, et de Alice **GINISTY**. D'où :

- ◆ Eric **JAUFFRET**, né à Paris 8<sup>ème</sup> le 1<sup>er</sup> juillet 1969.
- ◆ Stéphane **JAUFFRET**, né à Paris 8<sup>ème</sup> le 3 août 1970.
- ◆ Pascal **JAUFFRET**, diplômé H.E.C., épouse Aude **LE GALLAIS**, fille de Eric **LE GALLAIS** et de Henriette **VILLEDIEU** de **TORCY**. D'où :
  - Capucine **JAUFFRET**, née en 2002.
- ◆ Romain **JAUFFRET**, né en 1979.
- ◆ Sébastien **JAUFFRET**, né en 1983.
- ◆ Christophe **JAUFFRET**, né en 1985.
- ◆ Aurélie **JAUFFRET**, née en 1987.

VI-Henri Maurice Gabriel **GOBERT de NEUFMOULIN**, né à Toulon le 10 mars 1798, aspirant de première classe sur le brick *La Coquille*, décéda de la fièvre jaune à Fort Royal à La Martinique le 5 juillet 1819.

### Notes

- (1) La famille **ANTHEAUME de SURVAL** porte : d'azur à un heaume taré de face d'or.
- (2) Aimé **LE DEAN** se vit transmettre ce majorat de baron par son oncle François Jérôme LE DEAN, 1744-1823, baron de l'Empire sur institution de majorat par lettres patentes du 11 juin 1810 avec transmission à son neveu ; il avait été député aux Etats Généraux, maire de Quimper, ingénieur de la marine, membre du collège électoral du Finistère et député de ce département. François Jérôme LE DEAN était le fils de Louis Jean Marie LE DEAN du GLASCOET, receveur des fermes de Douarnenez, et de Marie René GOUDRE de LA GOURBERIE.

Aimé Jean Louis Nicolas René baron **LE DEAN**, 1774-1841, officier de génie, ingénieur de la marine, conseiller général et député du Morbihan, a eu deux filles de son mariage avec Anne Marie **REGNIER** : Madame **GOBERT de NEUFMOULIN** et la comtesse Hippolyte **de NAJAC**.

Les armes du baron LE DEAN sont : de sable à la gerbe de blé d'or ; au franc quartierdes barons membre du collège électoral.

- (3) L'amiral comte Honoré **GANTEAUME** portait : Ecartelé : au 1 d'azur à l'épée d'argent garnie d'or ; au 2 d'argent au gant d'azur ; au 3 d'argent au heaume d'azur orné d'or ; au 4 de sinople à l'ancre d'or.

## Le Dean du Glascoet

